

AUGUSTIN THIERRY

VI

CORBEIL. — TYP. ET STÉR. DE CRÉTÉ.

DIX ANS
D'ÉTUDES
HISTORIQUES

PAR

AUGUSTIN THIERRY

MEMBRE DE L'INSTITUT

Onzième édition, revue et corrigée

PARIS

FURNE, JOUVET ET Cie, ÉDITEURS

1868

PRÉFACE[1]

Ce volume renferme à peu près tout ce que j'ai écrit sur des sujets historiques, en dehors de mes deux ouvrages, et complète ainsi l'œuvre des dix années[2] durant lesquelles il m'a été donné de poursuivre sans interruption le cours de mes études. Dans cette série de morceaux disposés chronologiquement, d'après l'ordre de la composition, on peut suivre, en quelque sorte, de progrès en progrès, les idées qui, successivement mûries et développées par un travail assidu, ont eu, pour dernière expression, l'*Histoire de la conquête de l'Angleterre par les Normands*, et les *Lettres sur l'histoire de France*. Ces tâtonnements d'un jeune homme qui cherche à se frayer des voies nouvelles, ce débrouillement d'une pensée, d'abord confuse et hasardée, et qui peu à peu s'élève par l'étude patiente des faits jusqu'à la précision scientifique, ces simples pages, ébauche première de ce qui, plus tard, a formé des volumes, ces variantes sacrifiées pour quelque chose de plus complet ou de plus achevé; tout cela, si je ne m'abuse, peut n'être pas dépourvu d'intérêt, soit pour les personnes qui, ayant approuvé le résultat final de mes travaux, seraient curieuses de connaître chaque point de la route que j'ai parcourue, soit pour celles

[1] Écrite en 1834.
[2] De 1817 à 1827.

qui se plaisent à observer comment procède l'esprit humain dans ses développements individuels.

Une chose qui, peut-être, sera remarquée, c'est que, dès le début de mes tentatives en histoire, mon attention s'est fixée, comme par instinct, sur le sujet que dans la suite j'ai traité avec le plus d'étendue. En 1817, je coopérais à la rédaction du *Censeur européen*, la plus grave et en même temps la plus aventureuse en théories, des publications libérales de cette époque. A la haine du despotisme militaire, fruit de la réaction des esprits contre le régime impérial, se joignaient en moi une profonde aversion des tyrannies révolutionnaires, et, sans aucun parti pris pour une forme quelconque de gouvernement, un certain dégoût pour les institutions anglaises, qui me semblaient alors contenir plus d'aristocratie que de liberté. Un jour que, pour étayer cette opinion sur un examen historique, je venais de relire attentivement quelques chapitres de Hume, je fus frappé d'une idée qui me parut un trait de lumière, et je m'écriai en fermant le livre : « *Tout cela date d'une conquête; il y a une conquête là-dessous.* » Sur-le-champ je conçus le projet de refaire, en la considérant de ce nouveau point de vue, l'histoire des révolutions d'Angleterre; et la première partie de mon esquisse historique, le premier essai que j'eusse jamais tenté en ce genre, parut bientôt dans le *Censeur européen.*

Ce morceau, extrêmement sommaire, conduisait le lecteur depuis l'invasion normande au XI[e] siècle, jusqu'à la mort de Charles I[er]. La révolution de 1640 s'y présentait sous l'aspect d'une grande réaction nationale contre l'ordre de choses établi, six siècles auparavant, par la conquête étrangère. J'aurais dû m'arrêter là; il y avait assez de hardiesse, ou, pour mieux dire, de témérité : mais mon ardeur en politique et mon inexpérience en histoire me firent aller plus loin, et avec les mêmes formules: *conquête et asservissement, maîtres et sujets,* je poursuivis, en détaillant davantage le récit des événements politiques, jusqu'à la fin du règne de Charles II. Je voyais, dans l'élévation de Cromwell et le triomphe du parti militaire sur tous les autres partis de la révolution, une nouvelle conquête traîtreusement opérée à l'ombre du drapeau national. La restauration des

Stuarts par l'armée de Monk me semblait un pacte d'alliance, à profits communs, entre les anciens et les nouveaux conquérants[1]. Après beaucoup de temps et de travail perdus pour obtenir ainsi des résultats factices, je m'aperçus que je faussais l'histoire, en imposant à des époques entièrement diverses des formules identiques. Je résolus de changer de route et de laisser à chaque période sa forme et sa couleur particulières; mais je ne renonçai point à l'idée de rattacher fortement au fait de la conquête normande l'histoire moderne de l'Angleterre. Ce grand fait, escorté de toutes ses conséquences sociales, avait frappé mon imagination, comme un problème non résolu, plein de mystères et d'une haute importance, sous le double rapport de la politique et de l'histoire.

Vers le même temps, je commençai à me préoccuper d'une autre idée historique, dont l'influence n'a pas été moins grande sur mes travaux postérieurs; c'est celle de la révolution communale. Sur la simple lecture des écrivains modernes de l'histoire de France, il me parut que l'affranchissement des communes était tout autre chose que ce qu'ils en racontaient; que c'était une véritable révolution sociale, prélude de toutes celles qui ont élevé graduellement la condition du Tiers-État, que là se trouvait le berceau de notre liberté moderne, et qu'ainsi la roture, aussi bien que la noblesse de France, avait une histoire et des ancêtres. J'écrivais en 1817, dans un article sur la correspondance de Benjamin Franklin : « On nous parle toujours « d'imiter nos aïeux; que ne suivons-nous donc ce conseil? Nos « aïeux, c'étaient ces artisans qui fondèrent les communes, qui « imaginèrent la liberté moderne. Nos aïeux n'étaient pas loin « des mœurs présentes de l'Amérique; ils ont eu la simplicité, « le bon sens, le courage civil. Il ne tint pas à ces hommes éner« giques que toute l'Europe ne devînt franche, il y a six siècles; « si ce qu'ils voulaient ne se fit point, ce fut la faute des temps « et non leur faute : la barbarie était trop vivace; elle avait par-

1. Cette continuation fut publiée dans les tomes V, VIII et XI du *Censeur Européen*, qui parurent entre 1817 et 1819; je ne la donne point ici, quoique sa suppression laisse une lacune d'une année (1818) dans la série de mes travaux historiques. Il est bon de faire une part à l'oubli.

« tout des racines. Quand elle s'attribuait seule, de droit ex-
« clusif, la liberté, la richesse, l'honneur, pouvait-on facilement
« élever une autre liberté, d'autres richesses, un autre honneur,
« hors de son domaine et contre elle? Un cri fut jeté par la civi-
« lisation impatiente de ses entraves, et soudain l'Europe fut
« parsemée de nations nouvelles, étrangères à tout ce qui vivait
« à l'entour, et se cherchant l'une l'autre pour s'unir. Mais elles
« ne purent se faire un chemin au travers de ces masses
« d'hommes sauvages et guerriers qui les cernaient de toutes
« parts. Elles restèrent isolées; elles périrent. Toutefois, si nos
« pères n'eurent pas la fortune, le courage et la vertu ne leur
« manquèrent point[1]... »

Pour colorer ce tableau de l'âge héroïque des libertés communales, mon imagination appliquait aux villes de France ce que j'avais lu des républiques italiennes du moyen âge : il me semblait qu'en cherchant bien dans notre histoire, qu'en remuant les chroniques et les archives, nous devions trouver quelque chose d'analogue à ce que les historiens du XIIIe siècle racontent des communes de Milan, de Pise ou de Florence. Ainsi vinrent en moi les premiers regrets de ce que la France manquait d'une histoire, vraiment c'est-à-dire complétement nationale, et la première velléité de me tourner vers les études à l'aide desquelles je pourrais retrouver quelques traits perdus de cette histoire. En 1818, j'écrivais ce qui suit : « Quel est
« celui de nous qui n'a pas entendu parler d'une classe d'hom-
« mes qui, dans le temps où des barbares inondaient l'Europe,
« conservait, pour l'humanité, les arts et les mœurs de l'indus-
« trie? Outragés, dépouillés chaque jour, par leurs vainqueurs
« et leurs maîtres, ils ont subsisté péniblement, ne rapportant
« de leurs travaux que la conscience de faire bien, et de garder
« en dépôt la civilisation pour leurs enfants et pour le monde.
« Ces sauveurs de nos arts, c'étaient nos pères : nous sommes
« les fils de ces serfs, de ces tributaires, de ces bourgeois, que
« des conquérants dévoraient à merci; nous leur devons tout ce
« que nous sommes. A leurs noms se rattachent des souvenirs

1. *Censeur Européen*, t. IV, p. 103.

« de vertu et de gloire; mais ces souvenirs brillent peu, parce « que l'histoire qui devait les transmettre était aux gages des « ennemis de nos pères. Nous n'y trouverions point le dévoue« ment frénétique du guerrier sauvage qui s'immole pour son « chef et cherche la mort en la donnant, mais la passion de « l'indépendance personnelle, mais le courage de l'homme civi« lisé qui se défend et n'attaque point, mais la persévérance « dans le bien qui triomphe de tout. Voilà notre patrimoine « d'honneur national; voilà ce que nos enfants devraient lire « sous nos yeux. Mais, esclaves affranchis d'hier, notre mémoire « ne nous a rappelé longtemps que les familles et les actions de « nos maîtres; il n'y a pas trente ans que nous nous avisâmes « que nos pères étaient la nation. Nous avons tout admiré, tout « appris, hors ce qu'ils ont été et ce qu'ils ont fait. Nous sommes « patriotes, et nous laissons dans l'oubli ceux qui, durant qua« torze siècles, ont cultivé le sol de la patrie, souvent dévasté « par d'autres mains : les Gaules étaient avant la France [1]... »

Comme l'indiquent les derniers mots et d'autres passages de ce fragment, le problème de la conquête normande m'avait conduit, par la puissance de l'analogie, à m'occuper du grand problème des invasions germaniques et du démembrement de l'empire romain. Mon attention, absorbée jusque-là par des théories d'ordre social, des questions de gouvernement et d'économie politique, se porta avec curiosité vers l'immense désordre qui, dans le VI[e] siècle, avait succédé, pour une grande partie de l'Europe, à la civilisation romaine. Je crus apercevoir, dans ce bouleversement si éloigné de nous, la racine de quelques-uns des maux de la société moderne : il me sembla que, malgré la distance des temps, quelque chose de la conquête des barbares pesait encore sur notre pays, et que, des souffrances du présent, on pouvait remonter, de degré en degré, jusqu'à l'intrusion d'une race étrangère au sein de la Gaule, et à sa domination violente sur la race indigène. Afin de me confirmer dans cette vue qui allait m'ouvrir, à ce que je pensais, un arsenal d'armes nouvelles pour la polémique où j'étais engagé contre les ten-

1. *Censeur Européen*, t VII, p. 250.

dances reactionnaires du gouvernement, je me mis à étudier et à extraire tout ce qu'il y avait d'écrit, *ex professo*, sur l'ancienne monarchie française et sur les institutions du moyen âge, depuis les recherches de Pasquier, de Fauchet, et des autres savants du XVI[e] siècle, jusqu'à l'ouvrage de Mably et à celui de M. de Montlosier, le plus récent qu'il y eût alors sur cette matière [1]. Toute l'année 1819 fut employée à ce travail; je n'oubliai rien, ni les jurisconsultes, ni les feudistes, ni les commentateurs du droit coutumier. Cette longue et fatigante revue se termina par une lecture qui fut pour moi un véritable délassement, celle du Glossaire de Ducange [2]. J'étudiai à fond, dans cet admirable livre, la langue politique du moyen âge; et, pour remonter jusqu'aux racines de cette langue semi-romaine, semi-barbare, je fis, à l'aide de ce que je savais d'allemand et d'anglais moderne, des études sur les anciens idiomes germaniques et scandinaves.

J'avais parcouru le cercle entier des ouvrages de seconde main, j'étais sur la voie des sources de l'histoire moderne; mais je ne me faisais pas encore une idée bien nette de ce que j'allais y puiser en les abordant. Toujours préoccupé d'idées politiques et du triomphe de la cause à laquelle j'avais dévoué ma plume, si je songeais à devenir historien, c'était à la manière des écrivains de l'école philosophique, pour abstraire du récit un corps de preuves et d'arguments systématiques, pour démontrer sommairement, et non pour raconter avec détail. Toutefois, en groupant les faits dans ma pensée, pour en former des séries plus ou moins logiques, je me piquai d'un scrupule que n'avaient pas eu mes devanciers, et dont j'avais manqué moi-même dans mes premiers essais sur l'histoire d'Angleterre. Je m'imposai la loi de ne point brouiller les couleurs et les formules, de laisser à chaque époque son originalité, en un mot, de respecter sévèrement l'ordre chronologique dans la physionomie morale de l'histoire, comme dans la succesion des événements. Sous l'in-

1. Les *Essais sur l'histoire de France*, par M. Guizot, cet ouvrage d'une érudition si complète et d'une portée de vue si supérieure, n'ont paru qu'en 1822.

2. *Glossarium ad Scriptores mediæ ac infimæ latinitatis.* (10 vol. in-fol.)

fluence de cette disposition, je changeai de style et de manière; mon ancienne roideur s'assouplit, ma narration devint plus continue; parfois même elle se colora de quelques nuances locales et individuelles. Les signes de ce changement peuvent se remarquer dans mes articles de 1819, sur la Restauration de 1660 et sur la Révolution de 1688. Ces morceaux, avec les trois qui précèdent et les six premiers de la seconde partie, portent l'empreinte de mes nouvelles études et celle des opinions politiques que je professais alors de toute la conviction de mon âme: c'était, comme je l'ai déjà dit, l'aversion du régime militaire, jointe à la haine des prétentions aristocratiques, sans aucune tendance précisément révolutionnaire. J'aspirais avec enthousiasme vers un avenir, je ne savais trop lequel, vers une liberté dont la formule, si je lui en donnais une, était celle-ci : *Gouvernement quelconque, avec la plus grande somme possible de garanties individuelles, et le moins possible d'action administrative.* Je me passionnais pour un certain idéal de dévouement patriotique, de pureté incorruptible, de stoïcisme sans morgue et sans rudesse, que je voyais représenté, dans le passé, par M. Algernon Sidney, et dans le présent par M. de Lafayette.

Le premier usage que je fis de mes études sur les anciennes langues du Nord et sur les institutions du moyen âge fut de rentrer, avec leur aide, dans l'histoire d'Angleterre, et de m'y enfoncer plus avant. Jusque-là je n'avais guère fait que promener, pour ainsi dire, ma vue sur les événements postérieurs à la conquête normande : cette fois je remontai beaucoup plus haut, et je me mis à étudier la période anglo-saxonne, travail que me facilita singulièrement l'ouvrage, si plein de science, du respectable Sharon-Turner. La prodigieuse quantité de détails que renferme cet ouvrage, sur les mœurs et l'état social des conquérants germains de la Grande-Bretagne et sur les Bretons indigènes, les nombreuses citations de poésies originales, soit des bardes celtiques, soit des scaldes septentrionaux, m'attachèrent par un genre d'intérêt que je n'avais pas encore éprouvé dans mes recherches. L'ordre de considérations générales et purement politiques, où je m'étais renfermé jusqu'alors, me sembla pour la première fois trop aride et trop borné. Je me

sentis une forte tendance à descendre de l'abstrait au concret, à envisager sous toutes ses faces la vie nationale, et à prendre pour point de départ, dans la solution du problème de l'antagonisme des différentes classes d'hommes au sein de la même société, l'étude des races primitives dans leur diversité originelle. Je tournai donc mon attention vers l'histoire spéciale de chacune des branches de la population actuelle des îles britanniques.

Je commençai par l'histoire d'Irlande, dont je ne savais alors que ce qu'en rapportent les écrivains de celle d'Angleterre, c'est-à-dire très-peu de chose. A mesure que les faits particuliers de cette histoire se déroulaient devant mes yeux, une lumière inattendue venait éclairer le grand problème à la solution duquel allaient aboutir toutes mes recherches, le problème de la conquête au moyen âge et de ses résultats sociaux. En effet, l'empreinte de la conquête est marquée sur chaque page des annales du peuple irlandais; toutes les conséquences de ce fait primitif, si difficiles à reconnaître et à suivre dans les autres histoires, se présentent dans celle-ci avec une netteté, avec un relief, qui frappent la vue. C'est là qu'apparaît, sous l'aspect le moins douteux, avec des formes pour ainsi dire palpables, ce qu'il faut deviner ailleurs : la longue persistance de deux nations ennemies sur le même sol, et la diversité des luttes politiques, sociales, religieuses, qui dérivent, comme d'un fonds inépuisable, de cette hostilité originelle; l'antipathie de race survivant à toutes les révolutions des mœurs, des lois et du langage, se perpétuant à travers les siècles, quelquefois sourde, plus souvent flagrante, cédant par intervalle aux sympathies que fait naître la communauté d'habitation et l'amour instinctif du pays, puis se réveillant tout à coup et séparant de nouveau les hommes en deux camps ennemis. Ce grand et triste spectacle, dont la malheureuse Irlande est le théâtre depuis sept cents ans, fit apparaître devant moi, d'une manière en quelque sorte dramatique, ce que j'entrevoyais confusément au fond de l'histoire des monarchies européennes. C'était un commentaire vivant, qui plaçait la réalité en face de mes conjectures, et m'indiquait la route que je devais suivre, si je voulais, sans

péril pour la vérité, appeler dans mon travail l'imagination à l'aide des facultés logiques, et joindre quelque peu de divination à la recherche et à l'analyse des faits.

L'histoire particulière de l'Écosse, quoique moins riche en points de vue de ce genre, m'offrit pareillement, comme une base solide d'inductions et de similitudes, l'éternelle hostilité de race des montagnards et des gens de la plaine, hostilité dramatisée d'une manière si vive et si originale dans plusieurs romans de Walter Scott. Mon admiration pour ce grand écrivain était profonde; elle croissait à mesure que je confrontais dans mes études sa prodigieuse intelligence du passé avec la mesquine et terne érudition des historiens modernes les plus célèbres. Ce fut avec un transport d'enthousiasme que je saluai l'apparition du chef-d'œuvre d'*Ivanhoe*. Walter Scott venait de jeter un de ses regards d'aigle sur la période historique vers laquelle, depuis trois ans, se dirigeaient tous les efforts de ma pensée. Avec cette hardiesse d'exécution qui le caractérise, il avait posé, sur le sol de l'Angleterre, des Normands et des Saxons, des vainqueurs et des vaincus, encore frémissants l'un devant l'autre, cent vingt ans après la conquête. Il avait coloré en poëte une scène du long drame que je travaillais à construire avec la patience de l'historien. Ce qu'il y avait de réel au fond de son œuvre, les caractères généraux de l'époque où se trouvait placée l'action fictive, et où figuraient les personnages du roman, l'aspect politique du pays, les mœurs diverses et les relations mutuelles des classes d'hommes, tout était d'accord avec les lignes du plan qui s'ébauchait alors dans mon esprit. Je l'avoue, au milieu des doutes qui accompagnent tout travail consciencieux, mon ardeur et ma confiance furent doublées par l'espèce de sanction indirecte qu'un de mes aperçus favoris recevait ainsi de l'homme que je regarde comme le plus grand maître qu'il y ait jamais eu en fait de divination historique.

Cependant, dès les premiers mois de 1820, j'avais commencé à lire la grande collection des historiens originaux de la France et des Gaules. A mesure que j'avançais dans cette lecture, à la vive impression du plaisir que me causait la peinture contemporaine des hommes et des choses de notre vieille histoire, se

joignait un sourd mouvement de colère contre les écrivains modernes, qui, loin de reproduire fidèlement ce spectacle, avaient travesti les faits, dénaturé les caractères, imposé à tout une couleur fausse ou indécise. Mon indignation augmentait à chaque nouveau rapprochement qu'il m'arrivait de faire entre la véritable histoire de France, telle que je la voyais face à face dans les documents originaux, et les plates compilations qui en avaient usurpé le titre, et propageaient, comme articles de foi, les plus inconcevables bévues dans le monde et dans les écoles. Curieux de pousser à bout l'examen de cet étrange contraste, je ne bornais plus, comme autrefois, mon exploration à une série de faits déterminée, à la recherche des éléments d'un seul problème : j'abordais toutes les questions, je relevais toutes les erreurs, et je laissais une libre carrière à ma pensée, dans le vaste champ de l'érudition et de la controverse historique.

Au calme d'esprit avec lequel je parcourais ce labyrinthe de doutes et de difficultés, il me semblait que je venais enfin de rencontrer ma véritable vocation. Cette vocation, que j'embrassai dès lors avec toute l'ardeur de la jeunesse, c'était, non de ramener isolément un peu de vrai dans quelque coin mal connu du moyen âge, mais de planter, pour la France du XIX[e] siècle, le drapeau de la réforme historique. Réforme dans les études, réforme dans la manière d'écrire l'histoire, guerre aux écrivains sans érudition qui n'ont pas su voir, et aux écrivains sans imagination qui n'ont pas su peindre; guerre à Mézerai, à Velly, à leurs continuateurs et à leurs disciples[1]; guerre enfin aux historiens les plus vantés de l'école philosophique, à cause de leur sécheresse calculée, et de leur dédaigneuse ignorance des origines nationales : tel fut le programme de ma nouvelle tentative. J'allais jeter ce cri de ralliement, et faire appel, dans les colonnes du *Censeur européen*, aux hommes disposés à m'entendre et à sympathiser avec moi, lorsque la tribune d'où je parlais, ou, en termes moins ambitieux, lors-

1. Aucune portion de l'*Histoire des Français*, par M. de Sismondi, n'avait encore paru; les trois premiers volumes de ce bel ouvrage furent publiés en 1821.

que l'entreprise politico-littéraire, conduite pendant six ans, malgré de nombreuses persécutions, par mes honorables amis MM. Comte et Dunoyer, succomba sous la Censure qui venait d'être rétablie.

Un mois après, je fis proposer aux administrateurs du *Courrier français* une série de Lettres sur l'histoire de France, et ma collaboration fut agréée. La première de ces Lettres, que j'aurais pu intituler mon manifeste, parut le 13 juillet 1820. Comme elle a presque entièrement disparu dans les publications subséquentes, j'en donne ici le texte primitif, sauf quelques corrections de style. La rénovation de l'histoire de France, dont je signalais vivement le besoin, se présentait à moi sous deux faces, l'une scientifique et l'autre politique. J'invoquais à la fois une complète restauration de la vérité altérée ou méconnue, et une sorte de réhabilitation pour les classes moyennes et inférieures, pour les aïeux du Tiers-État, mis en oubli par nos historiens modernes. Né roturier, je demandais qu'on rendît à la roture sa part de gloire dans nos annales, qu'on recueillît, avec un soin respectueux, les souvenirs d'honneur plébéien, d'énergie et de liberté bourgeoise; en un mot, qu'à l'aide de la science unie au patriotisme, on fît sortir de nos vieilles chroniques des récits capables d'émouvoir la fibre populaire. Sans doute je m'exagérais la possibilité de mettre en scène le peuple à toutes les époques de notre histoire; mais cette illusion même prêtait à mes paroles plus de chaleur et d'entraînement. Dès l'apparition de ma seconde Lettre, je fus traité en ennemi par les journalistes du parti anti-libéral; on m'accusait de vouloir amener un démembrement de la France, et d'ébranler la monarchie française, en lui retranchant malignement cinq siècles d'antiquité. La Censure mutila plusieurs de mes pages, et biffa, de son encre rouge, ma dissertation sur la véritable époque de l'établissement de la monarchie [1].

Malgré ces attaques officielles, je poursuivais tranquillement ma route, lorsque des traverses inattendues vinrent m'assaillir. A mesure que j'entrais plus avant dans la discussion, soit de la

1. Neuvième lettre dans les dernières éditions.

méthode suivie par nos historiens, soit des bases mêmes de notre histoire, la teinte politique s'effaçait, l'érudition se montrait sans entourage; l'intérêt de mes articles devenait spécial et borné aux seuls esprits curieux de la science. A Paris, on me lisait toujours avec plaisir; mais je soulevai contre moi une partie de la clientèle de province. Plusieurs lettres, pleines de mécontentement, arrivèrent l'une après l'autre; je ne sais plus d'où elles étaient écrites; mais elles parlaient avec tant d'aigreur de ces longs articles, *bons pour le Journal des Savants*, que l'administration du *Courrier* craignit une désertion d'abonnés. On me pria de changer de sujet, en m'objectant, d'une manière aimable, la variété de mes publications dans le *Censeur européen*. Je répondis que j'avais fait vœu de ne plus écrire que sur des matières historiques; et, au mois de janvier 1821, je cessai de prendre part à la rédaction du *Courrier Français*.

Ce ne fut pas sans regret que je me vis contraint d'interrompre mes publications hebdomadaires. Ce genre de travail sans continuité, sans suite bien précise, convenait parfaitement à la fougue aventureuse de ma critique, et, je dois le dire, au peu de maturité qu'avaient alors mes études sur l'histoire de France. J'étais loin de me sentir convenablement préparé pour traiter les mêmes questions dans un ouvrage de longue haleine, conçu à tête reposée et exécuté avec méthode. Mais, si je me jugeais moi-même faible de ce côté, j'avais déjà de la confiance dans mes vues sur l'histoire d'Angleterre, et sur cette question de la conquête qui n'avait cessé de s'agrandir pour moi, à chacune de mes nouvelles excursions dans le champ de l'histoire du moyen âge. Je me tournai donc encore une fois vers mon ancien sujet de prédilection, et je l'abordai plus hardiment, et avec plus de science des faits, plus d'élévation dans le point de vue et une compréhension plus large. Tout ce que j'avais lu depuis quatre ans, tout ce que je savais, tout ce que je sentais, venait s'encadrer dans le plan que je conçus alors avec une décision aussi ferme que prompte. Je résolus d'écrire l'histoire de la conquête de l'Angleterre par les Normands, en remontant jusqu'à ses causes premières pour descendre ensuite jusqu'à

ses dernières conséquences; de peindre ce grand événement avec les couleurs les plus vraies, et sous le plus grand nombre d'aspects possible; de donner pour théâtre à cette variété de scènes, non-seulement l'Angleterre, mais tous les pays qui, de près ou de loin, avaient ressenti l'influence de la population normande, ou le contre-coup de sa victoire. Dans ce cadre étendu, je donnais place à toutes les questions importantes qui m'avaient successivement préoccupé; à celle de l'origine des aristocraties modernes, à celle des races primitives, de leurs diversités morales et de leur coexistence sur le même sol; enfin à la question même de la méthode historique, à celle de la forme et du style, que j'avais attaquée récemment dans mes Lettres sur l'histoire de France. Ce que je venais de conseiller, je voulais le mettre en pratique, et tenter à mes risques et périls l'expérience de ma théorie : en un mot, j'avais l'ambition de faire de l'art en même temps que de la science, d'être dramatique à l'aide de matériaux fournis par une érudition sincère et scrupuleuse. Je me mis à l'œuvre avec un zèle proportionné aux difficultés de l'entreprise.

Le catalogue des livres que je devais lire et extraire était énorme; et, comme je n'en pouvais avoir à ma disposition qu'un très-petit nombre, il me fallait aller chercher le reste dans les bibliothèques publiques. Au plus fort de l'hiver, je faisais de longues séances dans les galeries glaciales de la rue de Richelieu, et plus tard, sous le soleil d'été, je courais dans un même jour, de Sainte-Geneviève à l'Arsenal, et de l'Arsenal à l'Institut, dont la bibliothèque, par une faveur exceptionnelle, restait ouverte jusqu'à près de cinq heures. Les semaines et les mois s'écoulaient rapidement pour moi, au milieu de ces recherches préparatoires, où ne se rencontrent ni les épines ni les découragements de la rédaction; où l'esprit, planant en liberté audessus des matériaux qu'il rassemble, compose et recompose à sa guise, et construit d'un souffle le modèle idéal de l'édifice que, plus tard, il faudra bâtir pièce à pièce, lentement et laborieusement. En promenant ma pensée à travers ces milliers de faits épars dans des centaines de volumes, et qui me présentaient, pour ainsi dire, à nu, les temps et les hommes que je

voulais peindre, je ressentais quelque chose de l'émotion qu'éprouve un voyageur passionné à l'aspect du pays qu'il a longtemps souhaité de voir et que souvent lui ont montré ses rêves.

A force de dévorer les longues pages in-folio, pour en extraire une phrase et quelquefois un mot entre mille, mes yeux acquirent une faculté qui m'étonna, et dont il m'est impossible de me rendre compte, celle de lire, en quelque sorte, par intuition, et de rencontrer presque immédiatement le passage qui devait m'intéresser. La force vitale semblait se porter tout entière vers un seul point. Dans l'espèce d'extase qui m'absorbait intérieurement, pendant que ma main feuilletait le volume ou prenait des notes, je n'avais aucune conscience de ce qui se passait autour de moi. La table où j'étais assis se garnissait et se dégarnissait de travailleurs; les employés de la bibliothèque ou les curieux allaient et venaient par la salle; je n'entendais rien, je ne voyais rien; je ne voyais que les apparitions évoquées en moi par ma lecture. Ce souvenir m'est encore présent; et depuis cette époque de premier travail, il ne m'arriva jamais d'avoir une perception aussi vive des personnages de mon drame, de ces hommes de race, de mœurs, de physionomies et de destinées si diverses, qui successivement se présentaient à mon esprit, les uns chantant sur la harpe celtique l'éternelle attente du retour d'Arthur, les autres naviguant dans la tempête avec aussi peu de souci d'eux-mêmes que le cygne qui se joue sur un lac; d'autres, dans l'ivresse de la victoire, amoncelant les dépouilles des vaincus, mesurant la terre au cordeau pour en faire le partage, comptant et recomptant par têtes les familles comme le bétail; d'autres enfin, privés par une seule défaite de tout ce qui fait que la vie vaut quelque chose, se résignant à voir l'étranger assis en maîtres à leurs propres foyers, ou frénétiques de désespoir, courant à la forêt pour y vivre, comme vivent les loups, de rapine, de meurtre et d'indépendance.

Comme on l'a souvent remarqué, toute passion véritable a besoin d'un confident intime : j'en avais un à qui, presque chaque soir, je rendais compte de mes acquisitions et de mes découvertes de la journée. Dans le choix toujours si délicat

d'une amitié littéraire, mon cœur et ma raison s'étaient heureusement trouvés d'accord pour m'attacher à l'un des hommes les plus aimables et les plus dignes d'une haute estime. Il me pardonnera, je l'espère, de placer son nom dans ces pages, et de lui donner, peut-être indiscrètement, un témoignage de vif et profond souvenir: cet ami, ce conseiller sûr et fidèle, dont je regrette chaque jour davantage d'être séparé par l'absence, c'était le savant, l'ingénieux M. Fauriel, en qui la sagacité, la justesse d'esprit et la grâce de langage semblent s'être personnifiées. Ses jugements, pleins de finesse et de mesure, étaient ma règle dans le doute; et la sympathie avec laquelle il suivait mes travaux me stimulait à marcher en avant. Rarement je sortais de nos longs entretiens sans que ma pensée eût fait un pas, sans qu'elle eût gagné quelque chose en netteté ou en décision. Je me rappelle encore, après treize ans, nos promenades du soir, qui se prolongeaient, en été, sur une grande partie des boulevards extérieurs, et durant lesquelles je racontais avec une abondance intarissable les détails les plus minutieux des chroniques et des légendes, tout ce qui rendait vivants pour moi mes vainqueurs et mes vaincus du XIe siècle; toutes les misères nationales, toutes les souffrances individuelles de la population anglo-saxonne, et jusqu'aux simples avanies éprouvées par ces hommes morts depuis sept cents ans, et que j'aimais comme si j'eusse été l'un d'entre eux. Tantôt c'était un évêque saxon chassé de son siége parce qu'il ne savait pas le français; tantôt des moines dont on lacérait les chartes comme de nulle valeur, parce qu'elles étaient en langue saxonne; tantôt un accusé que les juges normands condamnaient, sans vouloir l'entendre, parce qu'il ne parlait qu'anglais; tantôt une famille dépouillée par les conquérants et recevant d'eux, à titre d'aumône, une parcelle de son propre héritage: faits de bien peu d'importance, à ne les considérer qu'en eux-mêmes, mais où je puisais la forte teinte de réalité qui devait, si la puissance d'exécution ne me manquait pas, colorer l'ensemble du tableau.

Ainsi se passa cette année 1821, dont les moindres souvenirs ont du charme pour moi, peut-être parce que, dans l'union mystérieuse qui se forme entre l'auteur et son œuvre, cette

année répondait au premier mois, au mois le plus doux du mariage. J'entrai, en 1822, dans une période de travail plus âpre et moins attrayante : je commençai à rédiger. En effet, c'est dans cette opération de l'esprit, où le calcul domine et par laquelle on tâche de rendre clair aux yeux d'autrui ce qu'on a vu clairement soi-même, c'est là que se rencontrent les fatigues et les mécomptes de l'écrivain. La difficulté de trouver une forme, pour l'ouvrage idéal éclos dans ma pensée, était d'autant plus grande que je me refusais, de propos délibéré, le secours que prête d'ordinaire l'imitation d'un modèle. Je ne voulais reproduire, en histoire, ni la manière des philosophes du dernier siècle, ni celle des chroniqueurs du moyen âge, ni même celle des narrateurs de l'antiquité, quelle que fût mon admiration pour eux. Je me proposais, si j'en avais la force, d'allier, par une sorte de travail mixte, au mouvement largement épique des historiens grecs et romains, la naïveté de couleur des légendaires et la raison sévère des écrivains modernes. J'aspirais, un peu ambitieusement peut-être, à me faire un style grave sans emphase oratoire, et simple sans affectation de *naïverie* et d'archaïsme; à peindre les hommes d'autrefois avec la physionomie de leur temps, mais en parlant moi-même le langage du mien; enfin à multiplier les détails jusqu'à épuiser les textes originaux, mais sans éparpiller le récit et briser l'unité d'ensemble.

Dans cette tentative de conciliation entre des méthodes si diverses, j'étais incessamment ballotté entre deux écueils; je cheminais entre deux périls : celui d'accorder trop à la régularité classique, de perdre ainsi la force de couleur locale et la vérité pittoresque; et celui, plus grand encore, d'encombrer ma narration d'une multitude de petits faits, poétiques peut-être, mais incohérents et dépourvus de gravité, dépourvus même de signification pour un lecteur du XIXe siècle. Tel de mes chapitres avait le premier défaut, tel autre tombait dans le second, suivant la nature des matériaux, parfois pauvres, parfois surabondants, et que j'avais peine à réduire, à dompter, si je puis m'exprimer ainsi, pour les faire entrer dans leurs cadres. Souvent, après de longs efforts et des ratures sans nombre, j'avais

recours à ma dernière ressource, la radiation totale. J'essayais, non sans de nouvelles peines, d'autres combinaisons; je faisais et je défaisais sans cesse : c'était l'ouvrage de Pénélope; mais, grâce à une volonté inébranlable et à dix heures de travail chaque jour, cet ouvrage ne laissait pas d'avancer. Je l'aimais d'une affection vraiment passionnée; et je m'y attachais de plus en plus, autant par les peines qu'il me coûtait que par mes espérances et par les rêves de succès lointains qui venaient me bercer aux heures de repos.

Les années 1821 et 1822 furent marquées en politique par une vive agitation des esprits à laquelle je ne pus ni ne voulus me soustraire. Le coup d'État du double vote, prélude du grand coup d'État contre la Charte, exécuté dix ans plus tard, avait provoqué les moins fanatiques à la résistance extra-légale. Mais nous ne tardâmes guère à nous convaincre de l'inutilité de nos efforts pour amener des événements qui n'étaient pas mûrs; et, chose remarquable, le plus beau mouvement d'études sérieuses succéda, presque sans intervalle, à cette effervescence révolutionnaire. Dès l'année 1823, un souffle de rénovation commença à se faire sentir et à raviver simultanément toutes les branches de la littérature. On vit poindre alors, chez une foule d'esprits jeunes et distingués, l'ambition d'atteindre au vrai sous toutes ses formes, dans l'art comme dans la science; ambition qui, durant sept ans, n'a cessé de se montrer féconde, et de donner pour l'avenir de grandes et nobles espérances. J'eus le bonheur de voir ce que je désirais le plus, les travaux historiques prendre une haute place dans la faveur populaire, et des écrivains du premier ordre s'y consacrer de préférence. Le nombre et l'importance des publications qui parurent successivement de 1824 à la fin de 1830; tant d'ouvrages de longue haleine, dont chacun présentait sous un nouveau jour, et restaurait, en quelque sorte, une époque, soit ancienne, soit récente, du passé; un tel concours d'efforts et de talents donna lieu à cette opinion, déjà très-répandue, que l'histoire serait le cachet du XIX[e] siècle, et qu'elle lui donnerait son nom, comme la philosophie avait donné le sien au XVIII[e]. Une pareille croyance était bien faite pour exciter le zèle jusqu'à l'enthousiasme. Je

m'imaginais, selon la belle expression de M. de Chateaubriand, courir l'un des premiers sur la pente du siècle, et chaque pas que je faisais avec cette pensée me semblait plus ferme et plus assuré. J'atteignis le but au printemps de 1825, après quatre ans et demi d'efforts sans relâche. Le succès que j'obtins passa mes espérances; mais il y eut à cette joie, quelque grande qu'elle fût, une bien triste compensation : mes yeux s'étaient usés au travail; j'avais en partie perdu la vue.

Ma tâche finie, j'écoutai, mais trop tard peut-être, le conseil de prendre du repos; il y avait urgence, car j'étais devenu entièrement incapable de lire et d'écrire. Ma vue ne cessa pas de décliner, malgré l'emploi des remèdes les plus énergiques; et, pour dernière prescription médicale, on m'ordonna de voyager. J'allai en Suisse, et de là en Provence, où M. Fauriel vint bientôt me rejoindre. Ce voyage avait pour lui un but scientifique; c'était le dernier complément de longues et patientes recherches sur l'histoire politique et littéraire de la France méridionale, travail digne, selon moi, des plus beaux temps de l'érudition historique. Condamné à l'oisiveté, je suivais, de ville en ville, mon laborieux compagnon de voyage, et je le regardais, non sans envie, scruter toutes les reliques du passé, fouiller les archives et les bibliothèques, pour mettre la dernière main à l'ouvrage qui devait combler un vide immense dans notre histoire nationale [1]. C'est ainsi que nous parcourûmes ensemble, durant plusieurs mois, la Provence et le Languedoc. Hors d'état moi-même de lire, non pas un manuscrit, mais la plus belle inscription gravée sur la pierre, je tâchais de tirer encore quelque profit de mes courses en étudiant sur les monuments l'histoire de l'architecture du moyen âge. J'avais tout juste asse. de vue pour me conduire; mais en présence des édifices ou des ruines dont il s'agissait de reconnaître l'époque et de déterminer le style, je ne sais quel sens intérieur venait au secours de mes yeux. Animé par ce que j'appellerais volontiers la passion historique, je voyais plus loin et plus nettement. Aucune des

[1] *Histoire de la Gaule méridionale sous la domination des conquérants germains;* 4 vol. 1836.

lignes principales, aucun trait caractéristiques ne m'échappait, et la promptitude de mon coup d'œil, si incertain dans les circonstances ordinaires, était une cause de surprise pour les personnes qui m'accompagnaient. Telles sont les dernières notions que m'ait procurées le sens de la vue; un an après, cette jouissance, si bornée, et pourtant si vive encore pour moi, ne m'était plus permise : tout reste de vision avait disparu.

De retour à Paris dans les premiers mois de 1826, je me remis à suivre ce que je regardais comme ma destinée, et, presque aveugle, je retrouvai tout mon zèle pour de nouvelles études. La nécessité de lire par les yeux d'autrui et de dicter au lieu d'écrire ne m'effrayait pas; je m'étais déjà rompu à ce genre de travail dans la rédaction des derniers chapitres de mon ouvrage. La transition toujours si rude d'un procédé à l'autre m'avait été rendue moins pénible par les soins empressés d'une amitié qui m'est bien chère. C'est à M. Armand Carrel, dont le nom est célèbre aujourd'hui, que je dois d'avoir franchi sans hésitation ce pas difficile. Son caractère si ferme et son esprit si droit sont venus ensemble à mon aide dans les jours de découragement; et peut-être lui ai-je rendu service pour service en devinant le premier et en révélant à ses propres yeux tout l'avenir de son beau talent [1]. Je m'occupai d'abord d'un projet conçu et arrêté depuis quelque temps : c'était celui d'une grande histoire ou plutôt d'une grande chronique de France, réunissant, dans le cadre d'une narration continue, tous les documents originaux de notre histoire, du v[e] siècle au xvii[e]. La faveur presque universelle dont jouissaient alors les collections de chroniques et de mémoires m'avait séduit et tant soit peu égaré. Je croyais qu'il serait possible de joindre ensemble tous ces matériaux disparates en comblant les vides, en supprimant les redites, mais en conservant avec soin l'expression contemporaine des faits. Il me semblait que de ce travail, où chaque

1. Je ne puis revoir sans un serrement de cœur ces lignes écrites il y a quatre ans; une mort violente a tout terminé ici-bas pour l'illustre et malheureux Carrel. Il était impossible de donner plus d'espérances, d'inspirer plus de sympathies et de laisser plus de regrets.

siècle se raconterait, pour ainsi dire, lui-même, et parlerait par sa propre voix, devait résulter la véritable histoire de France, celle qui ne serait jamais refaite, celle qui n'appartiendrait à aucun écrivain, et que tous consulteraient comme le répertoire de nos archives nationales.

Par une singulière rencontre, la même idée vint en même temps à l'un de mes amis, dont la haute intelligence avait d'autant plus de pouvoir sur moi que le caractère de son esprit ressemblait moins à celui du mien : c'était M. Mignet, l'historien idéaliste de la nouvelle école [1], doué d'un admirable talent pour la généralisation des faits et pour l'induction historique. Nous nous associâmes ensemble pour la mise en œuvre de notre commune pensée. Tous les deux nous fîmes, durant plusieurs mois, des études préparatoires, lui sur le XIII[e] siècle et les siècles suivants, moi sur la période antérieure. Tout alla bien tant qu'il ne s'agit que de reconnaître et de passer en revue les grandes masses de récits qui devaient s'ajuster l'une à l'autre dans la composition de notre ouvrage. Il y avait là en apparence quelque chose d'imposant; mais, quand il fallut s'occuper de la rédaction définitive, nos illusions tombèrent, et nous nous aperçûmes, chacun de notre côté, qu'un travail où l'art n'entrait pour rien nous était antipathique. Je terminai pour ma part un volume, celui qui devait paraître le premier. Heureusement l'entreprise fut abandonnée avant toute publication.

Lorsqu'il fallut choisir un autre sujet d'ouvrage, le penchant de mon esprit à se reporter en arrière, pour reprendre en sous-œuvre d'anciennes idées et d'anciennes ébauches, me fit songer aux dix Lettres sur l'histoire de France, publiées en 1820. Six ans s'étaient écoulés depuis cette époque, et la réforme des études historiques n'avait plus besoin d'être prêchée ; elle s'annonçait d'elle-même, et marchait à pas de géant. Toutefois, si la révolution était accomplie pour les esprits d'élite, elle ne l'était pas encore pour la masse du public. Si MM. Guizot, de

1. Cette expression *nouvelle école* n'est pas de moi ; elle appartient à M. de Chateaubriand qui, dans la préface de ses *Études historiques*, publiées en 1831, donne à l'une des divisions du sujet le titre suivant : Écrivains fondateur de notre nouvelle école historique.

Sismondi et de Barante trouvaient des lecteurs enthousiastes, Velly et Anquetil avaient sur eux l'avantage d'une clientèle bien plus nombreuse. Je repris donc ma polémique de 1820, non contre ces hommes, coupables seulement d'avoir eu la science de leur temps, mais contre cette science elle-même, qui, vieillie et usée pour nous, devait faire place à une science nouvelle. Je redressai tout ce qu'il y avait de hasardé dans mon premier travail; j'élargis le champ de la controverse, et je posai les questions historiques d'une manière plus ferme et plus nette; enfin je substituai un langage calme à mon style de jeunesse empreint d'une certaine ardeur fébrile et d'une surabondance de volonté qui souvent dépassait le but. Mes récentes études furent mises à profit; elles m'aidèrent à compléter la critique des bases fondamentales de l'histoire des deux dynasties frankes, et à fixer le point précis où commence l'histoire de France proprement dite. Lorsque, après avoir traité la question de l'avénement de la troisième race, j'abordai celle de l'affranchissement des communes, ce problème, qui m'avait préoccupé dès le début de ma carrière historique, me retint par un attrait irrésistible : il me fut impossible de m'en détacher avant d'avoir traité sous toutes ses faces, par la dissertation et par le récit, un sujet où venaient, pour ainsi dire, se refléter toutes mes sympathies plébéiennes. Il me semblait remplir un devoir de piété filiale, en racontant la vie orageuse des ancêtres de la bourgeoisie française, en faisant revivre pour mes contemporains les noms obscurs de quelques proscrits du XIIe siècle. C'est ainsi qu'un point de discussion, effleuré en 1820 dans un simple article de journal, devint cette fois la matière d'un demi-volume. Je reproduis ici l'ébauche primitive, afin qu'elle puisse être comparée avec le travail final.

La première édition des *Lettres sur l'histoire de France* fut publiée vers la fin de 1827; la seconde édition parut l'année suivante. Ce ne fut pas une simple réimpression, mais un remaniement complet, où une partie de l'ouvrage subit de tels changements que des chapitres entiers, remplacés par d'autres, demeurèrent sans emploi : je leur donne asile dans ce volume. Durant le cours de l'année 1828, je partageai mon temps entre

cette révision scrupuleuse et un projet dont l'exécution est encore pour moi dans l'avenir, mais qui sera, s'il plaît à Dieu, le couronnement de mes travaux historiques. Mon frère, Amédée Thierry, achevait alors son *Histoire des Gaulois*, un de ces ouvrages d'érudition forte et consciencieuse, où les textes sont épuisés et qui restent comme le dernier mot de la science. Il allait donner au public une moitié des prolégomènes de l'histoire de France, les origines celtiques, le tableau des migrations gauloises et celui de la Gaule sous l'administration romaine. J'entrepris de donner pour ma part l'autre moitié, c'est-à-dire les origines germaniques, et le tableau des grandes invasions qui amenèrent la chute de l'empire romain d'Occident. J'éprouvais un véritable plaisir de cœur à l'idée de cette association fraternelle, à l'espoir d'attacher nos deux noms à la double base sur laquelle doit reposer l'édifice de notre histoire nationale. L'ouvrage de mon frère a vu le jour, et il a fait un beau chemin dans le monde littéraire; le mien est resté interrompu. Je venais d'entrer avec ardeur dans une série de recherches toutes nouvelles pour moi : je fouillais dans la collection des historiens byzantins, pour en tirer l'histoire des Goths, des Huns, des Vandales, et des autres nations qui prirent part au démembrement de l'empire, lorsque je me sentis arrêté par un obstacle plus fort que moi. Quelque étendu que fût le cercle de ces travaux, ma cécité, alors complète, ne m'aurait pas empêché de le parcourir : j'étais résigné, autant que doit l'être un homme de cœur; j'avais fait amitié avec les ténèbres. Mais d'autres épreuves survinrent : des souffrances aiguës et le déclin de mes forces annoncèrent une maladie nerveuse de la nature la plus grave. Je fus contraint de m'avouer vaincu, et pour sauver, s'il en était encore temps, les derniers restes de ma santé, je renonçai au travail, et je quittai Paris en octobre 1828.

Telle est l'histoire des dix années de ma vie littéraire les plus remplies et les plus laborieuses. Depuis, je n'en ai pas retrouvé de pareilles, et seulement j'ai pu glaner çà et là quelques heures de travail parmi de longs jours de souffrances. Le temps d'arrêt qui ouvrit pour moi l'année 1829 marque la limite commune de ces deux époques, si différentes l'une de l'autre. Là se trouve

la fin de ma carrière de jeunesse et le commencement d'une nouvelle carrière que je poursuis avec courage, où j'avance à pas lents, bien plus lents qu'autrefois, mais en revanche plus sûrs peut-être. J'y suis entré par la révision de mon principal ouvrage, l'*Histoire de la conquête d'Angleterre par les Normands*. J'aurais voulu ensuite reprendre et achever mon histoire des invasions germaniques et du démembrement de l'empire romain ; je l'ai tenté ; j'ai épuisé toutes les ressources d'une bibliothèque de province, et je me suis arrêté faute de livres. Alors, faisant choix d'un sujet dont tous les matériaux se trouvaient à ma portée, j'ai entrepris une nouvelle série de Lettres sur l'histoire de France, travail non plus de critique, mais de pure narration, qui doit embrasser, dans tous ses détails de faits, de mœurs et de caractères, la période si dramatique sur laquelle dominent les noms de Fredegonde et de Brunehilde. C'est à cet ouvrage, commencé en 1833, que je consacre aujourd'hui tout ce qui me reste d'ardeur et de forces [1].

Si, comme je me plais à le croire, l'intérêt de la science est compté au nombre des grands intérêts nationaux, j'ai donné à mon pays tout ce que lui donne le soldat mutilé sur le champ de bataille. Quelle que soit la destinée de mes travaux, cet exemple, je l'espère, ne sera pas perdu. Je voudrais qu'il servît à combattre l'espèce d'affaissement moral, qui est la maladie de la génération nouvelle ; qu'il pût ramener dans le droit chemin de la vie quelqu'une de ces âmes énervées qui se plaignent de manquer de foi, qui ne savent où se prendre et vont cherchant partout, sans le rencontrer nulle part, un objet de culte et de dévouement. Pourquoi se dire avec tant d'amertume que, dans le monde constitué comme il est, il n'y a pas d'air pour toutes les poitrines, pas d'emploi pour toutes les intelligences ? L'étude sérieuse et calme n'est-elle pas là ? et n'y a-t-il pas en elle un refuge, une espérance, une carrière à la portée de chacun de nous ? Avec elle, on traverse les mauvais jours sans en sentir le poids, on se fait à soi-même sa destinée ; on use noblement

1. Il a paru, quoique non terminé, en 1840, sous le titre de *Récits des temps mérovingiens*.

sa vie. Voilà ce que j'ai fait et ce que je ferais encore si j'avais à recommencer ma route; je prendrais celle qui m'a conduit où je suis. Aveugle et souffrant sans espoir et presque sans relâche, je puis rendre ce témoignage, qui de ma part ne sera pas suspect : il y a au monde quelque chose qui vaut mieux que les jouissances matérielles, mieux que la fortune, mieux que la santé elle-même, c'est le dévouement à la science.

Vesoul (Haute-Saône), le 10 novembre 1834.

DIX ANS
D'ÉTUDES HISTORIQUES

PREMIÈRE PARTIE

HISTOIRE D'ANGLETERRE

I

VUE DES RÉVOLUTIONS D'ANGLETERRE[1].

La situation des hommes civilisés varie et se renouvelle sans cesse. Chaque siècle qui passe sur un peuple n'y laisse jamais la même manière d'être, les mêmes intérêts, les mêmes besoins qu'il y a trouvés. Mais, dans cette succession d'états divers, le langage ne change pas aussi promptement que les choses, et rarement les faits nouveaux rencontrent, à point nommé, de nouveaux signes qui les expriment. Les intérêts qui viennent de naître sont forcés de s'expliquer dans l'idiome de ceux qui ont disparu, et ils se font mal comprendre; les rapports présents se défigurent sous l'expression des rapports détruits, et ils trompent la vue ou lui échappent.

[1] Morceau publié en 1817, dans le quatrième volume du *Censeur Européen*.

Vérité, vérité, crie-t-on de toutes parts aux publicistes, comme si celui qui entreprend de parler aux hommes de ce qu'ils sont et de ce qu'ils ont à faire, pour être vrai, n'avait qu'à vouloir. Mais, à chaque instant, l'on est subjugué par des formules convenues, et la vérité plie sous les mots. Il n'est pas étonnant que nos idées en politique soient encore mal fixées, quand nous ne trouvons, pour leur donner une forme, que des expressions vieilles de vingt siècles.

Souveraineté, *soumission*, *gouvernement*, *peuple*, *prince*, *sujet*, ces locutions, avec quelques autres qui ont cours depuis deux mille ans, tiennent si bien notre pensée captive, que nos théories les plus diverses ne sont en effet que ces mots diversement arrangés. Annoncer la *souveraineté* du *prince* ou la *souveraineté* du *peuple;* prescrire la soumission du *peuple* au *prince*, ou la soumission du *prince* au *peuple;* dire les *sujets* sont faits pour les *gouvernements*, ou les *gouvernements* sont faits pour les *sujets*, c'est toujours tourner dans un même cercle, quoique en sens différents; c'est travailler également sur la supposition que ces termes qu'on assemble représentent encore quelque chose de réel et de nécessaire, et que les rapports qu'ils ont signifiés subsistent dans notre état social, d'accord avec nos besoins et notre nature présente. C'est se tromper également, si la supposition n'est point fondée, et voilà ce qu'avant tout il faudrait examiner.

Hommes de la même civilisation, nous devrions tous n'avoir qu'une seule voix sur nos relations civiles, et sur ce que chacun de nous a lieu d'exiger des autres. Pourquoi donc y a-t-il tant de controverses, tant de querelles, tant de haines sociales? C'est qu'il nous manque

un langage exact, propre à rendre nos désirs particuliers d'une manière qui se fasse comprendre à tous. Les volontés diversement exprimées paraissent contraires, quand elles sont le mieux d'accord; l'hostilité des mots se transporte aux hommes. Nous croyons être ennemis lorsque nous sommes frères, c'est-à-dire soumis aux mêmes intérêts et entraînés par les mêmes penchants. *Vive la république!* dit l'un; *vive la monarchie!* dit l'autre; et à ces mots ils s'entr'égorgent. Tous deux voulaient dire, sans doute, *vive le bien-être des hommes!* ils se seraient embrassés s'ils avaient pu se comprendre.

Quand de nouveaux besoins nous surviennent, au lieu de les étudier et de nous en rendre compte, nous trouvons plus commode pour notre paresse de saisir au hasard quelque rapport vague entre ce que nous cherchons, entre ce que nous voulons être, et ce que d'autres ont été avant nous. Parce que nous nous sentons chassés hors de notre condition présente par une modification de nos facultés, parce que nous sommes tirés en avant, nous nous rejetons en arrière. Au lieu de penser que nous tendons à une manière d'être, nouvelle comme les intérêts qui nous excitent à changer, nous nous croyons plutôt rappelés vers un état passé, dont notre espèce est déchue. On invoque à grands cris l'ancienne sagesse, l'instinct des premiers temps, au lieu d'en appeler aux lumières du temps présent et à ses propres inspirations[1].

Et l'on n'a garde d'être d'accord sur les temps où il

[1] La révolution d'Amérique est la seule, parmi les plus récentes, que l'amour de l'antiquité n'ait point fourvoyée. Les Anglais se sont jetés dans les mœurs des Hébreux et des premiers chrétiens, les Français dans les mœurs des Romains et des Grecs. La dégénération de l'espèce humaine en politique a été la doctrine favorite des écrivains, parce qu'il est plus

faut recourir pour trouver le bon esprit et la prudence; chacun a son époque favorite, où il se circonscrit, où il se retranche; et de là viennent les disputes. Ce qu'on proclame comme une loi nécessaire, ce n'est pas le besoin dont on se sent tourmenté, et que les autres éprouvent aussi, c'est l'exemple qu'on aime et que les autres rejettent. Allons à vingt siècles en arrière; non, seulement à dix siècles; non, seulement à quelques années: voilà ce que disent les partis; mais la raison dit : Soyez ce que veut votre nature, consultez-vous, et ne croyez que vous-mêmes.

Le parti vainqueur dans cette guerre de mots et d'autorités, devenu seul maître du terrain, *constitue,* c'est-à-dire que, l'histoire à la main, il réorganise certains arrangements d'hommes, dont quelques restes subsistent, ou que les siècles ont fini de détruire. Ces échafaudages, relevés en dépit du temps qui ne défait rien en vain, ne retrouvent plus leurs fondements, et s'écroulent bientôt d'eux-mêmes; cet ordre imposé par violence est bientôt rompu par les hommes qui ne sont point une matière morte, flexible en tous sens, et obéissant aux mains de l'artiste.

Quand la nature a repris le dessus et renversé l'œuvre des donneurs de lois, quand on est revenu à cette première question : Que nous faut-il? on a fait une expérience; on a reçu un avertissement. Mais de quel profit sera l'expérience seule? A quoi servira d'avoir appris que le bien n'est pas où on l'a cherché, si l'on ne se met

aisé de vanter le passé que d'expliquer le présent; on n'a besoin pour cela que de mémoire. Rousseau a dit que l'art de vivre en société s'oubliait de jour en jour; Machiavel l'avait annoncé avant lui; Montesquieu lui-même n'était pas fort éloigné de cet avis.

point à réfléchir sur soi-même pour apprendre où il est? Au sortir d'un sentier d'erreur, on se laissera engager dans un autre, et c'est ce qui arrive dans les révolutions. Après de longs efforts perdus, l'homme faible accuse la nécessité et s'endort dans l'attente; l'homme généreux s'en prend à lui-même, et se relève indigné de n'avoir pas assez fait. Il jure de périr dans le travail; mais qu'il prenne garde : si ce travail où il s'obstine est le même qui déjà l'a trompé, il périra inutilement.

Vers la fin du dernier siècle, nous éprouvions une sorte de malaise dans notre état social; en nous observant avec attention, en interrogeant nos besoins, nous eussions découvert d'où venait le mal et d'où viendrait le remède. Mais nous ne nous avisâmes point de cet examen. Nous étions, à ce qu'on disait, dans une *monarchie;* nous nous attaquâmes à ce mot; et alors, au lieu de nous promettre que nos besoins seraient satisfaits, et que nos facultés auraient leur liberté, nous résolûmes, pour unique dessein, de sortir de la *monarchie.* Alors nous fîmes ce raisonnement : « Puisque la monarchie nous est très« mauvaise, le contraire de la monarchie nous sera très« bon : or, il est certain que la démocratie est, en tout, « l'opposé de la monarchie; donc, il nous faut une démo« cratie. »

A peine arrangés en démocratie, nous fûmes tout étonnés d'être plus mal; un second raisonnement venait à propos, nous ne manquâmes pas de le faire : « Si le bien « ne peut nous venir ni de la monarchie ni de la démo« cratie, qui sont deux extrêmes, il faut nécessairement « que nous le trouvions dans un terme moyen, dans un « système composé par moitié de chacun de ces deux « systèmes. » Pleins de confiance dans ce syllogisme,

nous organisâmes en hâte un système mixte de démocratie et de monarchie. Nous en avons bientôt senti l'effet.

Ainsi, tout l'effort de notre révolution se faisait pour de vaines formules, et presque pour des jeux de mots; l'intérêt sensible, l'intérêt réel restait oublié. Vainement aurait-on essayé de nous représenter le vide des objets que nous poursuivions; par malheur l'histoire était là, et nous pouvions la charger de parler pour nous, et de confondre la raison. Nous pouvions démontrer que, par le système démocratique, des peuples s'étaient trouvés heureux, et que d'autres peuples l'étaient par le système mixte. Mais il y avait deux questions préalables sur lesquelles nous passions à tort. Étions-nous de la même nature que ces peuples? Et quand même, était-ce réellement de cet appareil systématique bâti sur eux, de cette machine sociale où ils étaient employés comme matériaux, que résultait leur bien-être?

Un cri s'élève de toute l'antiquité : « La democratie est « la vie de la société; hors de la démocratie, l'homme « civil végète et s'éteint. » Ce consentement unanime, le peu de figure qu'ont fait dans ces temps ceux qui ne pouvaient pas dire, *nous sommes membres du souverain*, tout cela nous a portés à regarder la discipline des Romains et des Spartiates comme une sorte de loi de la nature humaine, à la violation de laquelle s'attachait un malheur infaillible. Tout ce que nous désirions, tout ce qui nous manquait, nous l'attendions de cette discipline. Nous en ressuscitâmes toutes les règles, toutes les formes; nous nous les imposâmes, nous les déclarâmes notre propriété imprescriptible. Pour dompter notre naturel déchu qui s'assujettissait mal à ces pratiques étranges, nous dé-

crétâmes contre nous-mêmes la plus terrible des sentences, *la démocratie ou la mort*.

Mais ce qui passionnait les hommes de l'antiquité, c'était le plein et le libre exercice de leurs facultés actives; s'ils aimaient tant leur démocratie, c'est qu'elle les favorisait dans cet exercice. Or, les facultés et les penchants de ces hommes étaient loin d'avoir rien de commun avec les nôtres. Dans les circonstances où leur naturel les excitait à l'action, le nôtre nous commande le repos; où ils n'aimaient pas à agir, l'activité nous est nécessaire; ainsi, nous avons besoin d'être libres dans les actes où ils pouvaient supporter la gêne, et nous souffririons d'être contenus où ils ne voulaient aucun frein. Ainsi, leur règle de bien et de mal, de droits et de devoirs, leurs lois de commandement et de défense, pour nous être applicables, auraient dû être tournées en sens contraire. La paix et l'industrie leur étaient interdites, et ils le souffraient volontiers; peut-être souffririons-nous qu'on nous interdît la guerre. La défense d'émigrer ne leur pesait point; ils voulaient être attachés à la terre natale, et il faut que nos pas soient libres : car pour eux l'indépendance n'existait que dans les limites de la patrie : au dehors, c'était l'esclavage; au dehors, c'étaient des ennemis; tandis que l'oppression peut nous venir de nos voisins, et la liberté d'ailleurs; tandis que partout il y a pour nous des amis, comme aussi des ennemis.

Que la cité s'empare de tous les individus et en fasse des fractions d'elle-même; qu'elle réduise un homme qui peut agir personnellement à l'état de membre passif d'un corps qui le meuve, l'anime, le détruise à son gré, cette presque nullité d'existence, si elle n'est pas le seul état où il puisse vivre, sera l'état où il vivra le moins. Qu'on

veuille disposer de ce que je possède, en régler la quantité et l'usage, si ce n'est pas l'unique moyen de faire que je le conserve, c'est un attentat à mon existence. Qu'on s'imagine rendre plus supportables ces règlements, en laissant à chacun le pouvoir de les décréter contre les autres, en les décrétant contre soi-même, c'est la plus absurde folie, si l'on n'est pas dans des temps où le despotisme ait pour les hommes plus d'attrait que le bien-être [1].

Il n'était pas inutile sans doute de nous rappeler qu'autrefois, quand, au nom de l'État, les hommes étaient troublés dans les jouissances de leur vie privée, ce n'était pas le bien de quelques familles, mais une nécessité sociale qui commandait les privations et les gênes; mais il nous eût fallu reconnaître en même temps ce que voulait notre nature présente, ne pas nous imposer, de gaieté de cœur, des contraintes que les anciens supportaient comme le moindre mal, ne pas nous laisser duper par l'alliance de mots la plus menteuse, ***un gouvernement qui donnela liberté.***

Sur la foi d'un exemple, nous avons attendu vainement que la liberté nous vînt du gouvernement démocratique; sur la foi d'un exemple, nous l'attendons à présent du gouvernement mixte.

[1] « L'homme civil, dit Rousseau, n'est qu'une unité fractionnaire qui tient au dénominateur, et dont la valeur est dans son rapport avec l'entier, qui est le corps social. Les bonnes institutions sociales sont celles qui savent le mieux dénaturer l'homme, lui ôter son existence absolue pour lui en donner une relative, et transporter le *moi* dans l'unité commune; en sorte que chaque particulier ne se croie plus un, mais partie de l'unité, et ne soit plus sensible que dans le tout. Un citoyen de Rome n'était ni Caius ni Lucius, c'était un Romain. »

On voit que Rousseau prend ici une loi de circonstance pour la loi générale et nécessaire de l'état social, et transforme en civilisation absolue une civilisation particulière; c'est là l'erreur de toute sa politique.

Depuis cent cinquante ans, en Angleterre, le peuple qui pratique l'industrie, le peuple qui n'a point de brevets pour vivre sur le travail d'autrui, le peuple civilisé à notre manière moderne, déclare qu'il est heureux, et qu'il le doit à sa *constitution*.

Cette voix nationale, l'orgueil avec lequel les habitants de l'Angleterre comparent leur état social à celui du reste des Européens, un gouvernement vanté par d'autres que par ceux qui en vivent, tout cela devait produire un grand effet sur nos esprits incertains de nouveau après une expérience malheureuse.

L'opinion se précipita vers la *constitution* des Anglais comme vers la *constitution* des Romains; et nous ne pensâmes point à nous rendre plus de compte de ce que le peuple entendait réellement lorsqu'il se disait heureux par elle. « Les *constitués* sont heureux, à les en croire; « il faut que leur bonheur soit l'effet d'un travail com« mun de toutes les parties de la *constitution;* il faut que « chaque pièce y joue son rôle : pour nous assurer le « même bien-être, n'oublions pas le moindre détail. » C'est sur cette idée, qu'après avoir regardé comme des machines à produire le bien des hommes en société, des *tribuns*, des *orateurs*, des *comices*, l'*ostracisme*, les *lois agraires*, nous dotâmes de cette propriété merveilleuse des *pairs*, des *députés de provinces*, une *noblesse*, des *pensions* et des *bourgs-pourris* [1].

Il n'y a rien d'absolu pour l'espèce humaine, ni dans le mal, ni dans le bien. Un pauvre naufragé, rejeté par la mer sur une côte déserte, va s'écrier qu'il est heureux; et il est nu, et il a faim : de même, un peuple

[1] On a écrit en France que les *bourgs-pourris* (*rotten-boroughs*) étaient un des meilleurs ressorts de la *constitution* anglaise.

3

longtemps gêné dans l'exercice de ses facultés, se trouvant tout d'un coup plus au large, peut proclamer qu'il est heureux; ce qui ne veut rien dire alors, sinon que son état est plus supportable. On se tromperait si l'on entendait par là que toute sa situation lui est propice, que nulle action exercée sur lui ne le trouble, ne le gêne, ne le contrarie; qu'il veut sa condition tout entière, qu'il s'y maintient à plaisir, et qu'il s'interdit de changer.

Nous nous sommes enthousiasmés de l'instinct admirable avec lequel le peuple anglais a bâti sa *constitution*, pièce à pièce, ajoutant, retranchant, remplissant les vides, accordant les parties, jusqu'à la perfection systématique de l'ensemble; nous nous sommes félicités de vivre dans un temps où ce chef-d'œuvre de la sagesse moderne était achevé et s'offrait à l'imitation; nous n'avons plus aspiré qu'à le connaître, qu'à le transporter parmi nous.

Mais les Anglais n'ont point fait leur *constitution*. Jamais ils n'ont eu en tête le dessein de se partager par générations les travaux successifs qui devaient *compléter leur organisation, finir leur état social*, les amener *au meilleur système* [1].

Ils ne se sont point avisés qu'il y avait trois éléments essentiels qu'il s'agissait de combiner sans les confondre, savoir, la monarchie, l'aristocratie et la démocratie. Il n'est pas vrai que, de dessein prémédité, ils aient élevé sur eux une monarchie, et en même temps une aristo-

[1] Expressions de quelques écrivains. — Il est bon de remarquer que ces termes magnifiques de « *société parfaite*, de *constitution incomparable* », sont un signe du peu d'avancement de la science politique : c'est avec ce faste que, dans tous les temps, l'ignorance a parlé des premiers procédés des arts; les vraies lumières ont un ton plus modeste.

cratie pour la combattre; qu'ils aient mis ensuite à côté une dose de démocratie, laquelle ils ont voulu grossir peu à peu, jusqu'à ce qu'elle fît équilibre avec les deux autres principes, et qu'il y eût symétrie. Ces spéculations abstraites peuvent bien passionner quelques penseurs de profession; mais elles n'occupent guère les peuples, qui sont plus matériels dans leurs intérêts.

Vivre, jouir de son travail, exercer librement ses facultés et son industrie, voilà à quoi tendent les hommes réunis, et où le peuple anglais, comme tous les autres, s'est efforcé d'atteindre. Les voies qu'il a suivies ont été simples, c'était de s'attaquer aux obstacles qui arrêtaient ses désirs; il en a détruit ce qu'il a pu détruire. Voilà son ouvrage, voilà son succès; hors de là rien n'est de lui.

Nous devons nous défier de l'histoire. Trop souvent l'écrivain, au lieu de raconter naïvement ce qu'il a devant les yeux, nous présente ce qu'il imagine, et substitue ses idées aux faits, ou dénature les faits en établissant des rapports forcés entre eux et d'autres faits étrangers. On peut prouver que, pendant sept cents ans, tous les esprits de l'Angleterre ont été occupés à ajuster ensemble le roi, les pairs et les communes, pour se tenir après en repos et jouir du spectacle; on peut prouver que cette idée leur venait des Romains dont ils voulaient se procurer les institutions, et avoir à la fin dans un roi deux consuls, dans une chambre haute un sénat, dans une chambre basse des comices en petit; on peut prouver qu'ils se proposaient pour modèles les barbares de la Germanie.

On peut tout prouver par les faits, avec des systèmes et des allusions; souvent l'histoire n'est qu'un mensonge continuel, et malheureusement, pendant que les écrivains

la contournent à leur mode et en font un habit pour leurs pensées, ils la présentent aux peuples et aux hommes comme la vraie règle de leurs actions, l'institutrice qui enseigne à vivre, *magistra vitæ;* c'est qu'ils savent bien qu'ils sont cachés derrière, et qu'en préconisant l'histoire, c'est proprement leur esprit qu'ils vantent.

Sans proposer de notre chef aux Français l'exemple de la nation anglaise, sans nier cependant que cet exemple leur soit applicable, sans mettre en avant aucune espèce de ressemblance dans la situation des deux peuples, mais aussi sans rejeter l'opinion de ceux qui y trouvent quelque rapport, nous allons essayer de décrire simplement et avec vérité les principales révolutions qui ont changé l'état des hommes en Angleterre. Dans ce récit, nous nous dépouillerons, autant qu'il nous sera possible, de toute vue politique prise d'avance; nous ne tiendrons nul compte des idées courantes ni même des mots qu'on échange tous les jours, sans trop en vérifier le titre; enfin, nous chercherons à remonter toujours jusqu'aux faits, à laisser toujours parler les faits.

Qu'on trouve dans cette histoire quelque chose de bizarre, d'extraordinaire, cela ne nous étonnera point : les notions des événements ont été si fort obscurcies, que la vérité a lieu de paraître étrange. Que certaines personnes crient à la malveillance, cela ne nous étonnera pas non plus. Mais nous avertissons tous ceux qui se croiraient blessés, qu'ils doivent s'en prendre, non point au narrateur qui n'est pas libre, qui n'a pas le choix de ce qu'il doit dire, mais aux faits qui gouvernent sa plume, et dont il n'est que l'interprète.

Conquête de l'Angleterre par les Normands. — Ordre de choses qu'elle établit. — Cet ordre de choses se dégrade et se modifie. — Luttes des classes d'hommes et des intérêts opposés. — Grande réaction nationale.

La terre qu'habite le peuple anglais fut envahie dans le XIe siècle, par une armée de Normands, qui en força l'entrée et s'y campa. Cette armée prit possession du sol et des hommes qui vivaient dessus, comme d'un champ et de machines propres à l'exploiter. Elle se répandit dans la contrée pour s'y nourrir plus aisément; mais elle se partagea sans se dissoudre : on conserva les grades, la subordination militaire, et tous les moyens de ralliement d'une troupe en campagne.

Même, l'armée se continua dans les fils de ceux qui la composaient, et encore dans les fils de leurs fils. Plusieurs siècles après la conquête, les arrière-neveux des conquérants campaient dans le pays, organisés comme l'étaient leurs ancêtres : il y avait un capitaine général, héritier de celui qui avait conduit l'expédition, des chefs secondaires et des soldats, issus des officiers et des soldats de la conquête.

Le nouveau capitaine, descendant du premier en ligne masculine ou féminine, se faisait donner le nom de *roi*. Les commandants en sous-ordre avaient le titre de *barons*. On appelait le reste de la troupe, en latin, les *gens de guerre* [1], et en anglais les *chevaliers* [2].

Le partage primitif du sol s'était maintenu avec la distinction des grades. Le capitaine possédait, en propre, plusieurs portions de terre que son prédécesseur s'était attribuées; et, de plus, il avait le pouvoir de disposer de la possession de tout le reste, selon de certaines lois

[1] *Milites.*
[2] *Knights*, ou bien *esquires*, écuyers.

établies par la discipline : privilége qu'il exprimait en ajoutant à son titre le nom du pays, en se disant le *roi de l'Angleterre*. De la même manière, les officiers qui, selon leur rang, occupaient des districts plus ou moins étendus, et les soldats qui y étaient cantonnés, se faisaient distinguer par le nom de leurs provinces ou de leurs domaines.

Le chef de l'armée victorieuse s'était déclaré propriétaire du sol et des hommes vaincus, au nom de Dieu et de son épée; ses successeurs attestèrent *Dieu* et *leur droit :* leur droit, c'était l'hérédité. Les lieutenants avaient, pour titre de leurs possessions, leur droit, l'héritage de leurs aïeux, avec le bon plaisir du chef. Mais lequel de ces deux titres était décisif de la propriété? cela devait être souvent mis en doute; et alors le chef faisait valoir sa volonté comme suprême, et les officiers leur succession. C'était une cause de disputes fréquentes [1].

Voilà quel était, en Angleterre, l'état des fils des conquérants; quant aux fils des vaincus, qu'on désignait par le nom de *sujets*, c'est-à-dire subjugués [2], ils étaient aussi dans la même condition que leurs pères. Il leur

[1] Sous le commandement d'un des successeurs du Conquérant, le comte de Varenne, qui avait en propre vingt-huit villes et deux cent quatre-vingt-huit manoirs, interrogé sur son droit de propriété, tira son épée en disant : « Voilà mes titres. Guillaume le Bâtard n'était pas seul lors- « qu'il s'est emparé de cette terre; mon aïeul était de l'expédition. » (Hume's *History of England*, in 4° London, 1770; T. I, appendix II.)

[2] *Subjecti*, de *subjicere*. Ce mot ne signifiait point la subordination politique, mais la soumission aux vainqueurs. Cinq cents ans après la conquête, on en faisait encore la différence. La reine Élisabeth, dans son discours au parlement, n'appelait pas sujets les hommes sur qui elle n'avait que la prééminence de l'autorité; mais elle donnait ce nom aux membres des communes, pour exprimer qu'elle avait sur eux une autre sorte de pouvoir. La formule était : My right loving lords, and you, my right faithful and obedient subjects. Très-affectionnés seigneurs ou maîtres, et très-obéissants sujets. » (Echard's *History of England*.)

fallait nourrir à discrétion cette multitude campée au milieu d'eux. Leur vie n'était quelque chose qu'autant qu'elle servait aux vainqueurs. Le plus ou le moins de profit à tirer de l'homme était la mesure du bon et du mauvais traitement. Si l'industrie ne produisait pas assez, on vendait le corps. Les naturels de l'Angleterre étaient un *article* d'exportation pour l'Irlande et les pays étrangers [1].

Chaque officier avait à ses ordres des agents chargés de ramasser les vivres qu'ils tiraient de son district, d'en protéger le transport, de s'opposer à la résistance de ceux sur qui la contribution se levait, de punir les refus, de prévenir les soulèvements, et même d'étouffer les querelles des sujets; de réprimer toute offense, toute injure que l'un ferait à l'autre, soit dans sa personne, soit dans ses biens, afin que leur corps fût toujours propre au travail, afin que le capital qu'ils faisaient valoir pour le *maître*[2] ne diminuât point, afin qu'ils ne fussent point distraits du soin de produire ce qu'il voulait prendre d'eux. Ces agents, qui étaient des commis, des juges, des exécuteurs, composaient ce que le maître appelait sa *cour*.

Le général avait ainsi une cour, une compagnie de pourvoyeurs en station dans chacun de ses domaines; et il avait de plus une cour ambulante qui marchait devant lui, lorsque, dans certaines occasions, accompagné de son *état-major*, il allait inspecter les quartiers. Il fallait que lui et sa suite trouvassent de quoi suffire à leurs besoins, dans tous les lieux où ils passaient; et les pourvoyeurs s'acquittaient si exactement de leur office, que souvent, à l'approche du roi, les habitants se retiraient à la hâte,

[1] Clarke, *Coup d'œil sur la force de l'Angleterre*, chap. I.
[2] Lord.

avec tout ce qu'ils pouvaient sauver, au fond des forêts ou dans des lieux écartés.

Et lorsque les lieutenants du général voyageaient à sa place ou portaient ses ordres, ils exigeaient les mêmes provisions et faisaient le même pillage[1]. Ces coutumes, autorisées par les fonctions du chef qui devait avoir l'œil à tout, étaient onéreuses à ses subordonnés, qui avaient d'autant moins à tirer de leurs dépendants respectifs, que le général leur avait pris davantage pour son propre compte : car ceux qui pouvaient suffire à une seule contribution ne pouvaient suffire à deux à la fois. Les officiers étaient donc intéressés à modérer les exactions du général et de ses agents; et le général de son côté, pour son intérêt, pour l'intérêt commun de toute l'armée, à la conservation de laquelle il devait veiller, était porté à empêcher que chaque officier ne dévorât trop dans sa province, pour que le pays ne se trouvât pas subitement épuisé, et que la famine ne vînt pas dans le camp.

(1100-1200.) De là devait résulter, entre le chef et ses officiers, une sorte de lutte favorable dans le fait aux *sujets*, quoique dans l'intention ni le chef ni ses officiers ne songeassent à les soulager pour l'amour d'eux. Les *barons*, plus vivement intéressés dans ce débat parce qu'il s'agissait de leur subsistance personnelle, élevèrent les premiers la voix et exigèrent du roi qu'il souscrivît à un acte par lequel ils restreignaient son pouvoir de recruter leurs hommes pour la réparation des forteresses, des ponts et des routes; qui limitait la quantité de grain et de bétail

[1] His domestics too, when sent upon business into distants parts of the kingdom, claimed the same privilege, and demanded a supply of provisions, in every town through which they travelled. (*Remarks upon the History of England*, vol. I, p. 223.)

que devaient lever ses pourvoyeurs dans leurs courses, et qui interdisait la saisie des animaux de charge, des chariots de transport et des instruments de travail; trois actes d'autorité dont l'officier, propriétaire de la province qui les supportait, avait toujours à souffrir; car, ou les hommes étaient enlevés au travail, ou les outils du travail étaient enlevés aux hommes, ou le fruit du travail périssait. C'est ce pacte imposé par les lieutenants à leur capitaine qui fut appelé la *grande charte*[1].

Le roi prit ensuite sa revanche, et il contraignit les *barons* à n'exiger des hommes subjugués que des taxes régulières; il voulut qu'ils laissassent aux marchands la liberté de voyager; il favorisa les rassemblements de ceux qui voulaient mettre en commun leur industrie; il prit les villes sous sa sauvegarde; il donna aux hommes des saufs-conduits, non par compassion, mais par intérêt propre, et parce que tout *sujet* dont le travail était entravé, ou qui périssait dans le travail, pour satisfaire aux besoins d'un seul, causait une perte à la communauté entière des vainqueurs.

La grande charte et les statuts qui vinrent après furent ainsi à l'avantage des subjugués; mais les termes seuls font voir que leur avantage n'était pas l'objet direct, et qu'on ne les estimait qu'à la manière des bêtes de fatigue qu'on ne veut point perdre. Un article de la grande charte défend de détruire les maisons, les bois et les *hommes*, sans la permission du propriétaire[2].

[1] Voy. Hume, chap. XI. — Millar, t. I, p. 80, et le texte de la grande charte dans l'ouvrage de Blakstone.

[2] Make waste of houses, woods, or men, without the special licence of the proprietor. (*Remarks upon the history of England*, vol. II.)

Veut-on se convaincre que la guerre des barons contre Jean-sans-Terre n'était nullement faite pour les sujets, il faut lire comment les

A de certaines époques fixes ou déterminées par le capitaine, il y avait un rassemblement général, et comme une revue de toute l'armée. Chaque officier, chaque soldat s'y rendait, et les aumôniers du camp y assistaient. Cette assemblée avait le nom de *parlement*, ce qui signifie conférence, parce qu'on s'y expliquait en commun, et qu'on y prenait conseil sur les mouvements à faire dans le pays ou hors du pays, sur la disposition des postes, sur les moyens de se maintenir en repos au milieu des *sujets*, et de leur faire rendre le plus de vivres et le plus d'argent[1].

(1200-1300.) Les *sujets*, en même temps qu'ils nourrissaient leurs maîtres, devaient vivre eux-mêmes; tenus sans cesse en éveil, et l'esprit toujours tendu par le besoin d'être bien et par la difficulté d'y parvenir, ils avaient assez promptement accru la puissance de leur industrie : les manufactures étaient nées, les villes avaient grandi. Alors les vainqueurs ne pouvaient plus suffire à faire le recensement de ce que chacun possédait, et de ce qu'on pouvait lui retrancher. La propriété croissant toujours, les comptes faits cessaient bientôt d'être exacts; il eût fallu souvent en dresser de nouveaux, ou se résoudre à perdre sur les recettes, en percevant les taxes d'après

deux partis traitaient le pays dans leur colère et dans l'acharnement du combat. « Nothing was to be seen but the flames of villages reduced to ashes, and misery of the inhabitants, tortures exercised by the soldiery and reprises no less barbarous committed by the barons on roya demesnes. » (Hume's *History of England*, chap. XI.)

[1] Tous les barons étaient forcés de venir en parlement; l'ordre était moins sévère pour les soldats ou chevaliers à qui le voyage était trop à charge; leurs officiers répondaient pour eux. Cela faisait que l'assemblée n'était ordinairement qu'un conseil d'état-major. Il arrivait cependant quelquefois que l'armée tout entière recevait l'ordre de se réunir dans un lieu désigné par le chef. « There is also mention sometimes made of a crowd or multitude that thronged into the great council on particular interesting occasions. » (Ibid., Appendix II.)

les estimations antérieures. On chercha naturellement un expédient qui écartât ces difficultés, et l'on en trouva un. C'était dans les villes que les richesses mobiles pouvaient le plus difficilement s'apprécier : on obligea les *sujets* habitants des villes à choisir un certain nombre d'entre eux pour venir en parlement, lorsque le général, les lieutenants, les aumôniers et les soldats seraient rassemblés, répondre à toutes les questions qu'on voudrait leur faire sur la fortune de leur bourg, de leur cité, de leur commune, dire tout ce qu'ils pouvaient supporter, et, s'il y avait lieu, d'exiger plus. On leur faisait signer les actes d'impôt, pour qu'ils n'allassent pas ensuite résister aux collecteurs, et différer ou refuser le paiement, pour qu'ils fussent pris en quelque sorte par leur parole [1].

La dernière classe de l'armée, les chevaliers n'ayant que de petites portions de terre, et ne pouvant point, comme leurs supérieurs, prendre à discrétion sur le bien des vaincus, s'étaient mis à pratiquer l'industrie, et à ajouter le revenu de leur propre travail à la part qu'ils avaient aux revenus des *sujets*. En prenant les arts de ces hommes, ils en prenaient les mœurs, et peu à peu se mêlaient à eux. Dans les premiers temps, lorsqu'ils étaient appelés, ils se tenaient en conférence commune dans un même lieu avec leurs officiers, avec les *lords spirituels et temporels;* après que des bourgeois et des membres des communes eurent été mandés au parlement, les soldats

[1] Le premier appel des députés des bourgs fut fait par le vingt-troisième statut d'Édouard Ier, en 1295. « He issued writs to the sheriffs, enjoining them to send to parliament two deputies from each borough within their county, and thus provided with sufficient powers from their community to consent, in their name, to what he and his council should require of them. » (Hume's *History of England*, chap. XIII.)

se séparèrent de leurs chefs, et, réunis aux bourgeois, ils délibérèrent avec eux dans un lieu à part[1].

Telle est l'origine de la chambre des communes dans le parlement d'Angleterre. Ce n'était pas volontiers que les villes envoyaient des députés : car il fallait qu'elles prissent sur elles les frais de leur subsistance dans ce long sejour, loin de leur travail et de leurs affaires. Ce n'était pas volontiers que les députés venaient se présenter, obligés qu'ils étaient de suspendre les occupations qui nourrissaient leurs familles, pour aller déclarer exactement, devant des maîtres dont ils voyaient toujours le bras levé, combien, sans les faire périr, on pourrait désormais leur ôter du produit de leur peine et de leur industrie[2].

(1300-1400.) La convocation des délégués des communes fut trouvée commode et passa en usage : on ne manquait pas de les appeler toutes les fois qu'il s'agissait de faire des levées d'argent[3]. Dans le XIVe siècle, l'armée commença à faire des excursions hors du pays pour acquérir de la terre et du butin. Il fallait, pour ces entreprises, des armes, des bagages, des provisions. Les bourgeois étaient souvent consultés[4].

A force de voir ses vainqueurs face à face, la bourgeoisie les redouta moins. Elle ne vit plus le conquérant

[1] Cette réunion n'eut point lieu tout d'un coup, et pendant quelque temps les bourgeois convoqués siégèrent à part des chevaliers, comme à part des hauts barons et de la cour du roi. Souvent, après avoir répondu aux demandes et accédé aux taxes, ils retournaient chez eux, quoique le parlement ne fût point dissous. (Hume's *History of England*, chap. XIII.)

[2] No intelligence could be more desagreable to any borough, than to find that they must elect, or to any individual than that he was elected. (Ibid.)

[3] Richard II fit un statut pour ordonner expressément aux villes de nommer des représentants. (Clarke, chap. I)

[4] Les invasions en France commencèrent vers l'an 1340, sous le règne d'Édouard II.

armé, exigeant, sous peine de la vie; il lui parut comme un voleur mal assuré, prêt à capituler; et elle songea à faire des conditions. Engagée dans des entreprises industrielles plus étendues, le besoin plus pressant d'avoir en toute occasion des sommes disponibles la tenait éveillée sur les demandes; elle était plus sensible dans sa propriété. Les députés apportèrent les plaintes de leurs commettants, et se mirent à plaider pour eux. C'est ainsi qu'une institution destinée à favoriser les exactions allait se retournant contre ceux qui l'avaient appelée à leur aide, et tendait à garantir les hommes subjugués contre la rapacité de leurs vainqueurs [1].

Longtemps le général de l'armée, le roi, n'avait eu qu'à se montrer, qu'à parler, et le *peuple sujet*, se figurant encore, à ce seul aspect, toutes les horreurs de l'invasion, le ravage, l'incendie, le massacre, baissait le front, et se laissait frapper de crainte que la destruction ne punît aussitôt la moindre résistance [2]. C'était la subordination naturelle, celle du faible fléchissant sous la force. Mais quand on fut déjà loin de ces temps, quand le souvenir ne les retraça plus que faiblement, quand la ter-

[1] During the reign of Henry IV (1400), the house of commons began to assume powers, which had not been exercised by their predecessors. They maintained the practice of not granting any supply before they received an answer to their petitions; which was a tacit manner of bargaining with the prince. (Hume's *History of England*, chap. XVIII.)

Le premier exemple d'opposition d'un membre de la chambre des communes à une demande d'argent fut donné par Thomas Morus en 1509. (Voy. Barington, *Remarques sur les anciens statuts*.)

[2] La province de Northumberland, punie par le Conquérant, devait encore, après plusieurs siècles, présenter aux yeux un exemple terrible. Cette contrée, de soixante milles d'étendue, avait été si bien châtiée, que, l'exécution finie, on n'y trouvait plus ni une maison, ni un arbre, ni un être vivant. Les troupeaux avaient été saisis, les instruments de travail brisés, et les hommes nus chassés des forêts, où ils tombaient par milliers, morts de faim et de froid. (Hume's *History*, etc., chap. IV.)

reur cessa d'être la première impression, et qu'on put raisonner avant de craindre, cette subordination se relâcha. Le vainqueur le sentit; et, pour qu'on ne s'avisât point de se mesurer à lui, et d'attendre l'effet après la menace, il invoqua à l'appui de ses volontés, au lieu de son pouvoir déterminé, une puissance mystérieuse, supérieure à toute force humaine. Du moment que la pensée put venir aux *sujets* de mesurer l'action de leurs maîtres, la pensée vint aux maîtres de soustraire leur action à tout calcul.

(1500-1600.) Ils proclamèrent solennellement leur droit, comme un droit sacré, un droit divin. C'était Dieu qui avait tiré l'épée, qui avait vaincu par eux, qui prétendait se maintenir par eux dans sa conquête. C'est avec cet appui que leur volonté se présentait à l'imagination des subjugués. Et tous se taisaient alors devant un doigt levé vers le ciel, comme autrefois devant une main mise à la poignée du sabre.

Dans la barbarie des premiers temps, cette sanction divine de la propriété conquise avait quelque chose d'utile, en ce qu'elle arrêtait par une force mystérieuse le brigand qui voulait acquérir, devant le brigand possesseur, et terminait ainsi les guerres, qui, sans cela, n'eussent jamais eu de fin. Les coutumes juives consacraient ces maximes, et c'est sur leur tradition que fut fondé le dogme moderne de la divinité des puissances. Mais la nouvelle doctrine était loin de ressembler à l'ancienne. Ce n'était plus le propriétaire se tournant vers ceux qui voulaient le déposséder, et leur criant : « Ne « regardez pas ma force et la vôtre; il y a derrière moi « quelqu'un plus fort que moi et que vous, qui possède « ces choses dont je n'ai que l'usufruit; et c'est à lui que

« vous aurez affaire [1]. » Un homme disait à d'autres hommes : « Vous êtes à moi; vous m'êtes échus par une « volonté supérieure à nous : celui qui veut que je vous « possède vous regarde, et me soutient. » La conviction devait plus difficilement s'obtenir.

Pourtant, les pauvres sujets, tout ébahis, crurent d'abord, et s'humilièrent : quand un prêtre proclamait ces axiomes, on n'osait douter. L'homme par qui Dieu s'exprimait d'ordinaire pouvait-il jamais ouvrir la bouche sans que ses paroles vinssent de Dieu? Mais le temps arriva où ceux qui voulaient qu'on les avouât maîtres ne se crurent pas assez soutenus par le clergé seul, et voulurent renforcer en quelque sorte l'autorité de la foi par l'autorité de la raison. Ils ameutèrent les légistes, sans voir que cette défense n'allait point à leur cause, et que le terrain où ils se retranchaient serait bientôt un camp ennemi. Rédigé en propositions mystérieuses, le droit divin repoussait l'examen; le traduire en arguments logiques, c'était invoquer les discussions et livrer tout à la controverse. Les dogmatiseurs ne trouvaient point d'adversaires, les raisonneurs en furent assaillis. Chaque proposition jetée en avant en faisait sortir une contraire. A ceux qui prouvaient par syllogisme que les vainqueurs avaient le droit de posséder les vaincus, les vaincus répondaient, dans la même forme, qu'ils avaient le droit de n'être point possédés. Mais Dieu, disaient les premiers, vous a donnés à eux; mais Dieu, répliquaient les autres,

[1] « La possession de ce qui appartient à votre Dieu, disait Jephté au « chef des Ammonites, ne vous est-elle pas légitimement due? nous « possédons au même titre les terres que notre Dieu vainqueur s'est « acquises. » Nonne ea quæ possidet Deus tuus tibi jure debentur? quæ autem Dominus Deus noster victor obtinuit, in nostram cedunt possessionem. (Jug. chap. XI, verset 24.)

longtemps auparavant nous avait donnés à nous-mêmes.

Telle était la situation des choses et les rapports qui existaient entre les maîtres et les *sujets*, lorsqu'en l'année 1601, un avocat, député à la chambre des communes, parlant à l'occasion d'un subside demandé par la reine Élisabeth, commença ainsi son discours : « Je m'étonne « que la chambre s'arrête à délibérer maintenant si un « subside sera accordé, et dans quel délai il sera payé. « Ne savons-nous donc pas que tout ce que nous avons « appartient à Sa Majesté, et qu'elle peut légitimement « exiger de nous ce qu'il lui plaît d'exiger? » A ces mots, il fut interrompu par des huées et des éclats de rire. Le président imposa silence ; et l'avocat, se levant de nouveau, soutint sa première assertion, et prétendit qu'il allait la prouver par des exemples du temps de Henri III, du roi Jean et du roi Étienne : alors les huées recommencèrent[1].

Les exemples, en effet, n'eussent pas manqué. Mais les murmures de la chambre étaient un exemple présent aussi affirmatif que les autres. On pouvait y voir que jamais des phrases ni des témoignages ne sauraient opérer, sur les *sujets* anglais, cette conviction qui saisissait leurs aïeux, à la vue de l'épée de Guillaume le Bâtard dans la main de son fils ou de son petit-fils.

Dans ce temps-là, une nuée de jurisconsultes se levaient pour démontrer ce qui ne se démontre point, le pouvoir. Le pouvoir se déclare en s'exerçant : c'est un

[1] « I marvel much that the house should stand upon granting of a subsidy « or the time of payment, when all we have is her majesty's, and she « may lawfully at her pleasure take it from us : she hath as much right « to all our lands and goods, as to any revenue of her crown... » He said he could prove his former position by precedents in the time of Henry the third, king John, king Stephen, etc. (Hume's *History of Engl.nd*, chap. XLIV.)

fait que le raisonnement ne crée ni ne détruit. Toute puissance qui argumente et soutient qu'elle existe, prononce qu'elle a cessé d'être.

Déjà, en 1591, tous les juges de l'Angleterre avaient fait, de concert, un décret, pour traduire en droits les faits de la conquête, et ressusciter par la logique une action matérielle dont le temps avait usé le ressort.

Ils déclarèrent ce qui se déclarait de soi-même trois siècles auparavant, « que le vainqueur était souverain « maître, et que les vaincus étaient à sa discrétion [1];

« Que la terre, les habitants, l'industrie du pays exis- « tant pour les besoins, la subsistance, les commodités, « le luxe de l'armée conquérante, il était de droit incon- « testable que le général, agissant pour l'armée, disposât « du travail des subjugués, le pressât, l'arrêtât, le réglât « à son gré, fît fabriquer ce qu'il préférait, et prohiber « ce qu'il n'aimait pas; qu'il donnât des priviléges exclu- « sifs à ceux dont l'adresse lui plaisait [2];

« Que le roi avait le droit légitime d'arrêter le trans- « port des marchandises, de suspendre les ventes, de « retenir les vaisseaux prisonniers dans les ports, pour « faire acheter ensuite l'exemption de ces entraves [3];

« Que nul *sujet*, sans son aveu, ne devait sortir de la

[1] Hume's *Hystory of England*. — Cet acte, qui décrétait que l'Angleterre était sous le pouvoir absolu, ne spécifiait point les droits du pouvoir, de peur, sans doute, de les borner en les énonçant; on y affirmait simplement que rien ne devait limiter la volonté du *roi*, ni les statuts, ni les usages. C'est pour mettre sous les yeux les divers genres d'abus que le décret sanctionnait d'un seul mot, que nous exposons quelques-unes de ses conséquences.

[2] That all trade was entirely subject to the pleasure of the sovereign; that even the statute which gave the liberty of commerce, admitted of all prohibitions of the crown. (Ibid., chap. XL.)

[3] Les *embargos* sur les marchandises, acte de pouvoir très-fréquent jusque sous le règne d'Élisabeth. (Ibid., appendix III.)

« terre conquise, de crainte que la possession des conqué-
« rants ne devînt moindre de l'industrie ou du corps de
« l'émigré [1];

« Que la chambre des bourgeois n'ayant été créée que
« pour la commodité des vainqueurs, son intervention
« dans les levées d'argent n'était point de nécessité abso-
« lue; que le général seul, par un *ordre du jour*, pouvait
« faire prendre où il lui plairait, et par qui il lui plairait,
« les denrées dont il avait besoin, comme on exige des
« réquisitions en campagne [2];

« Qu'il avait le droit de déclarer en état de guerre la
« ville ou le canton qu'il lui plairait, et d'y faire opérer
« militairement, comme dans un jour d'invasion, sur les
« choses et sur les hommes [3];

« Qu'en un mot, le roi, qui était le suprême gardien
« de la conquête, ayant à veiller toujours à ce qu'elle fût
« maintenue, devait être juge de ce qui la menacerait et
« des moyens de la garantir; qu'il avait le droit, par con-
« séquent, de juger seul, de punir seul, de se faire assis-
« ter dans les jugements par qui il trouverait bon, et
« d'établir à son gré des tribunaux pour la conservation
« de l'ordre établi par la victoire [4]. »

[1] No man could travel without the consent of the prince. (Hume's *History of England*, appendix III.)

Si un paysan se réfugie dans une ville, dit le 34e statut d'Édouard III, le principal officier doit le livrer; et s'il est pris partant pour un autre pays, il doit être marqué au front de la lettre F.

[2] Les ordres du jour, qu'on appelait proclamations, pouvaient s'étendre à tout ce qui touchait les relations des vainqueurs avec les vaincus; ce qu'on y ordonnait était exécuté avec la plus grande rigueur par une sorte de cour prévôtale, qui portait le nom de chambre étoilée, *Star Chamber*. (Hume's, ibid.)

[3] C'était la loi martiale. On faisait ces exécutions militaires à la moindre apparence d'un soulèvement. (Ibid.)

[4] Lorsque le roi était présent à la chambre étoilée, il était le seul juge;

Ces actes de puissance s'appelaient la *prérogative royale;* ceux qui décrétèrent cette prérogative établirent en même temps qu'elle était incontestable, et que c'était un crime d'en douter : *prerogativam nemo audeat disputare*[1].

Mais leur assertion n'était pas une puissance contre des intérêts révoltés; si l'épée de la conquête, si le bras même de Dieu, présenté à l'esprit des sujets, ne les domptait plus, que pouvait prétendre un légiste armé de sa plume? Aussi, l'on ne tint pas compte de la défense, et l'on osa contester.

Il semble que, dans l'extrême de la misère, le besoin d'être mieux agisse moins violemment sur nous que dans une condition déjà supportable. Quand les premiers besoins absorbent toute l'attention, l'esprit, fatigué d'y songer toujours, se relâche quand ils sont satisfaits, et n'est plus capable d'une autre activité. Mais quand on n'a pas trop de peine à vivre, la pensée moins circonscrite se jette en avant : alors on examine de plus près sa situation; on y découvre plus d'obstacles, parce qu'on a plus de désirs, et l'on se tourmente pour changer. Tant que les hommes subjugués d'Angleterre ne tirèrent de leur travail qu'un chétif revenu, ils se laissèrent garrotter et dépouiller sans murmure; ils supportèrent la prérogative. On se résignait sous les Guillaume, lorsque les vainqueurs avaient tout et que les vaincus n'avaient rien; on se souleva sous Jacques Ier, lorsque la richesse des communes était

les autres ne pouvaient que dire leur avis. Ce tribunal, composé du conseil du roi et de juges nommés par lui, avait le pouvoir d'imposer à discrétion des amendes, d'emprisonner, d'infliger des peines corporelles. (Hume's *History of England.*)

[1] Ibid. chap. L.

devenue trois fois plus grande que celle des *lords*[1].

C'est alors que la conquête commença d'être mise en question, et que des voix s'élevèrent contre ses actes naturels. Le plus naturel de tous, c'était sans doute l'impôt que les vainqueurs exigeaient pour leur subsistance; c'étaient les mesures par lesquelles ils opéraient sur l'industrie, les biens et les personnes des *sujets*, afin de grossir leur revenu annuel et de faire des profits extraordinaires : la lutte s'ouvrit par l'attaque de ces mesures.

Ce fut dans leur propriété, dans leur industrie, que les vaincus songèrent à s'affranchir : de tous côtés leur industrie était gênée; les prohibitions arrêtaient les entreprises; les monopoles décourageaient le travail et renversaient les établissements fondés; les tribunaux, par leurs arrêts, suspendaient toutes les affaires; un homme emprisonné subitement était ruiné et ruinait ses correspondants; la justice arbitraire qui frappait un seul industriel nuisait par contre-coup aux autres qu'elle épargnait. Quand les *sujets* furent parvenus au point de sentir ces rapports de l'indépendance avec la richesse, de sentir les liens d'intérêt qui les attachaient les uns aux autres, par le besoin que chacun avait de la liberté de tous, ils se rallièrent ensemble; ils devinrent une nation, ils devinrent une puissance.

Car il ne faut pas qu'on croie qu'il y eût, avant ce temps-là, une nation anglaise. Il y avait dans le pays d'Angleterre une nation en campement, une nation d'étrangers; mais les indigènes n'avaient entre eux rien de commun que leur misère. Chacun, isolé, servait son maître; il ne faisait rien pour ses pareils, qui ne faisaient rien

[1] Hume's *History of England*, appendix III, chap. XLIV.

pour lui : c'était une multitude éparse. L'industrie les réunit par des services mutuellement rendus ; l'industrie leur inspira le désir d'une liberté commune [1].

(1603.) Dans ces conjonctures, le roi, pour raffermir la conquête menacée, se leva à la tête, non de ses guerriers, mais de ses chapelains. Armé de théologie, il soutint, de sa propre bouche, à la face des communes, que Dieu avait déclaré dieux, comme lui-même, les généraux vainqueurs et leurs fils : *Dixi quod Dii estis* [2]. En élevant de pareilles prétentions, il détournait contre lui seul la colère et les efforts des *sujets;* il se dévouait, lui ou son successeur, pour la cause dont il était le chef.

La querelle s'engagea ainsi entre la chambre des communes, entre les députés du *peuple sujet*, et le roi, qui se mettait seul en avant, ne laissant à la nation privilégiée que le soin de lui prêter secours dans les occasions pressantes.

Les communes déclarèrent, au nom de tous les *sujets*, leur volonté unanime de ne plus supporter les monopoles ni les taxes mises sur les denrées. Elles représentèrent que les taxes allaient croissant, et les entraves se resserrant de plus en plus ; qu'il fallait qu'on s'arrêtât enfin, et qu'on songeât que si les *sujets* s'épuisaient de travail, ce n'était pas proprement pour fournir matière aux impôts, qu'ils voulaient vivre aussi pour eux-mêmes,

[1] They formed no community, were not regarded as a body politic; and were really nothing but a number of low dependent tradesmen, living without any particular civil tie in neighbourhood together. (Hume's *History of England*, appendix III.)

[2] Ce mot fut dit dans le parlement par un avocat du pouvoir royal ; le roi soutenait lui-même cette doctrine dans ses discours et dans ses écrits. (Ibid., chap. XLV et XLVI.)

travailler pour eux-mêmes, jouir eux-mêmes des fruits de leur travail [1].

A toutes les réclamations des sujets, le roi ne répondait qu'un mot, et le seul qu'il eût à répondre, *j'use de ma prérogative* [2]. Les communes alors dressaient des bills, où, en abolissant les usages qui les gênaient, elles entamaient la prérogative. Mais la chambre des maîtres ou des *lords* n'avait garde de sanctionner ces résolutions : elle se tenait à son poste, ralliée autour de son chef, et le soutenant de sa résistance. Ainsi, les mêmes hommes qui s'étaient rencontrés autrefois les armes à la main se retrouvaient en présence après six siècles, et se faisaient une guerre d'intrigues et de paroles, avant d'en venir à la force, la dernière des raisons.

Les communes ne se relâchaient point; les bills se suivaient en foule ; le pouvoir des *ordres du jour* ou proclamations, le pouvoir des tribunaux fut attaqué, mais c'était peine perdue. Les *lords* arrêtaient tout par leur refus de sanctionner les décisions; et le roi, de son côté, emprisonnait les députés qui élevaient la voix, en vertu de ces pouvoirs mêmes qu'ils travaillaient à détruire [3].

(1614-1621.) Pourtant, ces débats le fatiguèrent; il cassa le parlement, espérant que les nouveaux élus seraient plus dociles. Pour les bien préparer, à l'ouverture de la session, il leur fit la leçon en ces termes : « Dites« moi, qu'est-ce que vos priviléges? de simples licences « de nos ancêtres, et des concessions libres de notre mu« nificence : en vous permettant quelque chose, on ne « s'est pas engagé à ne vous rien refuser; la complai-

[1] Hume's *History of England*, chap. XLVI.
[2] Ibid., chap. XLVII.
[3] Ibid., chap. XLVII.

« sance a ses bornes. Rappelez-vous mieux qui vous êtes « et qui nous sommes; vous avez des devoirs et nous des « droits [1]. »

Les communes auraient pu répondre : « Les faits que « vous attestez sont exacts, nous ne voulons pas les nier. « Vos ancêtres nous ont vaincus : nous étions pour eux « une proie de guerre ; ils ont trouvé commode que nous « devinssions plus libres; ils ont relâché nos liens, « comme il les eussent resserrés, dans la vue de leur seul « intérêt; ils nous ont octroyé; maintenant nous exi- « geons. Vous croyez-vous forts? refusez et nous verrons « après. Vous sentez-vous faibles? subissez le sort de « toute puissance usée; cédez. Il n'y a ici ni droits à dé- « fendre, ni droits à réclamer; c'est le destin des choses « humaines, qui ont des bornes. »

Mais au lieu de s'exprimer avec cette vérité et de braver les faits, les communes les éludèrent; elles trouvèrent mieux de répliquer au roi dans son propre langage, et de s'attribuer, comme lui, des droits. Elles protestèrent que tout ce qu'elles revendiquaient pour elles et leurs commettants, en licences, en franchises, en priviléges, n'était rien autre chose qu'une ancienne et incontestable propriété des habitants de l'Angleterre [2]. C'était une fiction pareille à celle que faisaient les avocats des

[1] Your privileges were derived from the grace and permission of our ancestors and us (for the most of them grew from precedents, which shows rather a toleration than inheritance); yet as long as you contain yourselves within the limits of your duty we will be as careful to maintain and preserve your lawful liberties and privileges, as any of our predecessors were, nay as to preserve our royal prerogative. (Hume's *History of England*, chap. XLVIII.)

[2] That the liberties, franchises and juridictions of parliament, are the ancient and undoubted birthright and inheritance of the subjects of England. (Ibid., chap. XLVIII.)

conquérants, quand ils allaient chercher leurs raisons contre les vaincus ailleurs que dans le fait constant de la conquête, dans la volonté de la maintenir, et dans la force de soutenir cette volonté. De part et d'autre on laissait derrière soi les réalités, et l'on se retranchait dans l'abstraction; cela rendait la guerre moins franche et son objet moins précis; nous en verrons les suites.

Chaque parti se recruta sous des noms qui indiquaient sa nature, son origine et ses prétentions; ceux qui étaient pour les vaincus s'appelèrent le parti du *pays*, et les autres le parti de la *cour*[1].

Jacques Ier laissa à son fils, non pas ce qu'il avait reçu à son avénement, c'est-à-dire la direction d'une exploitation peu contestée encore par ceux qui la souffraient, mais ce que le Conquérant avait autrefois légué au premier de ses successeurs, le commandement d'un parti qui devait subsister sur le travail des habitants, et à qui les habitants étaient tout prêts à refuser la subsistance.

Il n'y avait que la force qui pût vider entièrement cette querelle; et cependant, de chaque côté, on différait d'en venir aux mains. On essayait de se convaincre mutuellement, et de faire convenir son adversaire de ce qu'on voulait de lui. Ceux du *pays* prétendaient qu'ils n'avaient jamais été conquis, qu'ils avaient toujours nourri les autres par bienveillance et non par contrainte. Ceux de la *cour* soutenaient que les premiers avaient toujours été dans l'état de *sujets;* que c'était là leur condition naturelle, et que rien n'avait pu, et que rien ne devait à l'avenir relâcher pour eux les rigueurs de cet état, sinon le

[1] Country-party. — Court-party. (Hume's *History*, chap. XLVIII.)

bon plaisir de leurs maîtres. Mais l'intérêt, ne se reposant pas, faisait de temps en temps succéder des assauts plus décisifs à ce conflit d'arguments et de répliques. L'on se signifiait durement ses volontés.

(1625.) Le premier subside demandé aux communes par le nouveau roi, Charles Ier, fut accordé avec tant d'épargne, que c'était plutôt, dit Hume, une marque de dérision qu'un secours; le second fut formellement refusé[1].

Le roi déclara aux communes que, si elles refusaient de faire leur devoir en subvenant aux besoins de l'*État*, il saurait les y contraindre, ou se passer de leur consentement; que le ciel lui en avait donné le pouvoir[2].

Ce mot de besoins de l'*État* fit réfléchir les membres des communes: s'agissait-il purement des besoins du parti des anciens conquérants, ou bien de quelques intérêts qui leur étaient communs avec les subjugués? Qu'était-ce que l'*État?* Il fallait avant tout que cette question fût posée et éclaircie.

(1628.) Afin d'éprouver ce qu'entendait réellement par l'*État* celui qui avait prononcé ce mot, la chambre fit un bill, où elle s'attribua la faculté de contrôler toute espèce de demande d'argent, et de refuser ou d'accorder, selon qu'elle verrait l'intérêt de ses commettants compris, ou non, dans l'intérêt de l'*État*. Ce bill fut nommé *pétition de droits*.

Les communes demandaient: « Que toute manière de

[1] Hume's *History of England*, chap. L.

[2] If they should not do their duties, in contributing to the necessities of the state he must use those other means which God had put into his hands. « Take not this for a threatening, added the king, for i scorn to threaten any but my equals. » (Ibid. chap. LI.)

« lever de l'argent qui portait l'apparence d'une réquisi-
« tion de guerre fût abolie; et que si, dans les dépenses,
« on ne mettait pas tout à fait hors de compte les affaires
« de ceux qui payaient, on voulût bien s'assujettir à la
« condition indispensable de toute contribution publique,
« au consentement libre des imposés ou de leurs ayants
« cause; et ainsi, que nul ne pût être forcé de subvenir
« à aucune taxe, à aucun prêt, à aucune *bénévolence* qui
« n'aurait pas été octroyée par la chambre des com-
« munes[1].»

Cette requête portait un coup décisif. Si la caste victorieuse n'y accédait pas, il fallait en venir aux mains; si elle y accédait, tout lui manquait, ses moyens d'existence, de plaisir, de luxe, son honneur même qu'elle mettait à guerroyer au dehors. Il lui eût fallu renoncer à tout cela; car, de faire croire aux *sujets* qu'ils tiraient de là quelque profit, la chose était trop difficile. L'énergie que montraient les communes fit prendre aux vainqueurs le dernier parti; mais ce ne fut pas sans peine. Les *lords*, en approuvant la pétition de droits, essayèrent de l'annuler par une clause où le pouvoir souverain était reconnu. Le roi hésita longtemps avant de souscrire à ce pacte que sa situation lui défendait de maintenir[2].

(1629.) Peu de mois après, il se remit à lever, de son autorité privée, les droits de *tonnage* et de *pondage*, en déclarant aux communes qu'il y était contraint par la nécessité. Les marchandises de ceux qui refusèrent de

[1] That no man hereafter be compelled to make or yield any gift, loan, benevolence, tax, or such like charge, without common consent by act of parliament: ant that none be confined, or otherwise molested or disquieted for tho refusal thereof. (Hume's *History of England*, chap. LI.)

[2] Ibid.

payer, se reposant sur la *pétition de droits*, furent saisies et confisquées [1].

Les députés s'indignèrent à cette violation d'un traité qui pourtant ne pouvait manquer d'être violé; ils déclarèrent ennemis des *sujets*, ennemis de la chambre, ceux qui tenteraient de lever ces taxes, et traîtres à la cause commune ceux qui consentiraient à les payer [2]. Le roi, poussé à bout, ne vit de recours que dans la force. Il cassa la chambre, fit emprisonner les députés, en cita d'autres à son tribunal, sur leur refus de comparaître leur infligea des amendes, et donna à ses collecteurs l'ordre de violer les domiciles [3].

De jour en jour l'existence de ceux qui n'avaient pour vivre que les impôts levés sur les *sujets* devenait plus difficile. Ce conseil de bourgeois, qu'on avait établi pour rendre des comptes, s'avisait d'en demander; il s'avisait de vouloir scruter les besoins auxquels il avait à pourvoir. Le roi résolut de ne plus convoquer ces assemblées incommodes. Un de ses aïeux avait fait un décret pour enjoindre aux cités de ne point manquer d'élire, et aux hommes élus de ne point manquer de s'assembler. Les choses avaient changé depuis les Richards [4].

(1630.) Un statut d'Édouard II ordonnait que tout *sujet* possédant un revenu de 20 livres sterling serait tenu, sur la réquisition du roi, d'entrer dans l'ordre de la *chevalerie*, c'est-à-dire de se faire enrôler dans l'armée d'occupation, ou bien de payer l'exemption de ce service. C'était un moyen de recrue pour les vainqueurs

[1] Hume's *History of England*, chap. XLI.

[2] Those who levied tonnage and poundage were declared capital enemies. And even merchants who should voluntarily pay these duties, were denominated betrayers of english liberty and public enemies. (Ibid.)

[3] Ibid. — [4] Ibid, chap. LII.

qui contraignaient ainsi les vaincus à devenir les instruments de leur commune oppression. Charles Ier fit revivre ce décret : il en attendait ou quelque renfort d'hommes ou quelque secours d'argent pour son parti ; mais il fut trompé dans cet espoir. Le temps n'était plus où les subjugués, rendus égoïstes par l'excès de leur misère, s'estimaient heureux d'obtenir quelque garantie contre l'oppression en trahissant la cause de leurs frères d'infortune. Cette cause leur était devenue sacrée, depuis qu'ils espéraient la faire prévaloir. Ce n'était plus en s'échappant des rangs de ceux qui périssaient qu'ils voulaient chercher leur salut ; ils voulaient se sauver tous ou périr tous [1].

(1634.) Il était dans les besoins de l'armée campée en Angleterre d'entretenir des flottes pour ses expéditions et sa défense. L'argent que ces dépenses exigeaient était levé sur les habitants des côtes et des ports, sous le nom de taxe des vaisseaux. Le roi fit porter cette taxe sur tous les hommes du pays à la fois, et il décréta cette mesure nouvelle au nom de la sûreté et de l'honneur national [2].

L'honneur national, la sûreté nationale..., que voulaient dire ces mots adressés aux *sujets?* qu'il était de leur avantage que ceux qui occupaient le pays fussent assurés par des forces navales de n'être point chassés de leur possession, et de pouvoir gagner au contraire des possessions au delà de la mer. Les *sujets* n'eurent pas besoin de longues réflexions pour sentir que cet intérêt pouvait bien regarder la nation des vainqueurs, mais qu'il ne les regardait en rien. Leur sûreté nationale, c'é-

[1] Hume's *History of England*, chap. LII. — [2] Ibid.

tait de n'être plus exploités; leur honneur national, c'était de réussir dans ce dessein qu'ils poursuivaient: il n'y avait pas besoin de vaisseaux pour cela.

Le roi, voulant par tous les moyens possibles décourager l'opposition, fit aux légistes de sa cour cette demande: Si, dans les cas de nécessité, pour la défense du royaume, il n'était pas en son pouvoir d'imposer *à son gré* des taxes, et s'il n'était pas le seul juge de la nécessité? Les légistes furent pour l'affirmative[1].

Mais, malgré la volonté prononcée du roi, malgré cette déclaration qui donnait à sa volonté une espèce de fondement logique, les esprits courageux ne cédèrent point. C'est alors que Hampden parut: il refusa de se soumettre à l'impôt. Il fut accusé et condamné[2].

A cette condamnation, les *sujets* se soulevèrent tous. Hampden les avait réveillés, au péril de sa fortune et de sa vie. « Nous avons été des enfants, s'écriait-on de toutes « parts; alors on nous frappait, et nous baissions la tête: « nous sommes maintenant des hommes. Nous avons de« puis tant de siècles vécu pour d'autres, n'est-il pas « temps de vivre pour nous-mêmes? Nous sommes des « millions, et eux, combien sont-ils[3]? »

(1640.) Le roi faisait la guerre au peuple d'Écosse; le peuple anglais se montra mécontent de cette guerre et disposé à refuser tout, aussi longtemps qu'on la poursuivrait. Le roi, dans un discours à la chambre des com-

[1] Hume's *History of England*, chap. LII. — [2] Ibid.

[3] « Iniquitous taxes, they said, are supported by arbitrary punishments; « and all the privileges of the nation transmitted through so many ages, « and purchased by the blood of so many heroes and patriots, now lie « prostrate at the feet of the monarch. He is but one man; and the privi« leges of the people, the inheritance of millions, are too valuable to be « sacrificed to him. » (Ibid.)

munes, en parlant des Écossais, prononça le nom de *rebelles*[1]; la chambre se déclara offensée.

La justice était l'arme dont on usait contre les *sujets;* les communes l'employèrent pour leur service : elles accusèrent juridiquement tous les commandants militaires, qui, sous le prétexte de la sûreté ou du repos public, opéraient sur les comtés comme en temps de guerre, tous ceux qui avaient levé la taxe des vaisseaux et les taxes sur les denrées, tous ceux qui avaient pris part aux arrêts des tribunaux extraordinaires, tous ceux qui faisaient des monopoles par privilége du roi, et ceux qui avaient jugé Hampden[2].

Depuis son institution, la chambre des communes avait souvent présenté des suppliques où elle exposait les souffrances des subjugués, demandant humblement qu'on y fît quelque attention, et qu'on les frappât d'une main plus légère. En 1640, elle fit dresser une remontrance générale sur l'état du peuple d'Angleterre; mais elle ne l'adressa pas au roi ni aux *lords,* elle en appela au peuple lui-même. C'était pour la première fois qu'un pareil signal de ralliement était élevé.

On récapitulait dans cette pièce tous les actes de pouvoir qu'on était disposé à ne pas supporter plus longtemps; l'on y parlait de ceux qu'on avait nourris jusque-là, comme de gens avides à qui l'on donnait toujours, et qui, loin d'en savoir gré, rendaient l'outrage et l'oppression pour le bienfait. Tout y respirait la haine et la colère. La chambre des communes la fit imprimer et publier sans la soumettre à la chambre haute, dont elle regardait les

[1] Hume's *History of England*, chap. LIV.
[2] Ibid.

affaires comme à part des siennes et de celles de ses commettants[1].

Pour établir une barrière entre les intérêts qu'elle regardait comme ennemis, elle ordonna la résistance au pouvoir qu'exerçait le roi de donner des offices aux *sujets*, et de recruter parmi eux ses armées. Elle voulait que, si l'on en venait aux mains, chacun se trouvât à la disposition de son parti, et qu'il n'y eût point de coalition forcée des vaincus avec les vainqueurs[2].

Les bills qui contenaient ces dispositions ne passaient point à la chambre des *lords*, qui n'avaient garde de rien changer aux anciennes coutumes d'où dependait leur existence, et qui se ralliaient à leur chef, au représentant de leurs intérêts communs. C'était leur devoir de se serrer tous autour de lui, et de faire corps tous ensemble contre la révolte de leurs communs dépendants[3].

Chose remarquable! la chambre des communes alla jusqu'à sanctionner par sa volonté ce refus des *lords* de participer aux actes qu'elle dressait : « C'est au nom des « habitants de cette terre, leur disait-elle, et pour eux « que nous agissons; et nous en avons la mission : nous « sommes leurs représentants choisis par eux; mais vous, « à quel titre viendriez-vous vous immiscer dans leurs af- « faires? Qu'y a-t-il de commun entre notre nation et « vous? Vous n'êtes, à son égard, que des particuliers. « Nous agirons seuls, nous déciderons seuls; vous verrez « nos décisions; et si elles vous blessent, vous en deman- « derez compte, et nous répondrons[4]. »

[1] Hume's *History of England*, chap. LV. — [2] Ibid. — [3] Ibid.

[4] That they themselves were the representative body of the whole kingdom, and that the peers were nothing but individuals, who held their seats in a particular capacity. (Ibid.)

Pendant ce temps-là, les partis s'aigrissaient; l'heure de la force allait sonner. La chambre des communes s'entoura d'une garde; le roi la cassa, et comme on murmurait, pour ne point se déclarer trop tôt ennemi, il offrit une nouvelle garde sous les ordres d'un de ses officiers; mais la chambre refusa cette offre, lui donnant à entendre que c'était lui et les siens que ses membres avaient à craindre[1].

(1642.) Cinq membres des communes furent accusés, au nom du roi, d'avoir voulu renverser l'ordre de choses établi dans le pays, priver le roi de son pouvoir, le rendre odieux aux *sujets*, et soustraire à son obéissance une partie de ses soldats. Hampden était parmi les accusés. La chambre prit sous sa sauvegarde la liberté de ses membres, et refusa de les livrer aux sergents d'armes. Le roi vint en personne, et la chambre renouvela son refus. Les accusés se retirèrent dans la Cité, les bourgeois en armes les gardèrent toute la nuit[2].

Le lendemain, le roi se rendit au conseil commun, et de tous les côtés, sur son passage, il entendit retentir les cris de *privilége! privilége du parlement!* C'était la manière dont le peuple exprimait qu'il s'unissait de volontés avec la chambre des communes[3].

Le peuple des provinces envoya en foule des adresses aux communes; l'on demandait à s'armer; l'on jurait de vivre et de mourir pour leur défense[4].

Les choses en étaient venues au point que l'épée seule, qui juge en dernier ressort, pouvait décider entre les par-

[1] They absolutely refused the offer, and were well pleased to insinuate that their danger chiefly arose from the king himself. (Hume's *History of England*, chap. LV.)

[2] Ibid. — [3] Ibid. — [4] Ibid.

ties. Il fallait que l'événement d'un combat anéantît ou fît revivre ce qu'un combat autrefois avait fondé. Les communes firent des magasins d'armes; elles enjoignirent aux officiers de l'armée soldée de ne recevoir d'ordre que d'elles, afin que ceux qui étaient *sujets* par naissance rentrassent dans leur parti naturel. Elles envoyèrent de semblables messages aux gouverneurs des ports et des forteresses. Le roi se retira à York [1].

Il cherchait un campement favorable et rassemblait ses forces. De toutes parts, ceux que leur naissance faisait ses compagnons d'armes vinrent se joindre à lui, et l'exhortèrent encore à ne point souffrir que leur ancienne domination se changeât en dépendance [2]. Les communes tentèrent, pour la dernière fois, un accommodement impossible; elles voulaient faire souscrire un bill dont la première disposition était que les *sujets* eussent des armes.

Le roi refusa. « Je suis roi, disait-il, je suis le chef « de vos maîtres, et vous voudriez me faire ce que vous « êtes. Vous me laisseriez mon titre, le titre de ma condi- « tion naturelle, mais je ne serais en réalité qu'un homme. « Plutôt la guerre qu'une pareille paix [3]! »

Alors toute transaction fut rompue. Les *sujets* s'armèrent, en invoquant leurs besoins, leurs volontés et leur union. Le roi, attestant sa fortune passée et sa longue

[1] Hume's *History of England*, chap. LV.

[2] Exhorted him to save himself and them, from that ignominious slavery with which they were threatened. (Ibid.)

[3] « Should I grand these demands, the title of majesty may be con- « tinued to me, but as true and real power, I should remain but the out- « side, but the picture, but the sign of a king. » War on any terms was esteemed by the king and his counsellors preferable to so ignominious a peace. (Ibid.)

domination, *Dieu et son droit*, éleva près de Nottingham l'étendard du chef normand, signal de la guerre déclarée au pays [1].

Chaque personnage dont les aïeux s'étaient trouvés enrôlés dans l'armée d'invasion quittait son château pour aller dans le camp royal prendre le commandement que son titre lui assignait. Les habitants des villes et des ports se rendaient en foule au camp opposé. On pouvait dire que le cri de ralliement des deux armées était, d'un côté, *oisiveté et pouvoir*, de l'autre, *travail et liberté* : car les désœuvrés, les gens qui ne voulaient d'autre occupation dans la vie que celle de jouir sans peine, de quelque caste qu'ils fussent, s'enrôlaient dans les troupes royales, où ils allaient défendre les intérêts conformes aux leurs; tandis que les familles de la caste des anciens vainqueurs, que l'industrie avait gagnées, s'unissaient au parti des communes [2].

C'était pour ces intérêts positifs que la guerre se soutenait de part et d'autre. Le reste n'était qu'apparence ou prétexte. Ceux qui s'engageaient dans la cause des *sujets* étaient pour la plupart presbytériens, c'est-à-dire que, même en religion, ils ne voulaient aucun joug. Ceux qui soutenaient la cause contraire étaient épiscopaux ou papistes; c'est qu'ils aimaient à trouver, jusque dans les formes du culte, du pouvoir à exercer et des impôts à lever sur les hommes [3].

[1] Hume's *History of England*, chap. LV.

[2] Ibid., chap. LVI.

[3] The whigs considered all religious opinions with a wiew to politics. Even in their hatred of the popery they did not so much regard the superstition or imputed idolatry of that unpopular sect as its tendency to establish arbitrary power in the state. (Fox's *History of the reign of James the Second.*)

(1643-1646.) Le parti royal fut vainqueur à *Stratton*, à *Roundwaydoun*, à *Gropredy-Bridge*, et défait à *Edgehill*, à *Marstonmoore*, *Newbury*, et enfin à *Naseby*[1].

Dans chaque province que traversait l'armée qui combattait pour l'ancienne domination, elle faisait sentir aux hommes qu'ils étaient reconquis; elle s'arrogeait leur propriété : l'armée du parlement respectait les possessions et les hommes; sa présence les affranchissait[2].

Parmi les premiers, il régnait une discipline sévère, la subordination des anciens conquérants; chacun avait sa place marquée d'avance : il s'y tenait, reconnaissant ses supérieurs aussi bien que ses subordonnés. Parmi les autres, il y avait souvent des divisions et des désobéissances. C'est que chacun d'eux, dévoué à l'indépendance de tous, voulait l'anticiper pour lui-même, et goûter au moins la liberté, sur le point de mourir pour elle. « Nous « ne sommes pas, disaient-ils, des janissaires, des soldats « dont on dispose, parce qu'on les paye[3] : » et ces bandes sans ordre renversaient des bataillons rangés.

Des conférences furent plusieurs fois essayées, mais sans succès. Les *sujets* demandaient toujours de rester armés; le roi s'obstinait à vouloir que ce droit ne fût que pour lui seul et pour les siens. La guerre continuait.

(1648.) Enfin, après une déroute, le roi, poursuivi par les parlementaires, tomba dans le camp des *sujets* d'Écosse, qui le livrèrent aux *sujets* d'Angleterre. Il se réfugia dans l'île de Wight; il y fut saisi et emprisonné[4].

[1] Hume's *History of England*, chap. LVI, LVII, LVIII.

[2] Ibid., chap. LVIII.

[3] They were not, they said, mere janizaries, mercenary troops enlisted for hire, and to be disposed of at the will of their paymaster... (Ibid., chap. LIX.)

[4] Ibid.

Le général ennemi était captif : que devait faire le parti victorieux?

Chaque officier de l'armée défaite intervenait dans cette guerre, non point seulement pour le compte du chef, mais aussi pour son propre compte : la guerre devait continuer, et, de plus, le fils du chef était là, et l'usage le faisait son successeur.

Ainsi donc, de quelque manière qu'on disposât du prisonnier, les choses restaient au même état; toujours il fallait que la querelle achevât de se vider.

Les étrangers qui avaient jadis envahi l'Angleterre massacrèrent ceux qui ne pouvaient supporter de devenir des machines à les nourrir. Les Anglais, s'affranchissant après six siècles, ne devaient point voir là un exemple pour eux-mêmes. Ils avaient à offrir à leurs conquérants vaincus un asile et le travail, et, si de pareilles offres étaient réfusées par eux, à les renvoyer hors du pays.

(1649.) Malheureusement, dans les querelles des hommes, l'humanité se fait rarement entendre; après les violences nécessaires, viennent les représailles inutiles. Le roi fut jugé et condamné à mort.

Il n'y avait d'autre motif naturel de cette sentence que la volonté de ceux qui avaient vaincu. *Nous voulons que le captif périsse :* à un pareil arrêt, point de réponse possible; il ne reste qu'à se soumettre.

Mais, peut-être, par un besoin qu'éprouve la conscience de trouver un appui dans la raison, les juges motivèrent leur vouloir : « Charles Stuart ayant été fait roi d'Angle-
« terre, ayant reçu en dépôt un pouvoir limité, a fait la
« guerre au peuple et à ses représentants, dans la vue
« d'agrandir ce pouvoir et de le changer en tyrannie. A

« ces causes, nous l'accusons comme traître[1]. » Tel fut le discours du solliciteur, parlant au nom des communes.

Dans ce peu de mots, tout était faux.

Ce n'étaient pas les *sujets* qui avaient fait Charles Stuart roi d'Angleterre; sa naissance lui avait transmis le titre de son père. Aucun pacte n'avait été fait entre lui et ceux sur lesquels il avait exercé le pouvoir. Le pouvoir lui était échu par hasard, et non par accord. Le prisonnier savait mieux les faits. « Je suis ROI par héritage, répondait-il; « ce n'est pas de vous que je tenais ce que j'ai revendi« qué, c'est de l'ordre suprême des choses[2]. »

Ce traité supposé, que les *sujets* mettaient en avant, était de nature à se retourner un jour contre eux. Le fils du condamné pouvait dire à son tour, s'il était vainqueur : « Le contrat tacite qui existait entre vous et mon père, par « la seule raison qu'il était fils de Jacques, existe entre vous « et moi, parce que je suis son fils. J'ai le droit, de votre « propre aveu, de disposer de vous et de vos biens, dans la « mesure que vous aviez prescrite à mon prédécesseur. Je « m'empare de ce droit selon vos paroles. La justice que « vous avez exercée contre lui, je l'ai par cela même contre « vous. Il est mort légalement, disiez-vous, pour avoir « prétendu à plus de pouvoir; vous aussi, vous mourrez « légalement, si vous prétendez à plus de liberté. »

[1] The solicitor in the name of commons represented : « That Charles « Stuart, being admitted king of England, and intrusted with a limited « power; yet nevertheless, from a wicked design to erect an unlimited « and tyrannical government, had traitorously and maliciously levied « war against the present parliament and the people whom they repre« sented and was therefore impeached, as a tyrant, traitor, murderer, etc. » (Hume's *History of England*, chap. LIX.)

[2] That he himself was their HEREDITARY KING; nor was the whole authority of the state entitled to try him, who derived his dignity from the supreme Majesty of heaven. That those who arrogated a title to sit as his judges, were born his subjects. (Ibid.)

II

SUR LE CARACTÈRE DES GRANDS HOMMES DE LA RÉVOLUTION DE 1640.

A propos de l'*Histoire de Cromwell*, par M. Villemain [1].

Sous le nom d'Histoire de Cromwell, M. Villemain a écrit l'histoire complète des révolutions d'Angleterre, depuis le commencement des débats entre l'opinion publique et le roi Charles Ier, jusqu'au retour du roi Charles II. Cromwell figure sur cette grande scène, parmi beaucoup d'autres hommes. L'auteur ne pouvait pas l'y présenter seul; et, si Cromwell n'y paraît pas dominer tout ce qui l'entoure, c'est la faute des faits, et non la sienne. Pour un historien sincère et juste, Cromwell n'est point le héros de sa propre histoire. Cromwell a un rival, dont la destinée, heureuse ou malheureuse, affecte plus l'âme du lecteur que des batailles gagnées, des tours d'adresse ou des coups de force; ce rival, c'est la liberté! la liberté, déjà pleine de vie dans le cœur des hommes énergiques, lorsque Cromwell n'est rien encore; la liberté, plus grande que Cromwell dans ses grandeurs, même quand il la tient sous lui abattue et expirante.

Des critiques se sont plaints poétiquement que la *grande figure* (c'est ainsi qu'ils nomment Cromwell) n'ap-

[1] Article inséré dans le *Censeur Européen* du 21 juin 1819.

paraissait pas assez dans cet ouvrage. Pour donner quelque valeur à cette remarque, il eût fallu citer les endroits précis du livre où l'apparition aurait dû se faire et ne se faisait pas; il eût fallu, pour parler nettement, mettre sous les yeux du public les faits altérés ou les circonstances omises. Sans toutes ces précautions, le reproche fait à l'historien est nul; et il semble ne lui avoir été adressé que pour le plaisir de hasarder ce mot pompeux de *grande figure*, qui est une insulte à la révolution de 1640 et aux révolutions qui ont eu le même sort.

Il n'y a peut-être pas de pays où l'on ait moins lu qu'en France les faits de l'histoire de Cromwell, et il n'y a pas de pays où l'on affirme plus intrépidement que Cromwell est grand. Il ne faut qu'un peu de mémoire pour découvrir d'où nous vient cette opinion consacrée, et qu'elle est pour nous une partie des traditions de l'ancien régime. Dans le temps où l'Anglais Sidney, chaque jour de sa vie, appelait Cromwell tyran, et agissait en conséquence de cette malédiction répétée[1], dans ce temps-là, le ministre français Mazarin le saluait comme le génie du siècle, et le roi de France Louis XIV se tenait la tête découverte en parlant à ses ambassadeurs[2]. Voilà les opinions imposantes, sans doute, qui ont formé la nôtre. Le jugement de Sidney a disparu devant ces grandes autorités. Qu'est-ce, en effet, qu'un *factieux* en présence de deux *hommes d'État?* de quel poids peut être la raison de celui qui n'a su que mourir pour la liberté, devant la raison de ceux qui ont su gouverner en paix et longtemps? Sidney, il est vrai, a pour garant de son jugement sur Cromwell la conscience du peuple anglais énoncée par

[1] *Histoire de Cromwell*, éd. de 1819, tome II, p. 239. — [2] Ibid., p. 294.

dix ans d'insurrections continuelles. Mais aussi Louis XIV et Mazarin ont pour eux Christine, reine de Suède, qui admirait Cromwell d'avoir chassé le parlement[1], le roi de Portugal, qui le nommait tendrement son frère[2], le roi d'Espagne, qui l'engageait à se faire roi, et lui offrait ses secours[3], et le prince de Conti, qui parlait de Richard, fils de Cromwell, comme du plus lâche des hommes, parce qu'il n'avait su être que citoyen[4].

Le prestige qui s'attache au nom de Cromwell, dans l'esprit de ceux qui ne connaissent de lui que son nom, est en grande partie l'ouvrage des hommes du pouvoir et des écrivains pour le pouvoir. Clarendon, éloigné de l'Angleterre durant toute la révolution, admire, en rentrant avec Charles II, l'anéantissement de la liberté, l'abattement des esprits, la facilité de l'obéissance, l'énormité des taxes et de l'armée; et, à cette vue, il célèbre dans un livre, écrit pour le roi, les grandes choses que l'usurpateur a faites. Le poëte Cowley, qui avait assisté à la création de ces grandes choses, et qui en avait subi sa part, n'en est pas aussi joyeux que le lord Clarendon; quand il veut parler du Protecteur, il ne trouve sous sa plume que ces mots d'une énergie sombre : « Cet homme se jouait de nos « souffrances. » Le nom du héros de Mazarin a été, durant sa vie, fort à la mode dans les cours, et fort peu chez les nations. Nous n'étions pas alors une nation libre; mais le peuple de Hollande en était une; et l'on peut voir, dans les livres du temps, ce qu'on y pensait, ce qu'on y disait du destructeur de la liberté anglaise. Nous sommes une nation aujourd'hui; ce n'est pas une raison, sans

[1] *Histoire de Cromwell*, tome II, p. 406. — [2] Ibid., p. 410.
[3] Ibid., p. 5. — [4] Ibid., p. 357.

doute, pour croire ce que les nations ont cru, mais c'en est une pour lire sérieusement, pour penser d'après nous-mêmes, et pour secouer le joug des admirations de Louis XIV et des anathèmes du prince de Conti.

Nous aimons la liberté, nous la cherchons; et le nom de ceux qui l'ont aimée, qui l'ont cherchée, est aussi inconnu de nous que s'ils n'avaient pas existé. Combien d'entre nous connaissent Ludlow, Harisson, Vane, Haslerig, et même le grand Sidney? Une bouche française aurait peine à prononcer ces noms étrangers; mais nos enfants apprennent à bégayer le nom du protecteur Cromwell. Le Gaulois l'avait bien dit : « Malheur aux vaincus! » L'opinion humaine est souvent infidèle à la cause de l'humanité même. En présence du vainqueur d'une révolution, quand le champ de bataille est déblayé, quand le triomphateur est le seul homme qui soit debout et qui se montre, le souvenir de cette grande défaite se réduit bientôt dans notre esprit à quelques espérances trompées, à quelques convictions démenties, à quelques chimères évanouies. Notre intérêt, qui veut toujours s'attacher à quelque être sensible, se retire sans peine de ces objets métaphysiques, et, faute d'aliment, il se livre à la fortune du vainqueur, à la fortune de notre propre ennemi. Nous jouissons de sa joie; nous mêlons notre voix aux acclamations qui proclament notre néant. Tel est le fatal entraînement de la sensibilité humaine : les Français en ont fait l'expérience.

Mais sachons que ce ne sont point de pures abstractions que ces espérances, ou, si l'on veut, ces chimères de liberté, à la destinée desquelles nous savons si difficilement compatir. Elles avaient pris racine dans des cœurs d'hommes; elles s'y étaient attachées invincible-

ment; elles n'ont pu cesser d'exister, sans que ces cœurs aient cessé de battre. Voilà le souvenir que nous ne devrions jamais perdre.

Le mérite de M. Villemain est d'avoir été plus juste que la destinée aveugle, et d'avoir relevé ceux qu'elle avait couchés par terre : historien du vainqueur, il s'est fait l'ami des vaincus; il a mis sous nos yeux, à côté du triste spectacle des défaites de la liberté, le tableau de ses luttes diverses, et des vertus qui la défendaient. La constance et les malheurs des patriotes, les protestations énergiques des villes, la résistance d'un simple marchand, les souffrances obscures d'un écrivain, occupent une grande place dans ses pages. Il n'a point oublié de signaler les grands caractères et les entreprises périlleuses de ceux qui s'indignaient que la liberté anglaise fût perdue, après tant de sang versé pour elle. Ceux qui ont critiqué son ouvrage ont peu remarqué ce soin, qui est l'un des meilleurs titres de l'auteur à l'estime publique. Parmi tant de caractères heureusement tracés, le seul qui paraisse avoir frappé les yeux est celui de l'amiral Blake. Est-ce parce que Blake commande, est victorieux, et coule à fond des vaisseaux hollandais? Est-ce parce qu'il répétait à ses marins « qu'ils ne devaient point se mêler de ce qui se passait à Londres, et ne s'occuper que des étrangers [1]? » Serait-ce donc, en effet, le type de l'homme public, qu'un général gagnant des batailles, et portant en lui cette impassibilité politique qui fait illustrer le despotisme d'un maître, au nom de la gloire de la patrie? Nous ne le croyons pas; et malheur à la France si elle le pensait encore!

[1] *Histoire de Cromwell*, tome II, p. 207.

Pourquoi n'a-t-on pas remarqué plus tôt ce Bradshaw, qui, lorsque Cromwell venait de chasser le parlement, lui disait en face : « Le parlement n'est pas dissous; sachez qu'il n'y a sous le ciel d'autre autorité que la sienne qui ait le pouvoir de le dissoudre[1] ? » Ce Ludlow, qui disait au fils même de Cromwell : « Je détesterais mon propre père, s'il était à la place du vôtre[2], » qui menacé par Cromwell d'être envoyé à la Tour, lui contestait avec calme le droit d'ordonner une arrestation, et disait : « Un juge de paix le pourrait, car il est autorisé par la loi; vous, vous ne l'êtes pas[3]; » qui se crut coupable d'avoir une place, aussitôt que la liberté fut vaincue, et répondit à l'objection banale, qu'en abandonnant son poste il perdait l'occasion de faire du bien : « C'est un mal que d'aider à l'usurpation de Cromwell, et je ne veux pas faire le mal, dût-il en résulter quelque bien[4]? » Ce Harisson, qui « pour son compte, voulait être pauvre et persécuté[5]; qui bravait la haine de Cromwell sans fléchir et sans se plaindre[6]? Ce Hutchinson, qui, pressé par Cromwell d'accepter un poste et des faveurs, répondait : « Je ne veux pas m'enrichir en servant à l'esclavage de mon pays[7]? » Ce colonel Rich, qui, cité devant le conseil d'État de Cromwell, refusait obstinément le serment de ne rien entreprendre contre sa personne et son pouvoir[8]? Ce Sidney, inflexible sous Cromwell comme sous Charles Ier[9]? » Ce Lilburn, mutilé par ordre du roi Charles Ier, pour avoir osé écrire, et qui, marqué

[1] *Histoire de Cromwell*, tome I, p. 387.
[2] Ibid, tome II, p. 67. — [3] Ibid., p. 152.
[4] Ibid., p. 27. — [5] Ibid., p. 157.
[6] Ibid, p. 21. — [7] Ibid., p. 319. —
[8] Ibid., p. 62. — [9] Ibid., p. 48.

ainsi de la réprobation de la tyrannie, la bravait encore, en écrivant sous Cromwell? La tyrannie ne l'oublia pas; « il mourut en prison, dit éloquemment M. Villemain, martyr de la liberté sous tous les pouvoirs, et traité d'esprit chimérique et insensé par ceux qui ne conçoivent pas la résistance contre le plus fort. »

« Tous ces hommes, et bien d'autres encore dont on pourrait citer les noms, habitèrent les cachots sous Cromwell; et ceux d'entre eux qui survécurent aux souffrances de l'emprisonnement, et qui ne purent s'échapper de leur patrie, ensanglantèrent les échafauds sous Charles II.

Voilà ceux pour qui furent les malheurs : veut-on savoir ce qu'est à côté d'eux celui pour qui fut la fortune, et pour qui maintenant on semble réclamer la gloire? il suffit de le suivre dans ses actions, et de rapporter quelques-unes de ses paroles; on décidera entre eux et lui.

Déjà, en 1644, Cromwell, simple officier, cherchait à nuire à la liberté, en excitant la mésintelligence entre les Anglais et les Écossais, qui étaient venus au secours des Anglais contre les prétentions de Charles Ier. En 1645, il était lieutenant général : des clubs de citoyens armés s'étaient réunis pour préserver les propriétés du pillage inséparable de la guerre; Cromwell les dissipa en plusieurs lieux; et, quand il éprouva de la résistance, il les fit charger par ses soldats. En 1648, quand le parlement, voyant la fin des hostilités venue et le roi prisonnier, voulut licencier l'armée, Cromwell excita ouvertement l'esprit de sédition dans les troupes; il cherchait à corrompre les officiers, en leur disant que c'était une chose misérable que de servir un parlement, et qu'il valait bien

mieux être à la solde d'un général; il répétait indécemment que les députés ne se tiendraient pas tranquilles, avant que l'armée leur eût tiré les oreilles. En 1647, Cromwell s'empara du roi Charles Ier, prisonnier des Anglais, et négocia avec lui pour lui vendre l'appui de l'armée contre les Anglais. Il promettait de *purger* la chambre des communes, de manière à lui donner la constitution nécessaire à l'intérêt de Sa Majesté.

En 1648, quand de jeunes citoyens de Londres vinrent à la porte de la chambre des communes pour présenter des pétitions contre le pouvoir militaire, et demander que la chambre fît, au nom de la nation, un traité avec Charles Ier, Cromwell, à la tête de ses dragons, les chargea à travers les rues, criant aux soldats de n'épargner ni les femmes ni les enfants. La même année, irrité de ce que le roi traitait avec des envoyés des Écossais, il souleva l'armée contre lui, et après avoir chassé tout ce qu'il y avait d'énergique dans la chambre des communes et subjugué le reste par la terreur, il fit conduire à l'échafaud, en vertu d'un arrêt du parlement, celui avec lequel il avait négocié contre ce même parlement.

En 1649, il fit sabrer et fusiller les hommes de son armée qui, se souvenant d'avoir combattu pour la liberté, la réclamaient au nom de l'Angleterre. En 1650, il exerça en Irlande le droit de guerre des temps de barbarie, passant au fil de l'épée les garnisons qui se rendaient. Devenu maître du pays, il en relégua les habitants dans une seule province déserte et inculte, où ils eurent ordre de demeurer sous peine de mort, et il partagea le reste de la terre à ses soldats. En 1652, il voulut se faire roi : « Votre projet, lui répondirent ceux à qui il se confia, « est opposé aux vœux de la nation; vous aurez contre

« vous neuf personnes sur dix. — A la bonne heure, dit « Cromwell; mais si je désarme les neuf premiers et que « je mette une épée dans la main du dixième, cela ne fera-« t-il pas l'affaire? » En 1654, la Tour de Londres était remplie de républicains prisonniers. En 1655, dans une cause où Cromwell était intéressé, il fit assigner le jury par ses ordres particuliers; un juge congédia ce jury illégal; le protecteur accabla de reproches cet homme courageux, et laissa échapper ces mots : « Vous n'êtes pas fait pour être juge. » En 1656, il fit répandre des menaces contre les électeurs qui donneraient leur suffrage aux hommes qui ne lui étaient pas dévoués. Il chassa cinq fois, à main armée, les députés de la nation; il emprisonna une première fois onze députés, puis trente-neuf, puis enfin tous ceux des anciens patriotes qui ne voulurent pas s'associer à sa tyrannie, et les officiers qui, après avoir servi le parlement, lui étaient suspects par leur inaction.

Il foula impitoyablement aux pieds les deux garanties fondamentales de la vie sociale, la liberté de la pensée et la justice des jugements. Il fut sourd aux plaintes des amis de la patrie, qui, lorsqu'il fit les premiers pas dans le pouvoir, lui criaient par la bouche de Milton : « Res-« pecte l'espoir de la patrie; respecte la présence et les « blessures de tant d'hommes courageux qui ont combattu « avec toi pour la liberté; respecte l'opinion des autres « peuples, et les grandes idées qu'ils se forment de cette « république que nous avons si glorieusement élevée. » Mais ceux qu'il persécutait étaient calmes au milieu de leurs traverses, et lui il était inquiet comme s'il se fût cru condamné à la mort par un arrêt de l'humanité, obligatoire pour tous les hommes, et qu'à chaque instant il

eût attendu le bourreau. Sa mère ne pouvait entendre un coup d'arme à feu sans tressaillir et sans le nommer, et il ne marchait jamais qu'armé sous ses vêtements.

Dans l'article suivant, nous considérerons le caractère général des partis dans la révolution anglaise, comme nous venons de considérer le caractère des individus : l'ouvrage de M. Villemain nous paraît encore remarquable à cet égard.

III.

SUITE DU MÊME SUJET.

Caractère des partis politiques. — Les déistes. — Les presbytériens. — Les indépendants. — Les royalistes. — Les militaires. — Le peuple [1].

Quel a été le talent de Cromwell? quelles ont été les fautes de Charles Ier? Comment l'un a-t-il gagné la puissance? comment l'autre l'a-t-il perdue? Est-ce l'hypocrisie ou le fanatisme qui ont fait la fortune du premier? est-ce un recours trop brusque à la force, ou l'emploi malavisé de la ruse, qui ont défait la fortune du second? Voilà des questions qu'on entend souvent proclamer comme les points fondamentaux que doit résoudre l'histoire de la révolution anglaise. Ces divers problèmes fourniraient sans doute de bons préceptes sur l'art de devenir despote, et sur l'art de se maintenir despote; mais il n'est pas facile de dire quel profit en pourraient tirer ceux qui ne prétendent qu'à vivre en paix avec autrui et avec eux-mêmes. D'ailleurs, ce n'est point de Charles Stuart ni d'Olivier Cromwell qu'il s'est agi dans la révolution d'Angleterre; c'est du peuple anglais et de la liberté.

Infortunes royales! génies des fondateurs d'empires! voilà les mots qui ont encore le plus de prise sur notre pitié ou sur notre admiration. Que les malheurs d'un roi

[1] *Censeur Européen* du 12 juillet 1819.

soient pour les rois plus touchants que ceux d'un autre homme ; qu'aux yeux des courtisans de César, le génie de César, qui les engraissa dans le repos, soit le plus puissant des génies, cela se conçoit : mais nous, citoyens fils de citoyens, quelle autre mesure pouvons-nous donner à notre intérêt ou à notre enthousiasme, que la grandeur des infortunes et la moralité des actions ? Les misères personnelles de Charles Stuart, que sont-elles devant les misères collectives du peuple anglais ? Qu'est-ce que l'astuce de Cromwell, devant la grande idée de la liberté ? Le roi a péri ; mais combien d'hommes ont péri pour l'autre cause ! Les familles des patriotes ont payé cher une seule espérance. Le roi est mort ; mais le peuple, qui ne pouvait mourir, fut obligé de contempler dans lui-même l'instrument de sa propre servitude : il vit les enseignes de la patrie foulées aux pieds par des traîtres, et le nom de la liberté inscrit par dérision sur les sabres de ses vainqueurs.

Nous devons dire que M. Villemain n'a point méconnu l'existence du peuple anglais, comme premier agent et premier objet de la révolution d'Angleterre. Ce peuple avait longtemps gémi sous le poids d'un gouvernement qui vivait de lui, mais non pas pour lui. Il implora du soulagement, et ne reçut pour réponse que des menaces. Il fit des efforts qui furent punis comme des crimes. En 1640, fort de sa longue indignation, il se leva enfin, regarda ses maîtres en face, et leur proposa, d'égal à égal, en échange des hostilités de l'oppression, un pacte de raison et de justice : il fut éconduit, trompé ; et alors il en appela à l'épée, comme au dernier des arbitres. On combattit, et la liberté fut victorieuse. Le chef du pouvoir se rendit ; il devint alors plus traitable, et ses vain-

queurs commencèrent à stipuler avec lui les conditions de la paix. Voilà la première époque de la révolution d'Angleterre.

Mais, durant les distractions de la guerre, la liberté fut oubliée par ceux même qui combattaient pour elle. Ils voulurent rester armés et se faire obéir des citoyens. On s'indigna, et, pour seule réponse, ils proposèrent leur secours à l'ennemi, ils offrirent au roi de le relever de ses défaites et de lui rendre la puissance, sous la condition d'un partage. Les débats produits par ce complot remplissent la seconde époque. L'armée voulait se vendre cher; le roi voulait l'acheter à bas prix. Le roi tenta sous main d'autres alliances; mais il était faible, l'armée était forte : l'armée résolut de le punir; et, prenant sur elle seule le soin de ruiner la liberté naissante, elle sacrifia à sa fortune celui qu'elle avait voulu s'allier.

Depuis ce temps, l'armée régna comme avait régné la cour; elle régna avec des chances diverses de licence pour les soldats et de despotisme pour les chefs; mais l'oppression des citoyens fut uniforme et constante : telle fut la troisième époque.

La quatrième époque s'ouvrit à la mort du général Cromwell, par des divisions dans l'armée : l'esprit de liberté reparut dans le peuple, mais l'armée, à cette résurrection menaçante, se reporta vers le vieux projet d'une ligue avec les royalistes; un chef eut l'honneur de l'accomplir, et il eut aussi l'honneur de ne comprendre que lui-même dans le traité, et de vendre ses compagnons d'armes en même temps qu'il vendit le peuple. Voilà les faits dont la suite remplit les vingt ans de la révolution d'Angleterre, depuis l'année 1640 jusqu'au 29 mai 1660, jour de l'entrée de Charles II.

C'est dans le cercle de ces événements qu'ont agi les partis divers que l'histoire a distingués, savoir : les déistes, les presbytériens, les indépendants, les royalistes, les militaires, et enfin le peuple, parti composé du vulgaire des autres, espèce de centre commun où ils aboutissaient tous, et se rencontraient par leurs nuances les plus faibles. La secte des déistes fut la moins nombreuse, la plus pure en raison, et non la moins énergique; elle comptait Sidney dans ses rangs. L'idée qu'elle se faisait de la liberté était haute et vaste. La liberté lui apparaissait comme simple et universelle à la fois, comme n'appartenant à aucun régime, mais pouvant être sous plusieurs; comme le résultat de la raison et de la volonté humaines, non d'un arrangement fortuit et passager. Les presbytériens croyaient la liberté nécessairement éloignée d'un peuple par la présence de la discipline épiscopale, et surtout par le culte catholique; hors de ces exclusions, ils la reconnaissaient compatible avec diverses formes, soit politiques, soit religieuses. Mais les puritains ou les indépendants ne lui accordaient d'asile que dans une seule forme, la religion sans sacerdoce, et le gouvernement sans chef unique. De ces trois sectes, la première fut toujours également calme et ferme; il ne pouvait y avoir de fanatisme pour ceux qui n'excluaient rien. La doctrine des presbytériens, au contraire, n'était pas sans péril pour la raison : sa proscription de l'épiscopat la rendait haineuse et passionnée; sa tolérance sur tous les autres points, peu philosophique parce qu'elle n'était pas universelle, dégénérait facilement dans un scepticisme indolent, et dans une tendance lâche à suivre la fortune. Whitelocke déserta vers Cromwell, Hollis déserta vers Charles II; tandis que

Sidney, placé plus haut, n'espéra et ne craignit rien du hasard qui dispose du pouvoir : ni les parlements, ni le dictateur, ni les conseils militaires, ni le roi, ne purent arrêter un moment ses yeux fixés vers la liberté. Les puritains, qui resserraient l'idée de l'indépendance dans le cercle étroit d'une formule précise, et l'y retenaient pour ainsi dire captive, devaient faire trop facilement l'équation fausse de la liberté avec le symbole exclusif où ils la localisaient. Il est vrai qu'aspirant sans cesse à un objet fixe et sensible, l'esprit de la plupart de ces hommes contracta une habitude remarquable de détermination et d'énergie. Ils furent dupes de la confusion de leurs idées; mais ils acceptèrent noblement les persécutions sous la république, et l'échafaud sous Charles II.

Les royalistes, ennemis de tous ces partis, les combattaient, soit en haine de la liberté, soit par la crainte d'une concurrence d'ambition, soit par affection pour la personne et la famille de Charles Stuart. Cette dernière espèce de royalistes parut être la plus rare. Ce que la plupart aimaient, ce n'était pas le roi, c'était la royauté, c'était le pouvoir de signer des brevets et de donner des pensions. Leur culte intérieur était pour ce pouvoir; leur idolâtrie adorait la couronne qui en était le signe visible. « Mon fils, disait le vieux Windham, « soyez fidèle à la couronne; je vous recommande de « ne jamais abandonner la couronne, quand même vous « la verriez suspendue à un buisson. »

Voilà quels furent les partis; quant au peuple, que nous avons compté parmi eux, et qui participait à la fois de la nature de chacun, il parut successivement, et selon les chances de la fortune, tout presbytérien, tout indépendant, tout royaliste. Le besoin de faire des acclama-

tions lui fit célébrer toutes les victoires; mais si chaque formule figura dans son langage, aucune ne pénétra jusque dans sa conviction. Le peuple fut égoïste, comme il devait l'être. Il n'eut d'attachement que pour son intérêt; en revanche, son intérêt fut également méprisé par tous ceux qui gouvernèrent, et qu'il applaudit tour à tour.

Revenons à l'histoire de Cromwell. L'indication de quelques passages du livre qui fait l'objet de cet article rendra plus frappantes les quatre époques que nous avons distinguées dans les vingt années de la révolution anglaise. Au moment de la défaite des royalistes et de la reddition de Charles Ier, M. Villemain montre l'armée parlementaire déshabituée de la vie civile, et ne voulant plus que la guerre et des grades. Quand le roi fut enlevé par l'armée, le parlement réclama son prisonnier, le général Fairfax engagea Charles à retourner de lui-même; le roi refusa : « Monsieur le général, dit-il, j'ai dans l'armée « autant de crédit que vous [1]. » Le roi trouvait en effet dans le camp et de l'amitié et des égards. Les officiers lui faisaient leur cour, et il faisait sa cour aux soldats [2]. Il traitait presque d'égal à égal : « Je dois jouer mon jeu « autant que je puis, » dit-il [3]. Mais il joua si mal son jeu, qu'il souleva contre lui ses alliés futurs; ce fut la cause de sa perte.

Après la mort de Charles Ier, l'oppression de l'armée se fit sentir au peuple, et l'oppression du chef à l'armée. Des pamphlets dénonçaient aux citoyens les *secondes chaînes* de la Grande-Bretagne, tandis que Cromwell

[1] *Histoire de Cromwell*, tome I, p. 136. — [2] Ibid., p. 143-146. — [3] Ibid., p. 156.

fusillait les soldats qui s'avisaient de revendiquer leurs droits d'hommes libres [1]; mais les royalistes étaient protégés et accueillis. Ludlow, emprisonné à la Tour, reçut la visite d'un noble irlandais, qui lui offrit ses recommandations auprès du *lord protecteur* [2]. Le projet d'une réconciliation occupa à la fois le fils de Charles Ier et la famille de Cromwell; une duchesse fut médiatrice [3] : Cromwell daignait s'excuser auprès des anciens nobles de ce qu'il ne s'accommodait pas avec Charles, et il leur donnait à entendre que leur fortune n'y perdrait point; mais partout le cri public était : *A bas les courtisans et les soldats* [4]! Les armes du protecteur, mises sur la porte de l'hôtel de Sommerset, furent couvertes de boue à sa mort.

Richard Cromwell n'eut pas le courage de continuer la tyrannie, et il déplut aux officiers; il fut déposé; l'armée se divisa, et les patriotes se rallièrent; des mouvements se préparaient : alors les officiers songèrent à renouer le pacte déjà tenté en vain avec Charles II et les royalistes. Fleetwood, gendre de Cromwell, et plusieurs autres en eurent l'idée [5]. George Monck l'exécuta.

Monck, transfuge de l'armée royale, puis créature de Cromwell, réussit dans cette entreprise, à force de secret et de mensonges. « Sa politique, dit M. Villemain, fut une profusion de faux serments; on doit même avouer qu'il poussa jusqu'à l'excès la précaution du parjure [6]. Pendant qu'il conduisait ses manœuvres, il répétait à Ludlow : « Il faut vivre et mourir pour la république ; » et, mettant sa main dans celle de l'inflexible Haslerig, il

[1] *Histoire de Cromwell*, tome I, p. 231-246. — [2] Ibid., tome II, p. 147. — [3] Ibid., tome I, p. 322. — [4] Ibid., tome II, p. 156. — [5] Ibid., p. 322. — [6] Ibid., p 156.

jurait de s'opposer à l'élévation de Charles Stuart et de tout autre [1].

On trouve, dans l'ouvrage de M. Villemain, une grande vérité de caractères, et le talent de faire ressortir à propos des faits encore inaperçus. Par exemple, on lui doit d'avoir remarqué le premier que les épithètes odieuses de *factieux abominables*, d'*hommes capables de tous les crimes et dignes de tous les mépris,* dont les historiens les plus philosophes ont qualifié le parti des *niveleurs*, sont des productions de l'esprit de Cromwell, et l'accompagnement ordinaire d'insultes dont il poursuivait ceux qui lui résistaient, en les envoyant à la mort. C'est de sa bouche que ces mots ont passé dans l'histoire [2]. M. Villemain a découvert encore que la dénomination d'*insensés* et de *fanatiques*, dont Hume et Voltaire ne craignent pas de flétrir les plus respectables patriotes, est proprement de l'invention de Monck; que ce fut lui qui la proféra le premier, et qui la mit à la mode pour aider à la restauration [3].

L'Histoire de Cromwell est écrite d'un style grave, clair, élégant, sans aucune mollesse. Elle a le mérite entièrement neuf d'être composée d'après les mémoires et les documents originaux, et de reproduire la couleur de l'époque avec une parfaite exactitude. On pourrait y désirer plus de précision et d'unité dans les vues politiques; mais, à notre avis, il n'existe aucun ouvrage qui présente un tableau aussi complet et donne une idée aussi juste de la grande révolution de 1640.

[1] *Histoire de Cromwell*, l. II, p. 288. — [2] Ibid., p. 372. — [3] Ibid., p. 276.

IV.

SUR LA VIE DU COLONEL HUTCHINSON,

MEMBRE DU LONG PARLEMENT

Écrite par sa veuve, Lucie Apsley [1]

Vers le milieu du XIVe siècle, vingt chevaliers anglais, revenant ensemble des guerres de Flandre, traversaient la France pour se rendre en Aquitaine. Arrivés près de Meaux, ils rencontrèrent sur leur passage une de ces troupes de paysans qui se soulevaient alors contre les maîtres du sol pour les contraindre à la justice. Les nobles anglais, au lieu de passer outre, se crurent obligés d'épargner aux seigneurs du lieu la peine de massacrer des serfs rebelles : ils s'élancèrent, avec leurs chevaux de bataille et leurs armures complètes, au milieu de ces hommes presque sans armes; ils en tuèrent un grand nombre, et poursuivirent leur route, dit le chroniqueur naïf, en se félicitant des beaux coups de lance qu'ils avaient faits *pour les dames*.

Ainsi, malgré leurs querelles, les nobles de tous les pays se croyaient frères, et le gentilhomme était, avant tout, de la nation des gentilshommes. Hommes de la liberté, nous de même, nous sommes, avant tout, de la nation des hommes libres; et ceux qui, loin de notre

[1] *Censeur Européen* du 17 avril 1820.

pays, luttent pour l'indépendance, et ceux qui, loin de notre pays, sont morts pour elle, sont nos frères et nos héros.

A ce titre, la vie du colonel Hutchinson, patriote anglais de 1640, nous appartient comme à l'Angleterre; car c'est notre cause qui se débattait dans la guerre que Charles Ier déclara au parlement; c'est pour rendre témoignage à notre cause qu'ont péri Hampden, Sidney, Henri Vane et le colonel Hutchinson lui-même. Ses mémoires, longtemps inconnus, doivent avoir à nos yeux le même prix qu'avait, pour les premiers chrétiens, la découverte de quelque légende racontant les mérites et le courage d'un martyr des terres étrangères. A cet intérêt, l'ouvrage dont nous nous occupons en joint encore un autre: c'est que la vie du patriote y est décrite par l'épouse même du patriote; c'est que l'âme de l'historien s'y développe noblement à côté de celle du héros, et que, dans le simple récit des actions d'un seul homme, on trouve ainsi deux grands modèles.

Dans les temps de lutte et de péril du christianisme au berceau, le plus touchant des caractères était celui de l'épouse du chrétien. Aujourd'hui que la résistance, les dangers et la force morale sont pour le patriotisme, le caractère le plus touchant est celui de la femme qui a partagé la vie austère du patriote. Mme Hutchinson paraît l'avoir senti en écrivant ses mémoires, et ce sentiment contribue à donner à ses récits un air de grandeur qui en relève sans effort jusqu'aux moindres circonstances. Les attachements naturels, redoublés par la puissance d'une grande conviction commune, une même pensée ralliant deux existences, les afflictions domestiques s'effaçant devant la perspective d'un grand avenir, la liberté apparaissant dans ce lointain comme une providence in-

faillible; voilà les idées généreuses et les images de bonheur que présente ce livre : et il n'y a aucune exagération d'enthousiasme; il n'y a rien là que de simple et d'intelligible pour les âmes capables de sentir et de goûter le vrai.

Le propre du colonel Hutchinson, comme de tous les grands caractères, était le calme dans la force. Privé de sa fortune par ses sacrifices pour la cause de la liberté, chassé de ses emplois par Cromwell, calomnié par les pamphlétaires que salariait le protecteur, dénoncé au peuple, tantôt comme traître, tantôt comme fanatique, sa constance fut inébranlable. Le desposte, qui ne concevait point les longues pensées hors de l'ambition, crut un jour avoir assez fait pour le vaincre, et lui fit demander, dans sa retraite, s'il persistait à se tenir loin des affaires, et à vivre inutile au public. «Quand le moment d'être « utile sera venu, répondit le colonel, je ne me tiendrai « point à l'écart. J'attends ce moment. Je ne partagerai « point l'infamie de ceux qui trempent à prix d'or dans « l'asservissement de leur pays. »

Cette réponse énergique fut un arrêt de proscription pour celui qui l'avait prononcée; le colonel Hutchinson fut destiné par le protecteur à partager les fers de Henri Vane. Mais, avant que Cromwell eût envoyé ses satellites pour s'emparer du patriote, la mort vint le surprendre lui-même; et, bientôt après, la restauration fit passer en de nouvelles mains l'héritage de son pouvoir et de ses vengeances. Ceux que Cromwell avait haïs furent cités à comparaître devant les courtisans de Cromwell, travestis en juges royaux; plusieurs furent condamnés à perdre la vie, soit comme juges du dernier roi, soit comme patriotes trop incorrigibles; beaucoup furent bannis et

dépouillés de leurs biens; le colonel Hutchinson fut excepté de toutes ces sentences; «mais, dit l'auteur des mémoires, il se plaignait amèrement d'être épargné dans ce jour fatal, où la cause à laquelle il avait dévoué sa vie était trahie et condamnée. Il se regardait comme jugé, comme exécuté lui-même dans la personne de ses amis. Quoique reconnaissant envers Dieu de sa délivrance, il ne savait s'il devait l'accepter : « Jamais, disait-il à sa femme, dont les soins et les démarches empressées avaient contribué à écarter de lui ce péril, jamais vous n'avez rien fait qui m'ait déplu davantage. » Sans les pleurs de sa famille, il se fût livré volontairement à la mort; une seule pensée le déterminait à supporter la vie, c'est qu'il croyait ses jours réservés pour de plus éclatants sacrifices.

Quand Charles II, pour ne pas fausser trop impudemment sa parole, avait proposé une loi d'amnistie qui bornait le cercle des représailles que la restauration devait exercer, il avait dit en confidence à la chambre des lords qu'on emploierait d'autres moyens pour se défaire des patriotes intraitables. Ces paroles eurent leur effet : après un an de repos, le colonel Hutchinson fut enlevé de sa maison de campagne, et conduit à la Tour de Londres. Il demanda communication de l'ordre en vertu duquel il se trouvait emprisonné; on lui répondit par un refus; et tout ce qu'il put apprendre, c'est qu'une dépêche ministérielle avait enjoint au gouverneur de la province où il résidait de le comprendre dans une conspiration quelconque. Le colonel, condamné sans motif à une détention sans terme, défendit à sa femme et à ses amis de faire aucune démarche pour sa délivrance. « Me voilà heu-« reux, disait-il, je ne dois plus rien à ces hommes; ils

« m'avaient lié les mains en m'épargnant; leur injustice « me rend la liberté. Je n'ai plus à prendre conseil que de « mon courage et de ma prudence. » Il semblait que son malheur l'eût débarrassé d'un fardeau pénible, et sa gaieté naturelle s'en augmentait. Quand il voyait sa femme s'attendrir sur lui et pleurer : « Eh bien, lui di- « sait-il, vous oubliez donc quelle est la cause pour la- « quelle je souffre? vous oubliez que cette cause est la « cause de Dieu même, et qu'elle ne périra point. — La « cause vivra, je le sais, répondit-elle; mais vous, vous « mourrez dans ce cachot, privé d'air et de lumière. — Je « mourrai; mais que m'importe, pourvu que la cause « triomphe, pourvu que mon sang hâte sa victoire, en re- « tombant sur nos ennemis ! » Le colonel Hutchinson succomba en effet après onze mois d'emprisonnement.

Il y a de singulières ressemblances entre ce caractère et celui d'un de nos compatriotes, dont le nom doit vivre parmi nous aussi longtemps que le nom de la liberté. M. de Lafayette a porté ce calme et cette sérénité imperturbable dans toutes les vicissitudes de sa longue carrière patriotique. En Amérique, dans ses triomphes; en Allemagne, au fond de sa prison; quand tout un peuple l'adorait, que ce même peuple le nommait traître, M. de Lafayette a été le même; aucun succès n'a pu l'enfler, aucun revers n'a pu l'abattre. C'est en souriant qu'il apprenait, dans ses champs de Lagrange, les complots qu'un despotisme ombrageux faisait machiner pour l'y comprendre. Cette âme, toujours égale, pleinement dévouée, sans exaltation apparente, semble attachée à la liberté comme nous le sommes tous à la vie, par une sorte de penchant involontaire. Quiconque verra M. de Lafayette sans le connaître, dira d'abord de lui que c'est un homme aimable,

et sera tout surpris d'apprendre ensuite que cet homme, d'une nature si douce, porte en lui quarante années de résistance à toutes les séductions et à toutes les menaces du pouvoir.

Le colonel Hutchinson a trouvé le plus digne historien de sa vie dans la femme qui en fut la compagne. Elle comprenait tous les secrets de cette vie de patriotisme et de dévouement. Elle est fière de l'avoir partagée; elle croit à l'avénement infaillible de la liberté humaine; et c'est avec mépris que, des hauteurs de cette noble pensée, elle regarde la pauvre malice des despotes et leurs crimes aussi vains qu'odieux. « Ils ont pu tuer le corps « de celui que j'aimais, s'écrie-t-elle; ils n'ont tué ni sa « gloire ni son exemple. »

V

SUR LA RESTAURATION DE 1660 [1].

A la mort de Cromwell, la division se mit dans l'armée qui avait hérité de sa puissance, et l'espoir de la liberté, après dix années d'oppression, se fit sentir à l'Angleterre. L'habileté politique du général George Monck anéantit bientôt ces espérances. Il imagina d'appeler les anciens concurrents de Cromwell au secours de la domination de Cromwell. Un traité fut conclu entre Monck pour l'armée, et Charles II pour les royalistes; et le fils de Charles Ier fut ramené en triomphe dans Londres, par les mêmes bandes qui avaient escorté Charles Ier marchant au supplice. Voilà ce que les écrivains de l'histoire d'Angleterre ont appelé la Restauration. Durant ces jours de fête bruyantes et de débauches, pendant que la populace, oubliant la liberté vaincue, s'enivrait avec les vainqueurs, les patriotes, poursuivis au nom du roi, comme ils l'avaient été au nom du protecteur, se cachaient ou fuyaient: Sidney et Ludlow passaient les mers; Vane et Harisson étaient emprisonnés.

Après les premiers transports, après le partage des places, des pensions, des titres, des profits, des honneurs, après que les serviteurs fidèles de la tyrannie usurpée eurent reçu, aux termes du traité d'alliance, des brevets signés du sceau royal, au mépris de ce même

[1] *Censeur Européen* du 23 septembre 1819

traité, le roi voulut verser du sang, et venger l'affront de ses défaites, sous le prétexte de venger son père. Ses nouveaux courtisans, ceux dont la mort de Charles Ier avait fait la fortune, n'opposèrent aucune résistance à cet excès de piété filiale. Ils eurent même l'infamie de siéger parmi les juges de ceux qu'on appelait régicides, et d'envoyer à l'échafaud dix hommes qui avaient été leurs amis, ou qui, en jugeant le roi, n'avaient fait qu'exécuter leurs ordres intimés à la pointe de l'épée. Ce fut avec ce sang qu'ils signèrent la promesse d'être fidèles au nouveau pouvoir comme à l'ancien.

Mais ce ne fut pas tout; il fallait que la nation apprît que le patriotisme sans régicide, et même ennemi du régicide, n'en était pas moins digne de mort. Henri Vane et Sidney avaient dédaigné de tremper dans le meurtre ignoble d'un roi captif : Henri Vane fut livré aux bourreaux; et des assassins gagés poursuivirent Sidney jusque dans l'exil. C'était madame Henriette, sœur de Charles II, ornement des bals de Louis XIV, madame Henriette, jeune, belle et sensible, qui, plus à portée, par son séjour en France, de diriger ces expéditions, se chargeait de donner des ordres et un salaire aux meurtriers. Chaque tête de proscrit devait être payée trente couronnes.

L'asile inviolable que le peuple de Hollande offrait aux patriotes anglais alluma contre cette nation libre la haine des maîtres de l'Angleterre; Charles II lui déclara la guerre sous de faux prétextes de commerce. Ses flottes assaillirent à l'improviste les navires des marchands bataves, qui, loin de se venger par de lâches représailles, publièrent que les Anglais étaient leurs amis, et qu'en s'armant contre leurs despotes, ils croyaient combattre pour eux. La nation anglaise désira leur victoire; et,

quand Ruyter et de Witt brûlèrent, à la vue de Londres, les vaisseaux de Charles II, quand Charles II, effrayé, demanda des secours au parlement, le parlement, pour toute réponse, dressa un bill qui licenciait toutes les troupes. Les esprits superficiels auront peine à comprendre cette conduite, inspirée par un patriotisme plus haut que le patriotisme vulgaire. Le roi ne s'étonna point de voir ceux dont sa puissance détruisait la liberté, unis d'intérêt et d'espoir avec le peuple libre dont il poursuivait la perte. Il suspendit l'exécution de ses projets; mais, durant la trêve, il médita un plan plus vaste. Il réfléchit qu'il n'était pas le seul roi en Europe, et qu'ainsi il y avait des hommes que devait importuner, comme lui, la vue de l'indépendance hollandaise; il pensa à Louis XIV.

Ce trait de lumière, qui apparaissait à Charles II, frappa vivement le roi de France; une alliance secrète fut conclue, et les deux monarques s'engagèrent à s'armer de toutes leurs forces contre les Provinces-Unies, à détruire le gouvernement de ces provinces, et à rendre aux princes d'Orange leur autorité abolie. Après avoir prié Dieu de *bénir* cette expédition entreprise *pour sa seule gloire*, les deux rois firent avancer cent trente vaisseaux de guerre et cent trente mille combattants, contre la poignée d'hommes libres qui enrichissait de ses travaux et honorait de son indépendance les provinces de la Batavie.

Les navires marchands des Hollandais furent poursuivis sur les mers, et surpris par des ruses infâmes; on insulta ce peuple, dans des manifestes remplis d'avance de tout l'orgueil de la victoire que se promettait le despotisme sur les seuls hommes qui fussent sans maîtres; et ce peuple, comme la première fois, ne répondit que par des protestations d'amitié envers les nations dont les sou-

disant représentants l'outrageaient et brûlaient ses villes. Mais la fortune ne suivit pas la bonne cause; les soldats de Louis XIV campèrent aux portes d'Amsterdam. Les citoyens rompirent les digues de la mer, et submergèrent leurs propres demeures, pour en écarter l'esclavage. Malheureusement, il y avait encore dans la Hollande des ambitieux et des lâches; ceux-là prirent parti pour les rois agresseurs; et le prince d'Orange, à qui ces rois destinaient une autorité suprême, la reçut des mains de la populace, soulevée contre ses magistrats. Les deux plus grands citoyens des temps modernes, les frères de Witt, périrent sous les coups des traîtres. La liberté périt avec eux; le dessein des rois fut accompli.

Durant ces combats contre la liberté d'une nation étrangère, Charles II n'oubliait pas qu'il devait effacer tout vestige d'indépendance dans les trois contrées que le sort lui avait soumises. L'Écosse, comme l'Angleterre, avait vu tomber quelques têtes; mais bientôt elle fut frappée en masse. La religion des Écossais était le presbytérianisme, religion sans faste, sans prélats, et dont l'austérité un peu rude inspirait aux âmes de l'audace et de la fierté. Un décret, parti de Londres, ordonna aux Écossais de cesser d'être presbytériens; des juges, des bourreaux, des soldats furent envoyés pour contraindre à l'obéissance les hommes dont ce décret violait le droit le plus sacré. Des milliers de montagnards, à demi sauvages, furent déchaînés contre eux; le pillage, les incendies, les massacres s'étendirent partout. Les femmes mêmes ne furent pas épargnées, et, de crainte que le récit de ces horreurs ne réveillât, par la pitié, le courage de la nation anglaise, il fut interdit, sous peine de mort, de sortir des frontières de l'Écosse.

Tous ces exploits, si bien faits pour assurer la puissance, lui promettaient de longues années de repos; et elle en eût joui, sans doute, si, au dedans d'elle-même, elle eût pu se maintenir unie. Mais le fléau des discordes intestines vint l'affliger au milieu de ses succès. Le gouvernement de la restauration était partagé entre deux classes d'hommes autrefois ennemis. Dans les premiers jours de cette grande réunion, le sentiment plus vif de leurs intérêts communs, et les fumées du vin, les avaient mis entièrement d'accord; ils s'étaient embrassés comme des frères; mais bientôt après, retombant sous le poids de leurs habitudes, ils s'étaient haïs comme des rivaux. Charles II affectait envers tous une impartialité difficile. Trop habile pour ne pas sentir que les traîtres à la liberté sont les meilleurs instruments contre elle, il livrait aux cromwellistes la plus grande part de l'autorité, réservant à ses anciens amis des pensions pour dédommagement. Ceux-ci furent indignés de ce qu'on méprisait leur vieille expérience; ils se plaignirent du roi, ils murmurèrent, et des murmures ils en vinrent aux complots. Ils entreprirent de détrôner Charles II, et de faire roi le duc d'York, son frère, mieux disposé pour leurs intérêts. Telle fut l'origine de cette conspiration papiste, si célèbre dans l'histoire d'Angleterre, et ainsi appelée parce que les premiers rôles y furent joués par des catholiques. Charles II, habile et discret, voulut d'abord étouffer tout bruit de complot, sentant bien qu'il était en son pouvoir de désarmer sans violence le bras des conspirateurs. L'imprudence d'un ministre rendit ses efforts inutiles; alors il s'empressa de mettre fin aux enquêtes, par le supplice de quelques jésuites et d'un lord, qu'il eût pu sauver. Aussitôt, changeant de politique, il ramena à lui, par de nou-

velles faveurs, les papistes, les nobles et le haut clergé.

Cette faction fut contente; mais l'autre, à son tour, murmura : les apostats de la révolution, ceux qui l'avaient vaincue les premiers, craignirent de voir passer à d'autres mains tous les fruits de leur victoire. Dans leurs alarmes, ils se hasardèrent à parler de patriotisme, et à invoquer le secours des patriotes. Les patriotes, qu'un espoir vague entraînait, répondirent à leur appel. Ainsi naquit la fameuse opposition de 1678, premier exemple de cette opposition systématique qui s'est perpétuée en Angleterre. Charles II fut irrité de cette ligue, qui confondait toutes ses idées; moins éclairé que ses successeurs, il crut sa domination en péril, quand il entendit les Schaftesbury attester de nouveau l'indépendance qu'ils avaient reniée et tendre la main aux citoyens qu'ils avaient vendus pour des places. Devenu farouche et cruel par peur, il s'entoura d'espions, de faux témoins, de juges achetés, et, avec leur aide, il remplit les prisons et ensanglanta les échafauds. Pour répondre à ces violences, l'opposition conspira : elle conspira, non pas à la manière du peuple anglais, non pas pour la liberté, mais à la manière des mécontents papistes, pour avoir un roi à son gré. Ceux-ci avaient travaillé pour le duc d'York; les nouveaux mécontents travaillèrent pour le duc de Monmouth, fils naturel de Charles II. Pendant que, pour mieux assurer leurs projets, ils redoublaient d'empressement auprès des amis de la patrie, Sidney, de retour après vingt ans d'exil, songea de son côté à rallier les vrais partisans de cette vieille cause tant de fois vaincue et jamais désespérée. Les chefs des opposants le recherchèrent; Sidney ne leur cacha point ses desseins; et eux, sans tomber d'accord avec lui sur l'objet de la guerre à entreprendre,

se montrèrent disposés à poursuivre de concert deux projets bien différents l'un de l'autre, le réveil de la liberté, et un changement de maître. La mort du roi n'entrait point dans le dessein de Sidney, ni même dans le dessein de ceux des mécontents qui, comme le lord Russel, avaient de la dignité dans l'âme; ce meurtre, comploté sourdement par quelques mécontents subalternes, leur fut imputé à tous deux : Russel et Sidney périrent.

Également intrépides devant le supplice, tous deux offrirent un exemple de la grandeur de l'âme humaine; mais Russel, en accusant le despotisme, lui reprochait de tout niveler : « Il n'y a plus de grands, » disait-il, tandis que Sidney ne concevait de grandeur que celle de la vertu ou du génie : son bras ne s'était armé que pour conquérir la paix de l'indépendance[1].

[1] Sidney avait pris pour devise les vers suivants :

. . . . . Manus hæc inimica tyrannis
Ense petit placidam sub libertate quietem.

VI.

SUR LA RÉVOLUTION DE 1688[1].

C'est une opinion aujourd'hui à la mode, que de vanter la révolution anglaise de 1688, et de désirer des Guillaume III pour le salut et pour la vengeance des peuples. Dans cette admiration et dans ces vœux, quelque patriotiques qu'on les proclame, il y a de l'ignorance et de la lâcheté. D'abord, il est faux que la délivrance des nations opprimées puisse venir d'ailleurs que des nations elles-mêmes; et, si réellement la liberté pouvait naître de la seule fortune de quelque aventurier hardi, sans travail, sans vertus publiques, la liberté ne vaudrait pas la peine d'être souhaitée. Mais il n'en est point ainsi; les détrôneurs de princes ne manquent pas de se faire princes; le peuple n'est guère à leurs yeux que le prix bien acquis d'une expédition hasardeuse; et il faut que ce peuple, qui n'a pas su prendre en main l'intérêt de sa propre destinée, qui n'a pas su vouloir et agir pour lui-même, qui n'a pas su être une personne, subisse la condition des choses pour lesquelles on veut, pour lesquelles on agit, et dont on dispose, à ce titre qu'on a voulu, qu'on a agi pour elles.

Or, telle a été, dans la révolution de 1688, la destinée du peuple anglais; étranger à la lutte sous laquelle ont

[1] *Censeur Européen*, numéros du 5, du 11 et du 17 novembre 1819.

succombé les Stuarts, il n'y apparaît que comme l'objet passif de la dispute. Ce n'est point par sa force que tombe Jacques II; ce n'est point par elle que Guillaume III est vainqueur; et si, de cet événement, il résulte pour lui quelque bien, il n'a pas plus à s'en louer lui-même qu'un domaine ne peut se vanter de ce qu'il prospère sous l'héritier mieux avisé d'un premier possesseur nonchalant. Si l'on objecte que beaucoup d'hommes nés Anglais ont prêté leurs bras à cette révolution, et l'ont appelée le *salut de l'Angleterre*, nous répondrons qu'avant d'affirmer sur les paroles de ces hommes, il faut examiner ce que vraiment elles signifiaient dans leur bouche; s'il s'agissait en effet pour eux de patriotisme et de liberté, ou si le salut du pays, quand ils l'attestaient, ne signifiait pas purement le salut de leurs places, de leurs titres, de leurs prétentions, de leurs espérances ambitieuses. Or, on peut légitimement les soupçonner, quand on voit en contraste avec la fougue de leurs transports, l'attitude morne et froide de cette masse que n'agitent jamais des intérêts étroits et privés, de tout ce qu'on appelle la nation, autrefois si animé, si actif, si plein de vie dans le mouvement de 1640. C'est avec l'air d'un spectateur dégoûté que la nation assiste à ce détrônement et à ce couronnemet solennel, que les proclamations et les journaux de la nouvelle puissance appelaient, il est vrai, la liberté; singulière liberté, venue sur les vaisseaux du favori de Charles II, du meurtrier des de Witt, et jurée dans son camp par des lords à priviléges, par des officiers à brevets, par des prélats à bénéfices. Si un goût trop exclusif pour la secte catholique n'eût pas fait oublier aux Stuarts leur première impartialité dans la distribution des places, Guillaume III n'eût point trouvé

d'amis; ceux qui se levèrent à sa voix contre le pouvoir de Jacques II eussent été aussi immobiles que dans les temps où il coupait en quartiers le corps vivant de Henri Vane, aussi muets que quand les dragons de Charles II massacraient des femmes presbytériennes. Mais après avoir regardé de sang-froid ces infamies, après avoir vécu vingt années du gouvernement qui les commettait, ils ne purent supporter Jacques II livrant aux catholiques les postes de la cour, de l'Église et de l'armée. Voilà tout le secret de la popularité de Guillaume et de la prétendue délivrance de 1688.

La cause qui triompha dans cette révolution, ce n'est donc point la grande cause de 1640, la cause de Hampden, la cause des droits humains; si l'on recherche son origine, elle est née en 1683, à la première conspiration des ambitieux mécontents. Ses premiers patrons, ses premières victimes furent un candidat au trône et un ministre disgracié; ce furent Monmouth et Shaftesbury. Il est vrai que, dès son berceau, elle déploya hardiment les enseignes du patriotisme; il est vrai qu'elle appela Sidney; mais Sidney, dépositaire fidèle du vieux secret de 1640, en s'insurgeant comme elle, se distingua profondément d'elle; c'est en vain que la même proscription le confondit avec les partisans de cette nouvelle cause; en vain la même hache fit tomber leur tête et la sienne : son crime n'était pas leur crime : Sidney fut coupable envers le despotisme; ils ne le furent qu'envers le despote.

La cause de Sidney périt avec Sidney; l'autre cause, promptement relevée de son premier revers, grandit et se fortifia en silence. Après six ans, vint son jour de triomphe, jour où l'on vit s'opérer l'alliance étrange des grandes places, des gros profits, de tout l'appareil du

pouvoir excessif, avec les mots de liberté et de patrie ; jour où des hommes chargés de titres tendirent la main à ceux qu'insultaient les titres, en leur criant : Ce que vous avez désiré est obtenu ; la liberté est venue, car nous régnons !

Dans quel acte de ce gouvernement, soi-disant fils de la révolution achevée et perfectionnée, s'est montré un esprit libéral et généreux ? On cite pour réponse le bill des droits, faible recueil de quelques principes livrés sans garantie à la discrétion du pouvoir ; vaine et stérile remontrance, qu'on a faussement nommée un contrat, et dont le pouvoir, depuis, a déchiré impunément toutes les pages. Encore n'est-il pas vrai que Guillaume ait eu le mérite d'accepter le bill des droits comme une condition de la royauté ; la royauté fut pour lui sans conditions ; il ne laissa à personne, qu'à ceux qui s'étaient loués à lui, le droit de compter avec lui. Quand le bill des droits fut dressé, Guillaume était roi ; tout était ratifié pour lui, jusqu'à la succession de ses héritiers. Le bill des droits, rejeté d'abord par les pairs, et tout d'un coup adopté par eux, en vertu de son insignifiance, fut publié avec l'acte de couronnement, et voilà sur quel fondement léger on a bâti la fable d'un traité entre le peuple anglais et le roi Guillaume.

Le premier acte de ce gouvernement, non pas même après son institution définitive, quand il pouvait, à l'abri du pouvoir, se rire de la conscience publique, mais avant que son existence eût été légalement décrétée, dans le temps où il eût montré de la pudeur, s'il eût cru que la pudeur lui était nécessaire ; le premier acte de ce gouvernement fut d'interdire, par un simple édit, toute discussion sur les affaires publiques ; aveu formel que

tout ce qui s'était fait jusqu'alors, que tout ce qui allait se faire encore, était étranger à la volonté, à l'intérêt, à la raison du peuple. Plus tard il maintint avec une opiniâtreté insolente la loi des Stuarts qui établissait la censure des livres et l'esclavage des imprimeries; il la conserva jusqu'au temps précis où, pour la prolonger encore, il eût fallu la décréter de nouveau, jusqu'en 1695, terme qu'avait assigné à cette loi la sagesse non suspecte de Charles II. Tout l'esprit de la révolution se développa au grand jour, par le renouvellement des statuts qui donnaient aux seuls anglicans le droit exclusif d'occuper les places: ainsi fut répudiée, par les hommes de 1668, cette secte énergique de non-conformistes protestants, la plus patriotique des sectes. Les hommes de 1688 visaient donc aussi à un monopole des places; le grand crime des catholiques, à leurs yeux, était donc d'avoir voulu élever monopole contre monopole; et c'est pour réprimer cette seule ambition que se joua avec tant d'appareil le drame de l'insurrection civile. Par une infâme dérision, en même temps qu'on demandait au peuple sa reconnaissance éternelle pour l'avoir délivré des Stuarts et des agents des Stuarts, c'étaient ces agents même qu'on allait chercher pour composer le nouveau cabinet; c'étaient les Danby, les Nottingham, les Halifax. Kirke, le plus féroce des soldats et des bourreaux, l'exécuteur des arrêts de Jefferies, reçut alors un traitement et de l'emploi. Et quand les victimes de ces hommes se présentèrent pour demander, contre leurs crimes et les crimes de leurs subordonnés, non des représailles, mais la vengeance des lois, le gouvernement, par un acte d'amnistie, étendit effrontément sur eux sa sauvegarde toute puissante.

Ces temps ont porté leurs fruits; sous la femme qui

succéda au prince d'Orange, vint la corruption la plus déhontée; il n'y eut plus d'énergie que pour l'intrigue : on plaça dans les faveurs d'une cour ce repos que les Sidney ne voulaient chercher que dans la fière indépendance. Aussi, vingt années à peine avaient passé sur la révolution de 1688, que déjà le peuple anglais la maudissait; il criait à bas les wighs! comme il avait crié à bas les Stuarts! et les whigs, comme les Stuarts, lui répondaient par des arrêts de haute trahison, par des exécutions à mort, par de nouveaux impôts, par de nouveaux décrets pour le maintien des titres et des places. La succession prétendue nationale fut sur le point d'être violée par des insurrections évidemment nationales; il fallut invoquer pour elle le secours odieux d'une force étrangère. Ce fut le canon du stathouder de Hollande qui protégea le débarquement du premier George.

Les Stuarts n'auraient pas fait davantage; peut-être n'eussent-ils pas tant fait; leur puissance était de nature à s'user promptement. Ils n'avaient pas, pour la rajeunir, le prestige de ces mots sonores de dynastie nationale, de princes du choix du peuple, de libérateurs de la patrie; leur despotisme n'avait aucune racine populaire : aussi, ce revenu indépendant, cette armée permanente, cette servitude du parlement, dont ils n'avaient guère joui qu'en idée, tout cela fut réalisé sous les Georges. Alors, quand quelque pauvre honnête homme s'avisa de s'indigner, outre la ressource de l'échafaud, pour lui imposer silence, on eut encore des moyens de le rendre odieux et de diffamer sa conduite; on put l'accuser, devant le peuple lui-même, d'avoir indiscrètement ou méchamment menacé la puissance des sauveurs de la nation, d'en avoir voulu au roi du choix public, à la dynastie protes-

tante et patriote... Charles II avait pu tuer Sidney; mais il n'eût pas été en son pouvoir de le flétrir comme traître au peuple.

C'est sous le règne de Charles II, vers l'année 1683, comme nous l'avons dit plus haut, que paraît dans l'histoire la première ébauche de la révolution qui, en 1688, mit une famille nouvelle à la place de la famille des Stuarts. L'esprit de cette révolution se montre tout entier dans le complot qui se trama cinq ans auparavant, pour faire roi le duc de Monmouth, fils naturel de Charles II, sous la condition que Monmouth serait roi au profit des presbytériens disgraciés, et de ceux qui avaient vendu la nation aux Stuarts pour des places que les Stuarts ingrats livraient à d'autres. La conspiration fut trahie; Monmouth n'obtint la vie qu'à grand'peine; et ceux des conjurés qui survécurent aux vengeances du roi ne se sauvèrent que par l'exil. Réfugiés en Hollande, ils continuèrent leurs projets et leurs manœuvres; mais ils choisirent un nouveau chef : ce fut un autre que le jeune et faible Monmouth qu'ils désignèrent à la place de roi d'Angleterre et de protecteur de leurs intérêts. Leur choix tomba sur le prince Guillaume d'Orange, stathouder de Hollande, neveu de Charles II et gendre du duc d'York; puissant, actif, habile, protestant zélé, et ambitieux sans mesure; ennemi non suspect de la liberté anglaise; car, en 1680, il avait protesté, comme allié de la famille royale, comme intéressé pour sa part à la conservation inviolable de l'héritage du pouvoir royal contre les barrières que le parlement prétendait opposer à l'autorité d'un successeur catholique. Monmouth s'était rendu en Hollande auprès de ses anciens partisans. Du moment que Guillaume eut été adopté à sa place, quand sa pré-

sence ne fut plus que gênante pour la faction qui le répudiait, Monmouth fut chassé de la Hollande.

Ce malheur, qui déconcertait les espérances de toute sa vie, lui fit tenter subitement une résolution extrême. Aidé du peu d'amis qui lui restaient, et de quelques aventuriers qui se louèrent à lui, il fit une invasion en Angleterre. Jacques II commençait alors son règne. Monmouth, dans ses premières proclamations, accusa le roi nouveau d'être un tyran, et s'annonça comme vengeur de la liberté outragée. A cette voix patriotique, les simples citoyens vinrent en foule dans son camp; mais les hommes à titres, à places, à pouvoir, n'y vinrent point; et c'était eux que Monmouth désirait. Pour les engager dans sa cause, il fit de nouveaux manifestes, où il appela Jacques II usurpateur du trône; lui-même il se proclama roi légitime, et menaça de sa vengeance les incrédules à ses paroles et les rebelles à son pouvoir. Aussitôt les citoyens qui l'avaient suivi le quittèrent, et la noblesse et les puissants ne vinrent pas davantage, peut-être parce que Monmouth avait eu le malheur d'être un moment populaire. L'armée royale le rencontra presque sans armée; il fut pris et mis à mort. En apprenant cette entreprise, le prince d'Orange s'était hâté d'offrir à Jacques II de prendre lui-même le commandement des troupes royales contre Monmouth, contre ce rival dont l'audace indiscrète, en donnant l'éveil au roi d'Angleterre, pouvait faire échouer l'autre complot, et gâter la fortune que Guillaume s'était promise.

Mais la sécurité de Jacques II était sans bornes; il ne doutait nullement de l'avenir; il poursuivait, plein d'une confiance aveugle, ses plans en faveur des catholiques: déjà presque toutes les places avaient passé dans leurs

mains; ils peuplaient le conseil, la flotte et l'armée. Le clergé épiscopal, dont l'autorité était encore intacte, appuyait le roi dans ses mesures; cet appui, regagné adroitement par Charles II, comptait pour beaucoup dans la puissance royale : Jacques l'oublia, et il eut l'imprudence de se l'ôter de ses propres mains. Il fit venir à Londres un nonce de Rome; il institua des évêques catholiques. A la seule vue de ces nouveaux concurrents, le haut clergé déserta la cause royale; et, au lieu des maximes de la soumission passive et de la divinité du pouvoir qui retentissaient dans les chaires, on n'entendit qu'un cri d'alarme sur les dangers de l'Église et sur le devoir de résister. Ces voix sacrées encouragèrent les murmures; on publia hautement des manifestes contre l'irruption des papistes dans les emplois; on fit des ligues pour le maintien des emplois entre les mains des familles protestantes; il y eut des affiliations sous le serment; on s'y engageait à mettre en usage, pour changer l'esprit du roi, toutes les raisons, jusqu'à la dernière, jusqu'à la raison de la force. Le défaut d'héritiers catholiques donnait quelque espoir de réussir sans cette extrémité. Mais la naissance subite d'un fils de Jacques II ouvrit la guerre, et pressa les coups. Aussitôt des messages s'échangèrent entre les réfugiés de Hollande et les mécontents d'Angleterre; on recruta des hommes; on prépara des armes : voilà l'événement qui fixa à l'année 1688 le dénoûment de la révolution qui couvait depuis cinq années.

Jacques II persistait dans son incurie; surtout il était loin de soupçonner le prince d'Orange, dont l'amitié pour les exilés anglais ne lui paraissait qu'une sympathie de religion. Telles étaient ses dispositions, quand une dépêche de son ministre à La Haye lui annonça tout à coup

que de grands préparatifs se faisaient dans les ports de la Hollande pour une descente en Angleterre; il pâlit à cette lecture; le papier échappa de ses mains; il comprit pour la première fois ses dangers et son impuissance. Il appela le peuple aux armes; le peuple resta immobile à sa voix; tandis que des lords, des nobles, des évêques, des salariés de son trésor s'enrôlaient pour son rival. Guillaume, retardé quelque temps par un vent contraire, débarqua, le 5 septembre 1688, à Torbay, dans le comté de Dorcester. Les habitants des lieux voisins couvraient le rivage, contemplant le spectacle de ces vaisseaux et de ces soldats; ils étaient silencieux, sans colère et sans joie, comme des gens qui regardent les apprêts d'un combat qui ne leur importe point. L'armée des opposants dirigea sa marche vers Exeter, et elle publia ses manifestes. L'on y parlait beaucoup de l'intérêt du protestantisme, un peu de l'intérêt de la liberté, et par-dessus tout l'on s'efforçait de persuader que le fils nouveau-né du roi Jacques était un enfant supposé. Ces manifestes furent lus; mais aucun citoyen ne se leva. Durant neuf jours entiers, Guillaume s'avança sans trouver ni amis ni ennemis. Mais bientôt les amis lui vinrent en foule; c'étaient les hauts personnages de l'opposition, des officiers militaires, toute la noblesse des comtés de Devon et de Sommerset. Dans les provinces voisines, les mêmes hommes coururent aux armes; des pactes d'association furent jurés entre eux et le prince. Les gouverneurs des villes arboraient ses enseignes; on s'enrôlait en vertu de ses commissions; les officiers du roi désertaient à lui avec leurs troupes. Tous les hommes dont le patrimoine était dans le gouvernement, tous ceux pour qui un changement de roi devait être ou un gain immense, ou la perte de tout, s'agitaient

par toute l'Angleterre : mais ceux dont l'existence ne devait rien au pouvoir étaient en repos; l'armée de l'opposition n'en avait gagné qu'un petit nombre, et l'autre armée ne comptait dans ses rangs que les milices rassemblées par force.

Le roi s'avançait cependant pour ne pas périr sans combat; à chaque pas qu'il faisait dans sa marche, de nouvelles défections diminuaient ses forces, et, à chaque ordre qu'il donnait, les officiers répondaient par des murmures, lui reprochant sa mauvaise fortune, qui compromettait leurs emplois. Ceux qu'il avait le plus comblés de faveurs supportaient le plus impatiemment de se voir retenus auprès de lui, empressés qu'ils étaient d'obtenir de son rival la conservation de ce qu'ils avaient. Jacques II ne trouvait personne en qui il pût se confier : ne sachant pas prendre une résolution lui-même, il n'osait ni agir ni attendre; et les ennemis ne s'arrêtaient point. Au lieu de se porter en avant, il rétrograda et se retira sur Londres. A la première station que l'armée royale fit dans sa retraite, Anne, fille du roi, et George de Danemark, son gendre, quittèrent son camp, et se rendirent au camp de son ennemi. A cette nouvelle, il tomba dans l'abattement, et désespéra de sa propre cause, que ses enfants mêmes répudiaient. Il offrit à Guillaume de capituler; Guillaume refusa de recevoir le porteur de ce message : alors Jacques II, incertain des projets de son rival, et craignant pour sa vie, jeta le sceau royal dans la Tamise et s'enfuit vers les côtes, pour s'assurer une retraite. Les troupes royales se dispersèrent, et l'autre armée s'avança librement.

Cependant les lords et les agents royaux, qui n'étaient pas sortis de Londres, s'avisèrent que le peuple de la

ville, voyant le roi parti et le prince encore éloigné, pourrait bien songer à lui-même, et faire pour sa liberté quelque effort qui compliquerait la guerre. Pour prévenir ce danger qui menaçait leurs places, et que, par une transposition ingénieuse, ils nommaient le danger de la ville, ils avertirent en hâte le prince d'Orange que son concurrent avait fui, et qu'il eût à presser sa marche; ils envoyèrent aussi des ordres aux chefs des troupes débandées : ces troupes se rallièrent, et, dans le temps même qu'elles se ralliaient, les lords se servirent du bruit de leur dispersion pour troubler les esprits des citoyens par une alarme salutaire, qui devait les détourner de toute pensée d'indépendance. Ils firent répandre que les papistes et les Irlandais de l'armée royale massacraient de toutes parts les protestants. En quelques jours, cette fausse nouvelle parcourut l'Angleterre; on croyait entendre de loin les cris des meurtriers et les plaintes des mourants; on allumait des feux, on sonnait les cloches; chacun, se croyant en péril de la vie, n'avait plus de sens, plus d'idées, plus de soucis que pour ce danger; et si l'on désirait quelque chose, ce n'était pas que les hasards de l'insurrection vinssent se joindre encore aux hasards présents, c'était que la victoire de Guillaume mît promptement fin à de telles angoisses.

Jacques II fuyait déguisé; il fut reconnu, à Feversham, par quelques hommes qui l'insultèrent et le retinrent captif. De sa prison, il écrivit aux lords, qui venaient d'exercer son pouvoir dans Londres, pour leur demander la liberté et une escorte; sa lettre leur fut apportée par un homme du pays, qui pleurait en la remettant. Les lords se montrèrent moins sensibles, et leur première réponse fut que cette affaire ne les regardait point. Quelques-uns,

d'un esprit plus délié, représentèrent que cette dureté inutile pourrait bien être mal payée par le roi futur, qui voudrait au moins paraître humain, ne fût-ce que par pure bienséance. A un tel argument, tous se rendirent, et ils envoyèrent deux cents soldats pour délivrer Jacques et l'accompagner jusqu'à la mer. Mais le roi, devenu libre, refusa de suivre son escorte, et retourna vers Londres. Il fut applaudi à son entrée par quelques-uns de ceux que leur vie obscure et privée rendait étrangers à la guerre présente; dépouillé de sa puissance odieuse, il ne leur paraissait plus qu'un homme, qu'un homme dans le malheur; et, à ce titre, ils le plaignaient. Il n'en fut pas de même de ceux qui, durant ses prospérités, s'étaient engraissés de ses largesses: redescendu au simple état d'homme, il n'était plus rien pour eux; il ne reçut de leur part qu'un accueil plein de froideur et de mépris: sa présence les gênait; car elle les rendait suspects à celui auquel allait appartenir le pouvoir d'enrichir par les pensions et de décorer par les brevets. Heureusement cette gêne finit bientôt; Jacques fut sommé de quitter Londres. Il était encore à Whitehall, quand les soldats de Guillaume vinrent occuper ce palais. Le prince entra dans la ville en conquérant et en triomphateur, à la tête de ses troupes, au bruit des acclamations de ceux dont la fortune allait grandir avec la sienne. Quelque satisfaction paraissait sur le visage des citoyens, à qui l'on avait fait craindre d'être égorgés par les soldats royaux; mais c'était une joie tranquille, et qui marquait plutôt l'opinion d'un danger passé que le sentiment d'un bien-être actuel.

Jacques II s'était soumis aux ordres de Guillaume d'Orange; il avait quitté Londres, et les troupes du vainqueur campaient dans la ville. La guerre était terminée,

la révolution était accomplie. Il ne s'agissait plus, pour assurer dans les mains de Guillaume et dans les mains de ses amis tous les profits de la victoire, que de la sanctionner par des actes légaux. Ce devait être l'ouvrage d'un parlement. Les lords de la ville, réunis aux lords de l'armée victorieuse, prirent sur eux de reconnaître authentiquement dans le prince le droit suprême de convoquer les communes, et, ce qui importait surtout aux vainqueurs de ce jour, le droit de donner les emplois et de lever les taxes. Pour plus de régularité, on rassembla à Westminster les membres des deux dernières chambres qui avaient siégé sous les Stuarts, et on leur demanda une adresse semblable à celle des lords. Ils se rendirent docilement au lieu de leurs séances, et, à peine assis, ils apprirent que la populace ameutée entourait leur salle, menaçant de ses imprécations et de sa vengeance ceux qui oseraient voter contre les intérêts de Guillaume d'Orange. Ils ne résistèrent point à la présence de cette force populaire, que le même Guillaume avait su rendre autrefois si terrible pour les de Witt, et l'adresse fut décrétée. Alors ce parlement provisoire fut dissous, et ceux de ses membres qui avaient déjà terminé leurs stipulations avec le pouvoir se répandirent dans les provinces pour influencer les nouveaux choix. Pendant ce temps, Guillaume nomma aux places, maintint dans les places, transféra les places, leva 5,000,000 d'impôts sur Londres, et défendit toute discussion politique, par des décrets rendus en son seul nom.

Ce fut le 22 janvier 1689 (1688 vieux style) que s'assembla le parlement nouveau; il prit le titre de Convention, titre qu'avait porté trente ans auparavant l'assemblée qui légalisa la trahison de Monck et la royauté de

Charles II. Dans l'adresse votée par les deux chambres, Guillaume fut appelé libérateur; la chambre des communes vota ensuite que le trône était vacant, parce que Jacques II avait rompu le contrat mutuel qui l'attachait au peuple. Les communes auraient dû dire de quelle date était ce contrat mutuel, et quelles en avaient été les clauses. En faisant l'équation, fausse dans ce cas, des idées de roi et d'obligé par contrat envers le peuple, elles faisaient l'équation funeste pour l'avenir, des idées de peuple et d'obligés envers le roi; elles établissaient par avance que, du moment où Guillaume serait roi, il y aurait, en vertu de ce seul titre de roi, un pacte obligatoire entre la nation anglaise et Guillaume, pacte occulte et mystérieux, sans condition expresse, sans garantie stipulée, dont la vaine hypothèse, sans augmenter du moindre degré la force effective de la partie sujette, devait armer la partie régnante d'une autorité logique capable de légitimer la violence, et de faire de l'oppression un droit fondé sur le consentement des opprimés. Il n'y a pas d'argument plus terrible contre les nations que l'attestation fausse de la volonté nationale, c'est à l'aide de pareilles fictions que les rebelles au despotisme, que les héros de la liberté sont impunément flétris du nom de traîtres.

Les lords de ce temps ne s'y trompèrent pas; dans leur examen des votes des communes, ils passèrent rapidement sur l'idée du contrat mutuel, et ne discutèrent avec sérieux que la proclamation de la vacance du trône. Plusieurs prétendirent qu'il était mal de présenter comme rompue la continuité de succession qui avait fait la force de ce pouvoir royal auquel ils avaient dû tant de biens. Ils furent secondés en cela par les hommes qui,

s'étant réunis les derniers au prince d'Orange, et ayant ainsi peu mérité de lui, auraient préféré le règne de sa femme, fille du roi dépossédé. Cet article manqua d'être supprimé, et ne passa enfin qu'à la faveur d'une capitulation entre les amis du prince et les amis de la princesse. Quand on posa la question décisive, qui est-ce qui sera roi? la réponse fut celle-ci : « Les lords spirituels et temporels arrêtent que Guillaume, prince, et Marie, princesse d'Orange, seront ensemble roi et reine; le prince seul, au nom de tous deux, exercera le pouvoir royal. »

Ces débats duraient depuis vingt jours; et, au milieu de tant de soins pour l'organisation du gouvernement qui se disait national, il n'avait encore été question ni de la nation ni de la liberté. Une seule fois, dans une conférence entre les deux chambres, quelques voix s'élevèrent pour demander qu'on marquât des limites certaines au pouvoir du roi futur. Un envoyé de Guillaume vint trouver les hommes qui avaient tenu ce langage. « N'insistez pas, leur dit-il, sur le point de limiter un « pouvoir que le prince veut posséder tout entier. Je dois « vous dire de sa part qu'il a des moyens de vous punir, et « qu'il les mettrait en usage. Craignez, en le dégoûtant du « succès qu'il vient d'obtenir, de le forcer à se retirer de « vous, et à vous abandonner à la merci du roi Jacques. » Cette réponse outrageante montre ce que croyait Guillaume du prétendu pacte violé par Jacques II, et vengé par le peuple anglais : s'il eût pensé que le roi détrôné l'avait été par la puissance de la nation, il n'eût pas fait à cette nation, capable de se délivrer du roi Jacques, la menace de la livrer à sa colère. Quand tout fut terminé, quand les communes eurent reçu des lords l'acte qui déclarait roi et reine le prince et la princesse, et, après

eux, leur postérité, une sorte de pudeur vint saisir la chambre, et elle dressa, sous la forme d'un projet de loi, la liste des excès de pouvoir qui avaient fait haïr les deux derniers règnes. Ainsi naquit ce qu'on appela le *bill des droits*, exposé de principes sans aucune garantie, simple appel à l'humanité et à la raison des gouvernants. On y dit que les élections *doivent* être libres, que les parlements *doivent* être souvent assemblés, que les citoyens *peuvent* faire des pétitions et avoir des armes selon leur état, maximes vagues, aussi faciles à éluder qu'à proclamer, et dont la mieux respectée n'a pas eu en Angleterre dix années de stricte observance. Le bill des droits règne encore, et c'est sous son facile empire que se fait le trafic des villes représentées, et que les parlements durent sept ans.

Ainsi, il a manqué une qualité à la révolution anglaise de 1688, et précisément cette qualité est celle dont on l'honore gratuitement : cette révolution n'a point été une révolution nationale, c'est-à-dire une révolution faite par les mains de ceux, faite au profit de ceux qui ne tirent aucun gain des impôts publics, aucun honneur, aucun crédit de la puissance publique; dont la vie est toute privée, qui n'ont nul intérêt à ce que le gouvernement soit à tel ou à tel homme, ait telle ou telle figure, mais à ce que le gouvernement, quel qu'il soit, qui que ce soit qui l'exerce, soit dans l'impuissance absolue de violer ce qui est éternellement saint, éternellement inviolable, la liberté. Si la révolution de 1688 eût été faite par ces hommes et pour ces hommes, on ne les verrait pas aujourd'hui en Angleterre assiéger le pouvoir de leurs réclamations, et le menacer de leurs soulèvements.

Nous aussi, nous avons eu notre révolution de 1688; ce n'est plus pour nous une épreuve à faire; nous savons dans quelle situation d'âme une pareille révolution met un peuple, et si, en la subissant, il doit se glorifier ou rougir de lui-même. Quand celui qui fut pour nous Guillaume III[1] se faisait précéder, à sa rentrée dans Paris, par des pièces de canon, des mèches brûlantes et des sabres nus, avons-nous cru bien de bonne foi à notre puissance et à nos volontés, dont il se disait l'ouvrage? Nous sommes-nous vraiment persuadé que c'était par nous et pour nous qu'il marchait de nouveau sur nos têtes? C'était son profit de nous inspirer de l'orgueil au milieu de notre néant, de nous gonfler de cette vanité que la fable a rendue ridicule, de la folle vanité de l'insecte qui se vante de guider le char, quand le char l'emporte et va l'écraser. Le despotisme a surtout beau jeu lorsqu'il peut répondre aux peuples qui murmurent: C'est vous-mêmes qui m'avez voulu.

A Dieu ne plaise qu'une telle réponse puisse encore nous être faite. Si nous avons le malheur d'être opprimés n'ayons jamais la honte d'être appelés esclaves volontaires; nous fuirons l'un et l'autre, en poursuivant avec calme et constance l'œuvre de liberté commencée si heureusement par nos pères, et dont les fondements furent dispersés par le premier chef d'une dynastie prétendue nationale. Qu'importent au Sisyphe de la Fable la figure et la substance du rocher qu'il soulève? qu'importent de même aux nations la forme et l'origine du pouvoir? c'est par son poids, c'est par leur faiblesse que le pouvoir les accable. Élevons dans nos lois, et surtout

[1] Napoléon en 1815.

dans nos âmes, des barrières et des forts inviolables contre toute tyrannie, soit d'ancienne, soit de nouvelle forme, soit d'ancienne, soit de nouvelle date : laissons le reste au temps, et ne nous abaissons jamais à conspirer avec la fortune[1].

[1] Il y a entre la révolution de 1688 et celle de 1830 cette différence que la dernière est vraiment une révolution nationale, puisque toutes les classes de la nation, hors une seule, y ont concouru. Le peuple s'est sauvé lui-même, il a combattu pour sa propre cause, et toute la puissance de la royauté nouvelle dérive de la victoire populaire. Du reste, si je m'étais trouvé avec mes opinions de vingt-quatre ans en présence de cette révolution et de ses résultats politiques, j'aurais certainement porté sur elle un jugement aussi partial et aussi dédaigneux : l'âge m'a rendu moins enthousiaste des idées, et plus indulgent pour les faits.

VII.

SUR L'ESPRIT NATIONAL DES IRLANDAIS;

FRAGMENT [1].

C'est un sentiment singulièrement tendre et touchant que le patriotisme des Irlandais. Tandis que les autres peuples, chassant de leur esprit les souvenirs du passé et mettant dans un égal oubli la servitude et la liberté de leurs pères, revendiquent la liberté pour eux-mêmes, au seul nom de la raison éternelle et de la justice imprescriptible, le peuple irlandais rétrograde dans sa pensée et dans ses désirs, vers une antique indépendance dont la trace confuse et presque effacée lui apparaît dans de vagues traditions, dans des mœurs et dans un langage qui luttent encore, sur le point de périr, contre la langue et les lois des Anglais, vainqueurs et tyrans de l'Irlande. A l'aide de ce fil mince et léger, il s'efforce de renouer la chaîne qui le rattache à la patrie libre, chaîne rompue il y a déjà près de sept siècles par les épées des conquérants. Pour conserver une sorte de personnalité dans sa dépendance actuelle, pour se distinguer de ceux qui le tiennent lié malgré lui à leur gouvernement qu'il déteste, il se crée une vie dans le passé, il adore des ruines, il répète avec amour de vieux chants nationaux, ouvrages d'anciens poëtes populaires, conservés et agrandis par

[1] *Censeur Européen* du 24 nov. 1819.

les successeurs de ces poëtes, chantres intrépides de l'antique patrie, souvent persécutés par la haine de ses maîtres, pauvres, vagabonds, mendiants, mais toujours inspirés par la muse de l'indépendance. Ces chants retentissent encore dans les villages et sur le bord des lacs, accompagnés du son de la harpe, instrument révéré comme eux. C'est là que sont enregistrés les malheurs de l'Irlande et les crimes de ses oppresseurs; c'est là que les générations qui se sont insurgées ont lu le devoir de mourir ou de vaincre; tel est le sujet grave et sombre des chansons qui aident le laboureur à tromper l'ennui de son travail solitaire, et par lesquelles la mère inquiète attire le sommeil sur les yeux de son enfant.

Dans les grandes villes où la langue de ces airs nationaux n'est plus comprise, on en a retenu la musique et on les chante sur des paroles anglaises composées dans le style des anciennes poésies qu'elles remplacent. Il y a dans ces vers modernes un mot dont l'effet ne peut se traduire; c'est le nom de l'Irlande dans le vieil idiôme irlandais, *Erin* qui se prononce *Irin*. Ce mot, étranger à la langue anglaise, semble un nom propre de personne, et cette illusion est souvent augmentée par le style vague des successeurs des bardes de l'Irlande. Ils s'adressent à la patrie avec des expressions de tendresse et de dévouement qui laissent presque douter si ce n'est pas un être réel et vivant qui les excite, si ce n'est pas une mère malheureuse, un ami dans les fers, une maîtresse absente ou perdue pour jamais. Les odes et les chansons de Thomas Moore, le premier poëte irlandais et l'un des plus grands poëtes de notre époque, commencent quelquefois sans rappeler en rien l'idée du sol natal, par ces phrases adressées à un objet qui n'est point nommé :

J'espérais te voir heureuse et brillante.... Ceux que tu aimais t'ont délaissée.... Pleurons, pleurons, car elle n'est plus.... Le patriotisme ainsi revêtu de la simple couleur des affections journalières, peut se mêler à toute la vie humaine, sans effort et sans pédanterie. Les femmes peuvent l'exprimer sans sortir de leur sexe; c'est pour elles comme un second amour. Aussi toute Irlandaise sensible est patriote. Il n'est pas rare de voir au milieu des fêtes les plus gaies, de belles personnes vives et frivoles, qu'on croirait livrées au seul besoin de plaire et au seul bonheur d'être jeunes, porter gravée sur la pierre de leurs bagues, ou sur l'écusson de leurs bracelets, la vieille devise patritotique, dans la vieille langue nationale: *Erin ma vournin! ma chère Irlande!*

VIII.

SUR LE MÊME SUJET.

A propos des *Mélodies Irlandaises* de Thomas Moore[1].

Il y a des peuples qui ont la mémoire longue, que la pensée d'indépendance n'abandonne point dans l'esclavage, et qui, s'opiniâtrant contre l'habitude, ailleurs si puissante, détestent et renient encore, après des siècles, l'existence qu'une force supérieure leur a imposée malgré eux. Telle est la nation irlandaise. Cette nation, soumise par conquête au gouvernement anglais, refuse, depuis six cents ans, de consentir à ce gouvernement et de lui donner son aveu; elle le repousse comme au premier jour; elle proteste contre lui, comme protestait la vieille population d'Irlande, dans les combats où elle fut vaincue. Dans ses révoltes, elle ne se croit point en rébellion, mais en guerre juste et légitime. C'est vainement que la puissance anglaise s'est épuisée d'efforts pour vaincre cette présence d'esprit si vivace, pour faire oublier la conquête et faire accepter les fruits de l'invasion armée comme l'exercice d'une autorité légale; rien n'a pu détruire l'obstination irlandaise. Malgré les séductions, malgré les menaces, malgré les supplices, les pères l'ont

[1] *Censeur Européen* du 28 février 1820.

léguée à leurs fils. La vieille Irlande est encore la seule patrie que les vrais Irlandais avouent; c'est à cause d'elle qu'ils ont tenu à sa religion, comme à son langage; et, dans leurs insurrections, c'est encore elle qu'ils invoquent sous le nom d'*Erin*, par lequel la nommaient leurs ancêtres.

Pour maintenir cette chaîne de mœurs et de traditions contre les efforts des vainqueurs, les Irlandais se sont fait des monuments que ni le fer ni le feu ne pouvaient détruire; ils ont eu recours à l'art du chant, dans lequel ils se vantaient d'être habiles, et qui, dans les temps de l'indépendance, avait fait leur orgueil et leurs plaisirs. Les bardes et les ménétriers devinrent les archivistes de la patrie. Errant de village en village, ils allaient porter dans chaque foyer des souvenirs de la vieille Irlande; ils s'étudiaient à les rendre agréables à tous les goûts et à tous les âges; ils avaient des chants guerriers pour les hommes, des romances d'amour pour les femmes, des contes merveilleux pour les enfants du logis. Chaque maison conservait deux harpes toujours prêtes pour les voyageurs, et celui qui savait le mieux célébrer la liberté de l'ancien temps, la gloire des patriotes et la grandeur de leur cause, en était récompensé par une hospitalité plus attentive. Les rois d'Angleterre essayèrent plus d'une fois de frapper l'Irlande dans ce dernier refuge de ses regrets et de ses vœux; les poëtes errants furent persécutés, bannis, livrés aux tortures et aux supplices : mais la violence ne fit qu'irriter des volontés indomptables; l'art du chant et des vers eut ses martyrs comme la religion; et les souvenirs qu'on voulait éteindre se redoublèrent par le sentiment de ce qu'il en coûtait pour les garder.

Les paroles des chansons nationales, dans lesquelles l'Irlande a consigné ses longues souffrances, ont péri pour la plupart; la musique seule s'est conservée. Cette musique peut servir de commentaire à l'histoire du pays. Elle peint l'intérieur des âmes aussi bien que les récits peignent les actions; on y trouve beaucoup de langueur et d'abattement, une tristesse profondément sentie, mais vaguement exprimée, comme la douleur qui se retient parce qu'on l'observe. Quelquefois un peu d'espérance ou de légèreté s'y montre; mais, dans les refrains les plus vifs, il survient toujours quelque accord triste, quelque changement de mode qui ramène brusquement des teintes plus sombres, comme on voit, dans un jour nébuleux, un rayon de soleil paraître un instant pour se dérober aussitôt.

M. Moore est à la fois poëte et musicien, comme les vieux bardes de sa patrie; mais, au lieu de leur inspiration sauvage, il a toutes les grâces du talent cultivé; et son amour pour l'indépendance, agrandi par la philosophie moderne, ne borne point tous ses vœux à la délivrance d'*Erin* et au retour du *vieux drapeau vert*[1]. Il célèbre la liberté comme le droit de tous les hommes, comme le charme de toutes les contrées du monde. Les paroles anglaises qu'il a composées sur le rhythme des anciens airs de l'Irlande sont remplies de sentiments généreux, bien qu'empreintes le plus souvent de la couleur et des formes locales. Ces formes, presque toujours mystérieuses, ont d'ailleurs un charme qui leur est propre. Les Irlandais aiment à faire de la patrie un être réel qu'on aime et qui nous aime; ils aiment à lui parler sans

[1] Ancien étendard des chefs de l'Irlande.

prononcer son nom, et à confondre l'amour qu'ils lui vouent, cet amour austère et périlleux, avec ce qu'il y a de plus doux et de plus fortuné parmi les affections du cœur. Il semble que, sous le voile de ces illusions agréables, ils veuillent déguiser à leur âme la réalité des dangers auxquels s'expose le patriote, et s'entretenir d'idées gracieuses, en attendant l'heure du combat; comme ces Spartiates qui se couronnaient de fleurs, sur le point de mourir aux Thermopyles.

Nous citerons pour exemple le morceau suivant, que l'auteur suppose adressé par un paysan à sa maîtresse :

« A travers mille dangers, à travers mille malheurs, « ton sourire a égayé ma route. Plus notre destin devenait « sombre, plus la flamme de nos cœurs était vive. J'étais « esclave, mais dans tes bras mon âme retrouvait l'indé- « pendance; et je bénissais jusqu'à mes misères, qui me « rendaient plus cher à tes yeux.

« J'ai vu ta rivale honorée, quand le mépris était ton « partage; j'ai vu ton front ceint d'épines, quand l'or étin- « celait sur le sien; elle m'offrait une place dans ses tem- « ples, quand le creux des rochers était ton refuge. Mais « que je tombe sans vie à tes pieds, si je me donne à celle « que je n'aime pas, si je te dérobe une seule de mes « pensées. »

Un autre morceau, d'un ton plus élevé, est placé dans la bouche d'un de ces vieux poëtes errants qui parcouraient l'Irlande en pleurant les destinées de la patrie :

« Oh ! ne blâmez pas le barde, s'il fuit vers ces réduits « secrets où le plaisir repose, et sourit nonchalamment à

« la gloire; il était né pour des projets plus nobles; dans « des temps moins contraires, son âme eût brûlé d'une « flamme plus sainte. La corde, qui maintenant languit sur « sa lyre, aurait tendu l'arc redoutable et lancé les flèches « du guerrier. Sa bouche, qui ne sait plus soupirer que le « tourment des vains désirs, aurait versé à larges flots les « accents mâles du patriote.

« Mais, ô mon pays! ta gloire est perdue; ils sont bri- « sés ces courages qui ne devaient plier jamais; tes fils se « cachent et fuient le jour pour gémir librement sur tes « ruines; car on les nomme traîtres lorsqu'ils t'aiment, et « la mort les punit de te défendre. Le mépris est leur par- « tage, à moins qu'ils ne te soient infidèles; ils sont con- « damnés à vivre obscurs, s'ils refusent de renier leurs « pères; et le flambeau qui les conduit aux honneurs s'al- « lume au bûcher funeste où la patrie gît expirante.

« Quoique ton orgueil soit abattu, quoique ton espoir « ait fui comme l'ombre, je t'aime, ô *Erin!* et ton nom « vivra dans mes chants; jamais, dans ses heures de joie, « mon cœur ne repoussera le souvenir de tes maux. Je « veux que l'étranger entende retentir tes gémissements « dans ses plaines; je veux que le son de ta harpe s'élance « au delà des flots qui nous entourent; je veux que tes « maîtres eux-mêmes, dans le moment où ils rivent tes « fers, s'arrêtent à la voix de leur esclave, et laissent « échapper une larme. »

Souvent M. Moore rétrograde vers les temps de l'indépendance irlandaise, et chante les héros de la patrie libre : « Qu'*Erin* se rappelle les anciens jours, ces jours « où ses enfants ne la trahissaient pas. — Honneur aux « épées du vieux temps, honneur aux hommes qui les por-

« tèrent ! » Quelquefois, il invoque le souvenir des batailles dont le sort a décidé de la liberté ; il peint la marche nocturne du conquérant, et la dernière veille des soldats de la patrie, qui, retranchés sur le penchant des collines, « attendaient le jour pour mourir. »

« N'oubliez pas les champs où ils sont tombés, les der-« niers, les plus fidèles des braves ; il ne sont plus, et notre « espérance a péri sans retour avec eux.

« Oh ! si nous pouvions reconquérir sur la mort ces « cœurs qui bondissaient pour la patrie ! S'ils se relevaient « à la face du ciel, pour renouveler le combat de l'indé-« pendance !

« En un instant serait brisée la chaîne que la tyrannie « nous impose ; ni hommes, ni dieux n'auraient le pouvoir « de la renouer.

« C'en est fait, l'histoire grave sur ses tables le nom « de celui qui nous a vaincus ; mais maudite est sa re-« nommée, maudit est son char de triomphe, qui roule « sur les têtes des hommes libres.

« On aimera mieux la tombe, on aimera mieux le « cachot illustré par un nom patriote, que les trophées de « ceux qui marchent à la gloire sur les ruines de la liberté. »

C'est un grand titre à la reconnaissance d'une nation que d'avoir su chanter, en vers capables d'être populaires, sa liberté présente ou passée, ses droits garantis ou violés. Celui qui ferait pour la France ce que M. Moore a fait pour l'Irlande serait récompensé au delà de ses peines par l'estime du public et par la conscience d'avoir rendu service à la plus sainte des causes. Dans les temps d'arbitraire, nous avions des refrains mordants pour arrê-

ter l'injustice par la crainte frivole du ridicule; pourquoi, dans ces temps de liberté douteuse, n'aurions-nous pas des chants plus nobles pour énoncer nos volontés, et les présenter comme une barrière au pouvoir toujours tenté d'envahir? Pourquoi les prestiges de l'art ne se joindraient-ils pas à la puissance de notre raison et de nos courages? Pourquoi ne nous ferions-nous pas une poésie nouvelle, inspirée par la liberté et consacrée à sa défense; une poésie, non pas classique, mais nationale, qui ne serait pas la vaine imitation des génies qui ne sont plus, mais la peinture vivante des âmes et des pensées d'aujourd'hui, qui protesterait pour nous, se plaindrait avec nous, nous parlerait de la France et de sa destinée, du sort de nos aïeux et de nos fils?

IX

SUR LA CONQUÊTE DE L'ANGLETERRE PAR LES NORMANDS.

A propos du roman d'*Ivanhoe*[1].

Le jour où Guillaume le Bâtard, *duc* de Normandie, à la faveur d'un vent d'est, entra dans la baie de Hastings avec 700 vaisseaux et 60,000 soldats, pour envahir le pays des Anglo-Saxons, une lutte à mort commença entre ce peuple et la troupe des envahisseurs. Il y allait de la propriété, il y allait de l'indépendance, il y allait de la vie: la contestation devait être longue; elle le fut en effet; mais vainement en chercherait-on le récit fidèle dans les historiens modernes de l'Angleterre. Ces historiens présentent, une fois pour toutes, les Saxons aux prises avec les Normands; ils détaillent un seul combat; et puis après, ni Normands ni Saxons, ni vainqueurs ni vaincus, ne reparaissent plus dans leurs pages. Sans s'inquiéter des démêlés ultérieurs, ni de la destinée diverse des masses d'hommes qui ont combattu pour se disputer le pays, ils passent avec un calme admirable au récit de la vie et de la mort de Guillaume, premier du nom, roi d'Angleterre, successeur de Harold, dernier roi des Anglo-Saxons. Ainsi les conséquences de l'invasion semblent se borner, pour la nation

[1] *Censeur Européen* du 27 mai 1820.

vaincue, à un simple changement de dynastie. L'asservissement des indigènes de l'Angleterre, leur expropriation en masse et le partage de leurs biens entre les envahisseurs étrangers, tous ces actes de conquête et non de gouvernement, perdent leur caractère véritable pour prendre mal à propos une couleur administrative.

Un homme de génie, Walter Scott, vient de présenter une vue réelle de ces événements si défigurés par la phraséologie moderne; et, chose singulière, mais qui ne surprendra point ceux qui ont lu ses précédents ouvrages, c'est dans un roman qu'il a entrepris d'éclairer ce grand point d'histoire, et de présenter vivante et nue cette conquête normande, que les narrateurs philosophes du dernier siècle, plus faux que les chroniqueurs illettrés du moyen âge, ont élégamment enseveli sous les formules banales de *succession*, de *gouvernement*, de *mesure d'État*, de *conspirations réprimées*, de *pouvoir*, et de *soumission sociale*.

Le roman d'*Ivanhoe* nous place à la distance de quatre générations après l'invasion des Normands, au temps de Richard, fils de Henri *Plante-Genest* ou *Plantagenet*, sixième chef depuis le Conquérant. A cette époque où l'historien Hume ne sait nous présenter qu'un *roi* et l'*Angleterre*, sans nous dire ce que c'est qu'un *roi*, ni ce qu'il entend par l'Angleterre, Walter Scott, entrant profondément dans l'examen des faits, nous montre des masses d'hommes, des intérêts, des existences distinctes, deux peuples, un langage double, des mœurs qui se repoussent et se combattent; d'un côté la tyrannie et l'insolence, de l'autre la misère et la haine, développements réels du drame de la conquête, dont la bataille de Hastings n'avait été que le prélude. A cette époque, beau-

coup de vaincus ont péri, beaucoup ont plié sous le joug, mais plusieurs protestent encore. *Le Saxon esclave* n'a pas oublié la liberté de ses pères, et trouvé du repos dans son esclavage. Ses maîtres sont encore pour lui des usurpateurs étrangers; il se rend compte de sa dépendance, et ne la croit point une nécessité sociale; il sait quels ont été ses droits sur l'héritage qu'il ne possède plus. Le vainqueur, de son côté, ne déguise point encore sa domination sous une vaine et fausse apparence d'aristocratie politique; il se dit *Normand*, et non pas *gentilhomme;* c'est comme soldat normand qu'il règne, qu'il commande, qu'il dispose de l'existence de ceux qui ont plié sous l'épée de ses ancêtres. Tel est le théâtre réel et vraiment historique où vient se placer la fable d'*Ivanhoe*, dont les personnages fictifs servent à rendre plus frappante encore la grande scène politique où l'auteur les fait figurer.

Cedric de Rotherwood, vieux chef saxon, dont le père fut témoin de l'invasion, homme brave et surtout fier à l'excès, a su conserver son héritage en se faisant craindre des vainqueurs. Cedric, libre et propriétaire, au milieu de sa nation subjuguée et sans domaine, s'est cru sous l'obligation d'affranchir ses compatriotes; il a bercé tous les jours de sa vie du vain rêve de l'indépendance. Après mille projets divers et mille tentatives stériles, son esprit, las de suivre ce grand essor, s'est rabattu sur un dernier plan et sur une dernière espérance bien faible et bien incertaine. Il est le tuteur d'une jeune personne nommée Rowena, qui descend de la race d'Alfred, et il s'est persuadé que le mariage de sa pupille avec Athelstane de Coningsburgh, dernier rejeton d'Édouard le Confesseur, en confondant aux yeux du peuple saxon le sang de deux

de ses anciens chefs, présentera à ce peuple un point de ralliement pour une insurrection décisive. Cette idée, où toute l'activité de Cedric s'est en quelque sorte emprisonnée, l'occupe et le travaille sans cesse. Il a déshérité son propre fils Wilfrid, qui a osé traverser ses projets en aimant Rowena et en parvenant à lui plaire. Wilfrid, plus amoureux que patriote, a déserté, dans son désespoir, la maison de ses aïeux pour le palais du roi normand; il a reçu de Richard Cœur-de-Lion des grades, des faveurs, et le titre de chevalier d'Ivanhoe. Les incidents qui naissent de son retour et du retour de Richard en Angleterre remplissent le corps du roman. Tout se dénoue favorablement pour Wilfrid d'Ivanhoe; il s'unit à Rowena. Le vieux Cedric voit sans s'indigner la fille d'Alfred suivre Wilfrid à la cour du chef des conquérants. Ce dénouement satisfait le cœur humain; il est triste pour le cœur patriote; mais l'auteur ne pouvait fausser l'histoire. Il est trop vrai que les Saxons n'ont point su l'art de briser leur joug.

Ce Cedric, le dernier représentant de la liberté saxonne, est peint comme un homme d'un caractère bon, mais inflexible dans son aversion contre les usurpateurs étrangers. Il étale avec faste son vieux nom de Saxon au milieu de gens dont la lâcheté le renie; il a le regard hautain et jaloux, signe d'une vie passée à défendre chaque jour des droits chaque jour envahis. Fatigué du présent, il se reporte sans cesse en arrière, au delà de cette funeste journée de Hastings qui ouvrit l'Angleterre aux Normands et à l'esclavage. Il déteste la langue des vainqueurs, leurs coutumes, leurs fêtes, leurs armes, tout ce qui n'était pas sur le sol anglais quand le peuple anglais était libre. A côté de lui figurent deux de ses serfs, les

fils des serfs de ses ancêtres : ces hommes portent le collier d'esclavage où est inscrit le nom de leur maître; et cependant ils aiment ce maître, parce qu'il est environné d'ennemis qui sont aussi leurs ennemis, parce que l'insolence étrangère qui pèse sur lui et sur eux rapproche leur destinée de la sienne, et confond en quelque sorte dans une même cause deux intérêts autrefois contraires. Des troupes de proscrits sans asile, obligés d'habiter les bois, de s'y faire brigands pour vivre, nous montrent les débris des ravages de la conquête, nous peignent le sort de ceux que l'interdiction des armes de chasse, décrétée par un vainqueur soupçonneux, plaçait entre la faim et le crime. Mais la peinture la plus énergique et la plus sombre des fruits de l'envahissement est celle d'une femme saxonne, qui, après avoir vu son père et ses sept frères tués en défendant leur héritage, a vécu seule pour servir honteusement aux plaisirs du meurtrier de sa famille. Portant dans le lit de son maître une haine implacable et la soif ardente de se venger, elle a usé des séductions de sa beauté pour armer le fils contre le père, et souiller d'un parricide la salle du festin des vainqueurs. Vieillie dans sa servitude nouvelle, elle a perdu par degrés son empire, et le mépris est devenu son partage; mais au milieu de l'opprobre et des insultes, elle n'a pas oublié la vengeance. Cedric, prisonnier dans le château du Normand, la rencontre et apprend son histoire. « Ma vie a été lâche et atroce, lui dit-elle; je veux l'expier en vous servant. » Au moment où une attaque est livrée au château par les amis du Saxon, au moment où les hommes d'armes sont au mur de défense, au moment où le maître du château, blessé dans le combat, est déposé sur son lit, loin des remparts et loin des

combattants, la vieille Saxonne accomplit son dernier et terrible projet : elle allume le bois amoncelé sous le bâtiment; puis, courant à la chambre où son ennemi est étendu, privé de force, mais plein de connaissance, elle lui rappelle avec ironie le dernier repas de son père; elle lui fait sentir la vapeur du feu qui couve sous l'appartement; elle insulte à l'impuissance de ses efforts et de ses cris; elle lui donne l'avant-goût de la mort; et, quand l'incendie a éclaté, elle gagne le sommet de la plus haute tour, s'y tient debout, les cheveux épars, souriant à la flamme qui s'élève, et chantant à haute voix un de ces hymnes guerriers que les Saxons, encore païens, faisaient entendre sur les champs de bataille.

Voilà les personnages qui nous représentent les vaincus. Quant aux vainqueurs, quant aux fils des aventuriers qui suivirent la fortune du Bâtard, Reginald Front de Bœuf, Philippe de Malvoisin, Hugues de Bracy et le prince Jean Plantagenet nous les figurent. Nous trouvons en eux le conquérant ombrageux et vain, attribuant l'origine de sa fortune à la supériorité de sa nature, se croyant d'une espèce meilleure et d'un sang plus pur; qualifiant sa race du titre de *noble;* employant au contraire le nom de Saxon comme un nom d'injure; disant qu'il tue un Saxon sans scrupule, et qu'il *anoblit* une Saxonne en disposant d'elle contre son gré; prétendant que ses *sujets saxons* ne possèdent rien qui ne soit à lui, et les menaçant, s'ils devenaient *rebelles*, de leur arracher la peau de la tête.

Outre ces caractères qui dérivent de l'état politique du pays, l'auteur d'*Ivanhoe* n'a pas manqué d'en introduire d'autres qui dérivent des opinions du siècle. Il peint le templier à l'esprit hardi, plein d'ambition et de projets,

méprisant la croix dont il est le soldat, tuant des Sarrasins par spéculation de fortune; et, en regard, le templier fanatique, esclave passif de sa règle et de sa foi, le prêtre hypocrite et sensuel, le juif humble, souple et patient, entouré de mépris et de périls, obligé de tromper pour se défendre, et d'être fripon adroit parce que les puissants du monde peuvent l'être à son égard impunément et le front levé. Mais il y a un personnage qui efface tous les autres, et auquel l'âme du lecteur s'attache par un intérêt irrésistible: c'est celui de Rebecca, la fille du Juif Isaac d'York. Rebecca est le type de cette grandeur morale qui se développe dans l'âme des faibles et des opprimés de ce monde quand ils se sentent meilleurs que leur fortune, meilleurs que les heureux qui les écrasent. Tout ce qu'il y eut jamais de dignité calme dans l'âme d'un Caton ou d'un Sidney se joint en elle à la modestie naïve, à la patience qui ne murmure jamais, à ce pouvoir si touchant de souffrir qui est l'attribut des femmes. Ce caractère, si fort au-dessus de notre nature, y est ramené par l'auteur avec un art si parfait, il s'introduit si naturellement dans les scènes où il se développe, que, quelque idéal qu'il soit, nous sommes entraînés à y croire, et que nous nous sentons grandir en y croyant. Une scène admirable, dont nous essaierions vainement de rendre l'effet, est celle où Rebecca, prisonnière du templier Briand de Boisguilbert, est visitée par lui dans la tour où il la tient enfermée. Seule en présence de cet homme violent dans ses passions, et indomptablement volontaire, qui lui déclare sans aucun détour qu'elle est sa captive par l'épée et qu'il usera du droit de la force, elle sait lui imposer le respect de sa personne, et faire tomber devant elle, comme une flèche qui a manqué le but, toute la véhé-

mence de ce soldat farouche, qui, dans le combat, renversait des rangs entiers, et qui, dans le commerce de la vie, abaissait les hommes comme le vent abaisse les roseaux.

Il y a, dans ce roman, bien d'autres choses dont nous ne rendons pas compte. On y trouve des scènes de gaieté tellement naïves, tellement vivantes, que, malgré la distance des temps où l'auteur se place, on se les figure sans effort. C'est qu'au milieu du monde qui n'est plus, Walter Scott a soin de placer le monde qui est et qui sera toujours, c'est-à-dire l'humanité, dont il connaît tous les secrets. Tout ce qu'il y a de particulier aux temps et aux lieux, l'extérieur des hommes, l'aspect du pays et des habitations, les costumes, les usages, sont décrits avec la vérité la plus exacte; et pourtant l'érudition immense qui a fourni tant de détails ne se laisse apercevoir nulle part. Walter Scott semble avoir pour le passé cette *seconde vue* que, dans les temps d'ignorance, certains hommes s'attribuent pour l'avenir. Dire qu'il y a plus de véritable *histoire* dans ses romans sur l'Écosse et sur l'Angleterre que dans les compilations philosophiquement fausses qui sont encore en possession de ce grand nom, c'est ne rien avancer d'étrange aux yeux de ceux qui ont lu et qui ont compris *les Puritains*, *Waverley*, *Rob-Roy*, *l'Officier de Fortune* et *la Prison d'Édimbourg*.

X.

SUR LA VIE D'ANNE BOLEYN,

FEMME DE HENRI VIII

A propos de l'ouvrage de miss Benger, intitulé : *Memoirs of the life of Anne Boleyn, queen of Henry VIII* [1].

Cet ouvrage est une des pièces du procès que la morale et la raison doivent intenter au XVIe siècle. Si la mort violente d'Anne Boleyn appartient au seul Henri VIII, les circonstances de ce qu'on appelle l'élévation et la chute de cette femme appartiennent aux mœurs de l'époque et surtout à l'esprit des cours, esprit qui, dans la France d'alors, était le même qu'en Angleterre.

Anne fut l'arrière-petite-fille de Geoffroy Boleyn, négociant de Londres, que son crédit et sa fortune acquise avaient élevé à la place de premier magistrat municipal de la première ville d'Angleterre. Les enfants de cet homme, abjurant la condition paternelle, dispersèrent ses biens dans des maisons nobles où ils s'allièrent; ils achetèrent des brevets de courtisans au prix des richesses de leur famille; et c'est ainsi que la descendante du riche roturier naquit noble et pauvre à la fois. Le père et la mère d'Anne Boleyn vivaient comme parasites à la cour du roi Henri VIII, dont ils étaient fort goûtés tous deux, l'un pour son esprit, l'autre pour ses grâces. A peine Anne fut-elle hors du berceau, à peine eut-elle montré

[1] Article inséré dans le *Courrier Français*, 1824.

les premiers signes de cette beauté qui la rendit ensuite si célèbre et si malheureuse, que ses parents la destinèrent à la vie qu'ils menaient eux-mêmes. Il y avait, dans ce temps, à la cour, des places pour les complaisants et pour les belles de tout âge. Anne fut fille d'honneur à sept ans; avec ce titre, elle partit pour la France à la suite de Marie, sœur du roi d'Angleterre, qu'un traité diplomatique unissait de force au vieux Louis XII, dans le moment où elle avait pour un autre homme une passion violente et déclarée. Mais, de même que les parents d'Anne Boleyn s'inquiétaient peu de voir leur enfant livrée aux hasards d'une éducation étrangère, et privée de leurs caresses et de leurs soins, pourvu qu'elle devînt femme de cour; de même Henri VIII n'hésitait point à faire entrer sa jeune sœur dans le lit d'un vieillard infirme, pourvu qu'elle devînt reine de France.

Anne consuma ses années d'enfance dans de continuelles études de l'art de plaire; elle sut de bonne heure figurer avec grâce dans ces mascarades puériles qui aidaient les puissants du siècle à conduire à leur fin des journées vides et sans emploi; elle apprit à séduire les yeux et à encourager les hommages; elle apprit à écouter les adorations des hommes, avant l'âge de les comprendre; elle apprit surtout à exciter par ses succès l'envie de ses jeunes compagnes, non pas cette envie d'émulation qui naît du sentiment de ce qui est bien et qui double le désir d'y atteindre, mais cette jalousie haineuse qui s'indigne de voir un autre marcher plus rapidement au but commun; car la beauté même et les grâces personnelles n'étaient estimées que comme des moyens pour acquérir et avancer. Parmi les haines d'envie qu'Anne Boleyn excita quand elle revint dans son

pays, il y en eut de violentes et d'implacables qui la poursuivirent jusqu'à la mort. Elle fut sur le point d'échapper heureusement à la fortune qui l'attendait, en épousant un jeune lord Percy, qui l'aimait et qu'elle aima en retour; mais le père de ce jeune homme, averti par un cardinal que Henri VIII jetait les yeux sur la fiancée, menaça son fils de le déshériter s'il persitait à gèner le roi. Le jeune homme fut contraint de céder; et Anne, quittée par son amant, devint accessible à Henri VIII. Il venait la visiter dans la maison de campagne acquise par le travail de son aïeul, lieu de repos où elle s'était retirée pour guérir son amour blessé. La tradition désigne encore la colline d'où le son d'un cor de chasse annonçait l'approche du roi, et faisait baisser le pont-levis qui le séparait de la femme qu'il croyait obtenir au prix de quelques empressements passagers. Anne, plus fière ou plus habile que lui-même ne l'avait pensé, lui répéta le mot d'Élisabeth Grey à Édouard IV : « Je suis trop digne « pour être votre maîtresse, pas assez pour être votre « épouse. »

Henri VIII s'irrita par l'obstacle; il était marié depuis des années à une femme d'une vertu et d'une tendresse irréprochables; il sollicita contre elle le divorce, ce remède des unions mal assorties, que l'église romaine refusait obstinément aux besoins du peuple, mais qu'elle accordait sans peine aux plus légers caprices des grands. L'histoire nous a transmis les détails du procès de la reine Catherine, que la cour de Rome hésitait à sacrifier, cette fois, parce qu'elle était parente de Charles-Quint. La plume de Shakspeare a immortalisé la noble résistance de cette femme au despote qui la rejetait comme un meuble usé de sa maison. Henri VIII, à défaut de la

voix du pape, acheta celle des universités catholiques. Le divorce fut prononcé, et Anne Boleyn, pour prix de sa jeunesse, livrée à un homme plus vieux que son père, reçut le titre de reine, que, depuis sa première enfance, elle avait appris à envier.

Son père, satisfait jusqu'alors de la faveur dont il jouissait, s'irrita et devint mécontent, parce qu'il n'obtint point un accroissement de fortune proportionné à l'élévation de sa fille; le chagrin qu'il en ressentit fut tel qu'il s'éloigna de la cour, laissant celle qu'il devait protéger à la merci des ennemis nombreux que son nouveau rang lui créait. Parmi tous les parents de la nouvelle reine, il n'y en eut qu'un seul, un de ses frères, qui garda quelque affection pour elle : les autres la détestaient par envie, ou l'accusaient amèrement des mécomptes de leur ambition. Elle-même, dans le premier mois de son prétendu triomphe, se vit humiliée, sous son dais de pourpre, par un pauvre frère franciscain, qui, dans la chapelle même de Henri VIII, et en sa présence, reprocha à ce prince d'avoir rompu sa foi envers une épouse fidèle. Tous les moines de cet ordre furent bannis de l'Angleterre; mais leur bannissement ne put effacer le remords du cœur du despote, et la rougeur du front de sa compagne. Des gens de rien, qui ne craignaient pas la mort, répétèrent plus d'une fois cet outrage à celle qu'ils appelaient usurpatrice, et lui assaisonnèrent d'amertume les mets de la table royale : son âme douce s'aigrit peu à peu : elle conçut une haine lâche et injuste contre celle dont elle occupait la place, contre la pauvre Catherine, retirée au fond d'un cloître et désabusée des pompes du monde; elle souhaita la mort de cette femme, qu'elle avait aimée autrefois, et qui l'avait beaucoup

aimée. Le jour de cette mort, elle ne put s'empêcher de trahir sa joie et de s'écrier : *Enfin je suis reine!*

Mais déjà elle ne l'était plus; car elle n'avait déjà plus le cœur de l'homme qui disposait de ce titre : une jeune fille présentée au roi avait effacé à ses yeux toutes les grâces d'Anne Boleyn. Anne surprit son mari en adoration auprès de l'objet de son nouveau culte : elle osa proférer une plainte; et, de ce moment, elle fut dévouée à la mort, comme coupable de lèse-puissance. Aux premiers signes de sa disgrâce, ses ennemis secrets se déclarèrent, et, à leur tête, parut le duc de Norfolk, le frère de sa propre mère. Elle fut environnée d'espions; on cherchait à surprendre ses pensées; on tenait registre de ses soupirs : elle fut accusée d'adultère avec deux hommes dont elle avait aimé la société, et d'inceste avec son propre frère, le seul appui qui lui restât. Chose plus révoltante encore, ce fut la femme de ce frère qui osa porter témoignage contre sa belle-sœur et son mari. L'accusation ne put se soutenir; alors on se rejeta sur une conversation où Anne avait exprimé des craintes sur la faible santé du roi; on bâtit, sur quelques paroles innocentes, l'évidence d'un complot formel contre la majesté sacrée : le frère et les deux autres accusés furent condamnés comme complices, et le tribunal de l'aristocratie anglaise prononça leur sentence de mort. Le jour qu'Anne Boleyn eut la tête tranchée dans une salle de la Tour de Londres, Henri VIII, qui était à Richmond, se rendit sur une éminence d'où il pouvait entendre les décharges d'artillerie et découvrir le drapeau noir qui devaient annoncer aux citoyens que l'exécution était faite. Quelques années après, il eut l'impudence de faire valoir, au nom de la femme qu'il avait assassinée, des droits sur

l'héritage de sa famille, sur l'ancienne habitation du négociant Geoffroy Boleyn.

Ainsi se termine cette histoire de misères, d'infamie et de cruauté; tel fut le sort de la femme qui avait aspiré à s'unir à un roi absolu. L'auteur des Mémoires de la vie d'Anne Boleyn ne s'est pas bornée à réveiller l'intérêt humain qu'offrent ces événements, elle en a fait sortir de grandes leçons sur la vie des cours, sur l'ambition des femmes, et sur ces positions fausses que le vulgaire appelle grandes; il ne lui a pas suffi de présenter en foule des détails piquants et des descriptions pleines de vie, d'empreindre de la couleur du temps une narration toujours animée; miss Benger n'a pas négligé, comme femme, de porter des jugements moraux sur la destinée de la femme de Henri VIII. Ces jugements, sévères et graves, donnent autant de prix à son livre, que le talent d'écrire qui s'y remarque. Après tant de siècles de mauvaises lois et de mauvaises mœurs, quand la nature humaine, longtemps jetée hors de sa vraie place, cherche péniblement à s'y rasseoir, les femmes ont, aussi bien que nous, des exemples à observer et des méditations à faire. Quand l'ambition des hommes était d'écraser leurs semblables, l'ambition des femmes était de partager les plaisirs et les profits du pouvoir : aujourd'hui, l'humanité, mieux connue, ouvre de tout autres chemins. Notre sexe ne se propose plus, comme objet suprême, la domination et l'avarice; l'autre, à son tour, aimera mieux sans doute la fortune des gens de bien que celle des dominateurs du monde; et, quelque chargé de brillants qu'ait été le bandeau des reines, la jeune fille, au XIX[e] siècle, n'hésitera pas à prononcer que l'épouse d'un Henri VIII n'est rien auprès de celle d'un Sidney.

XI.

SUR L'HISTOIRE D'ÉCOSSE, ET SUR LE CARACTÈRE NATIONAL DES ÉCOSSAIS [1].

Est-ce par un simple effet du hasard que l'Écosse a produit le premier écrivain qui ait entrepris de présenter l'histoire sous un aspect à la fois réel et poétique? Je ne le crois pas; et, selon moi, c'est la forte teinte d'originalité répandue sur toute l'histoire de son pays, qui, frappant de bonne heure l'imagination de Walter Scott, l'a rendu si ingénieux à saisir ce qu'il y a de caractéristique dans les histoires étrangères. Malgré son immense talent pour décrire toutes les scènes du passé, c'est de l'histoire d'Écosse qu'il a fait sortir le plus d'intérêt et d'émotions nouvelles.

Peut-être penserait-on que c'est l'aspect pittoresque du pays, ses montagnes, ses lacs, ses torrents, qui donnent aux romans historiques dont la scène est en Écosse quelque chose de si attrayant; mais l'intérêt profond qu'ils inspirent provient bien moins de cette cause matérielle que du spectacle vivant offert par une série de commotions politiques, toujours sanglantes, sans exciter le dégoût, parce que la passion et la conviction y jouent un bien plus grand rôle que l'intrigue. Il y a des pays en

[1] 1824. C'est au mois d'avril de l'année suivante que parut la première édition de mon *Histoire de la Conquête de l'Angleterre par les Normands.*

Europe où la nature a un aspect plus grandiose qu'en Écosse; mais il n'en est aucun où il y ait eu tant de guerres civiles, avec tant de bonne foi dans la haine, tant de chaleur d'âme dans les affections politiques. Depuis la première entreprise des rois d'Écosse contre l'indépendance des montagnards, jusqu'aux guerres de religion du XVI[e] et du XVII[e] siècle, et aux insurrections jacobites du XVIII[e], c'est toujours le même esprit et presque les mêmes caractères qui nous ont paru si pittoresques dans *Rob-Roy* et dans *Waverley*.

Aucune histoire ne mérite à un plus haut degré d'être lue avec attention et étudiée à ses sources originales, que celle de ce petit royaume, si longtemps ennemi de l'Angleterre, et réduit maintenant à l'état de simple province de l'empire Britannique. Les histoires d'Angleterre les mieux écrites ne suffisent nullement pour cette étude; elles donnent une trop petite part à l'Écosse; et, dans le pressentiment de la réunion future des deux portions de la Grande-Bretagne, elles font peser d'avance sur celle du nord quelque chose de la nullité politique à laquelle nous la voyons condamnée. D'un autre côté, les histoires d'Écosse les plus célèbres et les plus détaillées, celle du docteur Robertson, par exemple, ont un autre genre de défaut. Quelque recommandable que soit cet ouvrage, l'auteur y néglige trop les temps anciens, et paraît faire trop peu de compte des origines nationales. Il passe rapidement sur tout ce qui précède la grande époque de la réforme et des dissensions religieuses; c'est là seulement qu'il commence à développer son récit, et qu'il s'attache à épuiser les textes originaux. Loin de donner aux autres époques une pareille importance, il les traite avec légèreté et avec une sorte de dédain philosophique, qui ne

fait point de grâce à l'ignorance du vieux temps, en faveur de ce qu'il a de poétique et même d'instructif. Il semble qu'aux yeux de Robertson il n'y ait point d'histoire d'Écosse, ni même de nation écossaise avant le XIVe siècle; cette nation apparaît dans son livre toute formée, toute constituée, au moment précis où il la juge digne de figurer sur la scène historique. Les faits nombreux et incontestables qui se rapportent à l'origine de la population et aux races dont elle se compose, tous ces faits dont la trace est visiblement empreinte dans son organisation sociale, ces changements de destinée politique, ces partis à des époques postérieures, sont négligés par l'historien. Ne connaissant point la nature primitive du peuple écossais, on comprend mal comment il agit et comment sa conduite est d'accord avec son caractère national; l'on attribue à des causes fortuites, à de purs accidents du hasard, à des influences personnelles, ce qui a des racines profondes dans les instincts moraux et les passions héréditaires des grandes masses d'hommes.

Un fait domine toute l'histoire d'Écosse, c'est la différence primitive des races, non-seulement entre les Écossais et les Anglais, mais encore entre les deux branches principales de la population écossaise. Quoique les habitants des deux portions de la Grande-Bretagne, séparés par la rivière de la Tweed et le golfe du Solway, aient cessé depuis longtemps de former deux Etats distincts et hostiles l'un envers l'autre, ils se distinguent encore par des différences de mœurs et de caractère, qui sont le signe d'une origine différente. Au nord de la Tweed, une plus grande promptitude d'esprit, un goût plus vif pour la musique, la poésie et les travaux intellectuels, une disposition plus marquée à tous les genres d'enthousiasme,

indiquent une population originairement celtique; tandis que, sur la frontière anglaise, le caractère germanique domine dans les mœurs comme dans le langage.

Les nouvelles recherches physiologiques, d'accord avec un examen plus approfondi des grands événements qui ont changé l'état social des diverses nations, prouvent que la constitution physique et morale des peuples dépend bien plus de leur descendance et de la race primitive à laquelle ils appartiennent, que de l'influence du climat sous lequel le hasard les a placés. Il est impossible de ne pas reconnaître, dans ce qui subsiste aujourd'hui de l'ancienne population irlandaise, une race d'hommes de même origine que celles qui habitent les pays chauds du midi de l'Europe, quoique son émigration sous le ciel humide et froid de l'Irlande remonte à une époque incertaine. Il en est de même de la population des montagnes d'Écosse. Tout ce que les Français méridionaux ont de brusque et de passionné dans leur langage, dans leurs amitiés et dans leurs haines, tout, jusqu'à la danse rapide des paysans d'Auvergne, se trouve chez les montagnards écossais. Placés dans l'ordre d'ancienneté avant toutes les populations qui, en différents temps, sont venues occuper les plaines d'Écosse, et les peupler par leur mélange, ils portent au plus haut degré cette empreinte méridionale qui ne se trouve que fort affaiblie chez les Écossais du midi, quoiqu'elle suffise encore à distinguer ceux-ci de leurs voisins du nord de l'Angleterre. Enfin, et c'est ce qui donne à l'histoire d'Écosse une physionomie particulière, la race des montagnes, restée pure de tout mélange avec des races étrangères, a conservé jusqu'à ces derniers temps, contre la population des basses terres, dont le langage diffère du sien, une haine instinc-

tive qui, à toutes les époques, a constitué le pays en état de guerre intestine.

A ce partage de l'Écosse entre deux nations régies nominalement, durant une longue suite de siècles, par la même autorité royale, mais complétement distinctes pour la langue, les mœurs et la constitution politique, se rattachent la plupart des révolutions qui, dans le cours des temps, ont changé l'état de ce pays. Toutes, malgré les différences d'époque et de couleur, soit politique, soit religieuse, ne sont que des scènes de la grande lutte des montagnards contre la population des plaines, lutte constante et acharnée, qui se reproduit dans l'histoire sous les aspects les plus variés, et prête des forces énergiques aux différents partis nés de la simple diversité d'opinions. De là résultent un développement remarquable d'activité politique, de grands contrastes de mœurs et de croyances, une grande variété de caractères originaux, en un mot, tout ce qui constitue l'intérêt dramatique et pittoresque de l'histoire.

Walter Scott n'a rien ignoré de tout cela; simple romancier, il a porté sur l'histoire de son pays un coup d'œil plus ferme et plus pénétrant que celui des historiens eux-mêmes. Il a curieusement étudié, à chaque période, la composition essentielle de la nation écossaise; et c'est ainsi qu'il est parvenu à donner aux scènes historiques où figurent ses personnages quelquefois imaginaires le plus haut degré de réalité. Jamais il ne présente le tableau d'une révolution politique ou religieuse, sans la rattacher à ce qui la rendait inévitable, à ce qui doit, après elle, en produire d'analogues, au mode d'existence du peuple, à sa division en races distinctes, en classes rivales et en factions ennemies.

La plus importante de ces divisions, celle des races, et l'hostilité native des *Highlanders* et des *Lowlanders*, est le fonds sur lequel il a bâti le plus volontiers les aventures fictives de ses héros. En ne cherchant peut-être que des moyens de frapper plus vivement l'imagination par des contrastes de mœurs et de caractères, il est allé aux sources mêmes de la vérité historique. Il a mis en évidence le point fixe autour duquel ont roulé, pour ainsi dire, toutes les grandes révolutions accomplies ou tentées en Écosse; car on retrouve les habitants des montagnes opposés aux habitants de la plaine dans les guerres de dynastie, où un prétendant lutte contre un autre; dans les guerres aristocratiques, où la noblesse combat contre les rois; dans les guerres religieuses, où le catholicisme est aux prises avec la réforme; enfin, dans les révoltes vainement essayées pour briser le lien d'union de l'Écosse et de l'Angleterre sous un même gouvernement. Cette espèce d'unité historique, qui ne se rencontre au même degré dans aucun autre pays, a produit, en grande partie, le vif intérêt qui, pour la première fois, s'est attaché à des récits d'amour encadrés dans des scènes d'histoire nationale.

XII

SUR L'HISTOIRE DE LA CONSTITUTION ANGLAISE.

A propos de l'ouvrage de Henry Hallam, intitulé : *Constitutional history of England* [1].

M. Henry Hallam est l'auteur d'un ouvrage intitulé *l'Europe au moyen âge*, dont une traduction française a paru il y a quelques années. C'est une de ces compositions historiques fort à la mode en Angleterre, dans lesquelles on essaie de décrire d'une manière abstraite les variations du gouvernement et de la législation d'un pays. Ces sortes d'écrits, séduisants au premier aspect, sont loin de donner réellement l'instruction qu'ils semblent promettre. Ils ont un défaut essentiel, celui de supposer connue l'histoire civile et même l'histoire politique du pays dont ils traitent, et de présenter ainsi les actes législatifs isolés des circonstances qui les ont fait naître, et dont le tableau fidèle peut seul fixer leur véritable sens. L'auteur d'une *histoire constitutionnelle* dirige toute son attention vers l'étude des lois et des documents administratifs; et, quant à la série des faits historiques, d'ordinaire il s'en rapporte au premier narrateur qui lui tombe sous la main, sans soumettre les faits à une nouvelle critique, sans faire le moindre travail pour pénétrer, d'une

[1] Ce morceau, publié en 1827, dans le premier numéro de la *Revue trimestrielle*, se compose de différentes notes que j'avais préparées pour la conclusion de mon Histoire de la Conquête de l'Angleterre par les Normands, et qui n'ont pu y trouver place.

manière plus intime, au fond de l'état social dont les révolutions ont amené les différentes phases de la constitution législative. C'est ainsi que M. Hallam, écrivant, il y a dix ans, son *Europe au moyen âge*, dans la partie de cet ouvrage qui concerne la France, ne s'est guère élevé au-dessus de Velly et de ses continuateurs, qui lui ont paru donner une idée satisfaisante des mœurs nationales du peuple français, depuis le VIe siècle jusqu'au XVIe. Les mêmes défauts, aussi remarquables dans les chapitres consacrés à l'empire d'Allemagne, à l'Italie et aux autres États de l'Europe, se font moins sentir dans ceux qui traitent de l'Angleterre. Dans cette partie de son travail, l'auteur, naturellement mieux informé de l'histoire de son propre pays, avait moins besoin d'études spéciales; aussi doit-on le féliciter d'avoir renoncé à son ancien plan et de s'être borné à continuer, depuis le XVIe siècle jusqu'au milieu du XVIIIe, l'histoire constitutionnelle de l'Angleterre. La vaste érudition de M. Hallam, comme légiste, fait de son ouvrage le catalogue le plus complet et le mieux raisonné des lois et des actes du parlement de l'Angleterre; mais les motifs réels de ces lois et de ces actes ne se laissent apercevoir que faiblement dans le petit nombre de faits historiques qui viennent se placer au hasard sous la plume de l'écrivain. On voit la constitution du peuple anglais à ses différents âges, mais le peuple n'apparaît jamais.

C'est contre l'abstraction en fait d'histoire que s'est élevée principalement la nouvelle école, qui vient de commencer en France la régénération des études historiques. Cette école a frappé d'un coup mortel la version monarchique de l'histoire de France. Nous croyons qu'elle est destinée à porter d'aussi rudes attaques à la

version constitutionnelle de l'histoire d'Angleterre. Déjà des écrivains français ont présenté, sous un jour nouveau, trois des principaux événements de l'histoire politique de la Grande-Bretagne, la conquête normande, la révolution populaire de 1640, et la révolution aristocratique de 1688 [1]. Certes, rien dans leurs ouvrages ne peut suppléer au volumineux travail de M. Hallam sur la législation anglaise; mais les écrits des historiens, rapprochés de celui du légiste, pourraient donner à cette vaste compilation la vie qui lui manque. Car, nous le répétons, l'entente des faits n'est pas le propre de M. Hallam; et, en général, cette qualité ne domine guère chez les écrivains anglais. Ce qu'il y a de caractéristique dans les différentes périodes de leur histoire nationale est étouffé par eux sous une enveloppe de formules convenues et de locutions métaphysiques. Le mot de *Parlement* a fait plus de mal à l'histoire d'Angleterre que la chose elle-même n'a fait de bien au pays. Il a été la source d'une foule d'anachronismes de l'espèce la plus choquante, de ceux qui transportent d'une époque à l'autre, non les circonstances matérielles, mais les faits moraux et les situations politiques : c'est grâce à lui que la constitution anglaise prolonge son existence dans les écrits des historiens, depuis l'invasion de Guillaume le Conquérant jusqu'à nos jours. Et quant à cette invasion, l'événement le plus grave de toute l'histoire d'Angleterre, il ne figurait dans les récits modernes que comme un changement de succession faiblement contesté et promptement accompli, avant que Walter Scott, dans une de ses fantaisies

[1] *Histoire de la révolution d'Angleterre*, par M. Guizot. — *Histoire de la contre-révolution en Angleterre sous Charles II et Jacques II*, par M. Armand Carrel.

poétiques, se fût avisé de montrer, pour la première fois, à ses compatriotes, ce que c'était que la conquête normande.

L'aspect faux sous lequel les historiens de l'Angleterre ont envisagé cette conquête ne nuit pas seulement à la vérité de leurs récits, dans le court espace de temps qui sépare la bataille de Hastings de la dernière insurrection saxonne; mais il frappe d'inexactitude les jugements portés sur la plupart des grands événements postérieurs. En effet, il est impossible qu'un pays où il y eut réellement pendant plusieurs siècles deux nations distinctes et ennemies l'une de l'autre, quoique les étrangers les confondissent ensemble sous un même nom, n'offre pas, dans ses révolutions politiques, quelque chose de particulier, quelque chose qui ne se rencontre point dans les États où la société est une et homogène. Les mots d'aristocratie, de démocratie, de monarchie même, que nous avons empruntés aux livres des anciens pour les appliquer bien ou mal aux différentes formes qu'affecte l'état social dans notre temps, sont incapables de donner une idée exacte des différents changements survenus dans les institutions du moyen âge. Le plus sûr serait de les abandonner tout à fait, quand il est question de mettre en scène des hommes qui employaient de tout autres formules pour exprimer leurs idées, leurs besoins, ou leurs passions politiques. Le plus sûr, mais le plus difficile, serait de pénétrer jusqu'aux faits eux-mêmes, et de les décrire tels qu'ils se présentent, sans songer à leur donner une qualification générale et à les faire entrer dans des cadres tracés d'avance.

En appliquant cette méthode à l'histoire d'Angleterre, on la dépouillerait de cette espèce de merveilleux phi-

losophique qui semble l'entourer à l'exclusion de toutes les autres histoires modernes. Si, détournant les yeux du présent pour ne point demeurer sous son influence, on se reporte franchement en arrière, si l'on cesse de colorer le passé d'un reflet des opinions contemporaines, on apercevra jusque sous les mêmes noms des choses entièrement différentes. Les mots de Parlement, de Chambre des pairs, de Chambre des communes, perdront le prestige dont les entoure la liberté actuelle du peuple anglais. On verra cette liberté, fruit de la civilisation moderne, sortir, à une époque récente, d'un ordre de société dont le principe était ce qu'il peut y avoir de plus libéral, où la partie puissante de la nation se vantait d'être d'une origine étrangère et d'avoir usurpé ses héritages, ses titres et sa noblesse à la pointe de l'épée, où la distinction entre les classes n'était que l'expression de la distance entre le conquérant et le subjugué, où tous les pouvoirs sociaux étaient entachés de cette origine violente, où la royauté, appartenant de droit à la lignée du chef de la conquête, n'était point, à proprement parler, une institution, mais un fait. Du milieu de tout cela s'est élevée l'Angleterre moderne, qui est, presque en tout point, l'opposé de la vieille Angleterre. L'intervalle de temps qui les sépare l'une de l'autre présente bien plutôt la chute graduelle d'un ordre de choses violent, que la formation lente d'une société destinée à servir de modèle aux autres. Pourtant ce dernier point de vue a prévalu : il règne presque seul chez les historiens de la constitution anglaise, non qu'ils paraissent l'avoir préféré à l'autre après un mûr examen, mais parce que tous négligent de poser, en avant de leur histoire constitutionnelle, le grand fait d'une conquête territoriale. La con-

quête est la source commune de tous les pouvoirs politiques qui ont continué d'exister en Angleterre depuis le XII[e] siècle ; il faut que la vue s'arrête sur ce fait primitif, avant de suivre jusqu'à notre temps ses altérations progressives. Nous allons essayer d'appliquer cette méthode à l'histoire de la *royauté*, du ***Parlement*** et du ***système électoral*** en Angleterre.

§ I.

De la nature du pouvoir.

La population saxonne ayant perdu, par son asservissement, toute existence politique, et le pouvoir de ses anciens rois ayant passé aux mains d'un étranger, le titre de roi changea de sens pour les vaincus, et ne conserva que pour les vainqueurs son ancienne signification [1]. Pour les premiers, le mot saxon ***king***, que les Normands traduisaient par celui de ***rey***, n'exprimait plus qu'une autorité violente et illégitime; et c'était seulement quand on l'appliquait aux nouveaux habitants de l'Angleterre, que ce titre réveillait l'idée de la souveraineté déléguée ou consentie. Cette accumulation bizarre de deux significations entièrement différentes rendit bientôt incertaine l'étendue des prérogatives de la personne qui portait le titre de roi. Le Saxon, tremblant devant un maître, était disposé à une soumission illimitée et à des complaisances serviles, que le fils du Normand, plus fier parce qu'il était plus fort, ne comptait pas au nombre de ses devoirs envers son seigneur. Par une tendance naturelle, les rois inclinaient à croire et à faire croire que le titre qu'ils

[1] 1066.

portaient leur donnait droit à une égale soumission de la part de tous leurs inférieurs, et ils aspiraient à ranger dans une même condition à leur égard les deux races d'hommes qui habitaient le pays avec un sort si différent. De là vint, pour les rois anglo-normands, une tendance à la personnalité et à l'isolement, qui offensa de bonne heure les fils des compagnons du duc Guillaume [1]. Ils s'indignèrent de ce que, confondant ensemble les deux parties distinctes de son pouvoir royal, leur chef prétendait les traiter comme il traitait les Saxons qui peuplaient ses villes et ses bourgs. Leur résistance à cette prétention amena des troubles et des guerres. Les divers événements qui signalèrent cette lutte firent pencher, tantôt vers son côté violent, tantôt vers son côté légal, l'autorité indécise des rois. Il y eut à cet égard des fluctuations qui ne s'étaient pas rencontrées au temps de la royauté anglo-saxonne, où tout était simple, parce que la nation était une [2].

Dans les débats que cette singulière situation fit naître, lorsque les hostilités furent suspendues et que chaque parti exposa ses droits pour les faire avouer par le parti contraire, les Normands invoquèrent contre l'ambition de leur chef les traditions de la royauté anglo-saxonne. Ils soutinrent que les anciennes limites du pouvoir royal devaient être rétablies, et recueillirent tout ce que la tradition fournissait pour préciser ses limites. Les jurisconsultes normands rédigèrent, sur des informations verbales, les coutumes qui avaient régi l'Angleterre antérieurement à la conquête, et décorèrent leur recueil du nom de *Lois du roi Edouard le Confesseur*. Telle fut

[1] Dès l'année 1071

[2] Règnes de Guillaume le Roux, de Henri Ier et d'Étienne. 1087-1154.

l'origine de cette réclamation des lois d'Édouard, si souvent reproduite en Angleterre au XII[e] et au XIII[e] siècle, par les barons anglo-normands contre les rois. L'objet de leurs plaintes et de leurs insurrections n'était point d'obtenir pour tous les habitants du pays, sans distinction d'origine, des garanties contre une oppression commune. Les chartes qui résultèrent d'un accord momentané des deux partis, temoignent qu'il n'était réellement question de garantie que pour les seuls possesseurs des lots de terre distribués après la conquête : ceux qui vivent sur un domaine qui ne leur appartient pas en propre restent dans la classe sur laquelle le pouvoir royal est absolu, et ne peuvent sortir de cette classe, à moins d'une émancipation personnelle. En effet, les coutumes qui avaient existé au temps de l'indépendance saxonne ne pouvaient revivre qu'au profit de ceux qui se trouvaient, après la conquête, dans l'état des anciens hommes libres saxons; et la race anglo-saxonne, presque tout entière, était déchue de cet état. En perdant ses propriétés territoriales, elle avait perdu le privilége de franchise qui, dans le moyen âge, y était exclusivement attaché : elle était tombée dans cette classe de fermiers et de tributaires que les vieilles lois du pays appellent *keorls*, et pour laquelle ces mêmes lois, antérieurement à la conquête, avaient été extrêmement dures. Les Saxons, habitants des villes, se trouvaient dans la condition de servitude qui pesait sur les non-propriétaires dans les campagnes; car ils n'étaient regardés que comme simples fermiers de la cité qui était leur domicile commun. La possession de la plupart des villes, distribuées, au partage de la conquête, comme de grands lots indivis, était le principal attribut de la prérogative royale dans sa portion arbitraire.

La première charte de liberté que les seigneurs anglo-normands forcèrent leur chef à souscrire, fut celle de Henri Ier. Cette charte, dressée moins de quarante ans après la conquête, semble n'avoir pour but que de garantir plus fortement aux fils des vainqueurs leurs droits naturels d'être exempts de toutes les vexations que subissaient les indigènes. Elle déclare que tous les propriétaires (et alors on ne reconnaissait plus aucun droit de propriété antérieur à la conquête) hériteront de leurs possessions intégralement et franchement, c'est-à-dire sans payer au roi aucune espèce de redevance. Elle assure en outre à tous les barons et chevaliers, c'est-à-dire aux hommes de naissance normande, la liberté de marier leurs filles et leurs parentes sans la permission du roi, et de garder la tutelle de leurs proches parents tant que durera leur minorité, droit qui était refusé aux Saxons, ou dont ils devaient payer le rachat par des taxes plus ou moins fortes. Cet acte, ainsi destiné à distinguer d'une manière plus sûre les deux faces opposées de la prérogative royale, fut solennellement juré, puis ouvertement enfreint, à cause de la tendance des rois vers un ordre de choses où la conquête n'existerait qu'à leur seul profit, et où la population tout entière serait abaissée au même niveau. Mais, trente-six ans après la signature de la charte de Henri Ier, les barons réclamèrent du roi Étienne le serment d'observer cette charte, et, en outre, ils exigèrent de lui des garanties contre la prétention qu'avaient les rois d'interdire aux Normands, comme aux Saxons, le port d'armes dans les forêts. Ces nouveaux actes furent signés et déposés dans l'église de Westminster, près de Londres. Mais ils disparurent bientôt, et le pouvoir royal recommença à confondre ensemble les deux ordres

d'hommes qu'il devait distinguer. Une opposition armée et la guerre civile furent les conséquences de cette nouvelle tentative. Une confédération des descendants des compagnons de Guillaume se forma contre le roi Jean [1]. Ils lui représentèrent la charte de Henri Ier, et le menacèrent, s'il persistait à oublier ses devoirs envers eux, de saisir ses châteaux, ses possessions, ses villes, tout ce qu'il avait hérité des fruits de la grande victoire remportée en commun par leurs ancêtres. La querelle fut sanglante; plus d'une fois le roi promit et viola ses promesses; enfin une trêve fut conclue, et un traité signé dans la plaine de Running-Mead, près Windsor, entre les deux armées en présence [2]. Le traité de paix consistait en deux chartes distinctes, l'une appelée *charte des libertés communes;* l'autre appelée *charte des forêts.* La dernière ne faisait que reproduire les dispositions d'une ancienne charte du roi Étienne; mais l'autre, devenue si célèbre dans l'histoire d'Angleterre, sous le nom de *grande charte,* s'énonça d'une manière plus formelle et avec plus de détails que toutes les chartes précédentes.

La charte des libertés communes établissait l'obligation stricte où était le roi de ne pouvoir lever d'argent sur la classe des propriétaires territoriaux, à moins qu'elle-même n'y eût consenti par le vote libre de ses chefs et de ses représentants. Trois cas seulement étaient réservés où le roi, sans vote préalable, pourrait, de sa propre autorité, lever une contribution modérée. Dans toute autre occasion, les archevêques, les évêques, les abbés, les comtes et les plus hauts barons devaient être convoqués par lettres adressées individuellement à chacun d'eux, et un

[1] 1214. — [2] 15 juin 1215.

certain nombre des barons de moindre étage et des chevaliers domiciliés dans les provincces devaient recevoir des officiers royaux un avertissement collectif pour se réunir, à un jour marqué, en assemblée délibérante. Cet avertissement devait précéder de quarante jours l'époque de la convocation. Il fut établi qu'aucun homme constitué en dignité ne pourrait être condamné à une amende que par le jugement de ses pairs; qu'aucun homme libre ne pourrait, en aucune manière, être détruit ou ruiné dans son corps ou dans ses biens que par suite du même jugement; que, sans jugement, il ne pourrait être banni, emprisonné ou dessaisi de son héritage. Les garanties accordées aux personnes libres s'étendaient jusque sur leurs domaines et sur leurs instruments agricoles qui servaient à les faire valoir. Les chariots et les attelages qui appartenaient aux manoirs seigneuriaux ne pouvaient être requis pour la réparation des forteresses, des ponts et des routes, dont la dépense et le travail retombaient ainsi entièrement sur les fils des Saxons, vassaux de bas étage, fermiers, cotagers, bordiers, en un mot, sur cette nombreuse classe d'hommes que les Normands désignaient par le nom de *vilains*. Une seule disposition modérait l'action administrative et judiciaire du roi à leur égard : on excepta de la saisie mobilière qu'ils encouraient fréquemment pour retard dans le paiement des taxes, ou pour des contestations d'intérêt avec les baillis de leurs seigneurs, les outils de labour que la charte appelle leur *gagnage*, ou, comme nous dirions, leur gagne-pain. Dans ce traité de pacification entre la royauté et le baronnage, il n'est fait aucune mention de la bourgeoisie d'Angleterre, à l'exception de celle de Londres, ville où un grand nombre de familles normandes avaient établi leur

domicile, et dont les habitants, pour cette raison, participaient en quelque sorte au privilége de descendance étrangère. Les bourgeois de Londres, qui prenaient le titre de barons, comme les possesseurs de domaines, obtinrent avec eux l'assurance de n'être jamais taxés que du consentement du grand conseil national, qu'en langue normande ou française on appelait le *Parlement*. Pour les autres villes et bourgs, une pareille concession n'eut point lieu; on déclara seulement qu'il fallait maintenir les immunités de nature diverse que la puissance royale leur avait accordées. En confirmation des dispositions contenues dans cet acte, les insurgés, c'est-à-dire tous les barons de l'Angleterre, moins sept, choisirent vingt-cinq d'entre eux qui devaient former une commission permanente, chargée de veiller à ce que la teneur de la grande charte fût exactement observée; en outre, les propriétaires libres de chaque comté devaient nommer douze chevaliers chargés de rechercher et de dénoncer aux vingt-cinq *conservateurs de la liberté* toutes les mauvaises coutumes à extirper.

La vieille tendance à assimiler les propriétaires de domaines aux bourgeois, les fils des conquérants à ceux des vaincus, se manifesta de nouveau, quoique la grande charte eût été solennellement déposée dans la plupart des églises. Le successeur du roi Jean souleva contre lui une confédération pareille à celle qui s'était armée contre son père[1]. On lui représenta, à la pointe de l'épée, ces traités gagnés par l'épée; il jura de les maintenir, la main sur l'Évangile, en présence des évêques assemblés, qui, tenant des cierges allumés, les jetèrent tous à la fois par

[1] 1255, Henry III.

terre en disant: « Qu'ainsi s'éteigne en enfer celui qui violera ce serment! » Malgré cet anathème, le roi oublia bientôt ce qu'il avait si solennellement promis, et il fallut qu'une seconde fois les fils des Normands eussent recours aux armes pour revendiquer les droits de leurs aïeux. Ils contraignirent Henri III à leur donner un acte scellé de son sceau, en confirmation des chartes [1]; mais, soit que la fatigue de ces guerres portât à en éviter le retour, soit que l'énergie des barons anglo-normands fût vaincue par la persistance de l'autorité royale, ils cédèrent quelque chose des priviléges que leur garantissait la grande charte, et laissèrent peu à peu leur condition s'empreindre du caractère d'incertitude et de dépendance qui était le propre de celle des descendants des vaincus. En un siècle et demi, leurs pères et eux-mêmes avaient imposé aux rois cinq chartes. Le fils de Henri III, Édouard Ier, confirma encore la dernière [2]; mais, après lui, commença la réaction de la royauté contre le pouvoir et l'indépendance du baronnage. Richard II marcha trop vivement vers le but d'anéantir tous les droits politiques au profit de la prérogative royale; il fut vaincu et fait prisonnier par l'armée des barons soulevés contre lui [3]. Cependant les doctrines sur lesquelles se fondait la prérogative passaient déjà de la bouche des juges de la cour du roi dans le Parlement, où une seconde chambre, composée en partie de bourgeois habitués à regarder la royauté comme une autorité absolue, était venue se placer à côté du grand conseil des barons. D'ailleurs, il était difficile que les rois abaissassent la classe souveraine et libre sans élever un peu la classe sujette et méprisée.

[1] 1265. — [2] 1274.
[3] 1399.

Celle-ci le sentait, et son intérêt présent la portait à mettre tout ce qu'elle avait de force au service de la royauté. La tendance à l'assimilation des deux races sous le pouvoir absolu d'un seul homme équivalait au renversement graduel de l'ordre établi primitivement par la conquête. Et, comme les masses, une fois mises en mouvement par un intérêt politique, ne s'arrêtent qu'au point extrême de leur marche, du moment que les bourgeois ou les fils des vaincus de la conquête entrèrent, sous les auspices des rois, et comme membres de la chambre des communes, en partage de la puissance publique, de ce moment devait commencer, quoique faible et incertaine dans le principe, une grande réaction des classes inférieures contre les classes supérieures, dans le but d'effacer de l'Angleterre tout vestige de la conquête normande, et d'envahir tous les pouvoirs qui en tiraient leur origine, jusqu'à la royauté elle-même.

Durant le XIV[e] siècle, la fusion de la classe la moins riche parmi les hommes de race normande avec la portion de l'autre race qui était sortie de sa pauvreté par le travail et le commerce, ainsi que le passage d'un grand nombre de bourgeois de l'état de capitalistes à celui de propriétaires territoriaux, s'opéra d'une manière active, à l'aide de plusieurs lois ou statuts relatifs à la possession des terres. Jusque-là, les différents lots distribués au partage de la conquête étaient demeurés inaliénables dans la lignée du possesseur primitif, et surtout n'avaient pu passer d'une race dans l'autre, à cause des coutumes qui défendaient de vendre une terre titrée à une personne non décorée d'un titre de noblesse équivalent. De nouveaux statuts obligèrent le supérieur féodal à recevoir comme vassal l'acheteur, quel qu'il fût, de la terre d'un

de ses vassaux, et élevèrent au même rang les propriétaires de domaines d'un titre égal, quelle que fût leur origine [1]. Ces mesures, destructives de l'ancien ordre politique, ne passèrent pas sans opposition de la part des fils de ces barons qui avaient fait deux fois la guerre aux rois pour maintenir leurs priviléges de conquête; mais leur résistance fut bien loin d'être aussi énergique que l'avait été celle de leurs aïeux; ils se bornèrent à solliciter des mesures législatives capables d'atténuer l'effet de celles qui leur déplaisaient. Les substitutions à l'infini et le privilége de rendre à volonté une portion de terre éternellement inaliénable, furent établis pour résister au mouvement qui allait faire passer tous les domaines entre les mains de quiconque pourrait les acheter. A l'aide de ce privilége devaient surnager, à travers les siècles, et rester distincts du reste de la population, quelques débris de la vieille race conquérante.

Les rois ne parvinrent point à exécuter entièrement le projet de conquête nouvelle qu'ils méditaient contre tous les habitants de l'Angleterre, sans distinction de race; ils s'arrêtèrent même bientôt volontairement dans la poursuite de cette entreprise. Effrayés de voir leur puissance isolée des vieux appuis qui l'avaient entourée durant plusieurs siècles, ils changèrent à temps de politique, et travaillèrent à rétablir une partie de ce qu'ils avaient détruit; ils créèrent des ordres de chevalerie et d'autres corporations aristocratiques; ils reproduisirent, sous des formes nouvelles, la distinction des races. Pourtant, ce fut de mauvaise grâce qu'ils cédèrent à cette nécessité. Leur conduite, durant le xv[e] siècle, offrit sou-

[1] Statut du règne d'Édouard III, 1327-1377.

vent des disparates et un mélange de deux tendances opposées, selon qu'ils étaient combattus par le désir de dominer seuls, ou par la crainte de n'être rien s'ils restaient seuls. La noblesse du XVIe siècle, classe d'origine mixte, ne montra, contre l'extension de la prérogative royale, aucun reste de l'esprit d'indépendance de l'ancienne noblesse normande; mais la volonté et le pouvoir d'agir commencèrent à se manifester dans la bourgeoisie, représentée au parlement par la chambre des communes. Cette classe immense, sortie après cinq siècles de l'abaissement où l'avait jetée la conquête, fit sa révolution avec l'énergie qui est le propre des grandes masses d'hommes, quand elles apparaissent pour la première fois sur la scène politique. Elle entraîna dans son mouvement une partie des héritiers des priviléges, des domaines et des titres que la conquête avait fondés, soit Normands, soit Anglais d'origine. Mais ces hommes, que leur position attachait à l'ancien ordre de choses, surpris et affligés de voir leur projet de réforme modérée dépassé de loin par la fougue d'une multitude avide de tout changer, désertèrent pour la plupart cette cause qu'ils ne comprenaient plus, et se rangèrent contre elle, avec le roi et les descendants des nobles du XIVe siècle, des barons du XIIIe et des conquérants du XIIe, sous le drapeau aux trois lions de Normandie [1]. Rien d'extérieur n'indiquait qu'il y eût là une querelle de race; mais à voir l'animosité avec laquelle se poursuivait la guerre contre toutes les anciennes existences politiques, on eût dit qu'un vieux levain d'hostilité nationale fermentait encore au fond du cœur des fils des Anglo-Saxons, et

[1] 1642.

que l'âme de Harold avait apparu aux adversaires de Charles Ier.

§ II.

Sur la transmission du pouvoir royal.

La prise de possession de la royauté d'Angleterre par Guillaume le Conquérant, en altérant la nature de cette royauté, devait influer sur la manière dont elle se transmettrait à l'avenir [1]. L'autorité royale, chez les Anglo-Saxons, était essentiellement élective. En faisant valoir les armes à la main, contre le dernier roi élu par la nation saxonne, un prétendu testament du prédécesseur de ce roi, le duc de Normandie, à part l'asservissement des Saxons, donnait au titre qu'il revendiquait ainsi un caractère tout nouveau; il le faisait dépendre de la volonté du titulaire, et non plus de celle de la nation. Le droit électoral, que la participation à la conquête semblait devoir conférer aux guerriers normands à l'égard de leur chef, fut même attaqué par son usurpation de la royauté sur les vaincus. Le duc de Normandie le sentait, et il mit en usage toutes les ruses de sa politique pour persuader à ses compagnons de fortune qu'ils auraient plus à gagner qu'à perdre, s'il prenait le titre de roi d'Angleterre. Il essaya même de leur faire croire que c'était, de sa part, un sacrifice fait à l'intérêt commun de toute l'armée conquérante. Guillaume Ier disposa de la royauté, comme il prétendait qu'Édouard le Confesseur en avait disposé pour lui, et, en mourant, il la légua au second de ses fils, Guillaume le Roux. L'aîné, Robert, s'appuyant

[1] 1066.

de la tendance qu'avaient les chefs anglo-normands à ressaisir le droit d'élire dont ils avaient espéré la jouissance, se mit à la tête d'un parti qui fit la guerre au roi par succession; cette guerre était celle du principe électif contre le principe héréditaire. Ce dernier l'emporta, grâce à l'appui que Guillaume II trouva dans la population saxonne, à laquelle il fit de fausses promesses, et qui, avec une bonne foi singulière, mit à son service l'animosité qu'elle entretenait contre tous les Normands[1]. Cependant, la lutte ne fut pas terminée en un seul combat; elle se renouvela pendant longtemps à chaque commencement de règne.

Durant plusieurs siècles, la royauté anglo-normande resta flottante entre l'hérédité et l'élection; une sorte de compromis entre les deux principes borna la candidature aux seuls descendants de Guillaume le Conquérant, soit par les hommes, soit par les femmes; et c'est dans ce cercle que la dispute avait lieu. Presque toujours, à la mort d'un roi, s'élevaient deux ou plusieurs concurrents, sortis de la même famille; et de là résultait périodiquement la plus hideuse des guerres civiles, celle de frère contre frère, et de parents contre parents, la guerre des hommes contre les enfants au berceau, une lutte d'assassinats et de trahisons. Les chroniques racontent que Guillaume le Bâtard, au moment où il se sentit en présence des terreurs de l'autre vie, fut saisi d'effroi, au souvenir des actions qui lui avaient procuré la royauté, et dit qu'il n'osait léguer qu'à Dieu seul ce royaume d'Angleterre, acquis au prix de tant de sang[2]. La pos-

[1] 1088.

[2] « Neminem anglici regni constituo heredem sed æterno conditori.... illud commendo... multa effusione humani cruoris abstuli. » (Orderic. Vital. *Hist. ecclesiast.*, lib. VII, apud *Script. rer. normann*, p. 659.)

session qui lui causait tant de remords sembla maudite entre les mains de sa famille. Ses fils se battirent à cause d'elle; et, plus d'une fois, la postérité des hommes étant éteinte dans les guerres civiles, le titre fut transporté à celle des femmes. Par suite de ces révolutions, la couronne de Guillaume échut à une famille angevine, puis aux enfants d'un Gallois, et enfin à un Écossais. Durant plusieurs générations, deux familles de frères s'entr'égorgèrent, et, selon que l'une prit la place de l'autre, on vit les rois proscrire comme traîtres les amis de leurs prédécesseurs, et les flétrir eux-mêmes de la qualification d'usurpateurs, ou de *rois de fait*[1]. L'assemblée des barons, ou le parlement, qui n'avait pu établir son droit d'élection, ne put que se diviser entre les prétentions des familles rivales, et rendre leurs querelles plus sanglantes en y entraînant beaucoup d'hommes. Son autorité législative ne s'exerça que pour sanctionner le droit acquis par la victoire, et le fixer dans la postérité de celui qui se trouvait le plus fort. Le parlement prononçait encore quelquefois l'ancienne formule : *Nous élisons* ou *nous déposons;* mais, en fait, il n'avait aucune part à des changements qui étaient l'œuvre de la guerre, et son rôle se réduisait à discuter les généalogies et les titres de succession, et à les trouver bons ou mauvais, au gré des événements du jour. Tel est l'ordre des choses qui se prolongea durant la longue dispute des maisons d'York et de Lancastre, et ne cessa que parce que Henri VII, le descendant en ligne collatérale de l'une de ces deux branches royales, épousa la seule héritière qui restât de la branche opposée[2].

[1] Depuis le règne de Henri IV jusqu'à celui de Henri VII. 1399-1485.

[2] 1485.

La paix dont on jouit tout à coup sous le règne des petits-fils du Gallois Tudor fit songer à prévenir le retour des querelles de succession qui l'avaient si longtemps troublée, et un acte du parlement remit à Henri VIII le pouvoir absolu de léguer la royauté à qui bon lui semblerait[1]. Il transmit à son fils Édouard la couronne, que cette nouvelle loi assimilait à une propriété personnelle. Dès lors fut réformé l'ancien cérémonial observé pour le couronnement des rois; et à celui d'Édouard VI, premier successeur de Henri VIII, au lieu de présenter le nouveau roi aux assistants, de demander s'ils le voulaient bien pour roi et seigneur, et d'attendre, quoique pour la forme, leur réponse, on bannit ce reste d'apparence d'un droit complétement aboli, et l'on présenta au peuple le roi tout fait, en l'invitant à le saluer de ses acclamations[2]. Édouard VI mourut jeune, et Marie, sa sœur aînée, lui succéda, suivant les dispositions arrêtées dans le testament de son père. C'était la première fois qu'une femme occupait, sans contestation, le trône du conquérant de l'Angleterre : cette nouveauté indiquait un grand changement dans la nature du pouvoir royal, sinon à l'égard de la classe bourgeoise, du moins à l'égard des gentilshommes descendant de ces barons normands qui violèrent le serment prêté à la fille de Henri Ier, « parce que, disaient-ils, des hommes de guerre ne pouvaient obéir à une femme. » L'avénement de Marie, comme reine d'Angleterre, fut un signe de l'extension qu'avait acquise la prérogative royale, parvenue alors au point de faire assimiler le gouvernement à un domaine, et de confondre les deux classes d'habitants sous une sujétion, sinon

[1] 1500 — [2] 1547.

égale, du moins analogue[1]. Quelques seigneurs ambitieux tentèrent vainement de former un parti pour Jane Gray, petite-nièce de Henri VIII; cette femme, jeune et intéressante, fut punie de mort après sa défaite, comme tous les candidats malheureux de la race de Guillaume le Conquérant. Ce fut la dernière fois que le sang coula en Angleterre pour une querelle de succession; il ne devait plus être versé que dans une lutte bien autrement grave, et où seraient enveloppées, avec la royauté elle-même, toutes les institutions émanées de la conquête.

Le mouvement politique qui avait séparé de leur propre nation, c'est-à-dire de l'ancienne noblesse, les rois de la famille de Tudor, cette révolution, qui mit dans leurs mains tout le pouvoir réel, et fit découler toute oppression de la prérogative royale, eut aussi pour effet de détourner contre eux toutes les plaintes des classes inférieures. Bien plus, la popularité, peut-être gratuite, dont avait joui la royauté dans sa lutte avec la noblesse, ce sentiment qui faisait crier aux paysans de 1382, soulevés contre les gentilshommes : « *Allons voir le roi et lui remontrons nos griefs,* » s'était évanoui, dans l'attente d'un soulagement qui n'arrivait point. Le sceau royal imprimé sur toutes les souffrances, depuis que le manteau royal s'étendait sur tous les pouvoirs, réveilla contre la royauté seule le reste des haines héréditaires qu'avait perpétuées l'ordre violent établi par la conquête. Lorsque Charles Ier eut péri, victime de l'effrayante responsabilité à laquelle le pouvoir royal s'était soumis, en devenant universel et sans contrôle, et en se présentant seul en face de toutes les haines produites par des siècles d'oppression, son fils Charles II

[1] 1553.

prit le titre de roi, d'après le principe qui soumettait la royauté à la règle de succession établie pour les héritages privés[1]. Cette prise de possession ne signifiait rien, parce que le nouveau roi se trouvait hors de l'Angleterre ; mais quand il fut rentré, vainqueur de la révolution, il y eut pour la première fois, sous une même royauté, deux aristocraties, l'ancienne noblesse et ceux qui, pour s'anoblir, avaient trahi la cause populaire[2]. La jalousie les divisa, mais la royauté ayant voulu faire un parti à elle seule en les abaissant l'une par l'autre, l'intérêt les réunit enfin sous le manteau de la religion dominante, et vingt-huit ans après sa restauration, le pouvoir royal fut enlevé au second fils de Charles Ier[3].

Le vainqueur de ce jour, Guillaume, prince d'Orange, portait le même nom que le vainqueur de Hastings; mais le nouveau Guillaume était loin d'être dans une position aussi simple que celle de l'ancien. Il s'était annoncé d'avance comme auxiliaire désintéressé des antagonistes de Jacques II; il avait écrit sur ses drapeaux : *Je maintiendrai.* Il y avait donc pour lui un grand espace à franchir, entre la royauté de fait qu'il possédait comme général victorieux, et la royauté de droit qu'il s'était imposé l'obligation d'attendre. Depuis longtemps cette royauté n'était plus décernée par un corps libre dans ses choix ; elle appartenait à celui que son rang désignait pour la prendre, quand le titulaire était mort; et dans le cas présent il ne s'agissait que de mort civile, et non de mort naturelle; car Jacques II n'était qu'exilé. L'unanimité existait, il est vrai, contre Jacques, mais non pas en faveur de Guillaume. Il dut ainsi se trouver dans des mo-

[1] 1649. — [2] 1660 — [3] Jacques II, 1688.

ments de doute et de perplexité. Dans les premières conférences entre les membres du parlement sur ce qu'on appelait, d'un mot emprunté à la dernière révolution, mais peu applicable à celle-ci, *l'établissement de la nation*, les opinions ne furent pas toutes favorables au nouveau candidat. Les légistes le comparaient à Henri VII qui détrôna Richard III, et, d'après l'exemple de ce roi, lui conseillaient de prendre la couronne comme vainqueur du roi son rival. S'autorisant aussi de certains précédents historiques, d'autres soutenaient que Jacques II avait fait preuve de folie par sa mauvaise administration; qu'il fallait nommer un régent, un gardien du royaume, mais que le titre royal devait lui rester; d'autres voulaient que la royauté passât à l'héritier le plus proche, c'est-à-dire à Marie, fille du roi Jacques et femme du prince d'Orange; d'autres enfin, quoique en petit nombre, parlaient de conditions à proposer à Jacques II, comme les barons du XIIIe siècle en avaient imposé au roi Jean et à son successeur. Ces différentes opinions couvraient des intérêts positifs. Ceux qui avaient traversé la mer avec le prince d'Orange, qui l'avaient entendu développer ses plans de conduite à venir, et qui se croyaient assurés de ses bonnes grâces, le désiraient pour roi; mais ceux qui n'étaient point venus avec lui étaient moins passionnés pour ses intérêts; le haut clergé surtout et sa clientèle souhaitaient un roi qui ne les oubliât pas pour favoriser la noblesse d'épée; quelques hommes de ce parti inclinaient de nouveau vers le roi Jacques; mais la plupart se ralliaient à la princesse d'Orange, qui avait sur son mari l'avantage de n'être pas calviniste. Guillaume fut alarmé de la préférence que manifestait pour sa femme l'église anglicane dont le crédit était immense, et dont le soulèvement

contre Jacques II avait décidé la révolution. Il retint Marie en Hollande, pour agir plus efficacement en son absence; il proféra même contre ceux qui lui refusaient ce qu'ils lui avaient tacitement promis, en récompense de son secours, la menace de se retirer et de les laisser seuls se débattre contre le roi Jacques. Placé entre la crainte de choquer par son ambition l'esprit de ceux avec lesquels il avait tiré l'épée, et le danger de rester longtemps sans titre livré aux discussions politiques, il convoqua, comme une espèce de chambre des communes, les membres des trois derniers parlements des Stuarts, avec le maire et les autres magistrats municipaux de la ville de Londres : il demanda à cette assemblée et à celle des pairs du royaume le pouvoir de convoquer un parlement dans les formes légales. Ici, l'autorité des précédents vint encore entraver sa marche. On objecta que nulle convocation de parlements ne pouvait se faire que par lettres du roi, et que le roi légal était encore Jacques II; mais la majorité passa outre, et il fut décidé que le prince d'Orange pourrait envoyer des lettres non signées de lui au sheriff et autres officiers, pour faire les élections dans l'ancienne forme, et nommer des députés des bourgs et des chevaliers des comtés.

Le nouveau parlement concilia toutes les opinions et trancha toutes les difficultés, en proclamant les deux époux roi et reine conjointement. Ils furent couronnés avec toute la pompe du cérémonial antique, et le détail de ce qui se fit pour eux ressemble en tout point à ce qui s'était passé cinq cents ans juste auparavant, au couronnement de Richard Cœur-de-Lion. Cette révolution de 1688 ne changea rien à l'appareil extérieur ni à la nature du pouvoir royal en Angleterre. Dans leurs actes essen-

tiels de royauté, c'est-à-dire quand ils approuvaient ou rejetaient des lois votées par le parlement, les successeurs de Guillaume III continuèrent, comme lui, à n'employer d'autre langue que la vieille langue française, qui fut celle de la conquête : *Le roy le veult; le roy s'advisera; le roy mercie ses loyaulx subjects, et ainsi le veult.* Ces formules d'un idiome qui, depuis quatre siècles, a péri au delà du détroit, sembleraient avoir été conservées par ceux qui les prononcent encore, lorsque personne autour d'eux ne les comprend plus, pour rappeler, à la nation qu'ils gouvernent, la source de leur puissance et le fondement de leurs droits sur elle.

§ III.

Sur la constitution du Parlement.

Guillaume le Conquérant convoqua, durant son règne plusieurs assemblées des Normands établis en Angleterre ; les unes, qu'on pourrait comparer à des conseils d'état-major, se composaient seulement des chefs de l'armée conquérante et des évêques du pays ; et les autres, beaucoup plus nombreuses, réunissaient la généralité de ceux que la conquête avait érigés en propriétaires de domaines grands ou petits : ce fut une assemblée de ce genre qui se tint à Salisbury en l'année 1086, après la rédaction du fameux registre territorial (*domesday-book*), qui devait servir de titre authentique à tous les nouveaux possesseurs de terres. Sous les successeurs du Conquérant, il y eut de même deux sortes de réunions nationales ou de *parlements;* car ce mot, générique dans la langue française d'alors, n'exprimait que l'idée vague de conférences poli-

tiques. Aux quatre grandes fêtes de l'année, la plupart des comtes, des barons et des prélats de l'Angleterre se rendaient à la résidence royale pour célébrer la solennité du jour et s'occuper, conjointement avec le roi, de divertissements et d'affaires; de plus, s'il survenait quelque grand événement politique, une guerre à entreprendre, un traité à conclure, ou si le trésor éprouvait des besoins extraordinaires, le roi convoquait d'une manière spéciale en parlement ses vassaux et ses hommes liges. Dans ces occasions importantes, il désirait en réunir autour de lui le plus grand nombre possible, pour que la décision prise en commun parût plus imposante à ceux qui n'y avaient pas eu part, et acquît aux yeux de tout le royaume le caractère d'une loi consentie par la majorité des hommes jouissant des droits politiques. Mais, excepté dans les temps de révolution, le commun des hommes éprouve de la répugnance à se distraire de ses intérêts privés pour s'occuper d'une manière active des intérêts généraux. On craint le déplacement, la dépense, et l'on regarde la participation au pouvoir législatif, plutôt comme un devoir onéreux, que comme un droit qu'il faut se garder de laisser prescrire. C'est ce qui arriva aux gens de race normande en Angleterre quand ils se sentirent assurés dans leur nouvel établissement et ne craignirent plus d'être un jour contraints de repasser la mer et de restituer aux indigènes leurs manoirs, leurs fiefs et leurs tenures.

Les plus riches, ceux qui exerçaient dans leurs provinces une partie de l'autorité militaire ou civile, ceux qui, ayant une nombreuse clientèle de vassaux et de tenanciers, voyaient s'ouvrir devant eux la carrière de l'ambition et des honneurs, manquaient rarement aux assemblées où se décidaient les grandes questions politiques. Ainsi l'on

voyait au parlement ou à la cour du roi, soit dans les convocations périodiques, soit dans les assemblées extraordinaires, beaucoup de comtes, de vicomtes ou de barons, mais peu de ces chevaliers qui, héritiers du médiocre patrimoine acquis par l'un des soldats de la conquête, tenaient à ne point quitter le domaine qu'ils amélioraient de tous leurs soins, et à ne point dépenser en un jour le revenu de toute une année dans la compagnie des hommes de haut parage. L'impossibilité où ils étaient de se rendre tous personnellement au grand conseil fit recourir de bonne heure à une pratique qui s'est conservée jusqu'à nos jours; c'est celle de l'élection de certains mandataires choisis par les tenanciers libres de chaque province, sous le nom de *chevaliers des comtés*, qu'ils portent encore aujourd'hui.

Durant la période normande, lorsqu'il s'agissait d'assembler un nouveau parlement (et, en général, les parlements n'avaient de durée que le temps même de leurs sessions), la chancellerie royale adressait des invitations personnelles aux hommes en dignité et aux grands propriétaires; en même temps l'ordre était donné aux différents gouverneurs des provinces, qu'on appelait *vicomtes* en langue normande, et *sheriff* en langue anglaise, de convoquer tous ceux des propriétaires libres qui n'avaient point reçu de sommation spéciale. Réunis sous la présidence du sheriff de leur comté, ils choisissaient un certain nombre d'entre eux pour les représenter au parlement et y remplir les fonctions politiques auxquelles leur peu de fortune les obligeait à renoncer. Cette différence dans la manière de convoquer les membres du parlement, selon le degré de leur richesse et de leur importance, fit distinguer de bonne heure les uns des autres, quoiqu'ils fussent réunis tous ensemble, ceux qui venaient en leur propre

nom, et ceux qui avaient le mandat de voter pour la communauté des hommes libres. La distinction entre les hauts barons et les représentants de la *communauté du baronnage*, comme on s'exprimait alors, fut le fondement de la séparation en deux chambres, à laquelle il est difficile d'assigner une date certaine. Le nom d'assemblée de la communauté ou *du commun de l'Angleterre* appartenait à la portion élective du grand conseil national. Lorsque des bourgeois ou des députés des villes furent appelés à ce conseil, le mode de leur convocation, autant que leur situation inférieure, leur donnait plus d'affinité avec les représentants des petits propriétaires qu'avec les grands seigneurs des provinces, les officiers du roi et les gens de cour. Peut-être l'habitude de les adjoindre aux chevaliers des comtés donna-t-elle lieu à la formation de deux assemblées distinctes; peut-être cette séparation se serait-elle opérée, quand bien même le parlement anglais n'eût jamais été composé que de propriétaires territoriaux: c'est ce qu'on ne peut dire aujourd'hui, puisque les choses ont suivi un autre cours.

L'histoire de l'élection des chevaliers des comtés n'offre qu'un fait intéressant, c'est que, dès le temps où le mélange des races s'annonça par l'uniformité du langage, il n'y eut que les possesseurs des terres originairement marquées dans les actes authentiques comme terres libres ou occupées par des hommes de race normande, qui jouirent du privilége de voter pour l'élection des représentants. Quant aux domaines assujettis à des services ou à des redevances envers le manoir seigneurial, et qui annonçaient par cette sujétion même qu'ils faisaient partie des terrains abandonnés à la population saxonne après le partage de la conquête, ils ne jouissaient pas du privilége des tenures

franches (*free holds*), quoique souvent d'une plus grande étendue. Les statuts du XVIe siècle restreignirent ce droit aux seuls propriétaires de terres libres produisant un revenu annuel de 40 shellings au moins. Ainsi, quoique le mélange des deux races ait fait passer à plusieurs reprises, entre les mains d'hommes de descendance saxonne, les domaines qui investissaient leur possesseur du droit de voter pour la représentation des comtés, cette partie de la chambre des communes est originairement normande.

Quant à l'autre partie, la représentation des bourgs et des cités, pour en trouver l'origine et en comprendre la nature, il faut recourir à l'histoire. Les villes d'Angleterre, à l'époque de la conquête, ne purent être divisées par petits lots comme les campagnes : leur population ne pouvait être partagée ni dépouillée comme la population des champs. Considérée comme une propriété indivisible, elle entra dans le domaine du roi, ou dans celui des principaux chefs normands. Les marchands et artisans, qui peuplaient les villes, ne furent point jetés hors de leurs humbles demeures par l'étranger qui ne les leur enviait point. Ils les virent d'abord livrées au pillage et soumises aux perquisitions d'une tyrannie ombrageuse; mais ils purent ensuite y dormir en paix, sous la condition d'un tribut pesant. Souvent l'intendant du roi ou du seigneur, qu'en langue normande on appelait *maire* ou *baillif*, venait, avec une escorte de gens d'armes, inspecter les magasins du négociant, s'assurer de ce qu'il pouvait payer, et lui imposer une capitation proportionnée à son revenu. Dans ce nouvel état de dépendance, la condition des bourgeois changea, mais non pas au même degré que celle des habitants du plat pays, chassés de leurs demeures, si elles étaient vastes et bonnes, reçus par grâce comme labou-

reurs sur le champ qu'ils avaient possédé, attachés de force à la terre qui n'était plus à eux, pour subir toutes les chances de sa destinée, pour être vendus, livrés, légués avec elle. Cet intendant, quel que fût son titre, avait un pouvoir discrétionnaire sur le gouvernement de la ville qui lui était confiée comme une sorte de terme, et quelquefois même affermée à bail. Comme la conquête n'avait point eu pour but de faire prévaloir une forme de gouvernement sur une autre, les baillis des conquérants ne trouvaient aucun intérêt à détruire les institutions municipales, les associations et les réunions de marchands et artisans, qu'en langue saxonne on appelait *guilds*, mais seulement de les mettre en harmonie avec le nouvel ordre de choses. On sentait même que le moyen de maintenir la valeur des villes à son taux le plus élevé (ce sont les expressions des anciens actes) était de déranger le moins possible les usages et les coutumes des habitants, pourvu qu'il ne s'y trouvât rien qui pût favoriser l'esprit de révolte. C'est ainsi qu'après la conquête, les villes d'Angleterre conservèrent en partie leurs anciennes corporations commerciales, leurs réunions périodiques dans le *Guild-Hall* ou *Husting*, et l'élection de leurs *aldermen* ou anciens de la cité.

Membres d'une espèce de petit corps politique, réunis en fraternité avec des gens issus de la même race, les bourgeois anglais n'avaient, pour toute servitude, que celle de payer de grosses taxes, capricieusement assises et exigées avec sévérité. Aussi les paysans, qu'en langue normande on appelait *vilains* ou *natifs*, descendants des hommes que la conquête avait dépouillés de leurs terres, s'enfuyaient-ils, dès qu'ils le pouvaient, dans les cités et dans les bourgs, pour y jouir d'un sort plus tolérable. De

cette manière, le roi et les comtes, qui possédaient des villes, gagnaient des sujets aux dépens des barons de la campagne. Il y eut même des édits royaux qui favorisèrent cette émigration des serfs de la glèbe, en leur accordant la prescription d'un an contre les poursuites exercées à leur égard par leurs seigneurs naturels. Dans la grande insurrection des paysans d'Angleterre en 1382, un grand nombre d'hommes se rendirent dans les villes pour échapper à la colère de leurs maîtres. Une loi fut faite pour obliger les corporations municipales à les dénoncer et à les rendre. Ce ne fut pas la seule fois que le pouvoir royal, bien qu'à regret (car l'accroissement des villes augmentait les revenus de la couronne), consentit, sur la demande des seigneurs terriens, à des lois dirigées contre la tendance qu'avaient les fils des paysans à s'établir dans les villes. Il fut interdit à tout homme professant un métier quelconque, de recevoir pour apprenti un enfant qui, jusqu'à l'âge de douze ans, avait été employé au travail de la terre [1].

Malgré ces concessions faites aux intérêts de la grande propriété rurale, les rois, qui étaient les plus grands propriétaires de bourgs, s'occupèrent d'améliorer les revenus de cette propriété, en rendant de plus en plus commode, pour la population laborieuse, l'habitation des villes de commerce. Ils allèrent jusqu'à soustraire entièrement certaines villes à toute administration dérivant de la conquête. Londres, Bristol, Coventry, Lincoln, eurent le droit d'être régis par leur seule magistrature saxonne, et d'élire les hommes chargés de lever et d'envoyer à l'échiquier royal les impôts et les subsides. Quelques-unes des villes affran-

[1] Statuts de Richard II, 1382-1399.

chies de cette manière, et que, dans le langage des anciennes lois, on appelait *villes incorporées*, eurent le privilége d'étendre leur juridiction municipale hors de leurs murs, et de régir une certaine étendue de terre, soustraite au pouvoir du bailli et des officiers royaux. On disait des cités qui avaient reçu ce privilége, le plus grand de tous, qu'elles étaient des comtés par elles-mêmes, et l'on appelait *liberté* le territoire ainsi annexé à la juridiction municipale. Suivant d'autres actes, le roi baillait en ferme perpétuelle une ville à ses propres habitants, sous la condition de certaines rentes fixes, payables par les magistrats locaux, sous leur responsabilité. Dans d'autres lieux, il convenait, par abonnement, d'une certaine taxe, moyennant laquelle la ville était délivrée des poursuites des collecteurs; ailleurs enfin, par un contrat plus bizarre, il faisait un double arrangement avec le propriétaire du château qui dominait une ville, et avec la ville elle-même, pour que les citoyens possédassent le château et fussent sans crainte, sous la condition d'une rente payable au roi et à l'ancien seigneur du lieu. En un mot, l'intérêt varia à l'infini les combinaisons des arrangements; le résultat en fut partout que des corporations municipales s'élevèrent au sein des villes, sous la garantie d'actes solennels et de chartres scellées du sceau royal. Mais ces chartes furent plus d'une fois enfreintes; et, si les cités se montrèrent exactes à payer leurs redevances, les rois qui étaient les plus forts, exigèrent sans scrupule plus qu'il ne leur était dû. Sous les noms spécieux d'*aides*, de *subsides*, de *bénévolences*, les villes qui ne devaient autre chose que la rente stipulée par leur contrat d'affranchissement, se virent taillées haut et bas, comme les serfs du plat pays; elles firent des plaintes; et on les ménagea quelquefois, quand le besoin d'argent fut passé

Lorsque sur la fin du XIIIe siècle, des mandats royaux citèrent à comparaître devant le roi et les barons du parlement, des délégués des principales villes affranchies, pour répondre à des appels d'argent, un grand désespoir dut saisir ces hommes qui payaient chaque année le prix de leur liberté municipale, et qui ne pouvaient voir dans cette nouveauté qu'une tentative pour rendre légales les exactions extraordinaires qui se commettaient contre eux au mépris des chartes jurées. Telle fut en effet, si l'on en juge par les plaintes énoncées dans les actes du temps, l'impression que produisit la naissance de cette portion de la chambre des communes, qui, plus tard, lutta si noblement pour les libertés de l'Angleterre. Les députés des villes et des bourgs, appelés à se rendre auprès du roi, des seigneurs et des chevaliers assemblés en parlement, n'y venaient point pour être consultés sur les affaires publiques auxquelles on les regardait comme étrangers, et dont la discussion avait lieu dans une langue qu'ils ne parlaient point, la langue de la conquête. Leur rôle, entièrement passif, se bornait à consentir, pour tous leurs commettants, les nouvelles taxes demandées; et, quand la demande d'un subside était adressée en même temps aux chevaliers des comtés, ceux-ci votaient toujours des sommes moins considérables, le quinzième, par exemple, du revenu de leurs commettants, pendant que les bourgeois octroyaient à regret un dixième. Ce serait voir faussement l'histoire que de supposer que la première élection de députés dans les bourgs d'Angleterre fut accompagnée d'autant de joie populaire qu'on en voit tous les sept ans autour des *hustings* de Londres. Lorsque les aldermen et le conseil commun de chaque ville avaient nommé autant de députés que le prescrivait l'ordre royal

transmis par le sheriff, ces députés donnaient caution de comparaître devant le roi en son parlement, signe certain de leur peu d'empressement à s'y rendre.

L'ordre d'élire ne fut point d'abord intimé à tous les bourgs. Ceux dont la couronne avait le plus d'argent à espérer étaient ceux qu'on assignait à comparaître dans la personne de leurs représentants : c'était, il est vrai, un moyen plus doux que la force ouverte, pour obtenir de la population marchande une contribution extraordinaire ; mais cette population devait s'en effrayer davantage, parce que la force est passagère, tandis que les institutions durent et se perpétuent. Pendant quelque temps, les bourgs furent ainsi convoqués isolément et sans règle; leurs députés, qui semblaient investis du droit d'accorder en leur nom, accordaient en se débattant sur la somme. L'année suivante, ou l'on appelait de nouveaux représentants, ou l'on percevait les taxes d'après les votes de l'année précédente, ou bien l'on envoyait des commissaires pour aller faire renouveler les votes sur le lieu même. La convocation devint par degrés générale et régulière. Dès les dernières années du XIV[e] siècle, la lettre royale, qui ordonnait de faire élire deux chevaliers par chaque comté, joignait à cette demande celle de deux bourgeois de chaque bourg *des plus discrets et habiles en fait de marchandises*. Il fallut que les grandes villes, malgré leur répugnance, répondissent à la sommation qui leur était faite; mais les bourgs de peu d'importance essayèrent d'éluder la loi, en représentant qu'ils étaient trop peu de chose pour être consultés dans le parlement, et trop pauvres pour fournir aux frais du voyage et du retour des députés qu'on leur demandait. Les premiers ordres d'élections envoyés au shériff ne portaient point les

noms des différents bourgs de leurs comtés; il était loisible à cet officier d'insérer ou de retrancher certains noms dans la liste des lieux jugés assez considérables pour être représentés. Loin de se plaindre de sa négligence à leur égard ou de ses omissions volontaires, les bourgeois l'en remerciaient comme d'un bon office; et souvent ceux auxquels il songeait de nouveau, après avoir paru les oublier pendant quelque temps, réclamaient contre cette attention, et se lamentaient d'être contraints *par malice* à envoyer des hommes au parlement.

Les bourgs qui n'envoyaient point de députés s'attendaient à n'être point surchargés de taxes; mais, quoiqu'il n'y eût réellement d'autre profit à ne point élire de représentants, que l'exemption de dépense pour les frais de déplacement et de voyage, les habitants des bourgs continuèrent de saisir avec empressement toutes les occasions de se délivrer de cette obligation inutilement coûteuse. Mais le gouvernement s'arrangea pour ne rien perdre aux omissions; il fit payer à tous les bourgs, comme consenti par eux tous, ce qui avait été voté par les députés de la majorité d'entre eux. Ainsi, il n'y eut plus de refuge contre les subsides extraordinaires; et de là vinrent les interruptions que les Actes publics d'Angleterre présentent dans l'envoi des députés des bourgs. Ces interruptions, plusieurs fois renouvelées et dont le terme fut souvent long, furent, dans un temps postérieur, opposées, comme motif de prescription, aux villes sans représentants qui voulurent en nommer quand la représentation servit à quelque chose. Le même pouvoir qui les avait contraintes à se faire représenter s'opposa à ce qu'elles eussent des représentants, et, pour quelques-unes, cette incapacité subsiste encore.

Les députés des bourgs, d'abord appelés simplement pour consentir un rôle de taxes et se retirer, tandis que les députés territoriaux, représentants de la race normande, délibéraient avec leurs seigneurs sur les affaires de l'État, obtinrent graduellement, par leur présence habituelle, et surtout par la chute de la langue française, la faculté de voter législativement sur toute espèce de matière. Dès lors, leurs votes devinrent précieux pour les différents partis qui gouvernaient ou aspiraient à gouverner. Les rois plus connus des bourgs, qui devaient aux chartes royales leur existence et qui gardaient encore quelque reconnaissance pour des priviléges souvent violés, eurent plus de crédit sur les députés de la bourgeoisie. Cette partie de la chambre des communes leur rendit de fréquents services, dans les disputes toujours renaissantes des deux puissances royale et seigneuriale. Des vues différentes de celles qui leur avaient fait d'abord convoquer les députés des bourgs leur firent alors augmenter la chambre des communes d'une nouvelle recrue de députés. Ils donnèrent à beaucoup de villes, qui n'en avaient pas, des *chartes d'incorporation*, et leur octroyèrent toutes les franchises, priviléges et immunités des bourgs royaux, ce qui renfermait pour elles la faculté d'être représentées au parlement. Une foule de lieux insignifiants, sans revenus et presque sans population, furent ainsi obligés à envoyer des députés. Les rois du XVI[e] siècle mirent souvent cet expédient en pratique. Les bourgades de leurs domaines, sur le dévouement desquelles ils pouvaient compter, leur servirent à se procurer des voix, qui alors avaient acquis une grande importance politique.

Henri VII donna l'exemple; et Henri VIII, en le suivant, fit passer en principe qu'une charte royale conférait

le droit, à quelque partie du territoire que ce fût, de nommer des représentants au parlement. Il conféra ce droit à douze comtés et à douze bourgs du pays de Galles, récemment conquis, et où la soumission au pouvoir royal était plus absolue qu'en Angleterre. Dans ses domaines, il créa vingt bourgs ayant chacun deux députés; et, non content de cela, il rendit ce droit à plusieurs des petits lieux qui l'avaient perdu par défaut d'usage. Édouard VI et Marie créèrent vingt-cinq nouveaux bourgs parlementaires; Élisabeth en érigea trente-un; Jacques Ier et Charles Ier en créèrent vingt-trois.

Telle est l'origine de cette fameuse Chambre des Communes, qui, au XVIIe siècle, entreprit d'une manière si énergique la lutte de la liberté contre le pouvoir. A cette époque, les plus ardents de ses membres étaitent les fils de ces mêmes bourgeois qui, trois cents ans auparavant, regardaient comme onéreux le droit d'être représentés; et le roi qu'ils détrônèrent était le successeur de ceux qui avaient obligé les villes à envoyer malgré elles des députés au parlement.

Ainsi l'on se tromperait fort, si, isolant une institution quelconque des grands événements contemporains et de l'état politique du pays, on lui attribuait les mêmes effets à toutes les époques de son existence. Le nom de parlement domine toute l'histoire d'Angleterre, depuis la conquête normande jusqu'à nos jours; mais, sous ce nom toujours le même, que de choses entièrement diverses! Quand on veut être historien, il faut pénétrer jusqu'aux choses, et discerner leur variété réelle sous l'uniformité du langage; surtout, il faut se garder de procéder par abstraction et de séparer les établissements politiques des circonstances qui les accompagnèrent autrefois, de ce mi-

lieu dans lequel ils ont nagé, pour ainsi dire, et qui les a imprégnés de sa couleur. Les parlements de barons et de chevaliers siégeant tout armés dans les siècles qui suivirent la conquête, les parlements à subside du xve et du xvie siècle, et le parlement révolutionnaire de 1640, n'ont rien de commun que le nom. On ne sait rien sur leur nature, si l'on n'entre profondément dans l'examen de l'époque spéciale à laquelle ils correspondent, si, en un mot, l'on ne sait pas distinguer d'une manière nette les trois grandes périodes de l'histoire d'Angleterre depuis la conquête, savoir : l'époque normande jusqu'au mélange des races, qui fut complet sous Henri VII; l'époque du gouvernement royal, depuis Henri VII jusqu'à Charles Ier; enfin l'époque des réformes sociales, qui s'ouvrit en 1640.

§ IV

Sur le mode d'élection des représentants des villes et des bourgs.

Parmi les villes anciennement représentées, et à qui cette ancienneté sert de titre, le nombre des représentants ne fut jamais proportionné à la population. L'idée de proportionner le nombre des représentants à la population des localités qui les envoient, cette idée qui nous semble si naturelle d'après nos opinions modernes sur la nature et l'objet de la représentation nationale, ne pouvait s'offrir à la pensée ni des rois, qui les premiers convoquèrent les députés des villes anglaises, ni des habitants de ces villes. Les députés des premiers temps ne jouaient, à proprement parler, d'autre rôle que celui d'agents diplomatiques, chargés d'une négociation pécuniaire; leur nombre était sans aucune importance pour les deux par-

ties contractantes; et, si d'un côté il devait y avoir quelque tendance à demander un plus grand nombre de représentants, c'était de la part des rois, plutôt que de celle des villes, qui plaignaient beaucoup leur dépense. Cette disposition ne changea qu'à une époque assez moderne, et lorsque du sein de la société formée du mélange des deux races, s'élevèrent des opinions théoriques sur les droits des citoyens et la source du gouvernement. Si, durant plusieurs siècles, le droit d'envoyer des représentants fut peu ambitionné par les villes, si le droit d'être élu comme représentant y fut rarement brigué, le droit de voter comme électeur le fut aussi peu que les deux autres. De quelque façon que l'administration municipale choisît ou fît choisir ceux qui devaient aller plaider pour le bourg auprès du roi et des seigneurs assemblés en parlement, on croyait qu'elle faisait toujours bien, et qu'elle chargeait d'une mission dont elle était le meilleur juge les hommes les plus capables de la remplir. D'ailleurs ces hommes n'étaient point élus pour discuter de hautes questions politiques; ils n'allaient point représenter une opinion quelconque; et les esprits ne pouvaient être divisés sur le fait de payer plus ou moins.

L'administration municipale, qu'on appelait la *corporation*, eut donc presque partout le choix discrétionnaire des députés; là où la municipalité était plus nombreuse, les électeurs furent plus nombreux; et quelquefois les électeurs chargés de nommer les magistrats municipaux nommèrent aussi les députés. Dans ce dernier cas, il n'y eut encore qu'un très-petit nombre de citoyens actifs; car, au sein de ces petites sociétés sans existence indépendante, et où l'intérêt commun ne pouvait guère avoir deux faces, une confiance négligente était presque tou-

jours la seule règle de politique intérieure; les plus riches, les plus anciens bourgeois, les hommes de certains états eurent presque toujours le privilége des élections sans opposition et sans jalousie. Quand le rôle de la représentation des bourgs devint tout différent, quand ce ne fut plus sans bien ou sans mal pour le pays que la moindre cité choisit ses mandataires, en un mot, quand le principe de la députation eut entièrement changé, les esprits se tournèrent vers un changement analogue dans le principe de l'élection. Mais le pouvoir prit la défense des vieux usages, et trouva un auxiliaire dans l'habitude, puissance tyrannique qui souvent parle plus haut que l'intérêt. Ceux entre les mains desquels la négligence des citoyens avait laissé tomber le droit d'élire devinrent seuls électeurs par privilége exclusif. Là où l'on avait laissé tomber l'élection entre les mains de quelques magistrats, ce privilége transmis invariablement fut attaché à telle magistrature, à telle classe d'habitants, à l'exclusion des autres, et, ce qu'il y a de plus singulier, à tel lieu, à telle partie de la ville, à telles maisons qu'habitaient les anciens votants. Le droit politique cessa d'appartenir à des hommes; il résida en quelque sorte dans de vieux murs, souvent en ruines, qui eurent la faculté de le communiquer à leurs propriétaires. Quelquefois, quand le flot de la civilisation ou un changement dans les habitudes eut fait changer d'assiette à une ville, le privilége de lui nommer des députés au parlement resta hors de ses nouvelles murailles, s'attacha à certains terrains couverts de ses anciens décombres et divisés en autant de compartiments que la vieille cité donnait de votes. De grands personnages et des hommes riches ont acheté ces terrains et les masures qui les couvrent; ce sont eux qui

nomment pour elle un député et disposent de sa voix dans le parlement.

La nomination des députés des villes d'Angleterre par un petit nombre d'électeurs, quoiqu'elle puisse sembler un abus, par le soin que l'autorité prend de la maintenir, remonte donc au premier temps de la convocation des bourgs au parlement. Très-peu alors mirent du prix à envoyer des députés choisis par la majorité ou l'universalité des citoyens; et l'on ne pourrait guère citer, comme ayant suivi anciennement un usage contraire, que les cinq grandes villes maritimes, les plus voisines des côtes de France, et désignées encore aujourd'hui par le nom français de *Cinque-Ports*, que leur avaient donné les Normands. Mais cette particularité tient à l'existence même de ces villes après la conquête. Hastings, Douvres, Sandwich, Hyte et Seaford furent les lieux de débarquement et de passage des troupes normandes qui, après la première bataille, vinrent fondre successivement sur l'Angleterre. Ces villes furent l'entrepôt de leurs approvisionnements, leur point d'observation entre leur patrie et la terre nouvellement conquise. Occupées les premières dans l'invasion, il est probable que leur population fut en grande partie renouvelée par les soldats, les artisans et les marchands venus de l'autre côté du détroit. Cette population issue de conquérants ne pouvait être rabaissée au même rang que la population saxonne des autres villes; elle devint égale en état et en priviléges à la classe la plus nombreuse des nouveaux propriétaires. Quand s'assemblait le grand conseil des hommes de naissance normande, elle y était appelée, non simplement pour accorder des taillages, mais pour délibérer sur les affaires, non pour payer, mais pour discuter; ne pouvant

s'y porter tout entière, elle envoya des députés choisis avec les formalités d'assemblée générale, que les hommes ont toujours suivies quand il s'est agi de nommer de vrais représentants de leur volonté. Ces représentants portaient le titre commun des hommes appartenant à la nation victorieuse; ils s'appelaient en langue normande *barons des Cinque-Ports;* et c'est ce nom, reste de la conquête, qu'ils portent encore aujourd'hui.

Les habitants des Cinq-Ports étaient même regardés anciennement comme d'une condition supérieure à celle des bourgeois de Londres: ceux-ci avaient eu besoin, pour être exceptés de la servitude qui pesait sur tous les habitants des villes conquises, c'est-à-dire pour demeurer propriétaires de leurs biens et transmettre leur héritage à leurs fils, qu'une charte de Guillaume le Conquérant les réintégrât dans ces droits anéantis par la conquête. Mais on ne trouve pour les Cinq-Ports aucun acte d'affranchissement. La grande charte stipule leurs droits à côté de ceux des barons du pays, et tous les actes destinés à fixer l'état des hommes libres d'Angleterre font mention de cette liberté originelle, toujours scrupuleusement maintenue, à cause de sa source, qui n'était ni concession ni tolérance. Deux autres places, Winchelsea et Rommey, et plus tard la ville de Rye, furent annexées à l'état et aux priviléges des cinq premières, et malgré l'augmentation du nombre, le vieux nom de *Cinque-Ports* subsista toujours pour les désigner collectivement. Mais ces villes, privilégiées durant la période normande, virent décroître leur importance, quand le mélange des deux races et les progrès de l'industrie anglaise eurent élevé la condition des autres bourgs; leurs habitants perdirent en masse le titre de barons, qui se monopolisa en quel-

que sorte au profit d'une minorité de propriétaires fonciers. Durant le long système des prohibitions commerciales, ces villes maritimes se peuplèrent d'officiers et de commis de la douane, et les représentants qu'elles envoyèrent alors furent presque toujours ministériels.

Cette histoire des villes anglaises peut faire comprendre ce que le gouvernement royal avait à faire lorsqu'il voulait s'assurer de la députation de tel ou tel bourg. Il annulait, sous différents prétextes, l'ancienne charte de la corporation, et lui en donnait une nouvelle qui répartissait le droit électoral d'une manière plus conforme à ses vues. Plusieurs rois travaillèrent successivement à cette réformation des chartes. Jacques Ier et surtout Charles II firent de grands efforts pour remettre par toute l'Angleterre, entre les mains de leurs créatures, le choix des magistrats municipaux et la représentation des villes. Le dernier mit d'un seul coup en question la légitimité de l'organisation immémoriale de la plupart des cités et des bourgs; il les obligea de produire en justice le titre légal en vertu duquel ils en jouissaient. Deux cents villes furent ainsi dépouillées d'un privilége consacré par plusieurs siècles d'existence et obligées de s'en rapporter pour l'avenir à la décision du roi.

La ville de Londres ne fut pas oubliée dans cette tentative de réforme; on essaya par intrigues de faire consentir le conseil municipal à une reddition des chartes, en apparence selon le vœu de la cité. On trouva les membres de ce conseil inébranlables, et l'on fut réduit à intenter un procès devant la cour du banc du roi. On accusa le conseil de la ville d'avoir signé une pétition séditieuse, et l'on dit que, pour cette conduite, la ville entière avait forfait aux conditions de ses franchises.

Pour être plus sûr de l'arrêt, l'on remplaça plusieurs juges, et la ville de Londres fut condamnée. Cette mesure, dont les résultats ne furent ni complets ni durables, n'avait point pour objet de rendre uniforme par toute l'Angleterre le mode d'élection des membres de la chambre des communes. Depuis, le gouvernement anglais n'y a pas songé davantage; et c'est un des points sur lesquels il lutte avec le plus d'opiniâtreté contre le parti de l'opposition. A ce projet de réforme, se rattachent tous ceux que les deux révolutions de 1640 et de 1688 semblent avoir laissés en réserve pour une troisième révolution plus fondamentale, ou, comme on dit maintenant en Angleterre, plus *radicale* que les premières. Reculée peut-être d'un demi-siècle par le mauvais succès de la révolution française, se fera-t-elle longtemps attendre? C'est ce qu'il est impossible de deviner aujourd'hui, comme aussi de connaître les causes qui la rendent inévitable [1].

[1] Il faut se rappeler la date de ce morceau, écrit plusieurs années avant le ministère de lord Grey et la réforme du parlement.

SECONDE PARTIE

HISTOIRE DU MOYEN AGE

ET

HISTOIRE DE FRANCE

I.

SUR LE COURS D'HISTOIRE DE M. DAUNOU AU COLLÉGE DE FRANCE [1].

Les anciens exigeaient de celui qui se proposait pour la défense des accusés la qualité d'homme de bien et celle d'orateur éloquent. Nous sommes de même en droit de réclamer de quiconque se présente à une chaire d'instruction publique la double garantie du patriotisme et du savoir. C'est ainsi qu'a paru M. Daunou devant les auditeurs du Collége de France. Les deux noms de savant et de patriote lui étaient acquis, non pas en vertu d'un brevet de l'autorité, ou par le caprice de la vogue, mais par de longs travaux et de dures épreuves. Contemporain de la liberté à sa naissance, il l'a servie au péril de sa tête; et il a vu tomber ses amis sous les coups d'État. Échappé avec un petit nombre d'hommes, pour nous raconter, à nous,

[1] *Censeur Européen* du 5 juillet 1819.

génération nouvelle, combien le soin de notre destinée a coûté cher à nos pères, il a reparu à la fois sur les bancs du représentant et à la tribune du professeur. Dans cette dernière place, comme dans l'autre, sa conduite est d'exécuter avec dignité et sans faste le pacte par lequel il a dévoué sa vie à la vérité et à la raison; son discours d'ouverture n'est que la proclamation de ce noble dévouement. M. Daunou s'est déclaré lui-même soumis à une obligation sacrée envers la science, à l'obligation de la professer tout entière, et telle qu'elle est, sans déguisement comme sans réserve. « Je réclame, a-t-il dit, au nom des élèves qui « doivent m'écouter, la liberté de ne les tromper jamais : « leur dire la vérité pure et entière est un respect dû à « leur âge, un devoir et un droit du mien; je sais d'ail- « leurs qu'ils auraient bientôt déserté une école de ser- « vitude et de mensonge. »

Le cours d'histoire et de morale s'est ouvert par de savantes dissertations sur les différents degrés de valeur des témoignages historiques, selon leur nature et leur époque. Dans l'exposition et la critique des traditions et des monuments de tous les genres, le professeur a su allier à l'exactitude de l'érudit les vues du philosophe et le talent de l'écrivain. Des traits ingénieux, des réflexions piquantes des morceaux d'une éloquence généreuse ont reposé et soutenu l'attention des jeunes auditeurs.

Après avoir déterminé, avec une justice impartiale, le crédit que les hommes doivent aux témoignages des hommes, M. Daunou a commencé à tourner les yeux des élèves sur eux-mêmes, et à rechercher ce que c'est que l'homme, l'homme moral, qui est la matière de l'histoire. Ici s'est présenté le vaste tableau des affections humaines, justes ou injustes, raisonnables ou folles, bienveillantes

ou haineuses, généreuses ou lâches. Tel a été le sujet de plusieurs leçons, où respiraient la douceur d'un philanthrope et l'austérité d'un citoyen. M. Daunou a fait découvrir quelques germes de bien dans les passions qui troublent si souvent la paix et le bon sens des sociétés, seules garanties pourtant de leurs progrès, dans l'ambition, dans l'amour des applaudissements, dans la colère qui fait braver la mort. Il a montré que, gouvernés par la raison et tempérés par la bonté, ces mouvements de l'âme, si funestes quand ils sont égoïstes ou fanatiques, peuvent produire aussi le désir d'être utile, le dévouement à autrui, et cette indignation calme, qui rend l'âme du patriote inflexible devant l'or, les rubans ou les bourreaux, avec laquelle Sidney déconcertait ses juges, et montait à l'échafaud comme un député monte à la tribune.

Des applications de l'histoire à la morale des individus, M. Daunou s'est élevé à ses applications à la morale des sociétés; car c'est ainsi qu'il a défini la politique. Il a repoussé, loin du champ de la science, toute politique qui ne serait pas la morale même; il l'a reléguée dans le catalogue empirique des procédés dont se compose l'art des vendeurs de poison ou des coupeurs de bourse. Il a exposé, d'une manière digne d'un tel sujet, les droits imprescriptibles des personnes, et les droits aussi imprescriptibles que les choses tirent de leur liaison avec les personnes: en d'autres termes, la sainteté des libertés humaines, et la sainteté des proprietés humaines. Les produits de l'industrie (et tout ce qu'une main d'homme a touché est un produit de l'industrie) doivent, comme les hommes eux-mêmes, trouver tous les chemins libres; leur transport, aussi bien que leur existence, est toujours l'acte de la liberté d'un homme; à ce titre, il est sacré et inviolable,

M. Daunou a proclamé que, s'il est vrai que nulle société ne puisse exister sans lois, sans pouvoirs, sans une force publique, sans des impôts, il est vrai aussi que nulle société ne peut manquer de périr sous ces institutions mêmes, quand elles lui sont imposées avec excès, c'est-à-dire quand les lois sanctionnent autre chose que le respect mutuel de la liberté de tous; quand les pouvoirs ont assez de moyens de contrainte pour faire obéir à de pareilles lois; quand les impôts passent la mesure prescrite par les besoins d'une administration répressive et non préventive envers les citoyens, défensive et non hostile envers les nations étrangères; quand la force publique l'emporte en intensité sur la masse des délits intérieurs possibles, ou des périls extérieurs possibles. Du moment que ces choses arrivent, la société n'est plus régie, elle est possédée, ou, pour mieux dire, elle n'est plus société, c'est un troupeau sous des maîtres, sous un seul, sous plusieurs, sous un grand nombre; la quantité n'importe en rien.

Un philosophe dont notre époque s'honore a établi le premier cette distinction profonde et lumineuse, et c'est en le citant que M. Daunou l'a reproduite. « Il n'y a, dit M. de Tracy, dans son Commentaire sur *l'Esprit des Lois*, il n'y a que deux espèces de gouvernement : celui où ceux qui gouvernent sont pour la nation, et celui où la nation est pour ceux qui gouvernent; en termes plus brefs, il y a *le gouvernement national* et *le gouvernement spécial*. Les diverses formes de constitution politique énumérées par Montesquieu viennent s'absorber toutes dans cette grande division, la seule qui soit réelle et profonde ». Sans dénaturer la formule de M. de Tracy, on pourrait supprimer le mot *gouvernement* dans l'ex-

pression de la seconde espèce; et alors il resterait d'un côté le gouvernement, le gouvernement proprement dit, et de l'autre la possession, la conquête, le despotisme, soit collectif, soit individuel : le gouvernement, marqué du sceau invariable de la justice et de l'utilité commune; le despotisme, ayant mille caractères, mille modes, mille figures, mille degrés, selon les chances diverses de la force des maîtres et de la lâcheté des sujets : le gouvernement, produit de la raison et objet de la science; le despotisme, produit de la fortune, et abandonné à l'histoire, comme un fait dont on ne peut que raconter et non qualifier l'existence.

Ramené ainsi à la considération du *gouvernement national,* le seul qui doive porter ce nom, afin que la science parle un langage exact, M. Daunou a exposé les règles morales de conduite qui pèsent à la fois sur les gouvernants et les gouvernés. Il a rejeté le machiavélisme hors de la science du gouvernement; il n'a compté, pour base de cette science, que la conviction ferme de l'inviolabilité de la liberté humaine, sous quelque forme qu'elle apparaisse, et la connaissance de ce qui est utile à la communauté des hommes associés. En traitant de la conduite et de l'esprit des peuples, le professeur a renvoyé de même aux sujets des despotes la turbulence, les haines inquiètes, la satire amère, consolation de la faiblesse, et l'insulte, masque de la lâcheté; mais il a réservé pour le citoyen, comme ses premiers devoirs, ou, pour mieux dire, comme ses seuls devoirs, la conscience inflexible de ses droits, et une conscience égale des droits d'autrui; une défiance continuelle de ceux qui gouvernent, défiance calme et austère, qui ne s'exhale pas en vaines agressions, mais qui tienne les yeux en éveil, et

les cœurs munis pour la défense. Dans le mouvement d'une nation vers la liberté, sa marche doit être grave et réglée, comme celle des bataillons serrés, qui, par la seule force de leur ordre, s'avancent en chassant devant eux les obstacles, et sont victorieux sans porter un seul coup : c'est aux esclaves échappés qu'appartiennent la tactique des Parthes, les irruptions soudaines, la fuite simulée, les fausses trêves et les poignards.

M. Daunou pense que le peuple français est digne aujourd'hui d'embrasser la morale des nations; il croit que nous sommes enfin parvenus à l'état social, à cet état où, comme il le dit lui-même, il n'y a rien de sûr que la bonne foi, rien de puissant que la vérité, rien d'habile que la vertu. Nous l'avons entendu adresser cette assurance consolante aux jeunes gens de son auditoire; à ces générations nouvelles, qui n'ont pas eu le temps d'achever, sous le despotisme, l'apprentissage de la servitude. « Puissent-elles, s'est écrié noblement le professeur, puissent-elles, ces générations avides d'instruction, de liberté et de bonheur, devenir un peuple généreux et sage, à jamais incapable de supporter le joug du despotisme, et de secouer celui des pouvoirs tutélaires ! Qu'elles sachent bien qu'il n'y a de lumières pures que celles qui perfectionnent les mœurs; qu'on cesse d'être éclairé, quand on se déprave; qu'une nation n'est libre qu'à proportion qu'elle est juste, bonne et courageuse; que les arts et les sciences ne sauvent de la servitude que ceux qu'ils préservent des vices, et qu'un peuple corrompu est une proie promise à la tyrannie, à peu près comme ces cadavres qu'on abandonne aux bêtes farouches. »

Des exhortations si hautes et si pures rejettent, bien

loin derrière nous, le temps, pourtant récent encore, où la servitude élégante professait seule dans les écoles; où l'on faisait prédire à Virgile la naissance du fils d'un despote; où l'on profanait devant la jeunesse les grands noms de patrie et d'honneur; où les phrases d'une rhétorique vide et les chiffres glacés de l'algèbre étaient l'unique pâture offerte à l'âme d'un jeune citoyen français; où, dans des séances d'apparat, les bancs de la jeunesse se couvraient de personnages à cordons, invités par un professeur courtisan, afin de rendre bon compte à César de l'esprit des fils des partisans de Marius.

M. Daunou poursuit maintenant son cours d'histoire par de savantes discussions sur les deux bases de la science historique, la géographie et la chronologie : c'est en accoutumant son jeune auditoire à la gravité de ces études, qu'il lui fera oublier et mépriser les futilités et les lâchetés impériales. Que l'esprit de la jeunesse soit sérieux et droit, et la France sera soustraite aux chances futures du despotisme : car de tels esprits sont la terreur des tyrans, bien plus que la fougue mobile des clubs populaires.

L'auteur de cet article a écouté, comme élève, les leçons de M. Daunou; jeune homme, il a eu sa part dans les conseils que le professeur a donnés aux jeunes gens : s'il osait exposer pour son compte les principes de conduite que ces leçons éloquentes lui semblent prescrire à ceux qui s'engagent aujourd'hui dans la carrière des intérêts patriotiques, il dirait : que dans l'époque présente, qui est celle d'un grand renouvellement, que dans ce temps de passage, où les vieilles formes ne sont plus, et où les nouvelles ne sont pas encore, où le genre humain se cherche et doute, l'activité de chacun de nous, pour

être sage et fructueuse, doit être surtout intérieure. Chacun de nous doit se proposer sur son propre avenir la grande question que l'humanité tout entière tend à résoudre sur le sien; que dois-je être? Notre conscience, si elle est consultée dans le calme, nous répondra que nous aurons accompli notre destinée, si nous savons nous maintenir toujours raisonnables, courageux et libres. Voilà tout le problème politique. C'est en nous-mêmes, c'est dans la solitude de nos cabinets, au milieu des méditations lentes de la science, que nous en trouverons le secret, et non dans le bruit du monde et des partis, sur cette mer de disputes, où les passions s'entre-choquent, et d'où se retire devant elles la raison paisible et craintive. Ne nous laissons pas séduire à l'ambition indiscrète de faire faire à la France ce qui est bien; faisons-le : n'est-ce pas nous qui sommes la France? Nous avons admiré M. Daunou; apprenons quelle force a créé son caractère, élevé son âme, agrandi sa pensée; il nous le dira lui-même : quarante ans de retraite et d'études.

II.

SUR LE COURS D'HISTOIRE DE LA PHILOSOPHIE MORALE PROFESSÉ PAR M. VICTOR COUSIN.

PREMIER ARTICLE. Résumé des doctrines du cours en morale et en politique, année scholaire de 1818-1819 [1].

Pendant qu'on voyait le Collége de France se remplir de la foule des auditeurs de M. Daunou, un professeur encore jeune attirait un concours aussi nombreux dans les salles du collége du Plessis. C'est un rapprochement plein d'intérêt que celui de deux cours de science morale, professés en même temps, avec un égal succès, par deux hommes d'un âge si différent. Tandis que le premier, déjà avancé dans la vie, en décrivant les caractères de l'homme de bien et du patriote, semblait raconter sa propre histoire, les leçons du second, retombant sur le professeur lui-même, pour qui la double carrière d'homme et de citoyen ne vient que de s'ouvrir, avaient aux yeux de l'auditoire la gravité d'un engagement moral, contracté en public et sous la garantie de la science.

Le cours de M. Cousin a représenté dans son plan les dimensions mêmes de la science dont il devait tracer l'histoire. Le professeur ne s'est placé ni en deçà ni au delà de l'enseignement de la philosophie morale, tel qu'il a été pratiqué de tout temps. Depuis Platon jusqu'à nos jours, la philosophie morale a embrassé des considéra-

[1] *Censeur Européen* du 4 août 1819.

tions générales sur l'homme, le bien et le mal, le mérite et le démérite, le devoir et le droit, et de plus l'application de ces théories à toutes les actions humaines, à toutes les situations de la vie, soit privée, soit publique, ou en d'autres termes les notions élémentaires du droit naturel, du droit civil et du droit politique. En sa qualité de philosophe moraliste, M. Cousin était sous l'obligation de parcourir successivement toutes ces parties de la science morale; en qualité d'historien, il se trouvait encore sous cette même obligation; car les philosophes du xviii[e] siècle, qu'il s'était chargé de faire connaître, n'ont point jugé à propos de resserrer dans de plus étroites limites leurs différents systèmes de philosophie pratique. Sans parler des Français qui, trop évidemment, n'ont pas négligé l'homme social dans leurs théories sur l'homme, les philosophes écossais surtout, ont tiré de leurs recherches générales les conséquences les plus positives et les plus détaillées. Dans les chaires de Glascow et d'Édimbourg, sous le nom de philosophie morale, les professeurs ont toujours présenté des considérations scientifiques de quatre espèces : premièrement, des vues générales, logiques et métaphysiques; en second lieu, une doctrine morale complète; et enfin, la double application de cette doctrine à la jurisprudence (c'est ainsi qu'ils appellent le droit sous toutes ses formes) et à l'économie politique. Telle est la division des ouvrages classiques publiés par les docteurs Hutchesson et Fergusson[1]; quant à Reid et à Smith, on sait que leur enseignement était le même pour l'étendue

[1] Voyez l'ouvrage de Hutchesson intitulé : *Philosophia moralis* et celui de Fergusson, intitulé : *Principes de la science morale et politique*, ainsi que les *Institutions morales* de ce dernier.

que celui de leurs prédécesseurs; seulement ils n'en ont pas livré au public toutes les parties [1].

Ainsi, sous peine de mutiler la philosophie et de fausser l'histoire, M. Cousin, professeur de l'histoire de la philosophie morale, devait embrasser dans le plan de son cours tous les genres de recherches morales dont nous avons fait l'énumération, et par conséquent aborder cette partie de la science à laquelle on peut spécialement donner le nom de philosophie politique. Il l'a donc abordée et traitée à fond; mais nous devons dire qu'en obéissant ainsi aux lois impérieuses de l'enseignement qui lui était confié, il n'a point oublié à quels titres rationnels ce que nous appelons politique pouvait intervenir dans ses leçons. Toujours professeur et jamais tribun, il est allé jusqu'où le conduisait la science; mais il s'est arrêté scrupuleusement à ce terme.

Il est superflu de dire que nous ne parlerons ici ni de la philosophie générale, qui est la base de l'enseignement de M. Cousin, ni de ses théories particulières sur les devoirs, ni des résultats intéressants que l'on pourrait tirer de ses leçons pour éclairer la partie morale de toutes les sciences, de la littérature et des arts. Les bornes nécessaires d'un article nous forcent de n'envisager le cours de M. Cousin que sous un seul aspect, et sous l'aspect qui se rapporte le mieux à la nature de ce journal. Nous nous attacherons donc seulement à donner une idée des conséquences politiques développées par ce professeur, en les dégageant des doctrines supérieures dont elles ont été sévèrement déduites. La politique de M. Cousin commence scientifiquement à l'homme; il définit l'homme

[1] Voyez les notices de Dugald Stewart sur Smith et sur Reid.

une force ; cette force, quoique bornée de mille manières, lui paraît libre dans sa sphère. C'est là qu'il prend son point de départ; c'est aussi de là que nous partirons pour présenter, dans un ordre conforme à sa méthode, les souvenirs très-incomplets, mais assez exacts, que nous avons retenus de ses leçons.

« Tant que je veille, je pense, j'agis, je suis libre : je puis à mon gré faire ou ne pas faire, je règne sur moi-même. Dans la nature, rien ne s'appartient, rien ne possède une force inhérente à soi; moi, je suis dépositaire d'une puissance active et volontaire. Je ne suis pas une chose, je suis une personne. Dès que j'ai reconnu en moi ce fait, ou plutôt dès que j'ai reconnu que ce fait c'est moi-même, je sais ma nature, je vois quelle est ma place dans le monde, je connais mon devoir, c'est d'être fidèle à ma nature, c'est de rester libre.

« Je suis libre, donc je dois me conserver libre, donc je dois maintenir l'indépendance native de ma volonté contre ce qui m'entoure, et ne pas me confondre avec les choses, qui n'ont point de volonté. Je puis bien entrer en communication avec elles, mais non pas me rendre semblable à elles. Ce devoir m'est prescrit par ma raison, qui me révèle la loi de la liberté, comme ma conscience m'atteste ma liberté. La raison m'ordonne de fuir les excès qui peuvent ajouter d'autres chaînes à celles que m'imposent les bornes de mes organes, d'être tempérant, prudent et sage, et surtout de m'éclairer moi-même et d'agrandir ma liberté en perfectionnant mon être.

« J'ai des devoirs envers moi-même, je n'en ai point envers les choses. Les choses n'ont pas d'activité en elles, je puis donc légitimement leur imposer la mienne; je puis me les asservir, me les approprier, en user selon mes be-

soins, tourmenter leur substance, modifier ou briser leurs formes selon ma pensée ou ma puissance. Mais j'aperçois des êtres plus ou moins conformes à moi par leurs apparences matérielles; je vais pour exécuter sur eux l'empire de ma force; l'un de ces êtres, moins robuste peut-être que moi, sans armes, d'un sexe plus faible que le mien, prononce devant moi ces seuls mots : Je suis libre, et il m'arrête. Tu es libre, ta liberté vaut la mienne; ma raison me dit qu'elle est sacrée pour moi; tu es mon semblable; c'est donc à toi seul de disposer de toi, comme c'est à moi seul de disposer de moi-même.

« A cette découverte, l'homme entre sous l'empire d'une obligation nouvelle, celle de laisser tout homme dans son indépendance. Les hommes, tous libres, ont tous les mêmes devoirs mutuels, ils ont les mêmes droits réciproques; ils sont tous égaux. Ainsi, la liberté morale engendre l'égalité morale.

« Cette notion de l'égalité, tirée de la liberté toujours identique à elle-même, est la seule qui soit réelle; car l'egalité physique est une hypothèse à chaque instant démentie. Sainte comme la liberté qui la fonde, l'égalité donne naissance à l'idée de la justice; la justice n'est pas autre chose que le respect mutuel des libertés, respect égal, parce qu'elles sont toutes égales, en tant qu'elles sont des libertés. Elles peuvent, il est vrai, se déployer inégalement, et alors le respect de leur déploiement inégal est la première loi de la justice. La justice n'exige point que chaque liberté possède des propriétés égales, mais bien que chaque liberté possède inviolablement la mesure de propriété où son mode de développement personnel l'a conduite. Si, parmi les hommes pareillement libres et capables d'acquérir, on voit avec tristesse les uns

dans l'abondance et les autres dans le dénûment, c'est à l'humanité, et non à la justice, qu'il faudra demander d'affaiblir ces différences affligeantes. Celui que l'imbécillité de sa nature physique ou la fatalité des choses ont retenu ou rejeté dans le besoin, n'a point de droits sur notre opulence, quoique nous ayons, comme hommes, des devoirs envers sa misère. Un philosophe de notre époque [1] a dit ingénieusement : « Toute faiblesse a des droits »; il est plus exact encore de dire : Toute force a des devoirs; le résultat est le même, le principe est différent.

« Ma liberté, ma volonté, ma pensée, mon être, termes synonymes. La raison déclare ma liberté sainte, ma pensée est donc sainte, et personne n'a aucun droit sur elle, quelques formes qu'elle ait revêtues. Mon corps qui est l'intermédiaire entre ma volonté et les choses, entre moi et ce qui n'est pas moi, mon corps est à moi seul; l'indépendance de mes membres est aussi sacrée pour autrui que l'indépendance de ma pensée. De plus, quand mes forces physiques s'appliquent aux choses, elles font passer dans les choses l'inviolabilité qui était en elles. En d'autres termes, la propriété est sainte, et tout ce qu'un homme a fait sien, lui appartient à titre légitime. Je n'ai pas de droit sur ce qu'un autre a occupé avant moi, mais ce que j'ai occupé le premier est à moi, aussi longtemps que je ne m'en dépossède pas. Si je fais de la chose que j'ai le premier occupée la matière de mon industrie, si la volonté de me la rendre plus utile s'ajoute à la volonté primitive que j'ai eue de la rendre mienne, mon droit sur elle se fortifie et redouble par cette répétition d'actes

[1] M de Tracy.

libres. Du droit de propriété, ainsi conçu, se déduisent naturellement le droit de donation et le droit de transmission par héritage : la volonté qui se dépossède est sainte comme la volonté qui s'approprie.

« Voilà toute la morale sociale ; il n'est point d'autres devoirs ni d'autres droits pour l'homme vivant avec les hommes. Ces droits et ces devoirs existent par eux-mêmes, et en vertu de la nature humaine. Les lois peuvent se présenter, elles les proclameront, elles ne les créeront pas, car ils étaient avant elles. On gravera sur l'airain que la liberté est sainte, que la propriété est sainte ; et l'on n'aura fait que rendre lisibles pour les yeux des principes déjà existants pour la raison. Ce ne seront pas les tables de loi qui légitimeront ces principes ; la loi, au contraire, n'aura de légitimité que par sa concordance avec eux.

« Ainsi, la société est déjà, quand le gouvernement n'est pas encore ; elle existe, et le gouvernement qui doit la maintenir ne fait que s'ajouter à elle. Le gouvernement a sa base dans la maxime que toute infraction au devoir social doit être physiquement punie. L'idée première, dans l'ordre logique, est donc celle du devoir social ; la violation de ce devoir est la seconde ; l'idée de punition et, avec elle, l'idée de gouvernement, n'arrivent qu'en dernier lieu. Il suit de là que le droit naturel qui constate l'inviolabilité des personnes, et le droit civil qui constate l'inviolabilité des possessions, sont antérieurs et par conséquent supérieurs au droit politique.

« Pour mettre quelque ordre dans ses idées, soit théoriques, soit pratiques, sur l'organisation sociale, il faut donc d'abord poser la société comme principe et comme fin, et de là paser au gouvernement, qui est le moyen

de la société, et qui, pour être légitime, doit s'accommoder à sa fin. L'opération contraire est absurde. Les Américains ne s'y sont pas trompés, quand ils ont fondé leur indépendance. « Nous nous reconnaissons tous libres, « ont-ils dit dans leurs manifestes, et obligés tous, de par « notre raison, à respecter nos libertés mutuelles : voilà « notre société. Que nos mandataires fassent maintenant « des lois qui la rendent vivante à nos yeux, et la maintien- « nent même contre nous qui la déclarons et la voulons; « qu'ils fassent un gouvernement : mais qu'ils le fassent « subordonné à son but, c'est-à-dire circonscrit dans les « limites de la liberté, de l'égalité, de la raison. »

« Viennent alors les législateurs; ils n'auront point, comme Rousseau et Hobbes, une société à créer, mais une société à conserver; ils ne demanderont point, comme ces philosophes, que chacun abandonne une partie de ses droits pour entrer dans l'état social; ces droits sont la société même; il ne s'agit que de les maintenir tous, et la société sera maintenue. La question des lois politiques est donc tout entière dans la garantie des droits sociaux, nés du seul rapprochement des hommes, et que les hommes, comme êtres raisonnables, conçoivent toujours, qu'ils les aient déclarés ou non. Garantie de la liberté, de toutes les formes de la liberté, c'est-à-dire garantie de la justice sociale, et, d'un seul mot, garantie de l'ordre, voilà le gouvernement. Tout ensemble d'institutions qui, sous quelque forme que ce soit, remplit ces conditions nécessaires, est un bon gouvernement; tout gouvernement qui n'y satisfait pas, de quelque titre qu'il se pare, est un mauvais gouvernement.

« On a commis une erreur grave quand, méconnaissant le caractère de l'organisation sociale, on a voulu attribuer

au gouvernement des qualités absolues, et trouver *à priori* la meilleure forme de régime possible. Il n'y a rien d'absolu en fait de moyens. Ignorons et tenons à honneur d'ignorer quelle est la meilleure forme de gouvernement; que nos libertés philosophiques, religieuses, industrielles, que nos personnes, nos corps, nos biens sont sacrés pour le gouvernement sous toutes les formes. Sous toutes les formes de gouvernement, arrangeons-nous pour ne pas laisser tourner contre la liberté les forces données au pouvoir pour le maintien seul de la liberté.

« Ici, nous entrons dans la question de garanties, la seule vraie question politique, question supérieure à celle de la forme des gouvernements, comme le fixe est supérieur à l'éventuel, et la nécessité à la convenance. Parmi ces garanties, que toute société doit exiger, sous peine de se déclarer illégitime, les plus essentielles et les principales sont : la représentation nationale ou l'intervention de la nation dans la formation des lois générales et locales; le jury, ou l'intervention de la nation dans le pouvoir judiciaire du gouvernement; la garde nationale, ou l'intervention de la nation dans le maintien de la sûreté extérieure et intérieure, et, par-dessus tout, la garantie suprême de la publicité universelle.

« Toute nation a droit de prétendre à chacune de ces garanties, à cause du droit qu'elle a d'être libre; les garanties ne sont point des droits par elles-mêmes; leur légitimité provient du droit de liberté sur lequel elles reposent et dont elles ne sont que les moyens. Il ne faut les revendiquer que comme une sorte de droits secondaires n'existant qu'en vertu d'un droit supérieur et primitif, dont ils émanent et qu'ils préservent.

« Voilà le code naturel, le code civil, le code politique

fondés; reste à trouver les fondements du code pénal, qui est le ressort physique des autres. Sur quels actes peut légitimement tomber la contrainte des lois sociales? Sur ceux-là seulement qui en violant un devoir ont violé un droit, non pas sur ceux qui ont violé un devoir sans violer aucun droit; en effet, il y a beaucoup de devoirs qui sont simplement de nous envers nous-même, qui ne s'adressent qu'à l'action de notre liberté sur elle-même, et que, par conséquent, nous pouvons enfreindre sans porter atteinte à la liberté d'autrui, sans violer des droits étrangers, sans offenser la société. Or, la société n'est pas juge du dommage que nous infligeons à nos facultés personnelles; mais seulement des entraves que nous opposons à l'indépendance et aux facultés d'autrui. Dans ses déterminations, elle ne doit avoir en vue que l'idée de l'utile, idée souvent mal comprise, mais qui, entendue dans son vrai sens, ne regarde autre chose que la liberté, les droits de tous et la protection qui leur est nécessaire. Sous ce rapport, elle est la base et la règle unique du code pénal. On ne peut à bon droit punir un acte que quand il a nui à quelqu'un, et même la punition doit encore être gouvernée dans son exercice par le principe qui la détermine, c'est-à-dire par l'utilité sociale. Il suit de là que, dans l'application des peines, il faut rechercher non pas une vengeance brutale et stérile, mais l'obstacle au mal à venir. Ce sera donc en corrigeant moralement les hommes, bien plus qu'en les châtiant physiquement, qu'on les ramènera à leurs devoirs, qu'on préservera les droits de la société, et qu'on assurera la liberté qui est l'ordre. Les soins moraux sont, contre l'égarement des malfaiteurs, une précaution plus sûre que les chaînes, plus humaine que les supplices. Les supplices cruels font

des honnêtes gens par lâcheté et des scélérats par bravoure. Ils préparent à la servitude par la crainte, et ajoutent aux attraits du brigandage par les chances même des périls qui l'entourent. Une peine modérée et infaillible s'aggrave contre le coupable du fardeau de l'indignation publique. »

Tels sont les principes généraux de la politique de M. Cousin. Nous n'avons pu en offrir qu'un résumé vague et circonscrit, à cause de l'espace étroit où nous devions nous resserrer. Le professeur a développé ses idées d'une manière à la fois positive et large. Mais la même sévérité d'esprit qui lui faisait repousser les théories vaguement libérales et sans application pratique, écartait en même temps de ses leçons tout ce qui ne lui paraissait pas rationnel et scientifique. S'il a quelquefois proféré avec une sorte de solennité, dans son cours, les mots raison et liberté, ce n'était point par un étalage puéril, ni par un vain désir d'être populaire : la liberté et la raison sont les bases même de sa philosophie : pour lui, la liberté est le sujet de tout acte moral, la raison en est la règle et la sanction.

M. Cousin prononce ses leçons sans cahiers, et même sans le secours d'aucune note; son improvisation est à la fois abondante et nerveuse. Il pose d'une manière neuve les hautes questions philosophiques, et il présente des solutions qui se rattachent toujours fortement l'une à l'autre. Ce caractère d'unité, dans une vaste étendue de matières, donne à son cours un aspect scientifique imposant. Durant huit mois, son nombreux auditoire a marché à sa suite au milieu des aridités de la science de l'homme, sans paraître un moment fatigué par les efforts du professeur, ni même par ses propres efforts. Avoir inspiré aux jeunes

gens le goût de ces travaux austères; y avoir dévoué sa propre vie; avoir entrepris, comme une dette envers la science et envers ses élèves, deux voyages coûteux et pénibles pour visiter les écoles étrangères; savoir répandre un intérêt nouveau sur la science difficile de l'homme moral, et y rattacher comme à leur base les hauts sentiments du patriotisme; voilà des titres à l'estime publique que M. Cousin possède à vingt-six ans. Nous nous plaisons à les proclamer, et nous osons rappeler à un jeune homme, comme nous à l'entrée de la carrière, que ces titres acquis sont pour lui des engagements sacrés; qu'en professant au nom de la science des doctrines de raison et de liberté, il a promis lui-même, au nom de cette science qu'il attestait, d'être dans tous les temps l'homme de ses propres doctrines, l'homme de la liberté et de la raison.

III.

SUR LE MÊME SUJET.

DEUXIÈME ARTICLE. Séance d'ouverture du cours, année scolaire de 1819-1820 [1].

Ce qui faisait aimer aux jeunes gens les leçons précédentes de M. Cousin, c'était l'alliance austère du patriotisme et de la science, c'étaient des préceptes civiques donnés au nom et sous la garantie d'une haute théorie morale. Le cours de cette année ne déviera point de la route qu'ont tracée les cours antérieurs; l'espoir de la jeunesse studieuse et patriotique ne sera point trompé; M. Cousin est toujours le même; il ne faussera point, en la mutilant, la science qu'il a mission de professer. Dédaignant, comme il le disait lui-même, et les périls et les honneurs de l'indépendance, porté à l'examen intrépide de toutes les questions morales, non par le vain désir d'aborder le sujet délicat des plus sanglantes querelles des hommes, mais par la droiture de son esprit qui, cherchant la vérité seule, cherche aussi la vérité tout entière, le professeur est disposé à ne point reculer, non plus que dans les années précédentes, devant les problèmes scientifiques de la société et de l'homme social.

L'objet du nouveau cours de M. Cousin est l'histoire de la philosophie morale dans l'école allemande : sur le

[1] *Censeur Européen*, décembre 1819.

point de s'engager dans cette histoire critique, il a voulu rappeler de nouveau à ses auditeurs quelle est la doctrine, quels sont les principes qui lui sont propres à lui-même, et à l'aide desquels il doit faire le partage difficile du faux et du vrai dans les doctrines et dans les théories d'autrui. Il a exposé d'abord l'idée qu'il concevait de la philosophie, l'idée qu'il concevait de la méthode philosophique, et enfin l'idée qu'il concevait de l'homme, premier objet des recherches philosophiques, parce qu'il en est lui-même l'instrument. L'homme, selon M. Cousin, est une force libre; comme tel, la liberté est sa loi; comme tel, son devoir est de se maintenir libre. De plus, la raison qui nous révèle que nous sommes libres, et que par conséquent nous devons rester libres, nous révèle aussi que tout homme est une force libre, égale, identique à la nôtre, et que, par conséquent, notre devoir est de respecter en lui la liberté que nous maintenons en nous. Ce double respect de la liberté dans nous-mêmes et de la liberté dans les autres hommes, est la vertu.

« Quiconque entrave la liberté d'autrui dans un de ses actes, soit moraux, soit physiques, viole en autrui le droit qu'il reconnaît en lui-même, est injuste; l'injustice est le mépris de la liberté, la justice en est le respect; la justice sociale, l'ordre, en est le respect mutuel, le respect égal de la part de tous, parce qu'en droit toutes les libertés sont égales. L'égalité dérive de la liberté, la propriété en dérive aussi, et est sacrée comme elle, parce qu'elle n'est autre chose que le fruit d'une répétition d'actes libres. Quiconque a violé la liberté, l'égalité, la propriété, en d'autres termes la justice ou l'ordre, est responsable de cette violation envers ses semblables qu'elle blesse, envers la société qu'elle ébranle. La so-

ciété a le droit de le contraindre par la force à se rétracter pour le présent, à s'abstenir pour le futur; elle a le droit de traîner le coupable devant un tribunal qui le châtie, et de là vient la légitimité des gouvernements, qui sont le tribunal arbitre et la force vengeresse de la liberté violée. C'est de l'obligation primitive qui nous lie envers la liberté, que naît l'obligation qui nous lie envers les gouvernements qui la garantissent; mais aussi, où manque cette garantie, l'obligation manque avec elle.

« Ne viole point la liberté de ton semblable, ne fais point de mal à autrui, ne sois point injuste, abstiens-toi, comme disent les stoïciens, voilà toute la loi morale, loi absolue, loi obligatrice pour tous, loi de tous les temps et de tous les lieux. Quiconque s'y est conformé simplement est quitte envers la société, quitte envers la raison humaine. Cependant il y a eu de loin en loin des actions qui ont dépassé ces limites; il y a eu des âmes qui, s'élevant au-dessus de la loi commune, se sont imposé une loi spéciale, la loi du dévouement à autrui. Dans l'antiquité, il y eut des patriotes qui, non contents de s'être circonscrits fidèlement dans les bornes de leurs libertés justes et inoffensives, qui, non contents d'avoir respecté scrupuleusement l'indépendance humaine, se sont présentés sur la scène du monde, pour entreprendre avec éclat la protection de l'indépendance menacée ou abattue. Ces exemples, que les historiens célèbrent, et qui font battre le cœur des hommes, appartiennent à une seconde vertu, que commande une seconde morale.

« Mais ne nous y trompons pas; cette seconde morale n'est point la propriété du genre humain : le genre humain n'a pas le droit de l'imposer comme une loi obligatoire. La loi, la seule loi obligatoire est le respect de la

liberté; l'anéantissement personnel pour le salut de la liberté n'est une loi que pour ceux qui se l'imposent à eux-mêmes. Ce n'est point un devoir appréciable, c'est une sorte d'instinct spontané, volontaire, sans règle, sans formule précise, qui est en morale ce que le génie est dans les arts. C'est la raison du petit nombre, raison supérieure à la raison commune des hommes, raison pure, qu'on me pardonne ce mot, ne répondant de soi qu'à soi-même, ne s'engageant qu'envers soi-même, hors de la portée de la règle de justice, des peines du remords et des contraintes sociales. Aussi le genre humain accepte-t-il les sacrifices du dévouement, non comme une dette, mais comme un don gratuit. Celui qui viole la liberté d'un autre est traité par la société en coupable et en ennemi; celui qui respecte les libertés qui l'entourent, est laissé par elles dans sa liberté et dans son repos. Il n'y a point de châtiment pour quiconque manque d'héroïsme, mais il y a pour les héros des couronnes et des statues.

« L'homme à qui parle cet instinct sublime, cette raison des grandes âmes, paraît jeté hors de lui-même, et tourmenté par un pouvoir intérieur qui le travaille malgré lui : il semble en proie à l'enthousiasme, état de l'âme irrationnel et passionné. Mais si nous descendons au fond de cette âme si troublée en apparence, nous y trouverons un autre phénomène; c'est la conviction, la conviction qui n'est ni ardente ni froide, qui est exacte et absolue comme un axiome mathématique : voilà toute la base de l'héroïsme, voilà sa forme pure et immédiate, et c'est sous cette forme, calme et silencieuse, qu'il se révèle souvent dans ses épreuves les plus terribles. Quand Sidney fut traité en criminel, pour avoir voulu forcer la puissance à ne pas violer la liberté de sa patrie, il prononça

pour toute défense qu'il avait cru devoir cette action à Dieu, au genre humain et à lui-même. Jefferies, le chef des juges, ne comprenant point ces paroles, s'écria avec ce dédain qu'affecte la force dans ses triomphes : « Qu'on emmène cet homme, il extravague, il a la fièvre ! — Voyez, dit Sidney en lui présentant son bras, voyez si mon pouls est plus agité que le vôtre. »

Le discours d'ouverture de M. Cousin, improvisé dans toutes ses parties, était lié par un enchaînement méthodique sévère, que nous chercherions en vain à reproduire, dans ce court article composé sur des souvenirs et sur des notes incomplètes. Nous passerons donc sur le développement des idées scientifiques qui ont fait le corps de cette leçon, pour arriver à la péroraison dont nous avons recueilli plus fidèlement les principaux traits, et que nous allons essayer de reproduire avec sa forme oratoire.

« Ces droits que nous appelons les droits de l'homme, et dont la déclaration est toute moderne, sont eux-mêmes antiques, et si antiques que jamais l'espèce humaine ne les a regardés comme prescrits. De tout temps, l'homme s'est regardé comme un être libre, ayant droit à la liberté pour lui-même, ayant le devoir de la respecter dans les autres ; de tout temps, la liberté a été reconnue, mais plus ou moins, avec plus ou moins de clarté, avec plus ou moins d'étendue. Les droits qui en dérivent n'ont pas tous de prime abord apparu à l'intelligence humaine ; quand un d'eux l'éclairait déjà, les autres lui étaient encore voilés, et l'homme violait sans remords, voyait violer sans indignation ces droits qu'il ne concevait pas.

« Le développement de l'univers moral n'a été que la suite du développement de la liberté dans les intelligences humaines. A mesure qu'on l'a conçue plus grande, plus

variée, plus multiple en quelque sorte, le monde a pris une nouvelle forme. Aujourd'hui la totalité de la liberté, si l'on peut le dire, est découverte, et le monde aspire à une forme qui réponde à cette grande notion, comme les formes antérieures répondaient à des notions moins parfaites. La liberté grecque ne fut qu'un côté de la liberté humaine; elle a suffi autrefois à l'Europe civilisée; elle lui serait maintenant insuffisante, aussi bien que la forme du moyen âge, qui, comme la forme grecque, a eu son époque d'adhésion et de splendeur. Quand ces formes contenaient en elles tout ce qu'il y avait de liberté dans l'intelligence des hommes, elles n'étaient point oppressives, elles étaient fortes et défendues par les hommes; mais toute forme politique que l'idée de la liberté a une fois dépassée, fatigue le siècle qui la supporte, et elle-même, comme une vaine idole que le dieu n'habite plus, elle n'attend qu'un premier effort pour crouler sur sa base et se disperser en débris.

« La loi de la conservation dans ce monde est une loi de destruction; tout doit passer pour que tout se renouvelle; rien ne vit que pour la mort; rien ne vit que par la mort. Ne tremblons point devant les crises politiques, elles sont le passage à un ordre meilleur, passage triste et périlleux, où il faut prendre garde de s'engager au hasard et sans guide. Placés entre une forme à venir que nous n'entrevoyons qu'au travers d'un nuage, que nous désirons sans la bien connaître, et une forme que nous quittons, que nous connaissons bien, et que nous voulons quitter, craignons de nous égarer à la poursuite d'une fausse apparence, et attachons-nous à ce qui ne peut nous tromper, à ce qui est près de nous, à ce qui est en nous, à ce qui sera, quoi qu'il arrive, à la convic-

tion claire et précise des droits et des devoirs humains.

« En recueillant notre âme autour de ces objets qui ne passeront point, nous serons les hommes de l'avenir, mais d'un avenir sûr et infaillible ; nous aurons conçu des espérances qui ne seront jamais démenties, parce qu'elles sont placées hors de la sphère des événements, qui sont incertains et invariables quand les principes restent immobiles. Reposons-nous sur les principes, et fixons les principes en nous-mêmes, que notre patriotisme soit la science; avec elle, nous serons courageux sans inquiétude, actifs sans agitation. Aimons la liberté parce qu'elle est vraie, plutôt que parce qu'elle doit régner un jour, et laissons aller les choses à leurs chances et à leurs caprices. Quoi qu'il se fasse dans ce monde, nous y serons toujours à notre place d'hommes. »

L'auditoire a eu besoin de tant d'idées grandes, calmes et généreuses, pour relever son esprit des impressions dont l'avait frappé le commencement de cette séance. M. Cousin sort à peine d'un long accès d'une maladie de langueur, fruit amer de ses études, triste compagne de son talent. Huit cents jeunes gens attendaient, avec une impatience inquiète, un jeune homme qu'ils appellent leur maître et que leurs applaudissements accompagnent. Ils ont gardé un silence morne lorsque M. Cousin, d'une voix émue, leur a dit qu'ils n'avaient plus à attendre de ses forces diminuées cette ardeur de jeunesse qui répondait à leur ardeur; quand il les a priés de l'oublier lui-même pour ne songer qu'à la science, être fort, être impérissable. Cet avertissement dont le ciel détournera l'augure, la vue du jeune professeur, traînant de nouveau aux fatigues de la science les restes d'une ancienne énergie qu'il ne se plaint de voir décliner que parce qu'elle

ne suffirait plus aux études qui la dévorent, ce spectacle était fait pour laisser dans les âmes une trace profonde. Parmi les auditeurs se trouvaient des amis de M. Cousin, qui se sont dévoués comme lui et avec lui à la patrie et à l'étude. Son exemple, son courage, ses succès les ont plus d'une fois soutenus. Habitués à le voir marcher devant eux, s'il s'arrêtait dans la carrière, leur ardeur tomberait avec la sienne. L'auteur de cet article demande pardon à une amitié de cœur, de travaux et d'espérances, s'il ose la déclarer au public, et dire combien le rétablissement de ces forces qui se sont épuisées pour la science lui est nécessaire à lui-même.

Nec carus æque, nec superstes
Integer.....

IV.

SUR L'EMPIRE ROMAIN, LES CAUSES DE SA RUINE ET LE DOUBLE CARACTÈRE DES INSTITUTIONS DU MOYEN AGE EN ORIENT ET EN OCCIDENT.

A propos de l'*Histoire du Bas Empire* par M. de Ségur [1].

Quand les légions de César passèrent le Rubicon, elles venaient conquérir pour César toutes les magistratures romaines; cette conquête, dont le premier favori des soldats devenus traîtres ne jouit pas longtemps, grâce à Brutus, fut, par de nouveaux actes de trahison, assurée dans la suite à ceux qui héritèrent après lui de la faveur militaire. C'est ainsi que le simple titre de général aimé des troupes, *imperator*, renferma en lui seul tous les pouvoirs et tous les droits; c'est ainsi qu'au dedans de Rome, le chef heureux que les légions de Germanie ou de Pannonie avaient élevé sur leurs boucliers devint le protecteur unique, l'unique vengeur de tous les intérêts civils, le représentant des comices, l'électeur des consuls, le président du sénat; tandis qu'au dehors, image de Rome tout entière, il exerçait, pour son seul profit, le despotisme collectif que le peuple ci-devant roi s'était arrogé sur les peuples vaincus par ses armes. Leurs tributs se rendaient à son fisc, leurs bras étaient à ses ordres.

Après cette révolution, le citoyen romain, privé de la

[1] *Censeur Européen*, numéros du 12 et du 29 octobre 1819.

part qu'il avait eue au pouvoir de Rome ou à l'empire romain, n'en conserva pas moins le privilége passif de la condition romaine, la franchise de sa personne et de ses biens, l'exemption de tout tribut arbitraire. L'homme des provinces se distinguait encore de l'homme de la cité; mais cette distinction ne dura guère. Sous le prétexte humain de gratifier le monde d'un titre flatteur, un Antonin appela, dans ses édits, du nom de citoyens romains, les tributaires de l'empire romain, ces hommes qu'un proconsul pouvait légalement torturer, battre de verges, écraser de corvées et d'impôts. Ainsi fut démentie la puissance de ce titre autrefois inviolable, et devant lequel s'arrêtait la tyrannie la plus éhontée; ainsi périt ce vieux cri de sauvegarde qui faisait reculer les bourreaux : *Je suis citoyen romain.*

Depuis ce temps, il n'y eut plus de Rome; il y eut une cour et des provinces : nous n'entendons pas par ce mot ce qu'il signifie aujourd'hui dans les langues vulgaires, mais ce qu'il signifiait primitivement dans la langue romaine, un pays conquis par les armes; nous voulons dire que la distinction primitive entre Rome conquérante et ceux qu'elle avait soumis s'établit alors entre les hommes du palais et les hommes qui étaient hors du palais; que Rome elle-même ne vécut plus que pour une famille et pour une poignée de courtisans, comme autrefois les nations asservies par elle n'avaient vécu que pour elle. Voilà l'ordre de choses qui, depuis Auguste, s'accomplissait graduellement; chaque empereur se faisait gloire de hâter le moment de sa perfection; Constantin y donna le coup du maître. Il effaça des enseignes romaines le nom de Rome, et mit à la place le signe de la religion que venait d'embrasser l'empire. Il rabaissa les noms révérés des

magistratures civiles au-dessous des officiers domestiques de sa maison. Un inspecteur de la garde-robe avait le pas sur les consuls. L'aspect de Rome l'importunait; il croyait voir l'image de la liberté gravée encore sur ses vieilles murailles; l'effroi l'en chassa : il s'enfuit vers les rivages de Byzance; il y bâtit Constantinople, plaçant la mer pour barrière entre la nouvelle ville des César et l'antique cité des Brutus.

Si Rome avait été la patrie de l'indépendance, Constantinople fut la patrie de la servitude; c'est là que naquirent les dogmes d'obéissance passive à l'Église et au trône; il n'y eut qu'un droit, celui de l'empire; il n'y eut qu'un devoir, celui de la soumission. Le nom commun de citoyen, qui égalait, dans le langage, les hommes vivant sous la même loi, fut remplacé par des épithètes graduées selon le crédit des puissants ou la lâcheté des faibles. Les qualifications d'*Éminence*, d'*Altesse*, de *Révérence*, se prodiguèrent à ce qu'il y avait de plus bas et de plus méprisable au monde. L'empire, à la manière d'un domaine privé, fut transmis aux enfants, aux femmes, aux gendres; il fut donné, légué, substitué : l'univers s'épuisait pour l'établissement d'une famille; les impôts croissaient sans mesure; Constantinople seule en était exempte : ce privilége de la liberté romaine était pour elle le prix de l'infamie. Le reste des villes et des peuples était traité à la façon des bêtes de somme, qu'on use sans scrupule, qu'on fouette quand elles sont rétives, qu'on tue quand elles se font craindre. Témoin la population d'Antioche, condamnée à mort par le pieux Théodose, et celle de Thessalonique, massacrée par lui tout entière, pour une taxe refusée, et pour un malheureux soustrait à la justice de ses prévôts.

Cependant des peuples sauvages et libres s'armaient contre le monde esclave, comme pour le châtier de sa bassesse. L'Italie opprimée par l'empire vit bientôt dans son sein des vengeurs impitoyables. Rome fut menacée par les Goths. Le peuple, las du joug impérial, ne se défendait point. Les hommes des campagnes, encore imbus des vieilles mœurs et de la vieille religion romaine, ces hommes, les seuls dont les bras fussent encore robustes et l'âme capable de fierté, se réjouissaient de voir au milieu d'eux des hommes libres et des dieux ressemblant aux anciens dieux de l'Italie. Le général que l'empire chargea de sa défense, Stilicon, parut au pied des Alpes; il cria aux armes, et personne ne se leva; il promit la liberté aux esclaves, il prodigua les trésors du fisc; et, de toute l'immensité de l'empire, il ne rassembla que quarante mille hommes, la cinquième partie des combattants qu'Annibal avait rencontrés aux portes de Rome libre. Rome esclave fut prise et saccagée deux fois dans l'espace d'un demi-siècle. Bientôt l'Italie fut traversée en tous sens par les hommes du Nord; ils s'y cantonnèrent en exigeant la plus grande partie des terres. Les Gaules, l'Espagne, la Grande-Bretagne, l'Illyrie furent envahies et partagées de même; le nom romain fut aboli dans l'Occident.

Ainsi la domination dont les trahisons de Jules-César jetèrent le premier fondement, et qu'établit César-Auguste, était reléguée loin de son premier siége, et bornée aux côtes de la Grèce, de l'Asie Mineure et de l'Afrique. Bientôt ces secondes limites furent forcées; d'autres barbares, non moins faiblement repoussés par les peuples que les Goths et les Franks ne l'avaient été, envahirent la Thrace et attaquèrent l'empire en Asie. Bélisaire, homme digne de reconquérir le monde romain pour la liberté, tenta de

le reconquérir pour ses maîtres. Partout il trouva les hommes immobiles à sa voix. L'Italie elle-même s'indigna contre lui des efforts qu'il faisait pour la remettre violemment sous un joug qu'elle ne préférait pas à l'autre, et de ce que ses terres devenaient des champs de bataille pour une lutte qui ne lui importait point. Bélisaire s'éloigna, en versant des larmes, de cette contrée qui répudiait le nom romain avec autant d'empressement qu'elle le revendiquait jadis, quand ce nom était celui de l'indépendance.

Les nations slaves occupèrent la Thrace et la Mœsie; les Perses s'avancèrent : toutes les tribus de l'Arabie, réunies sous les mêmes drapeaux, animées du même fanatisme, conduites par le même chef, à la fois guerrier, prêtre et demi-dieu, s'emparèrent de tout le pays entre l'Euphrate et la mer Rouge. Les nations acceptèrent sans résistance cette nouvelle servitude; et, comme le dit Montesquieu, ce furent les impôts excessifs et les vexations de l'empire qui firent la fortune de Mahomet. Les généraux qui lui succédèrent conquirent la Phénicie et l'Égypte, puis la Numidie et la Mauritanie; leurs flottes parurent sur les côtes de l'Asie, à la vue de Constantinople. Les empereurs, au milieu de leurs voluptés et des intrigues qui occupaient leurs journées, s'indignaient de ce que leurs sujets n'étaient pas braves comme des hommes libres. Dans leurs misérables accès de colère, ils décrétaient des supplices contre ceux qui ne se dévouaient pas à leur cause, s'imaginant que la terreur suppléerait au patriotisme. Mais, de même que les flots de la mer ne devenaient pas plus calmes sous les fouets de Xercès, de même, à la vue des échafauds, les esclaves de l'empire romain ne devenaient pas plus fidèles.

Ce n'est pas que le sentiment de l'indépendance eût péri alors dans le cœur des hommes; mais ceux en qui il apparut encore ne se rangèrent sous les drapeaux d'aucun maître : ennemis des barbares et de l'empire, ils élevèrent des enseignes qui n'étaient qu'à eux, et se renfermèrent avec la liberté dans quelques lieux d'un abord difficile, dans quelques forteresses abandonnées. C'est ainsi que les îles de la Vénétie se peuplèrent, et que naquit la cité libre de Venise. Rome, malgré elle, en proie à ses souvenirs, supportait impatiemment la conquête; n'ayant plus de force pour se faire libre, elle fonda l'espoir de son affranchissement sur les prestiges et sur la ruse; elle encouragea les prétentions de ses évêques à une autorité universelle, qui devait tourner à son profit. Ce fut par leur entremise qu'elle obtint, contre le chef des Lombards, ses nouveaux vainqueurs, ligué pour sa ruine avec le despote grec, successeur de ses anciens maîtres, le secours du Frank Karl-Martel. C'est aussi en vertu d'une sommation du pontife de Rome, que le petit-fils de ce Karl, devenu roi des Franks, passa les Alpes et fit respecter la ville menacée de nouveau par les Lombards. En retour, Rome proclama empereur romain ce fils de ses anciens tributaires. Ce fut dans l'année 800 que le nom d'*imperator*, triste signe de la servitude romaine, après avoir été relégué pendant quatre siècles hors des contrées de l'Occident, fut ainsi rapporté dans les Gaules; des Gaules il passa dans la Germanie; et, ce qui est plus bizarre, il y existe encore. Les mots ont aussi leur destinée.

Le IXe siècle nous montre l'Europe partagée en deux zones politiques : l'une comprend les pays qui demeurent encore sous la vieille domination, fondée par les conquêtes de Rome; l'autre renferme les contrées récemment

envahies par les peuples du Nord, conquérants des sujets de Rome. L'état relatif des hommes, maîtres ou sujets, vainqueurs ou vaincus, diffère beaucoup dans ces deux régions diverses. D'un côté, tout le pouvoir acquis par des siècles de conquêtes est la propriété d'une seule personne, qui le dispense à son gré autour d'elle ; de l'autre, ce pouvoir est le partage régulier de toutes les familles issues des vainqueurs. Les Saxons dans la Bretagne, dans la Gaule les Franks, les Langobards dans l'Italie, sont tous propriétaires par tête d'une portion du sol que leurs aïeux ont envahi, tous, gouverneurs et arbitres souverains des hommes vaincus par leurs aïeux. En Grèce, il n'y a qu'un maître, et, sous ce maître, différents degrés de service ; dans l'Occident, ce sont des milliers de maîtres, libres sous un chef qui n'est que le premier entre des égaux.

Tandis que, dans l'empire des despotes romains, aucun ordre ne part que du palais, aucun tribut ne se lève que pour le palais, aucun jugement ne se rend que par le palais; dans les régions soumises aux guerriers du Nord, le tribut de chaque famille vaincue est le patrimoine de tous les vainqueurs. Le chef suprême n'a que son lot d'hommes et de terres, qu'il ménage et gouverne à son gré. S'il est despote, c'est dans l'enceinte de ce partage; et le moindre soldat l'est autant que lui dans le sien. Les hommes vaincus, que le sort n'a point rangés dans la portion du chef, du *roi*, comme disait la langue romaine, n'ont aucun rapport à lui; ils constituent un domaine privé; ils forment avec les arbres, les plantes, les animaux, les maisons, ce que les chartes de ce temps nomment le *vêtement de la terre;* ils ressortissent à la famille, et non à la société. Quant aux hommes de la race victorieuse, ils vivent sous un ordre et sous des règles

sociales. Nul ne leur parle en maître; le *roi*, créé par leur choix ou confirmé par leurs suffrages, les appelle tous ses *compagnons*. Il ne leur impose point des lois; il les convoque pour qu'ils s'en donnent eux-mêmes : il n'exécute point contre eux des jugements décrétés par lui; il leur prête secours pour le maintien d'une police mutuelle et pour la protection de la justice, que les hommes libres se dispensent entre eux sous la garantie du serment.

Rome conquérante ne se répandait point sur les terres des peuples vaincus; ces peuples n'étaient point entièrement désassociés par ses conquêtes. Possédés en masse, exploités en masse, ils gardaient encore leur nom de nation. Ce nom périt pour les sujets des guerriers septentrionaux; isolés violemment les uns des autres par l'interposition des vainqueurs, possédés par têtes ou par petits troupeaux, ils échangèrent le titre de leur race ou de leur société commune, contre celui de leur condition individuelle. Ceux qui, antérieurement à leur défaite, s'appelaient Gaulois, Romains, Bretons, prirent le nom de *travailleurs*, *serfs*, *gens de peine*, *gens de possession*; tandis que leur terre, occupée avec eux par les vainqueurs, prenait le nom de contrée des Franks, des Langobards ou des Angles. En temps de guerre, ils ne combattaient point à la manière des auxiliaires que Rome tirait de ses provinces, sous les drapeaux de leur nation unis à ceux de la nation maîtresse; on les rassemblait au hasard, sans ordre, sans enseignes, presque sans armes, pour les jeter, comme une sorte de rempart, en avant du front de bataille, ou pour les user aux travaux de la route et du campement. L'armée consistait dans les vainqueurs, subordonnés les uns aux autres par différents gra-

des, et dont les domaines respectifs, marqués du titre militaire de leur premier possesseur, avaient conservé, par le maintien de ce titre, consolidé, pour ainsi dire, avec la terre, l'ordre et l'arrangement régulier que la dispersion des conquérants devait dissoudre ou affaiblir.

Les domaines ayant des grades, on faisait l'appel des domaines au lieu de l'appel des personnes: les hommes qui sortaient de terres d'un titre égal se groupaient autour de ceux qui sortaient de terres supérieures; ceux-là se rangeaient sous des chefs choisis pour le besoin, ou sous les fils des premiers chefs, si la race n'avait point dégénéré. Ainsi se passaient les choses, quand il y avait une entreprise d'un intérêt égal pour tous les hommes libres, ou un danger menaçant pour tous; lorsqu'une partie du territoire était en péril, sa défense était abandonnée à ceux qui l'habitaient. Les injures privées se vengeaient par des guerres privées; le roi lui-même ne pouvait entraîner dans ses propres querelles, dans les guerres que la communauté n'avait pas décrétées, d'autres hommes que ses propres amis, ou ceux qui s'étaient liés envers lui par des engagements de fidélité indépendants du devoir social et de la discipline commune. Au contraire, dans l'empire d'Orient, nulle partie du territoire n'avait le droit de se protéger elle-même; nul, n'étant rien de lui-même, ne pouvait se faire droit à lui-même, et les querelles de l'empereur devaient être embrassées par chaque habitant de l'empire, sous les peines que Rome libre avait portées contre les traîtres à la patrie. Telles étaient les différences d'organisation politique qui distinguaient les contrées orientales de l'Europe des contrées occidentales, lorsque, vers le XII[e] siècle, un grand mouvement rapprocha les hommes de ces contrées, et mit en contact sur le

même sol leurs mœurs et leurs situations diverses. Ce mouvement fut produit par les croisades.

Du moment que les incursions des Sarrasins menacèrent l'Europe, la crainte de leurs progrès et la haine de leur religion arma de toutes parts contre eux ces hommes du Nord, qui vivaient oisifs sur le sol de la Gaule, de l'Espagne et de l'Italie. Des aventuriers franks allèrent les vaincre plus d'une fois sur les rivages de la Calabre et de la Sicile; et quand un pape, secondé par l'éloquence du moine Pierre, souleva contre eux toute l'Europe chrétienne, cette grande insurrection ne fut que le complément des entreprises partielles et obscures qui depuis longtemps la préparaient. L'empereur grec supplia les guerriers de l'Occident de détourner vers ses domaines menacés une partie de ces armées qui devaient inonder l'Asie et l'Afrique : il l'obtint, et une multitude sans frein et sans règle se répandit sur le sol de la Grèce; tout fut ravagé pour sa subsistance : l'empire épuisé se repentit de s'être attiré ces auxiliaires incommodes; des haines naquirent entre les Grecs et les chrétiens occidentaux, qu'en Grèce on appelait Latins.

Des traités les réconcilièrent pour un temps; mais leur aversion mutuelle éclata enfin avec tant de violence, que Constantinople fut assiégée et pillée par les alliés de l'empire. La conquête ne s'arrêta pas à ces commencements; et bientôt la plus grande partie des villes et des provinces grecques fut partagée entre les soldats et les chefs de l'armée latine. Son général, Baudouin de Flandre, établit ses quartiers dans la cité impériale, et prit, du consentement des troupes, le titre d'empereur grec, qui ne changea rien à son pouvoir sur elles, ni à leur indépendance envers lui. La partie de la Grèce occupée par cette armée

prit alors le même aspect que le reste de l'Europe. La subordination des terres y naquit de l'établissement de l'armée, qui se les distribua sans se dissoudre elle-même. Les guerriers de tout rang élurent leurs chefs suprêmes sous le nom d'empereurs, comme autrefois sous celui de généraux. Les affaires communes furent décidées par le suffrage commun. Les Grecs dépouillés, mais non chassés, devinrent les fermiers et les tributaires des vainqueurs; la féodalité passa en Grèce.

Mais l'empire grec n'avait point péri tout entier par cette conquête. Retranché dans Nicée, il se fortifiait chaque jour de la haine qu'inspiraient les exactions des nouveaux maîtres et leur joug plus rude, parce qu'il se faisait sentir de près, et qu'il écrasait sans distinction. Ne sachant pas se faire libres, les Grecs conspirèrent pour être rendus à leur premier esclavage : ils réussirent; et les Latins, chassés après soixante ans de règne, remontèrent sur leurs vaisseaux, emportant de la Grèce le goût du luxe, le goût des titres vains, l'idée de l'unité despotique, et y laissant en retour quelques sentiments d'indépendance que leur exemple avait fait concevoir. En revoyant son palais, l'empereur grec rencontra, pour la première fois, des volontés en présence de la sienne. Ses courtisans se distinguèrent de lui; ses délégués prétendirent à une autorité personnelle; les liens de l'empire furent relâchés.

Si alors l'indépendance eût été acquise pour tous, si l'égalité sociale eût succédé à la distinction des hommes en gens de cour et en gens d'esclavage, sans doute la population de ces contrées eût trouvé dans ce changement moral une force et des ressources que l'empire n'avait jamais eues. Mais les dignitaires et les courtisans,

qui s'approprièrent le pouvoir, eurent soin de le conserver tel qu'il avait toujours été, hostile et dur pour les peuples; et les peuples n'eurent pas plus d'intérêt qu'auparavant à s'exposer aux périls de la résistance contre l'invasion étrangère. Ainsi ces mœurs demi-libérales furent pour l'empire une nouvelle cause de ruine; elles le désunirent comme puissance, sans l'établir comme société. Quant à l'Occident, c'est de là que lui vint le système d'idées qui servit à créer l'échafaudage mystique d'une puissance royale absolue, centre de tout, objet de tout, étant sa propre raison, sa propre fin à elle-même; c'est à l'aide des mœurs et des dogmes politiques importés de la ville impériale, que le pouvoir d'un Henri VIII, ou d'un Louis XI, succéda, sous les mêmes désignations politiques, à l'autorité du chef saxon Henghist, ou du chef sicambre Chlodowig.

Nous ne raconterons point les misérables événements qui précédèrent l'arrivée des Turcs jusqu'aux murs de Constantinople. Ce qui s'était passé, dans toutes les conquêtes faites par les Barbares sur l'empire, eut encore lieu dans ces moments extrêmes; les peuples se laissèrent envahir, et les fils des Grecs furent enrôlés parmi les soldats barbares; il n'y eut guère que les montagnards de l'Albanie, hommes que la servitude romaine n'avait jamais trouvés dociles, qui résistèrent alors au nouveau joug. A l'assaut de la cité des empereurs, on vit paraître, le sabre à la main, et le turban sur la tête, des légions grecques armées contre ce nom romain, si pesant depuis tant de siècles. Constantinople fut mise au pillage; le dernier des empereurs, Constantin-Dragosès, périt sur les murs. Ceux qu'on appelait les grands, les gens de cour, les puissants du palais, reconnurent le pou-

voir des vainqueurs; ils conservèrent sous d'autres titres leurs emplois et leur bassesse. Le reste du peuple fut tributaire, et, comme toute contrée habitée par ses envahisseurs, la Grèce perdit son ancien nom.

« Dans cette dernière lutte de l'ancien monde contre le nouveau, dit M. de Ségur, les armes de l'antiquité et celles des temps modernes semblaient s'unir pour attaquer et pour défendre la ville des Césars. L'air obscurci par des nuées de javelots et de flèches retentissait à la fois du bruit sourd des lourds rochers lancés par les catapultes, du sifflement des balles, de l'éclat terrible du canon.

« L'armée musulmane, victorieuse, entre et se répand à grands flots dans la ville conquise; la veille encore, Constantinople, dépôt des trophées et des richesses de l'univers, offrait aux regards une image vivante de Rome et de la Grèce. On y voyait des césars, des augustes, des patriciens, un sénat, des licteurs, des faisceaux, une tribune, des cirques, des assemblées du peuple, des lycées, des académies, des théâtres; en un instant le fer de Mahomet a tout détruit, et les vestiges de l'ancien monde ont disparu. »

Le style de cette histoire, élégant et correct, est varié avec art selon la nature des récits. Les jeunes gens s'y plairont, et les esprits déjà formés y trouveront souvent du profit. L'étude de la liberté est presque toute dans l'étude de l'histoire; c'est là qu'il faut l'observer pour la bien reconnaître, pour ne pas poursuivre, au lieu d'elle, sa vaine image. Ceux qui, du haut de l'époque actuelle, jettent de nouveaux regards sur les situations antérieures du genre humain, nous préparent le fil qui doit nous guider dans les routes incertaines de l'avenir : adres-

sons-nous surtout à eux; ils ne donnent point de ces encouragements vagues qui fourvoient l'activité sans expérience; ils n'offrent point de conseils dont ils ne présentent l'épreuve; ils n'entraînent point sans montrer le but.

V.

SUR LES LIBERTÉS LOCALES ET MUNICIPALES.

A propos du *Recueil des Discours et Opinions de Mirabeau*, publié par M. Barthe[1].

Le recueil des discours et opinions de Mirabeau n'est lui-même que la première partie d'un recueil plus vaste, qui doit offrir successivement les discours de Barnave et de Vergniaud, rassemblés et mis en ordre par les soins du même éditeur. Cette collection replacera sous les yeux des lecteurs presque toutes les questions sociales qui ont occupé la France depuis le réveil de la liberté. Mirabeau nous conduit de l'assemblée des états de Provence, où naquit sa réputation d'orateur, dans l'assemblée constituante, où cette réputation s'acheva; Barnave et lui nous font assister, par leurs opinions, quelquefois d'accord, quelquefois contraires, aux plus importants débats de cette dernière Assemblée; après eux, Vergniaud, intervenant dans les discussions incertaines et turbulentes de l'Assemblée législative, montrera la révolution se corrompant à sa source, et la pensée de la France s'élançant impétueusement hors du cercle de raison et de justice qu'elle s'était tracé d'abord.

Nous n'essaierons pas d'analyser les immenses travaux

[1] *Censeur Européen* du 2 février 1820.

de Mirabeau; nous ne reproduirons pas, sur le caractère de son éloquence, des remarques qui ont déjà été faites; nous rendrons seulement compte d'une impression singulière que nous avons éprouvée à la lecture d'une partie de ses discours, de ceux qu'il a prononcés dans les états de Provence. Il y atteste avec chaleur le nom de la nation provençale, les libertés de la terre de Provence, les droits des communes de Provence : ces formules dont notre langue est depuis si longtemps déshabituée semblent, presque au premier abord, n'être que des fictions oratoires, et tel doit être notre sentiment involontaire à nous, Français, qui, depuis trente années, ne connaissons plus de droits que les droits déclarés à Paris, de libertés que les libertés sanctionnées à Paris, de lois que les lois faites à Paris. Pourtant, ce n'étaient point alors de simples mots vides de sens; alors, le patriotisme français se redoublait en effet dans un patriotisme local qui avait ses souvenirs, son intérêt et sa gloire. On comptait réellement des nations au sein de la nation française: il y avait la nation bretonne, la nation normande, la nation béarnaise, les nations de Bourgogne, d'Aquitaine, de Languedoc, de Franche-Comté, d'Alsace. Ces nations distinguaient, sans la séparer, leur existence individuelle de la grande existence commune; elles se déclaraient réunies, mais non subjuguées; elles montraient les stipulations authentiques aux termes desquelles leur union s'était faite; une foule de villes avaient leurs chartes de franchises particulières; et quand le mot de *constitution* vint à se faire entendre, il ne fut point proféré comme une expression de renoncement à ce qu'il y avait d'individuel, c'est-à-dire de libre, dans cette vieille existence française, mais comme le désir d'une meilleure, d'une plus solide,

d'une plus simple garantie de cette liberté trop inégalement, trop bizarrement empreinte sur les diverses fractions du sol.

Tel fut le vœu qui accompagna les députés à la première Assemblée nationale; tel fut leur mandat, au moins en intention. Ils allèrent plus loin : ils démembrèrent les territoires; ils frappèrent les existences locales, pour atteindre plus sûrement les pouvoirs injustes qu'elles soutenaient à côté des libertés légitimes. La France ne murmura point : c'était le temps de l'enthousiasme; et d'ailleurs, des franchises, des droits, la représentation, furent donnés uniformément aux circonscriptions nouvelles. Cette nouvelle indépendance, rendue commune à tout le sol, réjouit le cœur des patriotes; ils ne s'aperçurent pas qu'elle était trop dispersée, et qu'aucun de ses différents foyers ne trouverait en lui-même la puissance de la défendre. Bientôt, au moment où l'illusion allait finir avec la première effervescence, un nouveau besoin, le besoin de résister à la force extérieure, vint s'emparer des esprits; à la vue du péril pressant, on oublia la liberté pour l'intérêt de la défense; et la *furie française*, toujours trop prompte, traita en ennemis de la patrie les esprits plus calmes qui s'obstinaient à ne pas croire qu'il n'y eût qu'un besoin et qu'un danger. Les partisans de la fédération libre, véritable état social dont l'ancienne France avait le germe, et qui devait s'accomplir dans la nouvelle France, furent traînés à l'échafaud; l'opinion laissa punir d'un supplice atroce des désirs qui avaient été les siens. Plus tard, elle revint à sa première allure; elle fut à son tour fédéraliste; mais le pouvoir central, fortifié de son long assentiment, se rit de ce retour et refusa ses demandes; aujourd'hui il refuse encore.

Rappelons-nous donc, de toute la force de notre mémoire, que la centralisation absolue, régime de conquête et non de société, régime auquel n'avait pu encore atteindre le pouvoir contre lequel la révolution s'est faite, ne fut point l'objet de cette révolution. Entreprise pour la liberté, obligée d'abjurer la liberté pour tenir tête à la guerre, la révolution devait un jour, sous peine de se démentir elle-même, retourner à la liberté, et rendre compte aux individus de leurs droits suspendus pour la commune défense. Ces droits, trente ans n'ont pu les prescrire; il s'agit de les revendiquer, comme un dépôt aliéné volontairement et qui ne peut être retenu sans fraude.

Les portions diverses de la France antique jouissaient de la vie sociale aux divers titres de nation unie, de ville libre, de commune affranchie, de cité municipale; partout on y voyait des traces de jugement par les pairs, d'élection des magistrats, de contribution volontaire, d'assemblées délibérantes, de décisions prises en commun; mais les parties de la France actuelle sont inanimées, et le tout n'a qu'une vie abstraite et en quelque sorte nominale, comme serait celle d'un corps dont tous les membres seraient paralysés. Pourquoi ces fractions, naguère vivantes, ne se représenteraient-elles pas maintenant aux yeux du pouvoir sous les enseignes diverses de leur ancienne individualité, pour lui demander en retour légitime de cette individualité perdue, non la séparation, mais l'existence? La France, dira-t-on, a du mouvement et de l'action par sa représentation nationale; la représentation nationale est toute la vie des sociétés. Nous convenons de l'axiome; la réponse serait juste, si la France était représentée. Or, la France n'est point représentée.

Le sens de nos paroles n'a rien qui attaque la légalité de la Chambre des députés actuelle ; nous reconnaissons que ses pouvoirs sont légitimes, et nous disons encore que la France n'est pas représentée. Une chambre centrale siégeant à Paris, n'est point la représentation de la France ; elle en est, à la vérité, une partie essentielle, elle est la tête de la représentation, elle n'est point la représentation tout entière. Pour être représentée, la France doit l'être à tous les degrés, dans tous ses intérêts, sous tous ses aspects ; pour être représentée, la France devrait être couverte d'assemblées représentatives ; on devrait y trouver la représentation des communes, la représentation des villes, la représentation des petites parties, celle des grandes parties du territoire ; et, au-dessus de tout cela, pour couronnement de l'édifice, la seule représentation qui existe aujourd'hui, celle du pays tout entier, celle des grands et souverains intérêts de la patrie, plus généraux, mais non pas plus sacrés que les intérêts des provinces, des départements, des cités et des communes.

Les représentations locales de la France constitueront les individualités de la France ; c'est là tout ce qu'il s'agit de réclamer. Mais ce vœu, pour paraître devant le pouvoir dans toute sa dignité et sa puissance, doit sortir, non du centre du pays, mais de tous les points divers ; il doit s'énoncer dans un langage approprié aux intérêts, au caractère, à l'existence antérieure de chaque partie de la population, dans un langage de franchise et même de fierté qui ne permette pas aux hommes du pouvoir central de s'ériger en juges suprêmes de la nécessité et du droit. C'est le devoir des journaux libres des provinces de rappeler à leurs concitoyens qu'ils ont de pareilles réclamations à faire ; c'est à eux de les faire à l'avance, non

pas en invoquant d'une manière vague les lumières du siècle ou l'autorité des législatures antérieures, mais en attestant ce qui fut, de temps immémorial, enraciné à la terre de France, les franchises des villes et des provinces; en tirant de la poussière des bibliothèques les vieux titres de nos libertés locales; en représentant ces titres aux yeux des patriotes qui ne les connaissent plus, et qu'une longue habitude de nullité individuelle endort dans l'attente des lois de Paris. Ne craignons point de remettre au jour les vieilles histoires de notre patrie: la liberté n'y est pas née d'hier. Ne craignons pas de rougir en regardant nos pères: leurs temps furent difficiles; mais leurs âmes n'étaient point lâches. N'autorisons pas les soutiens de l'oppression à se vanter que quinze siècles de la France leur appartiennent sans réserve. Hommes de la liberté, nous aussi nous avons des aïeux.

Nous recommandons au public la nouvelle collection des discours de Mirabeau, de Barnave et de Vergniaud. Les plus grands soins ont été apportés à cette édition, la seule complète des œuvres des trois orateurs. L'éditeur, M. Barthe, est un jeune avocat dont le talent s'est déjà fait connaître. Sa notice sur la vie de Mirabeau est écrite avec élégance, et remplie de sentiments patriotiques dont l'expression, toujours noble, se mêle sans effort au récit des faits. L'analyse des divers ouvrages par lesquels Mirabeau a préparé son immense renommée y est faite avec une variété de style appropriée à leur différent caractère. La carrière politique de l'orateur est tracée d'une manière vraie et large. M. Barthe a une grande intelligence de la liberté; il loue Mirabeau de n'avoir jamais été que l'organe des droits de tous, et d'avoir protesté contre les premières violences qui ouvrirent la carrière

de malheurs où la révolution s'engloutit. Mirabeau a soutenu hautement que l'émigration était un droit individuel, un des droits de la liberté, un droit de justice, et qu'ainsi nul pouvoir, quel qu'il fût, n'avait droit d'interdire l'émigration. « Il avait raison, dit M. Barthe : la justice est placée au-dessus des assemblées constituantes tout aussi bien qu'au-dessus des rois. » M. Barthe loue encore les belles paroles de Mirabeau sur les municipalités : « Elles sont, disait ce grand orateur, la base de l'état social, le salut de tous les jours, la sécurité de tous les foyers, le seul moyen possible d'intéresser le peuple entier au gouvernement, et de garantir tous les droits. »

VI.

SUR L'ANCIEN ESPRIT ET SUR L'ESPRIT ACTUEL DES LÉGISTES FRANÇAIS.

A propos du *Journal général de Législation et de Jurisprudence*, rédigé par MM. Barthe, Bérenger, Berville, Dupin jeune, Girod (de l'Ain), Cousin, Mérilhou, Odilon Barrot, Joseph Rey, de Schonen, etc., etc. [1].

Un nouvel esprit semble aujourd'hui naître parmi la classe des jeunes légistes; c'est le véritable esprit des lois, l'esprit de la liberté pure. Longtemps, en France, les hommes qui pratiquaient la science du droit ignorèrent la vraie nature et la vraie sanction des droits humains; longtemps les représentants de la justice immuable réglèrent les décisions qu'ils rendaient en son nom sur les volontés capricieuses des puissants ou sur les maximes serviles des docteurs à gages. Cette discordance honteuse va disparaître. Les doctrines qui honorent notre tribune politique sont déjà naturalisées au barreau; de là elles envahiront le banc des juges; et bientôt le titre social des juristes ne sera plus, comme autrefois, en contradiction avec la réalité de leur caractère; ils seront vraiment les hommes du droit. C'est là qu'aspirent les jeunes gens qui entrent aujourd'hui dans la carrière des lois; ils prétendent la renouveler en y marchant. Confié

[1] *Censeur Européen* du 1er mai 1820.

à leurs têtes actives, à leurs âmes fermes et droites, cet esprit ne s'arrêtera point; il fera quitter la routine à ceux qui la suivent de bonne foi; il corrigera ceux qui ont quelque peu de raison et de conscience; quant aux autres, le cours des années en aura bientôt fait justice.

Ainsi, la vieille génération des légistes français disparaîtra corps et âme, pour faire place à une génération toute nouvelle d'existence comme de principes. Qu'elle ne se plaigne pas d'approcher aujourd'hui du terme de sa destinée; sa carrière a été longue, et n'a pas été sans grandeur. Née au moment où les fils des vainqueurs de la Gaule commencèrent à compter les vaincus pour des hommes, elle s'éleva comme médiatrice entre deux peuples dont les différends jusque-là n'avaient eu d'arbitre que l'épée. La race victorieuse avait pour magistrats des hommes de son choix et de sa confiance; elle avait pour juges ses égaux; l'autre race était régie et jugée par des maîtres. Cette race subjuguée, pour laquelle il n'y avait point de société, point de gouvernement, point de devoirs, comprenait au XIIIe siècle les hommes qu'on appelait gens du plat pays, en opposition aux conquérants retranchés sur les hauteurs, et les hommes des villes, qui n'avaient eu ni assez de courage ni assez de richesse pour se racheter de la conquête. Ce fut alors que, par un simple instinct d'humanité ou par un grand plan d'ambition, le chef suprême des anciens vainqueurs appela autour de lui des juges pris dans la nation des vaincus, et donna ainsi le *jugement par les pairs* à la portion de ce peuple qui lui était échue en héritage. De ce moment, par le seul fait d'une pareille institution, par cette seule circonstance que le maître souffrait qu'il s'établît au-dessus de lui des hommes ayant titre pour rendre des arrêts contre

lui-même en faveur de ceux dont les corps étaient son patrimoine, de ce moment naquirent entre ses sujets et lui des rapports moraux; de ce moment la légalité commença, et l'obligation avec elle. Auparavant la partie la plus faible obéissait, mais n'était tenue à rien. Les vainqueurs avaient des devoirs envers leur chef, qu'ils appelaient *roi;* les vaincus n'en avaient pas : ce chef n'avait à leur égard que le caractère matériel et brutal, en quelque sorte, d'un maître imposé par violence. Ce caractère s'effaça, et l'homme que les sujets de la conquête ne pouvaient qualifier naguère d'aucun titre que de celui d'ennemi, devint alors chef et *roi* pour eux.

Une telle révolution frappa vivement l'esprit des hommes, qu'elle releva du néant de la servitude; leur imagination lui supposa des causes merveilleuses; ils rapportèrent à la Divinité même la puissance royale et le titre des nouveaux juges; ce fut une maxime populaire que les juges étaient institués de Dieu, et que leur mission était sacrée[1]. Ils n'y furent point infidèles; le premier axiome qu'ils firent entendre du haut de leur position nouvelle fut celui-ci : « Nul n'a pleine et entière puissance sur l'homme serf qui laboure sa terre[2] » ; axiome qui démentait la conquête en limitant ses prérogatives.

Ce principe posé, un pas de plus conduisait à cet autre, que « toute prérogative issue de conquête est nulle devant la raison et le droit. » Les légistes ne firent pas ce progrès : au lieu d'aller placer de prime saut la légalité

[1] Loiseau, *Traité des Offices*, passim.

[2] « Saces bien ke selone Diex tu n'as mie pleniere pooste seur to vilain. dont se tu prens du sien fors les droites amendes k'il doit, tu les prens contre Dieu et sur le perill de t'ame. » (Conseil de Pierre de Fontaines c. XXI, § VII ; Hist. de Saint Louys par Joinville, éd. de Ducange, part. III, p. 119.)

absolue dans la raison, à qui seule elle appartient, ils la placèrent dans les actes quelconques du pouvoir le plus rationnel qui existât alors, dans la volonté de celui qui avait permis que sa puissance sur les subjugués eût des limites. De cette confusion sortirent ces axiomes bizarres qui déshonorèrent si longtemps les tribunaux, les chaires et les livres : *La loi veut ce que veut le roi; le commandement du roi est absolu et absolument obligatoire*[1]; principes dont la portée immense servit, il est vrai, dans les premiers temps, à attirer sous le pouvoir le plus humain les fils des vaincus de la conquête, serfs de corps des héritiers des vainqueurs, mais qui, à la manière d'une épée à double tranchant, blessèrent bientôt des deux côtés.

Au nom de ces doctrines appuyées de toutes les fausses similitudes qu'on put rassembler dans les codes de tous les temps, dans les histoires de tous les peuples, dans les dogmes de toutes les religions, furent sommés de s'avouer sujets du roi les fils des anciens conquérants, égaux originairement, quoique socialement inférieurs au roi; furent sommés en même temps de ne s'avouer sujets que du roi seul, les fils des vaincus, sujets de chaque manoir des vainqueurs. Les exactions de la conquête reçurent le nom de droits du roi; les juridictions de la conquête furent appelées terres du roi; et tout le pays se trouva, par une fiction logique, réuni au domaine d'un seul homme. De là naquit en quelque sorte une conquête nouvelle qui abaissait sous le chef social des conquérants primitifs tous les habitants, sans distinction de race, conquête moins absolue, mais plus capable de durée que la première,

[1] Voyez Pasquier, Loiseau, Loysel, etc., passim.

parce qu'à la force matérielle elle joignait la force logique, et pouvait argumenter de son droit en même temps que de sa fortune. Chose déplorable et pourtant conséquente, les villes qui avaient payé de leur sang et de leur or le droit d'être exceptées de l'ancienne sujétion furent revendiquées par la nouvelle, à ce titre qu'étant logique, c'est-à-dire universelle dans le temps et dans l'espace, elle n'admettait ni prescription ni réserves. Les légistes du tiers-État, avocats, juges, conseillers, furent contraints, sous peine de mentir à leurs propres maximes, de poursuivre et de condamner juridiquement la liberté des cités et des communes, patrie de leurs pères, boulevard de leur nation contre toutes les tyrannies. Ce fut l'un des plus beaux caractères, l'un des plus grands talents de cet ordre, ce fut le chancelier de l'Hôpital, qui signa l'ordonnance rendue à Moulins, en 1570, par laquelle furent confisquées, au profit du roi, la justice civile, l'administration élective, toutes les libertés de cent villes de France. Ce grand homme dut souffrir beaucoup sans doute quand il lui fallut céder ainsi à la tyrannie d'un faux principe : car c'est sous ce joug, bien plus que sous celui de la corruption, que plièrent les gens de loi, qui dans l'intervalle du XIV[e] au XVII[e] siècle, anéantirent par des arrêts tout ce qu'il y avait dans notre pays d'indépendance individuelle, soit nuisible, soit inoffensive. Les juges, chargés de poursuivre l'exécution de la funeste ordonnance de Moulins, souffrirent que les villes plaidassent pour la défense de leur liberté. Celles qui purent prouver par des pièces que cette liberté leur était acquise à titre manifestement onéreux furent exceptées de la sentence qui en dépouilla les autres : fait remarquable, qui atteste que l'idée de la justice, dans l'es-

prit des légistes de France, se réduisait à la conception de la pure justice commerciale. Dans ce cercle, ils jugeaient bien; au delà, leur intelligence était sans règle sûre, et ils étaient iniques de bonne foi.

Emprisonnés sur ce terrain misérablement circonscrit, ne reconnaissant nuls droits individuels sans un contrat spécial, nuls droits sociaux hors du droit de la souveraineté absolue exercée par un seul homme, ne trouvant dans de pareilles limites aucune distinction réelle du juste et de l'injuste en politique, ils se créèrent des distinctions factices, et fixèrent arbitrairement ce qui était loi, ce qui obligeait moralement et ce qui n'obligeait pas les citoyens. Leur plus grande hardiesse d'esprit fut d'imaginer qu'une volonté royale, rédigée en de certains termes, enregistrée avec de certaines formes, était, en vertu de ces formes, la véritable loi, le vrai type de la raison sociale; qu'à ce titre elle avait droit d'être obéie et de forcer l'obéissance. C'est dans la distinction flottante et légère d'une volonté enregistrée et d'une volonté non enregistrée, qu'ils placèrent la limite du juste et de l'inique, du vrai et du faux, du légal et de l'arbitraire. Comme les soldats qui se présentent intrépidement aux dangers pour la plus équivoque des causes, ils firent des prodiges de courage pour soutenir contre le pouvoir insatiable cette théorie qui lui permettait tout, sous la condition d'une vaine formule et de formalités presque aussi vaines. Les Talon, les Molé, les d'Aguesseau, déployèrent une force d'âme incroyable en défendant les ordres des rois anciens contre les ordres des rois nouveaux. Leurs successeurs ne résistèrent pas de même, peut-être moins par lâcheté que par défaut de confiance dans le dogme usé de la sainteté des ordonnances, érigées par l'enregistrement en *lois* du royaume.

La nation française, de son côté, avait perdu toute foi dans ces formules; elle avait, lentement, il est vrai, mais profondément conçu d'autres principes, en matière de science sociale, que la seigneurie royale et la souveraineté illimitée du prince, tuteur universel des personnes, curateur universel des biens. En proclamant les droits des individus comme supérieurs à ceux des sociétés, et les droits des sociétés comme supérieurs à ceux du pouvoir social, la révolution vint bientôt effacer les doctrines, les traditions, et le crédit des anciens légistes.

Si, dès son berceau, la révolution avait pu être heureuse, nous eussions vu s'incarner en quelque sorte, dans une nouvelle classe d'hommes de loi, l'esprit des maximes de liberté qui, de la raison humaine où elles étaient nées, venaient de passer dans les constitutions écrites. L'ordre judiciaire se fût élevé dès lors à sa destination suprême, à la défense perpétuelle de l'individualité du citoyen contre les agressions injustes de la force privée ou publique. Mais cet auguste établissement ne se forma point; ceux qui eussent été dignes de le fonder périrent dans les tempêtes civiles; quand le calme revint, les esprits étaient las et vides, et les seuls piliers qui se présentèrent pour étayer nos institutions judiciaires furent de vieux membres du parlement et de vieux conseillers au Châtelet. Ils furent mis à l'œuvre et procédèrent dans le sens de leur éducation et de leurs habitudes. Les anciennes doctrines n'ayant pas une forte prise sur les transactions purement privées, le Code civil fut maintenu sur les bases qu'avait posées l'Assemblée constituante, le Code pénal sembla rédigé par quelqu'un de ceux qu'on appelait les *bouchers de la Tournelle;* les Codes de procédure et d'instruction criminelle furent calculés pour trouver des coupables; le jugement des délits politiques fut attribué à des commissions.

Mais, dans l'année 1814, se réveilla tout à coup la révolution française. Sortie du bourbier de l'empire, la France libérale reparut aux yeux, brillante et jeune, comme ces villes que nous retrouvons intactes après des siècles, quand nous avons brisé la couche de lave qui les couvrait. L'âme de cette France renaissante passa dans le barreau français et dans les écoles de droit, si longtemps sans couleur et sans vie. Cette vie nouvelle a produit en foule, depuis cinq ans, des ambitions généreuses, de nobles efforts et des réputations nationales. Le dogme de la sainteté de la liberté humaine a retenti devant les tribunaux et dans les chaires; quoiqu'il y ait été démenti par plus d'un arrêt, toujours a-t-il pris possession d'un terrain qu'il ne cédera plus.

Le *Journal général de Législation et de Jurisprudence* nous semble une inspiration de l'esprit profondément vrai et généreux qui doit être un jour l'esprit de corps de tout l'ordre des légistes de France. Rédigé par des magistrats patriotes et par de jeunes avocats d'un talent déjà célèbre, cet ouvrage peut être considéré comme le centre et le point de ralliement des doctrines diverses, soit de droit général, soit de jurisprudence particulière, qui composeront la grande doctrine de la nouvelle école judiciaire. A ce titre, il sera utile aux étudiants, et il ne sera point sans fruit pour le public, qui a besoin d'un appui fixe, dans l'état faux où nous nous trouvons aujourd'hui, placés que nous sommes entre la liberté que nous voulons et des lois faites sous l'esclavage.

VII

SUR LA PHILOSOPHIE DU XVIIIe SIÈCLE ET SUR CELLE DU XIXe.

A propos de l'ouvrage de M. Garat, intitulé : *Mémoires historiques sur la vie de M. Suard* [1].

Une haine acharnée, une haine implacable, une haine que l'histoire inscrira parmi les aversions célèbres, est celle des nobles d'aujourd'hui contre la philosophie du dernier siècle. A voir la véhémence de cette aversion, on la croirait antique; on la prendrait pour une de ces inimitiés héréditaires qui se transmettaient en grandissant, d'une génération à l'autre; il n'en est rien cependant : les pères de presque tous nos nobles, bien plus, un grand nombre d'entre nos nobles eux-mêmes, furent les disciples serviles et les prôneurs effrénés des philosophes : en se déchaînant contre les philosophes, ce sont leurs maîtres qu'ils renient. Et plût au ciel que les penseurs du XVIIIe siècle n'eussent point été l'objet de leurs indiscrètes affections; plût au ciel que des fauteuils dorés n'eussent point été les premiers bancs de cette école; elle eût été bien autrement grande, si elle eût été populaire; les semences de raison que ses fondateurs répandaient, au lieu de languir à demi étouffées dans la poussière des salons,

[1] *Censeur Européen*, 1820.

auraient fructifié largement au sein de la terre forte du bon sens plébéien et de la conviction nationale.

En 1789, la nation, agitée par le vieux ferment d'insurrection qui couvait sous la terre de France depuis que l'anéantissement des villes libres avait rallié tout le pays dans le besoin d'un commun effort, la nation se leva et somma la philosophie (puisqu'on disait qu'il y en avait une) de lui donner un état social à la fois plus juste et plus digne. La philosophie, qui, des écrits où elle était née, avait passé dans les cercles frivoles, et qui s'était arrêtée là, entre les mains de commentateurs en jupe de cour et en veste brodée, ne put donner une réponse assez profonde ni assez complète. La nation, une fois ébranlée dans sa masse, ne put se rasseoir; force fut à la révolution de se faire; et elle se fit comme elle put. Appuyée sur la base flottante de quelques axiomes vagues et de quelques théories mal achevées, elle trébucha au premier choc; du moment qu'on la sentit chanceler, les têtes se perdirent, et l'on devint cruel par effroi. La France fut ensanglantée, non point, comme on le prétend mal à propos, parce que les philosophes du XVIII° siècle s'étaient fait entendre au peuple, mais parce que leur philosophie ne s'était pas rendue populaire; les philosophes et le peuple n'avaient pu s'expliquer ensemble; une classe d'hommes, raisonneurs par désœuvrement et patriotes par vanité, était venue se placer entre eux. Ces hommes, nés dans une sphère inaccessible au mal comme au bien public, s'investirent de l'emploi de disserter sur ce qu'ils ne pouvaient comprendre; ils établirent dans leurs salons une sorte de monopole des idées morales et politiques, sans véritable besoin de la science, sans véritable amour pour elle, poussés par le désir d'échapper à l'ennui, la

seule des calamités sociales qui pût arriver jusqu'à eux.

Quand vinrent les embarras et les périls, toute cette troupe stérilement empressée prit la fuite, comme les frelons qui s'envolent quand le travail de la ruche commence. Après avoir gâté le siècle, après avoir fait descendre les écrivains au rôle d'orateurs de boudoir, après avoir détruit le goût de la retraite, qui fait la dignité des penseurs et donne aux pensées la gravité et l'énergie; après avoir enlevé du milieu du peuple les hommes qui lui devaient leurs veilles, ils abandonnèrent ce peuple à la demi-science légère et présomptueuse que leurs vaines conversations lui avaient faite. Ils firent plus, ils se levèrent contre le peuple et contre leur propre science; ils furent traîtres à leurs principes, et diffamèrent impudemment ce qu'ils avaient proclamé juste et vrai. Quarante ans entiers, ils avaient battu le tambour pour évoquer de la solitude des provinces des élèves pour les philosophes, et de beaux esprits pour leurs salons; quarante ans entiers, ils avaient recruté en France pour la philosophie : ils recrutèrent en Europe contre la philosophie et la France. Pauvre France! elle se vit attaquée pour avoir produit, disait-on, les *détestables* philosophes de l'*exécrable* XVIII° siècle; et c'étaient les patrons, c'étaient les écoliers des philosophes, c'étaient les gens de cour et les princes à qui le siècle avait daigné faire un nom, qui faisaient ou commandaient l'attaque.

Leur hostilité attira vers le XVIII° siècle l'attention et la confiance populaires. Les opinions de ce siècle descendirent alors dans la masse des idées communes; la nation les embrassa, non point avec servilité, comme avait fait l'aristocratie, mais en les amendant par son examen calme, mais en leur donnant ce caractère de largeur que le travail

des grandes réunions d'hommes imprime toujours aux pensées des individus. Là commença pour la France une opinion philosophique véritablement nationale, propre à la nation, fille de ses écrivains commentés par elle-même, et non par des cordons bleus ou des femmes à grand panier, science toute française, capable d'étendre avant tout son empire aux lieux où seront des Français. La condamnation de la science de 1760, c'est qu'elle n'avait point ce pouvoir; son premier élan la porta hors de France, dans les cités étrangères des oisifs et des grands seigneurs: elle régna à Saint-Pétersbourg et à Berlin, avant que Lyon ou Rouen l'eussent connue.

Nous n'avons point vu le temps où la philosophie était en amitié avec les grands et les désœuvrés de ce monde: nous ne l'avons point vue assise sur des siéges de soie, dans les salons de l'aristocratie; nous l'avons vue diffamée, poursuivie, à peine tolérée sur les humbles bancs d'une école poudreuse, dernier refuge dont les haines aristocratiques menacent de la chasser bientôt. Nous serions donc mauvais juges de la vérité des tableaux que présente l'ouvrage de M. Garat sur M. Suard et le XVIIIᵉ siècle. Tout ce siècle, moins dix années, est pour nous comme un autre monde. Nous parcourons les cercles où l'ingénieux auteur nous fait entrer: nous y trouvons, grâce à lui, des portraits originaux et piquants, mais pas une seule figure de connaissance, pas un seul trait que nous ayons entrevu: ces hommes sont presque nos contemporains; et il y a des siècles entre eux et nous. La race spirituelle de leur temps est aujourd'hui la race stupide; la conversation n'est plus en France; la méditation en a pris la place; l'esprit de raison est dans le public, les salons dorés n'y prétendent plus; on n'y bégaie plus

gracieusement la philosophie; elle y est maudite; et cela vaut mieux, car cela prouve qu'elle est grave et puissante.

Toutefois, si nous devons laisser à ceux qui ont vu de près les choses décrites par M. Garat le soin de prononcer sur le fond de son ouvrage, nous pouvons au moins, avec connaissance, dire notre avis sur la forme littéraire du livre, et sur le mérite de l'écrivain : ce mérite est extrêmement remarquable. Des portraits vivement tracés, des récits pleins de grâce, un style varié avec art, et toujours soutenu sans cesser d'être facile; une foule de traits spirituels, des aperçus fins, des pensées larges et des sentiments toujours nobles : voilà le détail des moyens de plaire de ce livre, et la cause de son succès. M. Garat témoigne, dans toutes ses pages, une admiration profondément sentie pour le talent et la probité. Il présente sous le jour le plus favorable tous ceux qu'il a connus et aimés, sans jamais se mettre en scène à côté d'eux· il les loue avec effusion, sans croire qu'il ait droit lui-même à quelque part de louange. Plusieurs personnes lui reprocheront une complaisance un peu excessive pour des médiocrités que les salons ont prônées fort haut, parce qu'elles étaient leur ouvrage; mais cette faute est bien pardonnable à un écrivain qui la commet par pure générosité de cœur et par crainte de rester au-dessous de ce qu'il doit au mérite des autres; et puis, quand on retrace les événements de sa jeunesse, il est bien difficile de ne pas les embellir par un peu de fiction involontaire : c'est un temps pour lequel la mémoire la plus fidèle d'ailleurs n'est jamais complétement exacte. Au-dessus des cercles de beaux esprits brouillons, de penseurs sans dignité et sans bonne foi qui composent l'extérieur du XVIIIe siècle,

M. Garat a peint à plus grands traits les vrais génies que ce siècle a produits, et qui, nés hors du monde frivole, se sont peut-être amoindris en y entrant. Ils attirent les regards; ils les attireront longtemps encore; mais on aimerait mieux les voir sans leur misérable cortége, comme de beaux chênes qui paraissent plus grands quand ils se dessinent isolés que quand mille arbrisseaux parasites enveloppent et déforment leurs troncs.

Le xviiie siècle porte encore le nom de siècle de la philosophie française; ce noble titre, nous le croyons, lui sera enlevé par notre siècle. Jeunes gens qui n'avez point fait vos cours d'études morales dans les salons de Mme Geoffrin et à la table de M. de Vaines; jeunes gens qui ne formez vos convictions sous le patronage de personne, c'est à vous qu'est réservée la gloire de fonder une école nouvelle, populaire comme vos mœurs, sincère et forte comme vos âmes. La philosophie de cette école ne verra point de transfuges, parce qu'elle sera l'œuvre des consciences; elle se formera graduellement par le concours de tant d'esprits jeunes et actifs, émigrés pour la science de toutes les parties du territoire, qui se rencontrent un moment à Paris, et s'y imboivent de maximes communes, sans abjurer l'originalité native qu'ils ont puisée aux lieux de leur naissance. Cette fraternité de travail, chaque année dissoute, et renouée chaque année, portera dans les villes de France un fond de doctrine large et nullement exclusive que les villes encore n'accepteront point sans contrôle. Ainsi se mûrira à cent foyers divers la grande opinion de la patrie; ainsi la pensée nationale, en tous lieux vivante, ne pourra plus être tranchée d'un seul coup comme un arbre qui n'a qu'une racine.

VIII.

SUR L'ANTIPATHIE DE RACE QUI DIVISE LA NATION FRANÇAISE.

A propos de l'ouvrage de M. Warden, intitulé : *Description statistique, historique et politique des États-Unis de l'Amérique septentrionale*[1].

Le temps est venu de tourner nos yeux vers les nations plus heureuses que nous, dont la liberté est le partage, afin de trouver dans cette vue des consolations pour le présent et des espérances pour l'avenir. La destinée actuelle des États-Unis d'Amérique répond à tous les vœux que nous formions pour la nôtre : ces vœux ne sont donc point des chimères : nous ne sommes donc point travaillés par la vaine ambition de l'impossible, comme le prétendent nos ennemis; nous ne nous jetons donc point hors de la sphère humaine, en aspirant à la plénitude de l'indépendance sociale; car la nature humaine est libre de son essence, et la liberté est sa loi. Mais alors, d'où provient la distance énorme qui nous sépare encore de cet objet, de ce bien où nous aspirons, et que nous sommes capables d'atteindre? Elle ne provient pas de nous-mêmes, mais d'un fait extérieur à nous, d'un fait grave et triste, que nous voulons nous cacher, et qui revient incessamment à notre vue, parce que nous ne le détruisons pas en le niant.

Nous croyons être une nation, et nous sommes deux nations sur la même terre, deux nations ennemies dans

[1] *Censeur Européen* du 2 avril 1820.

leurs souvenirs, inconciliables dans leurs projets : l'une a autrefois conquis l'autre; et ses desseins, ses vœux éternels sont le rajeunissement de cette vieille conquête énervée par le temps, par le courage des vaincus et par la raison humaine. La raison, qui fait rougir le maître de l'abaissement où il tient son esclave, a détaché graduellement de ce peuple tout ce qu'il avait d'âmes généreuses et d'esprits droits; ces transfuges vers la meilleure cause en ont été les plus nobles soutiens; et nous, fils des vaincus, ce sont de pareils chefs que nous voyons encore à notre tête. Mais le reste, aussi étranger à nos affections et à nos mœurs que s'il était venu d'hier parmi nous, aussi sourd à nos paroles de liberté et de paix que si notre langage lui était inconnu, comme le langage de nos aïeux l'était aux siens, le reste suit sa route sans s'occuper de la nôtre. Quand nous essayons plan sur plan pour un établissement commun, quand nous nous efforçons de perdre la mémoire et d'embrasser dans une vaste union tout ce qui vit sur le sol de la France, ils se lèvent pour nous démentir, et, ralliés à l'écart, ils se rient entre eux de nos désappointements continuels.

L'Amérique a rejeté hors de son sein la nation qui s'y prétendait maîtresse, et c'est depuis ce jour qu'elle est libre. Nos pères ont plus d'une fois médité la même entreprise, plus d'une fois la vieille terre des Gaules a tremblé sous les pieds de ses vainqueurs; mais, soit que la fatigue de ces luttes ait surpassé les forces de nos aïeux, soit que la violence ait répugné à leur caractère doux et paisible, ils ont bientôt suivi d'autres lois. Au lieu de repousser la conquête, ils l'ont reniée, croyant qu'en l'oubliant eux-mêmes ils la feraient oublier à d'autres. La servitude, fille de l'invasion armée, fut imputée par eux à une civi-

lisation encore imparfaite ; vainqueurs et vaincus, maîtres et sujets, ils n'ont vu dans tous qu'un même peuple, dont les uns étaient arrivés de meilleure heure à la liberté et au bonheur, afin de frayer et de montrer la route.

Ils appelèrent société, ils appelèrent amitié les services conquis à la pointe du glaive et exigés sans nul retour. « Il y a trois classes, disaient-ils, qui concourent diversement au bien de l'état commun : la noblesse sert par son courage guerrier, le clergé par ses exemples moraux, la roture par le travail de ses mains : ces classes reçoivent de la communauté un salaire proportionné à leurs peines et à leur mérite ; la moins favorisée ne doit point envier les autres, ni les autres la blesser de leur orgueil ; toutes s'entr'aident et contribuent en commun pour l'utilité commune. »

Voilà ce que proclamaient, au XVII[e] siècle, les publicistes du Tiers-État ; pour être accommodants, ils faussaient l'histoire ; mais la noblesse rebuta leurs avances, et ses écrivains en appelèrent aux faits contre ces théories indulgemment factices. « Il est faux, dit le comte de Boulainvilliers, il est faux que ce ne soit pas la force des armes et le hasard d'une conquête qui aient fondé primitivement la distinction qu'on énonce aujourd'hui par les termes de noble et de roturier [1]. Il est faux que nous soyons nobles pour un autre intérêt que pour notre intérêt propre. Nous sommes, sinon les descendants en ligne directe, du moins les représentants immédiats de la race des conquérants des Gaules ; sa succession nous appartient, la terre des Gaules est à nous. »

Lorsqu'en 1814, échappés par miracle à un grand

[1] Boulainvilliers, *Histoire de l'ancien gouvernement de la France*, tome I, p. 21, 24, 29, 33, 35, 38, 40, 57, 59, 61, 245, 322.

naufrage, soustraits au despotisme que nos propres mains avaient élevé, nous songeâmes à nous reposer tous ensemble dans un établissement social de longue durée, une main amie dressa spontanément le nouveau pacte de l'union française; elle y inscrivit le titre de noble, ce titre qui avait succédé au titre de franc, comme le titre de franc à celui de barbare. Par amour de la paix, nul de nous ne réclama contre cette résurrection singulière. Nos écrivains se hâtèrent de détourner nos esprits des faits qui rappelaient le mot de noblesse; la théorie vint encore les envelopper de ses voiles : « *Nobilis*, disait-on, se dérive de *notabilis;* un homme est *notable* ou *noble* quand son nom est lié à de grands services ou à de grands exemples; la noblesse, c'est la couronne civique décernée à toute une famille pour les mérites d'un de ses membres. On peut approuver ou blâmer ce genre de récompense, on ne peut pas dire qu'il soit antisocial et contraire à la liberté. » Nous nous égarions ainsi à plaisir dans des hypothèses complaisantes, quand une voix sortie du camp des nobles est venue nous rappeler durement sur un terrain plus matériel : « Race d'affranchis, s'est écrié M. le comte de Montlosier, race d'esclaves arrachés de nos mains, peuple tributaire, peuple nouveau [1], licence vous fut octroyée d'être libres, et non pas à nous d'être nobles [2]; pour nous tout est de droit, pour vous tout est de grâce [3]. Nous ne sommes point de votre communauté; nous sommes un tout par nous-mêmes [4]. Votre origine est claire; la nôtre est claire aussi : dispensez-vous de sanctionner nos titres; nous saurons nous-mêmes les défendre. »

[1] *De la monarchie française*, tome I, p. 136, 149, 155. — [2] Ibid., p 156. — [3] Ibid., p. 164. — [4] Ibid., p. 176.

Aujourd'hui enfin que, dans nos regrets, nous embrassons les images de cette liberté qui semblait promise à la France, qui devait, selon notre espoir, fonder une égale destinée pour tous les habitants de notre sol, d'autres regrets se font entendre. Ce ne sont pas les droits civils anéantis par nos ministres que les écrivains nobles voudraient voir revivre, mais la vieille race dont ils se renomment; « c'est cette race septentrionale qui s'empara de la Gaule sans en extirper les vaincus[1]; dont le nom devint synonyme de liberté, lorsque seule elle fut libre sur le sol qu'elle avait envahi[2]; qui eut bon marché, dans la ténacité de son despotisme, de l'insouciance légère des Gaulois[3]; qui sut léguer à ses successeurs, maintenant dépouillés contre tout droit, les terres de la conquête à posséder, et les hommes de la conquête à régir[4]. »

Après de si longs avertissements, il est temps que nous nous rendions, et que de notre côté aussi nous revenions aux faits. Le Ciel nous est témoin que ce n'est pas nous qui les avons attestés les premiers, qui avons les premiers évoqué cette vérité sombre et terrible, qu'il y a deux camps ennemis sur le sol de la France. Il faut le dire, car l'histoire en fait foi : quel qu'ait été le mélange physique des deux races primitives, leur esprit constamment contradictoire a vécu jusqu'à ce jour dans deux portions toujours distinctes de la population confondue. Le génie de la conquête s'est joué de la nature et du temps; il plane encore sur cette terre malheureuse. C'est par lui que les distinctions des castes ont succédé à celles du sang, celles des ordres à celles des castes, celles des titres

[1] Article de M. le comte A. de Jouffroy, dans l'*Observateur de la Marine*, 9e livr., p. 299. — [2] Ibid. — [3] Ibid. — [4] Ibid., p. 301.

à celles des ordres. La noblesse actuelle se rattache par ses prétentions aux hommes à priviléges du XVI[e] siècle; ceux-là se disaient issus des possesseurs d'hommes du XIII[e], qui se rattachaient aux Franks de Karle le Grand, qui remontaient jusqu'aux Sicambres de Chlodowig. On ne peut contester ici que la filiation naturelle, la descendance politique est évidente. Donnons-la donc à ceux qui la revendiquent; et nous, revendiquons la descendance contraire. Nous sommes les fils des hommes du Tiers-État; le Tiers-État sortit des communes, les communes furent l'asile des serfs; les serfs étaient les vaincus de la conquête. Ainsi de formule en formule, à travers l'intervalle de quinze siècles, nous sommes conduits au terme extrême d'une conquête qu'il s'agit d'effacer. Dieu veuille que cette conquête s'abjure elle-même jusque dans ses dernières traces, et que l'heure du combat n'ait pas besoin de sonner. Mais, sans cette abjuration formelle, n'espérons ni liberté ni repos; n'espérons rien de ce qui rend le séjour de l'Amérique si heureux et si digne d'envie; les fruits que porte cette terre ne croîtront jamais sur un sol où resteraient empreints des vestiges d'envahissement.

Les cinq volumes de M. Warden, remplis de détails de tous les genres et des faits les plus certains et les plus intéressants, suffisent à peine à contenter la curiosité qu'inspirent les États-Unis d'Amérique. Quelque étendu que soit le tableau que l'écrivain vous en présente, on le trouve toujours trop resserré. On voudrait tout apprendre, tout savoir sur l'étonnante prospérité de ces vingt-deux États libres, dont plusieurs, il n'y a pas trente ans, étaient l'habitation des bêtes fauves; sur ce pays où se rencontrent ensemble toutes les races humaines,

toutes les mœurs, toutes les langues, toutes les religions, et où les hommes ne savent jeter les uns sur les autres que des regards de fraternité et d'amour. M. Warden a placé en tête de son ouvrage une nouvelle carte des États-Unis, une carte du district de Colombia, qui est le siége du congrès suprême, et une vue du palais où se rassemblent les membres du congrès. Ce palais a été appelé du vieux nom de Capitole. Il n'est point, comme le Capitole de Rome, bâti sur une roche inébranlable[1]; mais sa destinée est plus sûre. C'est la liberté qui y préside, au lieu du Dieu changeant des batailles; et les flots de la vengeance des peuples n'auront jamais à s'élever contre lui.

On ne voit pas sans attendrissement, sur la carte de cette contrée si libre, des noms de villes empruntés à toutes les contrées de l'Europe, les noms de Paris, de Rome, de Lisbonne et jusqu'au nom d'Athènes. Toutes les terres européennes ont fourni leur contingent à cette heureuse population, comme pour prouver au monde que la liberté convient à tous, et n'est le propre de personne. Les exilés de chaque pays ont, à l'exemple des fugitifs de Troie, attaché à la patrie de leurs vieux jours le doux nom de la patrie de leur enfance. Tous, tant que nous sommes, l'Amérique est notre asile commun. De quelque partie du vieil univers que nous fassions voile, nous ne serons point étrangers dans le nouveau : nous y retrouverons notre langue, nos compatriotes, nos frères. Si, ce que la destinée ne permettra pas sans doute, la barbarie des vieux temps prévalait contre l'Europe nouvelle; si ceux qui ont frappé les communes du nom

[1] Capitoli immobile saxum... Virgil. Æneid., VIII.

d'exécrable [1], et qui nous jurent encore la guerre au nom de leurs aïeux, ennemis des nôtres, l'emportaient sur la raison et sur nous, nous aurions un recours que n'eurent pas nos aïeux; la mer est libre, et un monde libre est au delà. Nous y respirerons à l'aise, nous y retremperons nos âmes, nous y rallierons nos forces:

> Nos manet Oceanus circumvagus : arva, beata
> Petamus arva.... [2].

[1] « Communio autem, novum ac pessimum nomen... Sermonem habuit de execrabilibus Communiis illis... » (Guibertus de Novigento *de Vita sua*, apud *Script. rer. gallic. et francic.*, tome XII, p. 250 et 257.)

[2] Horat. Épod. XVI.

IX.

HISTOIRE VÉRITABLE DE JACQUES BONHOMME, D'APRÈS LES DOCUMENTS AUTHENTIQUES [1].

Jacques était encore bien jeune lorsque des étrangers venus du Midi envahirent la terre de ses ancêtres : c'était un beau domaine baigné par deux grands lacs, et capable de produire abondamment du blé, du vin et de l'huile. Jacques avait l'esprit vif, mais peu constant; en grandissant sur sa terre usurpée, il oublia ses aïeux, et les usurpateurs lui plurent. Il apprit leur langue, il épousa leur querelle, il s'enchaîna à leur fortune. Cette fortune d'envahissement et de conquêtes fut pendant quelque temps heureuse; mais un jour la chance devint contraire, et le flot de la guerre amena l'invasion sur les terres des envahisseurs. Le domaine de Jacques, sur lequel flottaient leurs enseignes, fut un des premiers menacés. Des troupes d'hommes émigrés du Nord l'assiégèrent de toutes parts. Jacques était trop déshabitué de l'indépendance pour songer à affranchir sa demeure : se livrer à de nouveaux maîtres, ou tenir ferme pour les anciens, fut la seule alternative que se proposa son esprit. Incertain entre ces deux résolutions il alla confier ses doutes à

[1] *Censeur Européen* du 12 mai 1820.

un grave personnage de sa famille, docteur d'une religion que Jacques avait récemment embrassée, et qu'il pratiquait avec ferveur.

« Mon père, lui dit-il, que ferai-je? Mon état présent me fatigue. Nos vainqueurs, qui nous appellent leurs *alliés* [1], nous traitent proprement en esclaves. Ils nous épuisent pour remplir leur trésor, que dans leur langue ils nomment la *corbeille* [2]; cette corbeille est un abîme sans fond. Je suis las de subir leur joug; mais le joug de leurs ennemis m'effraie : ces gens du Nord sont, dit-on, bien avides, et leurs haches d'armes sont bien tranchantes. Dites-moi, de grâce, pour qui je dois être. — Mon fils, répondit le saint homme, il faut être pour Dieu : or, Dieu aujourd'hui est pour le Nord idolâtre, contre le Midi hérétique. Les hommes du Nord seront vos maîtres, je puis vous le prédire; car moi-même, de ma propre main, je viens de leur ouvrir vos portes [3]. » Jacques fut étourdi de ces paroles; son étourdissement durait encore, quand un grand bruit d'armes et de chevaux, mêlé de clameurs étrangères, lui apprit que tout était consommé. Il vit des hommes de haute taille et parlant de la gorge, se précipiter dans sa demeure, faire plusieurs lots du mobilier, et mesurer le sol pour un partage. Jacques fut triste; mais, sentant qu'il n'y avait plus de remède, il tâcha de prendre cœur à sa fortune. Il regarda patiemment les voleurs; et, quand leur chef vint à passer, il le salua du cri de *vivat rex!* à quoi le chef ne comprit rien. Les étrangers se distribuaient le butin, s'établis-

[1] Fœderati, Fœdus inæquale. [2] Fiscus.

[3] Voyez Salvien, *de Gubernatione Dei*, Grégoire de Tours, et la Correspondance des évêques gaulois avec le roi Chlodowig. (Apud *Script. rer. gallic. et francic.*, tomes I, II et IV.)

saient dans leurs parts de terre [1], faisaient la revue de leurs forces, s'exerçaient aux armes, s'assemblaient en conseil, se décrétaient des lois de police et de guerre, sans plus songer à Jacques que si Jacques n'eût pas existé. Pour lui, il se tenait à l'écart, attendant qu'on lui notifiât officiellement sa destinée, et s'exerçant avec beaucoup de peine à prononcer les noms barbares des hommes en dignité parmi ses nouveaux maîtres. Plusieurs de ces noms, défigurés par euphonie, peuvent être rétablis de la manière suivante : *Merowig, Chlodowig, Hilderik, Hildebert, Sighebert, Karl,* etc.

Jacques reçut enfin son arrêt : c'était un acte formel, rédigé dans sa propre langue par cet ami et compatriote qui s'était fait l'introducteur des conquérants [2], et qui, pour prix d'un tel service, avait reçu de leur munificence la plus belle pièce de terre cultivée, et le titre grec d'*episcopus*, que les conquérants travestissaient dans celui de *biscop* [3], et qu'ils octroyaient sans le comprendre. Jacques, que jusqu'à ce jour on avait appelé *Romanus*, le Romain [4], du nom de ses premiers maîtres, se vit qualifié, dans ce nouveau diplôme, du titre de *litus seu villanus noster* [5], et sommé, sous peine du fouet et de la

[1] Ces portions, tirées au sort, s'appelaient en latin *sortes*.

[2] Les membres du clergé gallo-romain se firent les secrétaires, notaires, rédacteurs, archivistes des rois barbares.

[3] On trouve dans le testament de l'évêque *Remigius*, ou saint Remi, que le roi Chlodowig lui fit présent de deux belles terres, auxquelles ce roi donna, pour plus de gracieuseté, le nom frank de *Bicopes-Heim*, maison de l'évêque. — Cum duabus villis quas Ludovicus a me sacro baptismatis fonte susceptus amore nominis mei, PISCOPESHEIM sua lingua vocatis, mihi tradidit. (Testamentum B. Remigii prolixis auctum accessionibus, apud *Diplomata*, *Chart*, etc., tome I, ed. Brequigny, p. 33). — Dicitur BISCHOVISHEIM. (Diploma Dagoberti II; Ibid., p. 277.)

[4] Lex Salica et Lex Ripuariorum, passim; apud *Script. rer. gallic. et francic.*, tome IV. — [5] *Capitularia*, passim, ibid., tome V.

corde, de labourer lui-même sa terre pour le profit des étrangers. Le nom de *litus* était nouveau pour ses oreilles; il se le fit expliquer, et on lui apprit que ce mot, dérivé du verbe germanique *let* ou *lât*, permettre ou laisser, signifiait proprement qu'on lui faisait la grâce de le laisser vivre. Cette grâce lui parut un peu mince, et il lui prit envie d'en aller solliciter d'autres auprès de l'assemblée des possesseurs de son domaine, laquelle se tenait, à jour fixe, en plein air dans un vaste champ. Les chefs étaient debout au milieu, et la multitude les entourait; les décisions étaient prises en commun, et chaque homme donnait son avis, depuis le premier jusqu'au dernier, *a maximo usque ad minimum*[1]. Jacques se rendit à cet auguste conseil; mais à son approche un murmure de mépris s'éleva, et les gardes lui défendirent d'avancer, en le menaçant du bois de leurs lances. Un des étrangers, plus poli que les autres, et qui savait parler bon latin, lui apprit la cause de ce traitement: L'assemblée des maîtres de cette terre, lui dit-il, *dominorum territorii*, est interdite aux gens de votre espèce, à ceux que nous appelons *liti vel litones, et istius modi viles inopesque personæ*[2].

Jacques se mit tristement au travail; il lui fallait nourrir, vêtir, chauffer, loger ses maîtres; il travailla bien des années, pendant lesquelles son sort ne changea guère, mais pendant lesquelles, en revanche, il vit s'accroître prodigieusement le vocabulaire par lequel on désignait sa condition misérable. Dans plusieurs inventaires qui furent dressés en différents temps, il se vit ignominieusement

[1] Apud *Script. rer. gallic. et francic.*, tome V, passim.
[2] Ibid., *Capitularia*, passim.

paye ont pour premier devoir de faire mon bien, et qu'ils ne sont à proprement parler que les intendants de mes affaires. De ce qu'ils sont les intendants de mes affaires, il s'ensuit que j'ai droit de régler leurs comptes et de leur donner mes avis. Cette suite d'inductions lui parut lumineuse; il ne douta pas qu'elle ne fît le plus grand honneur à sa sagacité; il en fit le sujet d'un gros livre qu'il imprima en beaux caractères. Ce livre fut saisi, lacéré et brûlé; au lieu des louanges que l'auteur espérait, on lui proposa les galères. On s'empara de ses presses; on institua un *lazaret* où ses pensées devaient séjourner en quarantaine avant de passer à l'impression. Jacques n'imprima plus, mais il n'en pensa pas moins.

La lutte de sa pensée contre la force fut longtemps sourde et silencieuse; longtemps son esprit médita cette grande idée, qu'en droit naturel il était libre et maître chez lui, avant qu'il fît aucune tentative pour la réaliser. Un jour enfin, qu'un grand embarras d'argent contraignit le pouvoir que Jacques nourrissait de ses deniers à l'appeler en conseil pour obtenir de lui un subside qu'il n'osait exiger, Jacques se leva, prit un ton fier, et déclara nettement son droit absolu et imprescriptible de propriété et de liberté.

Le pouvoir capitula, puis il se rétracta; il y eut guerre, et Jacques fut vainqueur, parce que plusieurs amis de ses ci-devant maîtres désertèrent pour embrasser sa cause. Il fut cruel dans sa victoire, parce qu'une longue misère l'avait aigri. Il ne sut pas se conduire étant libre, parce qu'il avait encore les mœurs de la servitude. Ceux qu'il prit pour intendants l'asservirent de nouveau en proclamant sa souveraineté absolue. Hélas! disait Jacques, j'ai subi deux conquêtes, on m'a appelé serf, tributaire, ro-

turier, sujet; jamais on ne m'a fait l'affront de me dire que c'était en vertu de mes droits que j'étais esclave et dépouillé.

Un de ses officiers, grand homme de guerre, l'entendit se plaindre et murmurer. « Je vois ce qu'il vous faut, lui dit-il, et je prends sur moi de vous le donner. Je mélangerai les traditions des deux conquêtes que vous regrettez à si juste titre; je vous rendrai les guerriers franks dans la personne de mes soldats; ils seront, comme eux, *barons* et nobles[1]. Quant à moi, je vous reproduirai le grand César, votre premier maître; je m'appellerai *imperator;* vous aurez place dans mes légions; je vous y promets de l'avancement. » Jacques ouvrait la bouche pour répondre, quand tout à coup les trompettes sonnèrent, les tambours battirent, les aigles furent déployées. Jacques s'était battu autrefois sous les aigles : sa première jeunesse s'était passée à les suivre machinalement; dès qu'il les revit, il ne pensa plus, il marcha...

Il est temps que la plaisanterie se termine. Nous demandons pardon de l'avoir introduite dans un sujet aussi grave; nous demandons pardon d'avoir abusé d'un nom d'outrage qui fut autrefois appliqué à nos pères, afin de retracer plus rapidement la triste suite de nos malheurs et de nos fautes. Il semble que le jour où, pour la première fois, la servitude, fille de l'invasion armée, a mis le pied sur la terre qui porte aujourd'hui le nom de France, il ait été écrit là-haut que cette servitude n'en devait plus sortir; que, bannie sous une forme, elle devait reparaître sous une autre, et, changeant d'aspect

[1] *Baron*, en latin *baro*, en vieux français *bers*, est une dérivation des mots germaniques *bahr* ou *bohrn*, qui signifiaient simplement *un homme*, dans la langue des conquérants de la Gaule.

sans changer de nature, se tenir debout à son ancien poste, en dépit du temps et des hommes. Après la domination des Romains vainqueurs, est venue la domination des vainqueurs franks, puis la monarchie absolue; puis l'autorité absolue des lois républicaines, puis la puissance absolue de l'empire français, puis cinq années de lois d'exception sous la Charte constitutionnelle. Il y a vingt siècles que les pas de la conquête se sont empreints sur notre sol; les traces n'en ont pas disparu; les générations les ont foulées sans les détruire; le sang des hommes les a lavées sans les effacer jamais. Est-ce donc pour un destin semblable que la nature forma ce beau pays que tant de verdure colore, que tant de moissons enrichissent, et qu'enveloppe un ciel si doux?

X.

SUR QUELQUES ERREURS DE NOS HISTORIENS MODERNES.

A propos d'une histoire de France à l'usage des colléges[1].

La critique des ouvrages historiques destinés à être mis entre les mains des étudiants n'est pas la moins utile; car, si les écrits de ce genre ont moins d'originalité que les autres, ils exercent plus d'influence, et les erreurs qu'ils contiennent sont plus dangereuses, parce qu'ils s'adressent à des lecteurs incapables de s'en préserver. Je vais essayer de relever quelques-unes de celles qui se rencontrent dans un ouvrage publié sous le titre de *Tableaux séculaires de l'Histoire de France*, par un professeur de l'Université; non que cet ouvrage soit plus mauvais que bien d'autres, mais pour faire ressortir les énormes vices de rédaction qui se propagent invariablement d'année en année dans toutes les histoires de France destinées à l'enseignement public.

L'auteur des *Tableaux séculaires* annonce, sous la date de 413, qu'un chef des Bourguignons nommé Gundicaire prend le titre de roi. Ce qu'il nous donne ici comme un fait n'en est pas un; il n'est pas vrai qu'en l'an 413 le chef des Bourguignons ait quitté son titre de chef pour

[1] Ce morceau, inséré en 1820 dans le *Censeur Européen* a fait partie de la première édition de mes *Lettres sur l'histoire de France*, publiée en 1827. Il a été supprimé dans les éditions suivantes.

un autre titre; qu'il ait cessé d'être chef pour devenir autre chose : rien de pareil n'est raconté par les historiens du temps. Seulement, si l'on ouvre les chroniques du ve siècle, on y trouvera sous cette date : « *Rex Burgundionum Gundickarius.* » Or, ces expressions, dans la langue comme dans la pensée des historiens, ne signifient rien autre chose que Gondeher chef des Burgondes [1]. De ce que c'est sous la date de 413 qu'on rencontre pour la première fois, dans les histoires latines, le nom de Gondeher joint au mot *rex*, il ne s'ensuit pas du tout qu'en l'an 413 Gondeher ait adopté ou reçu de sa nation le titre latin de *rex*, titre que les historiens lui donnent faute de pouvoir écrire celui dont on le qualifiait dans sa langue [2]. C'est exactement comme si l'on disait qu'en l'an 413 Gondeher s'est fait appeler *Gundicarius,* parce que son nom germanique se montre pour la première fois sous cette date avec l'orthographe et la désinence latines.

Une pareille supposition semble folle; et pourtant elle n'est pas sans exemple. Des historiens sérieux ont raconté comme un fait positif que le chef des Franks, Chlodowig ou Clovis, prit le nom de Louis après son baptême, et cela parce qu'ils ont trouvé, dans quelque histoire latine postérieure à ce baptême, le nom de Chlodowig latinisé en Lutovicus ou Ludovicus, au lieu de l'être en Chlodovechus, c'est-à-dire dégagé de l'aspiration franke que les Gaulois s'ennuyaient d'écrire et de prononcer. C'est en-

[1] *Gond-her* ou *Gundi-har* signifie *homme de guerre éminent*, et le nom de la nation peut se traduire par celui de *gens de guerre confédérés.*

[2] L'année 413 est la date de l'établissement des Burgondes sur la rive gauche du Rhin; Gondeher était à la tête de la nation en 411; l'historien grec Olympiodore lui donne le titre de *Phylarque.*

core une illusion de ce genre qui fait assigner par les historiens une époque où les Franks prirent des rois et cessèrent d'avoir des ducs. On trouve dans les écrivains latins tantôt les mots de *Francorum duces*, et tantôt ceux de *Francorum reges;* cette différence d'expressions, qui se rencontre souvent à propos des mêmes personnages, est une simple variante de style. Nos écrivains modernes y ont vu des révolutions politiques. Ceux qui se piquaient d'exactitude ont noté que le mot *reges*, étant employé après celui de *duces*, que *duces* se retrouvant ensuite, puis enfin constamment *reges*, il était par là de toute évidence que les Franks avaient été d'abord gouvernés par des ducs, puis par des rois, puis encore par des ducs, et enfin par des rois.

L'auteur des *Tableaux séculaires* nous dit qu'après Clodion, Mérovée, *parent de ce prince*, fut élevé sur le pavois. Il serait temps de rendre aux personnages de notre histoire leurs véritables noms, et de ne plus reproduire ces noms doublement défigurés par la langue des Latins et par celle des vieilles chroniques françaises. Aucun homme de la nation des Franks ne s'est jamais appelé ni Clodion, ni Mérovée. Le Chlodio, dont nous faisons Clodion, n'est autre chose que la forme latine du mot germanique *Hlodi*, diminutif familier de *Hlod*, qui signifie *éclatant*, *célèbre*, *illustre*. Pareillement, *Merovechus* est latinisé de *Merowig*, qui veut dire *éminent guerrier*. En second lieu, le titre de prince, introduit à cette époque de notre histoire, bouleverse les faits et les idées. Cette locution de la langue moderne est entièrement inapplicable aux mœurs et aux usages de ces temps; à moins que le mot *prince* ne soit pris dans sa pure signification ancienne, et qu'en l'employant on n'entende lui attribuer d'autre

force que celle du mot latin *princeps*, qui veut dire *chef* ou *commandant*.

Notre auteur cite, sous la date de 511, Clotaire, roi de Soissons, Thierry, roi de Metz, Clodomir, roi d'Orléans, et Childebert, roi de Paris. Je n'insisterai pas encore une fois sur l'inexactitude des noms propres[1]; je ferai seulement remarquer que les expressions des auteurs originaux, *rex Parisiis, rex Suessionibus*, sont détestablement traduites par les mots de roi de Paris, roi de Soissons, etc. Le latin de ces auteurs porte littéralement roi ou chef à Soissons, roi ou chef à Paris, etc.; ce qui signifie que tel ou tel, l'un des chefs suprêmes des Franks, commandant une tribu ou un grand corps d'armée, avait son quartier général, soit à Paris, soit à Soissons.

La liaison du titre de *rex* ou de roi avec un nom de pays, adoptée dans notre langue, a contribué à changer la signification primitive de ce titre. Quand on disait *rex*

[1] En faisant à l'usage toutes les concessions possibles, il faudrait écrire Chlother, Theoderik, Chlodomir et Hildebert. Ces noms signifient célèbre et excellent, extrêmement brave, célèbre et éminent, guerrier brillant. En général, tous les noms franks, et même ceux des autres peuples germaniques du temps de la grande invasion, sont formés de la réunion de deux adjectifs de qualité. Le nombre de ces adjectifs monosyllabiques est assez borné pour qu'il soit facile d'en dresser une liste; ils se trouvent joints au hasard et de manière à former tantôt la première et tantôt la seconde partie du nom. La seule différence entre les noms d'hommes et les noms de femmes, c'est que ces derniers sont moins variés, et finissent ordinairement par certains mots qui, dans les noms d'hommes, sont toujours placés au commencement, comme *Hild* et *Gond*. Ainsi, *Hilde-bert* est un nom d'homme, et *Berte-hild* un nom de femme. La même différence existe entre *Gonde-bald* et *Bald-gonde*. L'*e* placé à la fin du premier mot, et qui marque une espèce de temps d'arrêt entre les deux parties du nom, est souvent remplacé par d'autres voyelles, comme *o* et *u* dans le dialecte des Franks, *i* dans celui des Alamands et des Longobards, et *a* dans celui des Goths. Mais ces voyelles, ne portant point d'accent, se prononçaient d'une manière sourde, et ainsi se rapprochaient de l'*e* muet.

Francorum, roi des Franks, cela était d'une clarté évidente : un roi des Franks est un chef des Franks. Mais quand on dit roi de France, une toute autre idée, celle d'une situation politique plus moderne et bien autrement complexe, se présente à l'esprit : cependant presque personne n'a la conscience de cette confusion. Nous établissons des rois de France dans un temps où toute la France actuelle était l'ennemie des rois franks, loin de constituer leur royaume. Quel fut, demande-t-on aux enfants, le premier roi de France? On ne s'aperçoit pas qu'on leur fait la question la plus mal posée. Que veut-on dire par premier roi de France? est-ce le premier qui ait porté littéralement le titre de roi de France? alors ce sera un des rois de la troisième race; car ceux des deux premières, ne parlant pas le français, ne prenaient pas de titre français, et leur qualification, soit en latin, soit en langue tudesque, répondait à celle de roi des Franks. Veut-on parler de celui que les auteurs romains ont le premier appelé *Francorum rex?* il faut aller épier dans ces auteurs l'instant précis où l'un d'eux s'avise d'écrire ces mots, à la place de ceux de *Francorum dux*. Est-ce, au lieu de cela, le premier de tous les chefs de la nation franke? Il serait aussi impossible que peu utile d'en découvrir le nom; il est beaucoup plus important de savoir au juste ce que c'était qu'un chef des Franks.

L'auteur des tableaux séculaires se propose encore une question non moins ambiguë : Quand s'est établie la noblesse? Pour donner une date quelconque, il répond que la noblesse s'est établie au IXe siècle. Mais qu'entend-on par établissement de la noblesse? est-ce l'établissement des droits exclusifs d'une certaine classe d'hommes sur le sol et sur les autres habitants du pays? ou est-ce l'éta-

blissement de la qualification latine de *nobilis?* Si c'est des priviléges qu'on veut parler, leur origine est claire; ils sont dérivés de la conquête, ils sont la conquête elle-même. Quant au titre de *nobilis*, il est difficile de dire quand la race conquérante se l'est attribué pour la première fois, si ce fut une invention de son propre orgueil ou de la flatterie des vaincus. Quoi qu'il en soit, les épithètes de louange ne lui déplaisaient pas; elle se vantait souvent elle-même, elle se qualifiait de *race illustre fondée par Dieu même, forte sous les armes, ferme dans ses alliances, d'une beauté et d'une blancheur singulières, d'un corps noble et sain, audacieuse, rapide, redoutable*[1]. Depuis la victoire des Franks, les mots *nobilitas* et *nobilis* furent presque toujours joints à leur nom de nation. On trouve *Francicæ gentis nobilitas, de nobili Francorum genere, homo francus nomine et re nobilis.* Dans les premiers temps de la conquête, quand les noms de nation étaient encore employés pour distinguer les races, quand on disait *Romains* pour désigner les vaincus, le nom de franks, mis tout seul et sans épithète, signifiait un homme supérieur aux autres. Plus tard, quand le nom de nation des vaincus fit place à des noms tirés de leur état spécial, comme ceux de serfs et de vilains, le nom de nation des vainqueurs s'évanouit aussi et fut remplacé par l'épithète d'éloge qui l'avait d'abord accompagné. On avait dit *nobilis francus*, puis indifféremment *francus* ou *nobilis*, enfin on ne dit plus que *nobilis.* Cela est arrivé; mais à quelle époque précise?

[1] « Gens Francorum inclyta, auctore Deo condita, fortis in armis, firma pacis fœdere... corpore nobilis et incolumis, candore et forma egregia, audax, velox, et aspera. » (Prolog. ad Leg. Salic., apud *Script. rer. gallic. et francic.*, tome IV, p. 122.)

c'est ce qu'il est impossible de découvrir, pas plus que les variations graduelles du langage, la chute ou la naissance des mots.

La longue habitude de joindre le nom de frank aux épithètes d'honneur qui l'accompagnaient et qui renfermaient l'idée de puissance, celle de liberté, celle de richesse et même celle des qualités morales qui constituent la noblesse d'âme, fut cause que ce nom lui-même devint un adjectif équivalent à ceux auxquels il était joint d'ordinaire. Dans le xii[e] siècle, on disait frank par opposition à chétif, c'est-à-dire pauvre et de basse condition [1]. On sait dans quel sens moral ce mot s'emploie aujourd'hui, et c'est à notre ancien état politique qu'il doit cette énergie qui l'a fait adopter par plusieurs nations étrangères. Les Allemands, par exemple, s'en servent pour exprimer la condition d'homme libre dans toute sa plénitude. Ils disent *frank und frey, franc et libre.* Cette signification, plus moderne pour eux chez qui la différence des conditions ne répondait pas primitivement à une différence de race, a induit en erreur plusieurs critiques sur la vraie signification du nom des Franks dans l'ancienne langue teutonique. Ils ont pensé qu'il équivalait à celui d'hommes libres, et ils se sont trompés [2]. Ce nom d'une confédération guerrière, formée pour l'attaque plutôt que pour la résistance à l'oppres-

[1] Thibaud fut plein d'engein et plein fut de feintié,
A homme ne à femme ne porta amitié,
De frank ne de chétif not' merci ne pitié.
(Vers sur Thibaut le Tricheur, comte de Champagne.)

[2] Voyez le Glossaire de Waehter aux mots *vrang* et *freh*. Il paraît que, dans le dialecte de quelques-unes des peuplades qui formaient la confédération franke, le nom de l'association se prononçait sans *n*, et qu'on disait *frac* ou *frek*, au lieu de *frank* ou *frenk*.

sion étrangère, avait un sens conforme à l'impression que ceux qui l'adoptèrent voulaient produire autour d'eux. Il signifiait proprement âpre ou rude, et indiquait la volonté de pousser la guerre à outrance, sans peur et sans miséricorde.

Je vous demande pardon de la sécheresse de ces remarques. S'il est permis d'être minutieux, c'est dans ce qui touche à la vérité de couleur locale qui doit être le propre de l'histoire. La nôtre est froide et monotone, parce que tout y est faux et arrangé; le vrai seul peut y ramener le piquant et l'intérêt. Il faut que la perspective de ce but diminue l'ennui des sentiers arides qu'on doit traverser pour l'atteindre.

XI.

PREMIÈRE LETTRE SUR L'HISTOIRE DE FRANCE.

Adressée au rédacteur du *Courrier français* [1].

MONSIEUR,

Le titre de *Français*, que porte votre journal, vous impose une sorte d'obligation d'embrasser tout ce qui regarde la France, de suivre sa destinée dans le passé, comme vous la suivez dans l'avenir, et de présenter quelquefois, dans vos feuilles, à côté de l'expression énergique des besoins et des vœux de l'époque présente, la peinture vive et fidèle des temps qui ont précédé et produit le nôtre, qui nous ont produits nous-mêmes.

Dans les circonstances difficiles, une nation est toujours portée à ramener ses yeux en arrière; elle devient plus curieuse d'apprendre quels furent la conduite et le caractère des hommes qui l'ont devancée sur la scène du monde, et qui lui ont transmis son nom. Il semble que, comme l'Antée de la Fable, elle espère ranimer sa vigueur en touchant le sein dont elle est née. Et, en effet, il est rare que les grands souvenirs du passé n'inspirent point à la génération qui se les retrace plus de force et plus de

[1] 13 juillet 1820. Ce morceau, qui avait déjà subi de grands changements dans la première édition de mes *Lettres sur l'histoire de France* publiée en 1827, a été, sauf un petit nombre de phrases, totalement remplacé dans les éditions suivantes.

calme à la fois. Ce n'est pas qu'il y ait là-dessous quelque chose de mystérieux, d'inexplicable; c'est qu'en rappelant à notre mémoire ce qu'ont fait pour nous les générations antérieures, nous concevons la pensée d'un engagement qui nous lie pour ainsi dire envers elles : l'intérêt de conserver notre liberté, notre bien-être, notre honneur national, nous apparaît comme un devoir; le soin de ces choses nous devient plus cher, quand nous nous sentons devant elles, comme en présence d'un dépôt qui fut remis en nos mains sous la condition rigide de le faire valoir et de l'accroître.

Voilà quels sentiments ferait naître dans l'âme des Français d'aujourd'hui une étude sérieuse de l'histoire de France. Il faut le dire pour l'honneur de notre nom, l'esprit d'indépendance est empreint dans cette histoire aussi fortement que dans celle d'aucun autre peuple ancien ou moderne. Nos aïeux ont compris la liberté, ils l'ont voulue comme nous; et, s'ils ne nous l'ont point léguée pleine et entière, ce fut la faute des choses humaines et non leur faute; car ils ont surmonté plus d'obstacles que nous n'en rencontrerons jamais. Si nous avons aujourd'hui quelque puissance pour faire respecter nos justes droits, c'est à leur courage que nous le devons; et l'avénement de la liberté française, pure et grande comme nos vœux l'anticipent, ne sera un jour que l'accomplissement de leur antique entreprise.

Ces assertions, je le sais, vont sembler étranges à des personnes de bonne foi. L'on s'étonnera de m'entendre dire que des générations fortes et indépendantes ont foulé avant nous le sol de notre pays, lorsqu'on rencontre si rarement le mot de liberté dans celles de nos histoires que tout le monde lit et qui passent pour les plus exactes.

Voilà, Monsieur, le malheur de la France; dans les temps des grands efforts patriotiques, la littérature n'était pas née; et, quand vint le talent littéraire, le patriotisme sommeillait; les historiens cherchèrent ailleurs des inspirations pour leurs récits. L'histoire de France, telle que nous l'ont faite les écrivains modernes, n'est point la vraie histoire du pays, l'histoire nationale, l'histoire populaire: cette histoire est encore ensevelie dans la poussière des chroniques contemporaines, d'où nos élégants académiciens n'ont eu garde de la tirer. La meilleure partie de nos annales, la plus grave, la plus instructive, reste à écrire; il nous manque l'histoire des citoyens, l'histoire des sujets, l'histoire du peuple. Cette histoire nous présenterait en même temps des exemples de conduite et cet intérêt de sympathie que nous cherchons vainement dans les aventures de ce petit nombre de personnages privilégiés qui occupent seuls la scène historique. Nos âmes s'attacheraient à la destinée des masses d'hommes qui ont vécu et senti comme nous, bien mieux qu'à la fortune des grands et des princes, la seule qu'on nous raconte et la seule où il n'y ait point de leçons à notre usage; le progrès des masses populaires vers la liberté et le bien-être nous semblerait plus imposant que la marche des faiseurs de conquêtes, et leurs misères plus touchantes que celles des rois dépossédés. Dans cette histoire vraiment nationale, s'il se trouvait une plume digne de l'écrire, la France figurerait avec ses cités et ses populations diverses, qui se présenteraient à nous comme autant d'êtres collectifs, doués de volonté et d'action. Nous y apprendrions que nos villes ont à s'enorgueillir d'autre chose que du séjour de tel grand seigneur ou du passage de tel souverain, et qu'il n'est pas vrai que, durant des

siècles entiers, toute leur vie politique ait consisté à fournir des recrues pour les compagnies de *francs-archers* et à payer la taille deux fois l'an.

Mais si le travail de rassembler et de mettre au jour les détails épars et inconnus de notre véritable histoire doit être utile et glorieux, ce travail sera difficile; il exigera de grandes forces, de longues recherches, une sagacité rare; et je me hâte de vous dire, Monsieur, que je n'ai point la présomption de l'entreprendre. Entraîné vers les études historiques par un attrait irrésistible, je me garderai de prendre l'ardeur de mes goûts pour un signe de talent. Je sens en moi la conviction profonde que nous n'avons point encore d'histoire de France, et j'aspire seulement à faire partager ma conviction au public, persuadé que, de cette vaste réunion d'esprits justes et actifs, il s'élèvera bientôt de nombreux candidats pour les hautes fonctions d'historiographe de la liberté française. Mais quiconque y voudra prétendre, devra bien s'éprouver d'avance; ce ne serait point assez pour lui d'être capable de cette admiration commune pour ce qu'on appelle les héros; il lui faudrait une plus forte manière de sentir et de penser; l'amour des hommes comme hommes, abstraction faite de leur renommée ou de leur situation sociale; un jugement intrépide qui déclare la liberté, même abattue et méprisée, plus sainte et plus grande que les puissants qui la terrassent; une sensibilité assez large pour s'attacher à la destinée d'un peuple entier comme à la destinée d'un seul homme, pour la suivre à travers les siècles avec un intérêt aussi attentif, avec des émotions aussi vives que nous suivons les pas d'un ami dans une course périlleuse.

Ce sentiment, qui est l'âme de l'histoire, a manqué

aux écrivains qui jusqu'à ce jour ont essayé de traiter la nôtre. Ne trouvant pas en eux-mêmes le principe qui devait rallier à un intérêt unique les innombrables parties du tableau qu'ils se proposaient d'offrir, ils en ont cherché le lien au dehors, dans la continuité apparente de certaines existences politiques, dans la chimère de la transmission non interrompue d'un pouvoir toujours le même aux descendants d'une même famille. Pour soutenir cet échafaudage et maintenir le fil de leurs récits, ils ont été contraints de fausser les faits de mille manières; ils ont omis certains règnes authentiques, forgé des parentés imaginaires, et tenu dans l'oubli les actes et les formules de l'ancienne élection des rois; ils ont prétendu voir le legs de la France, corps et biens, établi en droit dans des testaments qui ne transmettaient rien autre chose qu'un domaine et des meubles de possession purement privée; ils ont travesti les assemblées populaires de la nation conquérante des Gaules en hautes cours de justice aulique. Quand ils ont vu les hommes de ce peuple libre se réunir en armes sur les collines [1], ou dans les vastes plaines [2], pour y voter leurs lois [3], ils les ont représentés comme des auditeurs serviles de quelque rescrit impérial, comme des sujets devant un maître qui parle seul, et que nul ne contredit.

Tous les faits sont ainsi dénaturés par des interprétations arbitraires; et grâce à cette méthode, après avoir lu notre histoire, il est difficile d'en avoir retenu autre chose, en fait d'institutions et de mœurs, que le détail bien complet d'un état de maison royale. Comment de ces

[1] Montana colloquia, jus Montanum, Mal-berg. — [2] Campus Martius.
[3] « Ex quoniam lex consensu populi fit... » (Edictum Pistense, cap. VI, apud *Script. rer. gallic. et francic.*, t. VII, p. 656.)

récits qui embrassent tant d'années et où la nation française ne figure que pour mémoire, peut-on passer, sans éprouver de vertiges, à l'histoire des trente années que nous venons de voir s'écouler? il semble qu'on soit transporté tout à coup sur une terre nouvelle, au milieu d'un peuple nouveau; et pourtant ce sont les mêmes hommes. De même que nous pouvons nous rattacher par les noms et par la descendance aux Français qui ont vécu avant le xviiie siècle, nous nous rattacherions également à eux par nos idées, nos espérances, nos désirs, si leurs pensées et leurs actions nous étaient fidèlement reproduites.

Non, ce n'est pas d'hier que notre France a vu des hommes employer leur courage et toutes les facultés de leur âme à fonder pour eux-mêmes et pour leurs enfants une existence à la fois libre et inoffensive. Ils nous ont précédés de loin, pour nous ouvrir une large route, ces serfs échappés de la glèbe, qui relevèrent, il y a sept cents ans, les murs et la civilisation des antiques cités gauloises. Nous qui sommes leurs descendants, croyons qu'ils ont valu quelque chose, et que la partie la plus nombreuse et la plus oubliée de la nation mérite de revivre dans l'histoire. Si la noblesse peut revendiquer dans le passé les hauts faits d'armes et le renom militaire, il y a aussi une gloire pour la roture, celle de l'industrie et du talent. C'était un roturier qui élevait le cheval de guerre du gentilhomme, et joignait les plaques d'acier de son armure. Ceux qui égayaient les fêtes des châteaux par la poésie et la musique, étaient aussi des roturiers; enfin la langue que nous parlons aujourd'hui est celle de la roture; elle la créa dans un temps où la cour et les donjons retentissaient des sons rudes et gutturaux d'un dialecte germanique.

XII.

SUR LA CLASSIFICATION DE L'HISTOIRE DE FRANCE PAR RACES ROYALES [1].

Supposez un étranger, homme de bon sens, qui connaisse quelque peu les historiens originaux de la chute de l'empire romain, et qui n'ait jamais ouvert un seul volume moderne de notre histoire. Supposez que, rencontrant pour la première fois un de ces livres, il en parcoure la table, et qu'il y remarque, comme point saillant, comme base de tout l'ouvrage, la distinction de plusieurs races, quelle idée croyez-vous qu'il se forme de ces races et de la pensée de l'auteur? Très-probablement il croira que cette distinction répond à celle des diverses populations, soit gauloises, soit étrangères, dont le mélange, opéré graduellement, a formé la nation française; et quand il verra qu'il s'est trompé, que ce sont simplement différentes familles de princes sur lesquelles roule tout le système de notre histoire nationale, il sera sans doute fort étonné. Pour nous, habitués dès l'enfance à un pareil plan historique, non-seulement il ne nous choque point, mais nous n'imaginons pas même qu'il soit possible d'en trouver un autre. Nous demandons simplement aux écrivains d'y faire entrer le plus qu'ils pourront de bonnes maximes et de beau style.

[1] Ce morceau, extrait du *Courrier Français* (1820), a fait partie de la première édition de mes *Lettres sur l'Histoire de France*. Il a été remplacé dans les éditions suivantes.

On dira peut-être que cette méthode est une conséquence naturelle de l'importance de ceux qui sont placés à la tête du gouvernement; mais l'antiquité avait aussi des gouvernants; les historiens anciens n'oublient point de citer les noms des consuls de Rome et des archontes de la Grèce. Malgré cela, le récit de chaque époque n'est point proprement chez eux le récit de la naissance et de l'éducation, de la vie et de la mort d'un consul ou d'un archonte. Une véritable histoire de France devrait raconter la destinée de la nation française; son héros serait la nation tout entière; tous les aïeux de cette nation devraient y figurer tour à tour, sans exclusion et sans préférence. Les vieilles chroniques, rédigées dans les couvents, eurent naturellement des préférences pour les hommes qui faisaient le plus de dons aux églises et aux monastères; et l'histoire, ainsi écrite hors de la scène du monde, perdit son caractère public pour prendre celui de simple biographie. Malgré la supériorité de nos lumières, nous avons copié le modèle transmis par les religieux du moyen âge, et nous avons même enchéri sur eux; de tout ce qui se passait dans la Gaule, ils ne voyaient que la succession des rois franks; nous, pour plus de simplicité, nous avons réduit cette succession à une seule famille, à deux ou trois tout au plus. Les plus scrupuleux de nos historiens font trois races de rois; mais c'est là le dernier terme; ce sont les colonnes d'Hercule, que nul ne se hasarde à passer, pas même ceux qui avouent que Mérovée n'est point fils de Clodion, et que Raoul, Eudes et Robert ne sont point descendants de Pépin. Malgré cet aveu, ils persistent, suivant le formulaire, à étiqueter *première race* leur collection de vingt et un rois, depuis Pharamond jusqu'à Childéric III, et *seconde*

race celle de quinze rois, depuis Pépin jusqu'à Louis V.

Première race dite des Mérovingiens, seconde race dite des Carlovingiens : voilà deux formules que nous lisons dans celles de nos histoires qui passent pour les meilleures, et que nous répétons dans nos conversations habituelles, sans concevoir le moindre doute sur leur exactitude. Cependant, plus d'une question peut être proposée à cet égard; et pour commencer par la dynastie que nos historiens appellent mérovingienne, d'où lui vient ce surnom, et dans quel temps l'a-t-elle reçu ? Est-ce une appellation populaire ou une simple désignation scientifique introduite par les écrivains pour marquer une division dans l'histoire ? Voilà des difficultés qu'un écolier de seconde pourrait adresser à son professeur. Si le professeur était un de ces hommes consciencieux qui s'assurent des choses avant de répondre, il parcourrait les documents originaux, et d'abord il serait fort étonné de lire dans un ancien chroniqueur : ***Merovingia quæ alio nomine dicitur Francia.*** Il verrait ***Merovingus*** employé pour ***Francus*** dans une vie de saint Colomban, écrite au VIIe siècle. Enfin il trouverait, dans trois historiens franks de naissance, les passages suivants : ***Merovechus, a quo Franci cognominati sunt Merovingi... Meroveus ob cujus facta et triumphos (Franci), intermisso Sicambrorum vocabulo, Merovingi dicti sunt... Merovicus, a quo Franci Merovinci appellati sunt, quod quasi communis pater ab omnibus coleretur***[1]. Notre professeur conclurait de ces autorités que ***Merovingien***, comme nous disons, ou ***Merowing***, comme disaient les Franks, ne fut point seulement un nom de famille, mais

[1] Sigiberti *Chron.* — Hariulfi *Chron.* — Roriconis *Gesta Francorum*, apud *Script. rer. gallic. et francic.*, t. III.

quelquefois un nom du peuple. Tous les Franks, sans distinction, s'appelaient Merowings, du nom de Merowig, ancien chef, que tous les membres de la nation vénéraient comme leur aïeul commun. Cela n'a rien qui doive nous surprendre; les clans d'Écosse et d'Irlande et les tribus de l'Arabie s'intitulent encore du nom de quelque ancien conducteur, invoqué poétiquement comme le père de toute la tribu.

Quant au nom de *Carlovingiens*, c'est un barbarisme absurde, introduit dans la nomenclature, pour plus de conformité avec le nom de *Mérovingiens*. Le mot des chroniques du temps qu'on a défiguré de cette manière est celui de *Carolingi*, qui n'est lui-même que le mot frank *Karling* avec une terminaison latine. Le titre de *Karlings* ou d'*enfants de Karl* convient bien aux rois dont la succession compose ce qu'on appelle la seconde race; mais au moins faudrait-il rétablir ce titre ou le franciser d'une manière convenable. C'est sous le règne des descendants de Karl surnommé Marteau, que le titre de *Merowings* ou *Merovingi*, selon l'orthographe et la déclinaison latine[1], fut appliqué comme nom de dynastie aux rois dont le dernier fut dépossédé par Pépin, fils de Karl.

Sans doute l'attention portée sur les généalogies des rois n'a pas été inutile à l'histoire. Ce problème fut le premier que les savants du XVII[e] siècle entreprirent de résoudre, et plusieurs d'entre eux ont fait preuve, dans ce travail, d'une admirable sagacité. Mais aujourd'hui que, grâce à leurs efforts, tout est éclairci à cet égard, d'autres questions historiques s'élèvent, et en premier lieu

[1] On trouve quelquefois *Merwingi* dans les anciens documents.

celle de notre généalogie nationale. Tous tant que nous sommes, Français de nom et de cœur, enfants d'une même patrie, nous ne descendons pas des mêmes aïeux. Dès les temps les plus reculés, plusieurs populations de races différentes habitaient le territoire des Gaules : les Romains, quand ils envahirent ce pays, y trouvèrent trois peuples et trois langues [1]. Quels étaient ces peuples, et dans quelle relation d'origine et de parenté se trouvaient-ils à l'égard des habitants des autres contrées de l'Europe? Y avait-il une race indigène, et dans quel ordre les autres races émigrées d'ailleurs étaient-elles venues se presser contre la première? Quel a été, dans la succession des temps, le mouvement de dégradation des différences primitives de mœurs, de caractère et de langage? En retrouve-t-on quelques vestiges dans les habitudes locales qui distinguent nos provinces, malgré la teinte d'uniformité répandue par la civilisation? Les dialectes et les patois provinciaux, par les divers accidents de leurs vocabulaires et de leur prononciation, ne semblent-ils pas révéler une antique diversité d'idiomes? — Voilà des questions dont la portée est immense, et qui, introduites dans notre histoire à ses diverses périodes, en changeraient complétement l'aspect. Il n'y aurait pas besoin de diminuer, avec intention, l'importance des races royales, pour que celle des races populaires frappât davantage l'imagination du lecteur. Ce seraient de grands arbres qui s'élèveraient tout à coup dans un champ parsemé de buissons, des fleuves qui naîtraient dans une plaine arrosée par de petits ruisseaux.

[1] Voyez, dans les *Commentaires de César*, la distinction qu'il établit entre les Belges, les Celtes et les Aquitains.

XIII.

SUR LE CARACTÈRE ET LA POLITIQUE DES FRANKS[1].

Pour corriger, en quelque sorte, les fausses versions de nos historiens modernes sur ce qu'on appelle les premiers temps de la monarchie française, il faudrait isoler, par la pensée, la race franke des autres habitants de la Gaule, et dégager les faits qui lui sont propres de la masse des faits historiques. Ce travail qui serait le remède à beaucoup d'erreurs, est trop long pour faire l'objet d'une lettre; mais je puis essayer de vous en donner l'idée, en traçant à la hâte une petite histoire anecdotique des relations de la population franke avec les autres populations de la Gaule, depuis le VI[e] siècle jusqu'au dixième.

Quand les tribus des Franks n'étaient encore connues, sur le pays où nous vivons, que par leurs incursions dans les quatre provinces germaniques et belgiques, deux peuples de race tudesque habitaient à demeure fixe les belles provinces du sud entre la Loire et les deux mers. Les Burgondes s'étaient établis à l'est, les Goths au midi et au couchant. L'entrée de ces nations barbares avait été violente et accompagnée de ravages, mais l'amour du repos les avait promptement gagnées : chaque jour elles

[1] Ce morceau, publié d'abord en 1820, a fait partie de la première édition de mes *Lettres sur l'Histoire de France*. Dans la seconde édition et dans les suivantes, le sujet, plus développé, a fourni matière à trois lettres, la 6[e], la 7[e] et la 8[e].

se rapprochaient des indigènes, et tendaient à devenir pour eux de simples voisins et des amis [1]. Les Goths surtout montraient du penchant pour les mœurs romaines, qui étaient celles de toutes les villes gauloises. Leurs chefs se faisaient gloire d'aimer les arts, et affectaient la politesse de Rome [2]. Ainsi, les maux de l'envahissement se guérissaient par degrés; les cités relevaient leurs murailles; l'industrie et la science reprenaient de l'essor, le génie romain reparaissait dans ce pays où les vainqueurs eux-mêmes semblaient abjurer leur conquête.

Ce fut alors que Chlodowig, chef des Franks, parut sur les bords de la Loire. L'épouvante précédait son armée [3]; on savait qu'à leur émigration de Germanie en Gaule, les Franks s'étaient montrés cruels et vindicatifs envers la population gallo-romaine; la terreur fut si grande à leur approche, que dans plusieurs lieux on crut voir des prodiges effrayants annoncer leur invasion et leur victoire [4]. Les anciens habitants des deux Aquitaines se joignirent aux troupes des Goths pour la défense du territoire envahi. Ceux du pays montagneux qu'on nommait en latin *Arvernia*, et que nous appelons Auvergne, s'engagèrent dans la même cause. Mais le courage et les efforts de ces hommes de races diverses ne prévalurent pas contre les haches des Franks ni contre le fanatisme des Gaulois septentrionaux excités par leurs évêques en-

[1] « Non quasi cum subjectis.... sed vere cum fratribus christianis. » (Pauli Orosii *Historia*, apud *Script. rer. gallic. et francic.*, t. I, p. 597.)

[2] Leges Wisigothorum, passim. (Ibid., t. IV.)

[3] « Interea quum jam terror Francorum resonaret... » (Greg. Turon., *Historia Francorum*, ibid., t. II, p. 173.)

[4] « ...In medio Tolosæ civitatis sanguis erupit de terra, et tota die fluxit... Francorum adveniente regno. . » (Ex Idatii *Chronico*, ibid, t. II, p. 463.)

nemis des Goths, qui étaient ariens. Une multitude avide et féroce se répandit jusqu'aux Pyrenées, détruisant et dépeuplant les villes [1]. Elle se partagea les trésors de ce pays, l'un des plus riches du monde, et repassa la Loire, laissant des garnisons sur le territoire conquis [2].

En l'année 532, Theoderik, l'un des fils et des successeurs de Clodowig, dit à ceux des guerriers franks qu'il commandait : « Suivez-moi vers la contrée des Arvernes, et je vous ferai entrer dans un pays où vous prendrez de l'or et de l'argent autant que vous en pouvez désirer, où vous enlèverez en abondance des troupeaux, des esclaves et des vêtements [3]... » Les Franks prirent leurs armes, et passant de nouveau la Loire, ils s'avancèrent sur le territoire des *Bituriges* et des *Arvernes*. Ceux-ci payèrent alors avec usure la résistance qu'ils avaient osé faire à la première invasion. Tout fut dévasté chez eux; les églises et les monastères étaient rasés jusqu'aux fondements [4]. Les jeunes gens et les jeunes femmes étaient traînés, les mains liées, à la suite du bagage, pour être vendus comme esclaves [5]. Les habitants de cette malheureuse contrée périrent en grand nombre ou furent ruinés par le pillage. « Rien ne leur fut laissé

[1] «... Et Pyrenæos montes usque... urbes et castella subruens, municipia quæque depopulans, prædam innumerabilem, et spolia multa suis militibus æque dispertiens. » (Roriconis *Gest. Francor.*, apud *Script. rer. gallic. et francic.*, t. III, p. 18.)

[2] « Quum ad solum proprium redire deliberaret, electos milites... ad pervasas civitates custodiendas... dereliquit. (Ibid.)

[3] « ...Et ego vos inducam in patriam, ubi aurum et argentum accipiatis, quantum vestra potest desiderare cupiditas, de qua pecora, de qua mancipia, de qua vestimenta in abundantiam adsumatis. » (Greg. Turon., *Histor. Franc.*, ibid., t. II, p. 191.)

[4] « ... Monasteria et Ecclesias solo tenus coæquans. » (Ex *Actis S. Austremonii*, ibid., t. III, p. 407.)

[5] « ...Scitisque vultibus puellas... » (Ex *Vita S. Fidoli*, ibid.)

de ce qu'ils possédaient, dit une ancienne chronique, si ce n'est la terre seule que les barbares ne pouvaient pas emporter [1]. »

Telles étaient les relations de voisinage qu'entretenaient les Franks avec les populations gauloises restées en dehors de leurs limites. Leur conduite à l'égard des indigènes des provinces septentrionales n'était guère moins hostile. Lorsqu'en l'année 584 Hilperik, fils de Chloter, voulut envoyer sa fille en mariage au roi des West-Goths [2] ou Wisigoths, établis en Espagne, il vint à Paris et fit enlever des maisons qui appartenaient au fisc un grand nombre d'hommes et de femmes qu'on entassa dans des chariots pour accompagner et servir la fiancée. Ceux qui refusaient de partir et pleuraient étaient mis en prison : plusieurs s'y étranglèrent par désespoir. Beaucoup de gens des meilleures familles, enrôlés de force dans ce cortége, firent leur testament et donnèrent leurs biens aux églises. « Le fils, dit un contemporain, était séparé de « son père, et la mère de sa fille : ils partaient en sanglo-« tant et en prononçant de grandes malédictions : tant de « personnes étaient en larmes dans Paris, que cela pou-« vait se comparer à la désolation de l'Égypte [3]. »

Dans leurs infortunes domestiques, les rois des Franks éprouvaient quelquefois des remords et tremblaient du mal qu'ils avaient fait. Fredegonde, femme de ce Hilpe-

[1] «... Præter terram solam, quam barbari secum ferre non poterant. » (Hugonis *Chron. virdun.*, apud *Script. rer. gallic. et francic.*, t. III, p. 356.)

[2] Ce nom signifie Goths occidentaux ; il provenait de la situation réciproque des deux grandes branches de la population gothique dans leur ancienne patrie, au nord du Danube. Ce fut l'invasion des Huns qui contraignit cette population à émigrer par grandes masses sur le territoire romain.

[3] «...Tantusque planctus in urbe Parisiaca erat ut planctui compararetur Ægyptiaco. » (Greg. Turon., *Histor. Francor.*, ibid., t. II, p. 2 9.)

rik que je viens de nommer, voyant mourir ses fils l'un après l'autre, s'écriait : « Ce qui les tue, ce sont les larmes « des pauvres, les plaintes des veuves et les soupirs des « orphelins. Nous amassons et nous thésaurisons sans « savoir pour qui. Voilà que nos trésors restent sans pos- « sesseurs, mais pleins de rapines et de malédictions. « N'hésitons pas à brûler tous ces rôles qui servent à lever « des impôts injustes [1]... » Mais ce repentir d'un moment cédait bientôt à l'amour des richesses, la plus violente passion des Franks.

Leurs incursions dans le midi de la Gaule recommencèrent aussitôt que ce pays, relevé de ses terreurs et de ses défaites, n'admit plus leurs garnisons ni leurs collecteurs d'impôts. Karl, à qui la terreur de ses armes faisait donner le surnom de *Marteau* [2], fit une course jusqu'à Marseille; il s'empara de Lyon, d'Arles et de Vienne, et emporta un immense butin sur le territoire des Franks [3]. Quand ce même Karl, pour assurer ses frontières, alla combattre les Sarrasins dans l'Aquitaine, il mit à feu et à sang tout le pays; il brûla Béziers, Agde et Nîmes; les arènes de cette dernière ville portent encore les traces de l'incendie. A la mort de Karl, ses deux fils, Karlomann et Pépin [4] continuèrent la grande entreprise de remettre

[1] «... Ecce jam eos lacrymæ pauperum, lamenta viduarum, suspiria orphanorum interimunt... Nunc, si placet, veni, et incendamus omnes descriptiones iniquas. » (Greg. Turon., *Histor. Francor.*, apud *Script. rer. gallic. et francic.*, t. II, p. 253.)

[2] « ...Quia sicut malleo universa tunduntur ferramenta, ita ipse contrivit omnia sibi regna vicina. » (Hugonis *Chron. virdun.*, ibid., t. III, p. 363.)

[3] « ...Cum magnis thesauris et muneribus in Francorum regum remeavit. » (Fredegarii *Chron. continuat.*, ibid., t. II, p. 456.)

[4] Le mot *mann*, qui signifie homme, est ici joint à celui de *karl*, qui signifie homme robuste, pour lui donner encore plus de force. La signi-

sous le joug des Franks les habitants du Midi, auxquels on donnait encore le nom de Romains[1]. En 742, leur armée passa la Loire à Orléans, se porta sur Bourges, dévasta le pays jusqu'au château de Loches, et se partagea, sur les lieux, les dépouilles des vaincus, et les hommes eux-mêmes, qu'elle emmena pour les vendre[2]. Dans l'année 761, Pépin, devenu roi des Franks, convoqua sur les bords de la Loire leur grande assemblée annuelle; ils s'y rendirent avec armes et bagages, passèrent le fleuve et ravagèrent l'Aquitaine jusqu'à la contrée des Arvernes, où ils brûlèrent la ville de Clermont, faisant périr dans l'incendie une foule d'hommes, de femmes et d'enfants[3]. La principale cité des Arvernes fut prise d'assaut, et les Franks, selon leur coutume, pillèrent tout ce qui pouvait s'emporter. L'année suivante, ils vinrent encore autour de Bourges enlever des chevaux et des hommes. En 765, ils étendirent leurs excursions jusqu'à Limoges; en 766, ils poussèrent jusqu'à Agen, détruisant les vignes et les arbres, incendiant et pillant les maisons. Après ce ravage

fication du nom de Pépin n'est pas aisée à découvrir; ce nom semble formé de *Pepp* ou *Pipp*, contraction familière d'un autre nom de deux syllabes, et du diminutif germanique marqué par l'addition des syllabes *in*, *ien* ou *chen*. Deux noms analogues à celui-ci se rencontrent dans Grégoire de Tours: on y trouve *Pappolenus* et *Beppolenus*; ce qui, dans la langue des Franks, devait se prononcer *Pappeleen* et *Beppeleen*. C'est encore le même nom familier *Bepp* et *Bapp*, suivi du diminutif *leen* ou *lein*, comme prononcent aujourd'hui les Allemands.

[1] « ...Romanos proterunt... » (Fredegarii *Chron. continuat.*, apud *Script. rer. gallic. et francic.*, t. II, p. 458.)

[2] «... Quum... Francorum cohortes prædictam (Bituricas) depopulassent urbem, et cunctorum domos igni cremassent... » (Ex *Vita S. Pardulphi*, ibid., t. III, p. 654.)

[3] «... Maximam partem Aquitaniæ vastans... Claremontem castrum captum atque succensum bellando cepit, et multitudinem hominum, tam virorum quam feminarum, vel infantum plurimos in ipso incendio cremaverunt. » (Fredegarii *Chron. continuat.*, ibid., t. V, p. 5.)

de l'Aquitaine entière, ils repartirent pour leur pays, « pleins de joie, comme disent les chroniques, et louant « Dieu qui les avait guidés dans cette heureuse expédi- « tion[1]. »

Ainsi la Gaule méridionale fut, pour les fils des Franks, ce que toute la Gaule avait été pour leurs pères, une contrée dont la richesse et le ciel les attiraient incessamment, et qui les voyait revenir en ennemis, sitôt qu'elle ne leur achetait plus la paix. Karl, fils de Pépin, à qui nous donnons, d'après les romans du moyen âge, le nom bizarre de *Charlemagne*, porta jusqu'aux Pyrénées les dévastations que son père n'avait pu étendre au delà des confins de l'Aquitaine. Il réunit la Gaule entière et plusieurs des pays voisins sous une domination militaire qu'il s'efforça de régulariser pour la rendre durable, mais dont le démembrement commença presque aussitôt après sa mort. Alors tous les pays réunis de force à l'empire des Franks, et sur lesquels, par suite de cette réunion, s'était étendu le nom de France, firent des efforts inouïs pour reconquérir leurs anciens noms. De toutes les provinces gauloises, il n'y eut que celles du midi qui réussirent dans cette grande entreprise, et après les guerres d'insurrection qui, sous les fils de Karl le Grand, succédèrent aux guerres de conquête, on vit l'Aquitaine et la Provence devenir des États distincts. On vit même reparaître, dans les provinces du sud-est, le vieux nom de Gaule, qui avait péri pour jamais au nord de la Loire. Les chefs du nouveau royaume d'Arles, qui s'étendait jusqu'au Jura et aux Alpes, prirent le titre de rois de la Gaule, par opposition aux rois de la France.

[1] « ...Deo auxiliante... Christo duce... cum gaudio reversi sunt. » (Fredegarii *Chron. continuat.*, apud *Script. rer. gallic. et francic.*, t. V, p. 5 et 6.)

XIV.

SUR L'AFFRANCHISSEMENT DES COMMUNES[1].

Les communes du moyen âge ne sont plus qu'un nom; mais leur nom retentit si haut dans notre histoire, que le problème de cette existence passée est encore une des plus graves controverses. D'où sont venues les communes de France? Quel génie, quel pouvoir les a créées? A ces questions nos historiens répondent qu'attendu que les premières chartes royales, portant concession de communes, sont de Louis VI, dit le Gros, c'est Louis le Gros qui a fondé les communes. Ni dans le *Trésor des chartes* de la tour du Louvre, ni dans celui de la Sainte-Chapelle, il ne se trouvait, assure-t-on, aucun acte de concession de commune antérieur au règne de Louis VI, qui consentit à l'établissement d'un régime municipal dans les villes de Laon, d'Amiens, de Noyon et de Saint-Quentin; cette circonstance, que j'accorde sans peine, ne prouve nullement qu'avant le règne de Louis VI aucune ville de France n'eût joui et pleinement joui d'un semblable régime.

Antérieurement à la date des quatre ou cinq chartes de Louis le Gros, les grandes cités de la Provence, du Languedoc et de la Bourgogne possédaient une justice à elles

[1] *Courrier Français* du 13 octobre 1820. Ce morceau est la première ébauche du grand travail sur l'histoire des communes, qui forme la seconde moitié de mes *Lettres sur l'Histoire de France.*

et des magistrats de leur choix : de temps immémorial, Narbonne, Beziers, Lyon, Marseille et Arles, étaient des villes de communes. Si donc Louis le Gros affranchit, comme on le dit, les villes du nord de la France, et y fonda le gouvernement municipal, il ne fit qu'imiter ce qui déjà existait au Midi; il ne fut pas créateur, il fut copiste. Et encore, le mérite de cette imitation lui appartient-il? C'est une chose fort douteuse. La teneur même des chartes royales répugne à cette croyance. Les chartes disent : J'ai accordé, *concessi ;* cette clause implique, ce me semble, l'idée d'une sollicitation préalable; elle laisse douter au moins si le régime libre qui devait faire de la ville ce qu'on appelait alors une commune, si l'imitation du gouvernement des cités méridionales ne fut pas un projet conçu d'abord par les habitants eux-mêmes, puis soumis par eux à l'agrément de la puissance dont ils redoutaient l'opposition; si, en un mot, la communauté des citoyens n'eut pas l'initiative, et par conséquent la plus grande part dans l'acte qui constitua d'une manière fixe et durable son existence indépendante.

C'est une chose bien singulière que l'obstination des historiens à n'attribuer jamais aucune spontanéité, aucune conception, aux masses d'hommes. Si tout un peuple émigre et se fait un nouveau domicile, c'est, au dire des annalistes et des poëtes, quelque héros qui, pour illustrer son nom, s'avise de fonder un empire; si de nouvelles coutumes s'établissent, c'est quelque législateur qui les imagine et les impose; si une cité s'organise, c'est quelque prince qui lui donne l'être : et toujours le peuple et les citoyens sont de l'étoffe pour la pensée d'un seul homme. Voulez-vous savoir au juste qui a créé une institution, qui a conçu une entreprise sociale? Cherchez

quels sont ceux qui en ont eu véritablement besoin ; à ceux-là doit appartenir la pensée première, la volonté d'agir et tout au moins la plus grande part dans l'exécution : *is fecit cui prodest*, l'axiome est admissible en histoire comme en justice. Or, à qui profitait le plus, au XIIe siècle, le système d'indépendance municipale, d'égalité devant la loi, d'élection de toutes les autorités locales, de fixation de toutes les redevances, qui faisait qu'une ville devenait, suivant le langage du temps, une communauté ou une commune [1] ? A qui, sinon à la ville elle-même? Était-il possible qu'un roi, quelque libéral qu'on le suppose, eût plus d'intérêt qu'elle à l'établissement d'institutions qui devaient la soustraire, sous beaucoup de rapports, à l'action de la puissance royale? La participation des rois de France au grand mouvement social d'où naquirent les communes n'a dû être et ne fut réellement qu'une sorte de non-résistance, plus souvent forcée que volontaire.

Dans les vieux murs démantelés des antiques cités gallo-romaines enclavées dans la conquête des Franks, vivait une population qui n'avait pu être asservie et partagée avec la terre, comme la population des campagnes. Les conquérants l'avaient frappée au hasard d'impôts levés sur les rôles de la capitation impériale, ou sur de nouveaux rôles arbitrairement dressés. Elle s'était conservée péniblement au milieu de la violence et des exactions des barbares, se nourrissant de son industrie, des restes de l'industrie romaine qu'elle exerçait sans concurrence, à cause de la vie oisive et orgueilleuse des vainqueurs.

[1] Voyez la formule des droits de commune : Scabinatus, collegium, majoratus, sigillum, campana, berfredus et jurisdictio. (Ducange, *Gloss. ad Script. med. et infimæ latinit.*, sub his verbis.)

L'isolement féodal rendit sa condition encore plus dure et plus remplie de dangers; elle fut en proie à tous les genres de brigandage, rançonnée de mille manières, et poussée enfin à prendre les armes pour sa conservation et sa défense; elle répara les brèches que le temps et l'incurie avaient faites à ses murailles; et quelquefois, pour en fortifier l'enceinte, elle abattit de vieux monuments à demi écroulés, un palais, un théâtre, un arc de triomphe, vestige de la grandeur et de la gloire du nom romain. Bientôt les villes qui avaient pris cette attitude défensive se déclarèrent libres, sous la sauvegarde des archers qui veillaient sur leurs tours, et des herses de fer qui s'abaissaient devant leurs portes. Au dehors, c'étaient des forteresses; au dedans, c'étaient des fraternités; c'étaient, comme disait le langage du temps, des lieux d'amitié, d'indépendance et de paix [1]. L'énergie de ces noms authentiques suffit pour donner une idée de l'association égale pour tous, consentie par tous, qui formait l'état politique de ces hommes de la liberté, ainsi séparés du monde de l'inégalité et de la violence.

Vers la fin du XIe siècle, le midi de la Gaule renfermait déjà un grand nombre de ces villes qui reproduisaient jusqu'à un certain point, dans leur gouvernement intérieur, les formes de l'antique municipalité romaine : leur exemple heureux, gagnant de proche en proche, répandit un nouvel esprit au nord de la Loire et jusque sur les bords de la Somme et de l'Escaut. Des associations consacrées par le serment se formèrent dans les villes moins fortes et moins riches du pays auquel le nom de France s'appliquait alors d'une manière spéciale; un mouvement

[1] Libertas, amicitia, pax. (Voy. Ducange, *Gloss. ad Script. med. et infimæ latinit.*, sub his verbis.)

irrésistible agita leur population demi-serve; des paysans échappés de la glèbe vinrent la grossir et se conjurer avec les habitants pour l'affranchissement de la cité, qui dès lors prit le nom de commune, sans attendre qu'une charte royale ou seigneuriale le lui octroyât. Confiants dans la force que leur donnait l'union de toutes les volontés vers un même but, les membres de la nouvelle commune signifièrent aux seigneurs du lieu l'acte de leur liberté future. Les seigneurs résistèrent; il y eut combat, puis transaction mutuelle; et c'est ainsi que furent dressées la plupart des chartes; une stipulation d'argent devint la base du traité de paix et comme le payement de l'indépendance.

Si les villes n'eussent pas été en état d'offrir la guerre à quiconque ne reconnaîtrait pas leur droit de s'organiser librement, elles n'eussent point obtenu, même à prix d'argent, l'aveu et la reconnaissance de ce droit; aucune somme une fois payée, aucune rente raisonnablement assise ne pouvait compenser la taille haute et basse, les droits de mariage, de décès, de mainmorte, de justice, et tous les autres droits que perdirent les seigneurs et les rois eux-mêmes, par la création de ces nouvelles puissances politiques. Si les villes, au moment où elles requirent l'aveu des seigneurs et des rois, n'eussent pas d'avance établi les bases de leur constitution indépendante, ni les rois ni les seigneurs n'auraient eu cette conception pour elles et pris l'initiative de l'affranchissement, même avec l'intention de le vendre au plus haut prix possible; ce n'était point une marchandise qu'il y eût profit à débiter Ce ne fut jamais non plus, de la part des rois, un bon tour à jouer aux grands vassaux, que d'affranchir spontanément et d'ériger en commune les villes du do-

maine royal; à moins qu'on ne veuille leur prêter l'intention bizarre de s'affaiblir eux-mêmes pour engager, par cet exemple, les grands vassaux à s'affaiblir. Rois et vassaux ne souscrivirent qu'à leur corps défendant à la révolution qui affranchit les communes. L'argent qu'ils en tirèrent fut saisi par eux comme un débris dans le naufrage. Il n'y eut point là de spéculations; plus tard, les rois de France spéculèrent véritablement, mais ce fut sur la destruction des communes; elles périrent toutes l'une après l'autre, par des ordonnances royales, entre le XIVᵉ et le XVIIᵉ siècle.

L'établissement des premières communes dans le nord de la France fut donc une conspiration heureuse. C'était le nom qu'elles se donnaient [1]. Leurs citoyens se nommaient conjurés [2]. Le goût de ces associations politiques gagna les petites villes et les bourgades. Il gagna même le plat pays, le pays de pur esclavage; et quelquefois des serfs fugitifs, après s'être liés l'un à l'autre par le serment de vivre et de mourir ensemble, creusèrent des fossés profonds et bâtirent des remparts de terre, derrière lesquels ils dormirent en paix au vain bruit des fureurs de leurs maîtres. La liberté leur donna l'industrie; l'industrie les rendit puissants à leur tour; et ceux qui les avaient maudits recherchèrent bientôt leur alliance. Quelquefois un grand seigneur délaissé par les colons de son domaine, fit enclore de fortes palissades quelque portion de terre déserte et inculte, et fit proclamer au loin que ce lieu serait à l'avenir un lieu de Franchise. Il jura d'avance la liberté de corps et de bien pour quiconque vien-

[1] « Communio civium quæ et conjuratio dicta. » (*Annal. Trev.*)

[2] Conjurati, jurati. (Voyez Ducange, *Gloss. ad script. med. et infim. lat.*, sub his verbis.)

drait habiter dans l'enceinte de sa nouvelle ville, et dressa pour garantie de ce serment une charte énonçant les priviléges de la future communauté. Il demandait, pour paiement de la terre et du domicile, une redevance annuelle et des services exactement définis. Ceux à qui le marché convenait se rendaient à ce nouvel asile, et la cité grandissait peu à peu sous la protection du château.

C'est ainsi que quelques communes eurent réellement pour fondateur le signataire de leur charte; mais ce fut le plus petit nombre; ce furent les moins importantes et celles qui vinrent les dernières. Les plus anciennes et les plus considérables s'établirent spontanément, par insurrections contre le pouvoir seigneurial. Lorsque le roi intervint dans cette querelle, la commune existait déjà. Il ne s'agissait que de s'interposer entre elle et le seigneur immédiat, pour arrêter la guerre civile. Qu'on examine de plus près les faits, qu'on lise, non plus les historiens modernes, mais les documents originaux, et l'on verr que cette œuvre de simple médiation fut toute la part de Louis le Gros dans l'affranchissement des communes.

XV.

COUP D'OEIL SUR L'HISTOIRE D'ESPAGNE [1].

C'est l'indépendance qui est ancienne, c'est le despotisme qui est moderne, a dit énergiquement madame de Staël; et dans ce seul mot elle a retracé toute notre histoire, et l'histoire de toute l'Europe. Il n'y a point lieu de séparer la destinée de l'Espagne de cette destinée commune; sa situation présente, si nouvelle en apparence, n'est point non plus une nouveauté pour elle.

Plus d'une fois son beau soleil s'est levé sur des générations d'hommes libres, et ce qu'elle fait apparaître aujourd'hui aux yeux de l'Europe étonnée n'est guère que la restauration d'un édifice mal détruit, dont son sol gardait les fondements. Si les choses de ce monde avaient un cours égal et uniforme, l'Espagne eût toujours été, pour la liberté civile, bien loin en avant de la France.

La guerre intestine, suite et développement de la conquête, ne cessa jamais d'agiter la population mêlée de la Gaule : la population de l'Espagne fut de bonne heure, par un grand désastre commun, réunie en fraternité commune, confondue dans le même intérêt, le même sentiment, la même condition, les mêmes mœurs. En l'année 712, les Arabes envahirent tout le pays, hors un petit désert au nord-ouest, entre la mer et les montagnes [2], seule habi-

[1] *Courrier Français* du 6 novembre 1820.
[2] La province des Asturies.

tation laissée à ceux qui n'avouaient pas le droit des conquérants sur la demeure de leurs ancêtres. Resserrés dans ce coin de terre devenu pour eux toute la patrie, Goths et Romains[1], vainqueurs et vaincus, étrangers et indigènes, maîtres et esclaves, tous unis dans le même malheur, oublièrent leurs vieilles haines, leur vieil éloignement, leurs vieilles distinctions; il n'y eut plus qu'un nom, qu'une loi, qu'un état, qu'un langage; tous furent égaux dans cet exil.

Ils descendirent de leurs côtes escarpées, et reculèrent dans la plaine les limites de leur demeure; ils bâtirent des forteresses pour assurer leur progrès, et le nom de *pays des châteaux*[2] resta encore à deux provinces qui furent successivement les frontières du territoire reconquis. Ils firent alliance, pour ces expéditions, avec la vieille race des habitants des Pyrénées, race dans tous les temps indépendante, qui n'avait point cédé à la fortune des Romains, dont elle ne parla jamais la langue, qui n'avait point cédé à la valeur féroce des Franks, dont elle écrasa l'arrière-garde à Roncevaux, qui avait vu le torrent des guerriers fanatiques de l'Orient gronder vainement à ses pieds. Cette union enleva aux Maures, vers le commencement du XIIe siècle, les grandes villes de Saragosse et de Tolède; d'autres cités eurent bientôt le même sort. La plus belle partie de l'histoire d'Espagne est l'histoire politique de ces villes, successivement reconquises par la vieille population du pays.

L'égalité qui régnait dans les armées patriotiques des Asturies et de Léon ne pouvait périr par la victoire : ce

[1] C'était le nom que la race gothique donnait à la race espagnole, comme les Franks le donnaient aux Gaulois.

[2] Castilla.

furent des hommes pleinement libres qui occupèrent les maisons et les remparts désertés par la fuite de l'ennemi ; ce furent des hommes pleinement libres qui devinrent bourgeois et citoyens. La propriété urbaine et la propriété rurale n'établirent entre les hommes aucune distinction de rang. Le grade ou la considération personnelle ne passèrent point du possesseur au domaine ; et nul domaine ne put communiquer à celui qui l'obtint pour son lot des droits sur les terres ou sur les hommes. Personne ne pouvait prétendre d'un autre que le respect de ses droits légitimes ; personne ne pouvait arracher des mains d'un autre les armes qu'ils avaient portées ensemble. Ainsi l'homme du fort et l'homme de la ville, le châtelain et le paysan, également libres dans leurs possessions diverses, vivaient en voisins et non en ennemis. Ce n'était pas que, dans ces contrées, les hommes valussent mieux qu'ailleurs ; c'est que là tout s'établissait sur un fond d'égalité et de fraternité primitives : tandis que, dans les pays voisins, les révolutions roulaient au contraire sur la base d'une inégalité absolue, imprimée au sol par les pas de la conquête, et se dégradant peu à peu sans jamais pouvoir s'effacer.

Toute ville repeuplée de chrétiens devint une commune, c'est-à-dire une association jurée, sous des magistrats librement élus : tout cela naquit sans effort, sans dispute, par le simple effet de l'occupation de la cité. Les citoyens n'eurent rien à payer hors la contribution civile ; ils n'eurent aucune obligation, hors celle de maintenir leur société et de défendre son territoire. Ils devaient se rallier, dans les dangers communs, au chef suprême du pays ; chacun se rendait à l'appel, sous la bannière de la commune, et sous des capitaines de son

choix. Quiconque possédait un cheval de bataille et l'armure d'un combattant à cheval était exempt, pour ce service, de la contribution de guerre; les autres devaient une redevance modique: ainsi la population se divisait, dans le langage, en *cavaliers* et en *contribuables;* cette distinction de fait était la seule distinction. L'influence des mœurs étrangères vint y ajouter, dans la suite, des droits qui n'en dérivaient pas.

Souvent les chefs établis sur de vastes territoires, pour le soin de la défense commune, fondèrent aussi des villes, en appelant dans une enceinte protégée par leurs forteresses, les chrétiens échappés du pays maure, et ceux qui n'avaient point de domicile assuré. Ici il y eut des traités, des contrats, des chartes, qui énonçaient les droits de la cité future, et stipulaient le prix de la terre pour quiconque y ferait sa demeure [1]. La charte liait à perpétuité, ou jusqu'à un nouvel accord, les bourgeois et leurs fils, ainsi que les fils de celui qui avait fondé la commune : les villes avaient autour d'elles de grands espaces, de grandes étendues de terre, soumis à leur juridiction municipale; leur *justice* s'étendait sur les châteaux, qui la recevaient au lieu de la donner. Il n'y avait point, pour les laboureurs, de condition ni de travaux serviles. Il semblait que tous ceux qui avaient reconquis la patrie fussent sacrés les uns pour les autres; un respect mutuel, un mutuel orgueil les protégeait; et les traces de ce noble caractère se retrouvent encore aujourd'hui dans la fierté du paysan de la Castille.

Les territoires renfermant plusieurs villes, lesquels,

[1] « Liberi et ingenui semper mancatis, reddendo mihi et successoribus meis in unoquoque anno, in die Pentecostes, de unaquaque domo, duodecim denarios...» (*Fuero* cité par Marina, *Teoria de las Cortes*, t. II, p. 387.)

suivant l'usage du temps, prenaient le nom de royaumes, avaient pour organisation générale l'organisation même des cités municipales, des chefs électifs, et une grande assemblée commune[1]. La dignité de chef suprême devint, avec le temps, héréditaire, par l'influence des mœurs féodales, qui furent une mode pour toute l'Europe.

Quant aux assemblées générales, il n'y a pas lieu de se demander à quelle époque vinrent y siéger les représentants des villes. Les villes valaient les châteaux; la même race d'hommes les habitait, une race égale en tout à l'autre par son origine, ses mœurs, ses armes. Aussitôt qu'il y eut à prendre conseil, les villes donnèrent leur avis[2]. Si, dans la suite des temps, un grand nombre de cités furent privées de leur droit naturel d'envoyer des mandataires[3] aux assemblées communes[4], c'est qu'elles-mêmes l'avaient laissé tomber en désuétude, satisfaites qu'elles étaient de la seule indépendance de leur gouvernement intérieur[5]. Le pouvoir despotique s'autorisa de cette négligence pour les frapper, au nom de la prescription, d'une incapacité perpétuelle.

Le flux et le reflux des successions féodales amena en Espagne des rois de race étrangère[6]; ils achevèrent sans scrupule l'œuvre de tyrannie que le mauvais génie des nations avait inspirée déjà aux premiers chefs qui

[1] « Defuncto in pace principe, primates totius regni una cum sacerdotibus successorem regni concilio communi constituant. » (*Concil. Tolet.*, IV, c. 75, cité par Marina, *Teoria de las Cortes*, t. II, p. 2.)

[2] « De consejo e con otorgamiento de las cibdades e villas, e de sus procuradores en su nombre. »

[3] Procuradores. — [4] Las Cortes.

[5] Une commune espagnole s'appelait *consejo*, conseil.

[6] Charles-Quint et ses successeurs.

réunirent tout le pays sous une autorité unique. Les assemblées ne furent plus qu'une ombre devant la réalité du pouvoir. Cependant, jusqu'au milieu du XVIIe siècle, les cortès de la Castille ne cessèrent de porter leurs doléances d'un ton quelquefois énergique, et de traiter d'illégitimes les actes arbitraires des rois : mais ces voix courageuses se perdirent dans le silence de toute l'Europe; il n'y avait plus d'écho nulle part pour les accents de l'indépendance.

Telle fut la destinée de la terre reconquise par les fils des compagnons de ce roi bandit par patriotisme, à qui la tradition donne le nom peu authentique de Pélage. Dans les provinces du nord-est qui formèrent les territoires de Catalogne et d'Aragon, pays arraché par les armes des Franks aux armes des Sarrasins, il subsista toujours quelques traces de cette délivrance étrangère; la main du vainqueur y demeura longtemps empreinte; les formules politiques de ces contrées admirent les noms de serf et de maître, de tributaire et de supérieur. Toutefois, à côté de la dépendance héréditaire qu'elles imposaient à une partie des hommes, les lois de l'Aragon, établissaient, pour les puissants du pays[1], une indépendance complète, l'indépendance des vieux Franks, compagnons des Karls ou des Chlodowig. La formule d'élection des rois, tant citée par les historiens, a quelque chose de ce langage fier et dur qui se parlait, à l'invasion de la Gaule, sous les tentes de Soissons ou de Reims[2].

L'Espagne a renoué d'une main hardie le fil brisé de

[1] *Ricos hombres*. Le mot *ricos* garde ici sa première signification tudesque.

[2] « Nous qui sommes autant que vous et qui valons plus que vous, nous vous choisissons pour seigneur, à condition que vous respecterez nos lois; sinon, non. »

ses anciens jours de gloire et de liberté : puisse aucun revers ne démentir son noble et périlleux effort! *Esto perpetua!* c'est le souhait d'un étranger qui pense que, partout où sont des hommes libres, là sont des amis pour les hommes. Heureuse mère d'un peuple uni depuis tant de siècles par la communauté de biens et de maux, d'un peuple qui n'a point derrière lui de souvenirs d'hostilités intestines, elle ne verra pas sans doute son sol déshonoré par ces proscriptions politiques qui reproduisent les guerres de peuple à peuple, longtemps après que les noms ennemis ne sont plus, et que tout semble réuni à jamais par la même langue et les mêmes mœurs. Si des discussions trop vives, fruits inévitables de la faiblesse de nos intelligences passionnées, troublent pour un moment son repos, du moins, le sentiment d'une antique égalité, la conscience qu'il n'y a sur la tête d'aucun citoyen ni injures ni torts héréditaires, que l'Espagnol aima toujours, respecta toujours l'Espagnol, et que les malheurs du despotisme furent l'œuvre de mains étrangères, ces idées consolantes et calmes adouciront, n'en doutons point, l'âpreté des vaines disputes et le choc des prétentions opposées. Le sang ne coulera jamais au milieu de ces débats de famille; l'Espagnol sera, dans tous les temps, le frère chéri de l'Espagnol [1].

[1] Quoique les événements postérieurs aient, à plusieurs reprises, démenti cette prédiction, il y a un fait digne de remarque, c'est que l'insurrection armée contre la réforme des institutions et le progrès social a eu constamment pour foyer, ou les provinces basques, étrangères à l'Espagne proprement dite, par les mœurs et même par la langue, ou la Navarre, dont la population, comme son nom l'indique, est Basque d'origine.

XVI.

ÉPISODE DE L'HISTOIRE DE BRETAGNE[1].

A chaque nouvelle apparition d'un roman historique de Walter Scott, j'entends regretter que les mœurs de la vieille France ne soient présentées par personne sous un jour aussi pittoresque ; j'entends même blâmer de ce défaut notre histoire, trop terne, à ce qu'on imagine, et dont l'uniformité monotone n'offre point assez de situations diverses et de caractères originaux. Cette accusation est injuste. L'histoire de France ne manque point au talent des poëtes et des romanciers ; mais il lui manque un homme de génie comme Walter Scott, qui la comprenne et qui sache la rendre. Parmi les romans de cet homme célèbre, il y en a fort peu dont la scène n'eût pu être placée en France. Cette distinction profonde de populations ennemies sur le même sol, la haine du Saxon et du Normand en Angleterre, du Montagnard et du Saxon en Écosse, se retrouvent aussi dans notre histoire. Ce n'est pas sans de longues convulsions que les dix peuples dont nous sommes les fils ont pu être réduits à un seul ; et il a fallu qu'il se passât bien des siècles avant que les noms

[1] Ce morceau, inséré en décembre 1820 dans le *Courrier Français*, a fait partie de la première édition de mes *Lettres sur l'Histoire de France* ; je l'ai supprimé dans les éditions suivantes, comme n'ayant pas assez de généralité.

nationaux, le souvenir des races, la diversité même du langage, aient disparu, avant que le Gaulois se soit laissé donner le nom de Frank, et que le Frank ait parlé sans mépris l'idiome roman de la Gaule.

Les guerres intestines du moyen âge sont le signe de la coexistence de plusieurs races d'hommes mal conciliés : il y a des nations sous les querelles des rois et des seigneurs; mais les historiens modernes, faute de les bien comprendre, ne savent y montrer que deux personnages : le vassal et le suzerain. Quand ils rencontrent le mot latin *dux*, ils le rendent toujours par le mot *duc;* les chefs libres du peuple basque deviennent des *ducs de Gascogne;* le chef que se donnent les Bretons révoltés contre la puissance des Franks est appelé *duc de Bretagne*, et de grands actes de délivrance nationale se trouvent ainsi déguisés en infraction pure et simple aux devoirs de la féodalité.

Le fait est qu'aux VIe, VIIe, VIIIe et IXe siècles, dans les guerres des Bretons et des Franks, il ne s'agissait ni de rois ni de ducs, mais de la race bretonne et de la race franke, voisines et ennemies implacables. J'ai sous les yeux le récit en vers d'une expédition entreprise par Lodewig, ou Louis le Débonnaire [1], contre Morvan [2], chef des Bretons : c'est l'ouvrage d'un moine contemporain, qui dédie son

[1] Lodewig et Chlodowig sont deux noms parfaitement identiques; seulement la seconde forme est plus ancienne que la première. Au IXe siècle, on ne prononçait plus guère l'aspiration forte du commencement. En suivant l'orthographe que j'ai adoptée, le passage d'une forme à l'autre permet de conserver la distinction établie par nos historiens modernes entre la série des rois franks, auxquels ils donnent le nom de *Clovis*, et la série de ceux auxquels ils donnent le nom de *Louis*.

[2] On lit *Mormannus* ou *Murmannus* dans les documents originaux; mais la permutation de l'*m* en *v* est familière à la langue bretonne. L'ancienne orthographe portait *Morman*, et la prononciation disait *Morvan*.

poëme au roi des Franks. Je vais traduire presque littéralement, et vous verrez que nos vieilles annales pourraient faire naître des inspirations semblables à celles qui ont produit la *Dame du Lac* et le *Lord des Iles*.

Le poëte commence par apprendre au lecteur que le nom de Lodewig ou Hluto-wigh est un beau nom, formé de deux mots qui, mis ensemble, signifient guerrier fameux comme le dieu Mars :

Nempe sonat *Hluto* præclarum; *Wigch* quoque Mars est[1].

Il raconte ensuite comment le vieil empereur Karl, père de Lodewig, a obtenu de l'assemblée des Franks que son fils lui succédât, comment le pape est venu à Reims apporter à ce fils le diadème romain et le saluer du nom de César; comment Lodewig, inauguré César[2], a donné au pape deux coupes d'or, des chevaux et de riches vêtements. Après ce récit très-détaillé, l'auteur continue en ces termes :

« Les armes de César étaient heureuses, et le renom des Franks s'étendait jusques au delà des mers. Cependant, suivant l'ancien usage, César convoque auprès de lui en conseil les chefs d'élite qui ont la garde des frontières de son empire. Ils viennent tous recevoir ses ordres et rendre compte de ce qui se passe dans leurs gouverne-

[1] Ermoldi Nigelli *Carmen de rebus gestis Ludovici Pii*, apud *Script. rer. gallic. et francic.*, t. VI, p. 13. — Dans plusieurs dialectes germaniques, et surtout dans celui des Alamans, qui furent incorporés de bonne heure à la nation franke, le *t* remplace toujours le *d*. Voilà pourquoi le poëte écrit *Hluto* au lieu de *Hludo*. L'*o* final, comme je l'ai déjà dit, se prononçait d'une manière sourde.

[2] Les Franks écrivaient et prononçaient *Keisar*. En allemand moderne *keiser* signifie *empereur*.

ments[1]. Parmi eux se présente Landebert[2], l'un des plus nobles d'entre les Franks, qui surveille la contrée limitrophe du territoire des Bretons. Ce peuple, ennemi du nôtre, fut autrefois chassé des pays d'outre-mer, et, n'ayant plus de patrie, battu par les flots et les vents, il aborda sur les côtes de la Gaule. Comme il avait reçu le baptême, la nation gauloise l'accueillit et lui donna des terres chez elle; mais il rendit le mal pour le bien, la guerre pour l'hospitalité, des coups de lance au lieu de tribut[3]. Dans leurs conquêtes, les Franks le négligèrent pour des ennemis plus redoutables; il en devint orgueilleux, s'étendit de plus en plus, et, débordant hors de ses frontières, il se mit à nous harceler. Plein d'audace par ignorance, habitué à se battre contre des Gaulois, il espérait vaincre les Franks[4].

« Eh bien! Frank, dit César à Landebert, que fait la « nation qui t'avoisine? Rend-elle à Dieu son vrai culte et « honore-t-elle ses églises? A-t-elle un chef qu'elle révère

[1] More tamen prisco regnorum limina Caesar,
Electosque Duces, adfore prima jubet.
Conveniunt omnes placito, parentque jubenti,
Partibus aeque suis congrua verba sonant.
(Ermoldi Nigelli *Carmen*, lib. III, apud *Script. rer. gallic. et francic.*, t. VI, p. 37.)

[2] Dans l'idiome des Franks *Lande-Berht* ou, par adoucissement, *Lande-Bert* signifiait *brillant dans le pays*; l'auteur écrit Lantpreht ou Lantpert, variantes qui répondent au dialecte des provinces alamanniques.

[3] Lancea pro censu, munus pro jure duelli
Redditur hospitibus, pro pietate tumor.
(Ibid., p. 38.)

[4] Infelix, ignara simul, contendere sueta,
Sperabat Francos exsuperare agiles.
(Ibid.)

Dans l'édition donnée par M. Pertz, *Monumenta Germaniæ historica*, t. II, le premier de ces vers contient le mot *gallis* intercalé comme glose d'un ancien manuscrit.

« et qu'elle aime, des lois, une justice et la paix? Enfin « laisse-t-elle nos frontières dans une complète sécu- « rité? Dis-moi, je te prie, avec ordre, tout ce que tu en « sais[1]. » Landebert s'inclina profondément et répondit : « C'est une race orgueilleuse et remuante, pleine de ma- « lice et de mensonge; ils sont chrétiens, mais ce n'est « que de nom, car ils n'ont ni la foi, ni le culte, ni les « œuvres; ils habitent les halliers comme les bêtes sau- « vages, et vivent comme elles de rapines. Chez eux point « de justice ni de jugement régulier. Ils ont un roi dont « le nom est Morvan, si tant est qu'on puisse appeler roi « celui qui ne gouverne pas son peuple[2]. Souvent ils ont « attaqué nos frontières, mais ce ne fut jamais impuné- « ment. »

— « Landebert, reprit César, les choses que tu viens « de dire sonnent durement à mon oreille; je vois que « ces étrangers habitent ma terre sans payer aucune rede- « vance. Je vois qu'ils osent faire la guerre aux miens, il « faut que la guerre les en punisse[3]. Cependant, avant « de marcher contre eux, je dois leur envoyer un mes-

[1] Insuper ad nostros quae sit salvatio fines :
Ordine cuncta suo dic, rogo, France, mihi.
(Ermoldi Nigelli *Carmen*, lib. III, apud *Script. rer. gallic. et francic.*, t. VI, p. 39.)

[2] « In dumis habitant, lutrisque cubilia condunt,
« Et gaudent rapta vivere more ferae...
« Rex Murmanus adest cognomine dictus eorum,
« Dici si liceat Rex, quia nulla regit. »
(Ibid.)

Morvan, chef du pays de Léon, venait d'être élevé à la dignité suprême de chef des chefs, *Pentiern*, titre qui, en langue latine, se traduisait naturellement par le mot *Rex*.

[3] « Ut peregrina mecum gens gratis incolat arvum,
« Atque superba movet improba bella meis. »
(Ibid.)

« sage. Puisque leur chef a reçu le saint baptême, il « convient que je l'avertisse[1]. Wither ira le trouver de « ma part. » Aussitôt on appelle Wither, abbé plein de droiture, de sens et d'habileté, qui venait d'arriver au palais[2].

« Wither, dit l'empereur, va porter au chef des Bretons « ce message que tu exposeras de point en point. Il habite « avec sa nation une terre qui est à moi, et il n'en paie « pas le tribut; il adresse des menaces aux Franks et fait « contre eux des préparatifs de guerre[3]. Depuis que j'ai « reçu de Dieu le royaume de mon père, et par le vœu du « peuple la dignité impériale, j'ai supporté ses méfaits, « espérant qu'un jour il viendrait à moi soumis et fidèle. « Mais je suis las d'attendre, le moment est venu. Dis « à ce malheureux de ne plus s'abuser lui-même, de ne « plus abuser les siens, de venir ici demander la paix[4]. « S'il refuse, toi, reviens vite me raconter ce que tu auras « fait. »

1 « Est quoque Rex idem sacro Baptismate tinctus :
« Idcirco hunc primo nos monitare decet. »
(Ermoldi Nigelli *Carmen*, lib. III, apud *Script. rer. gallic. et francic.*, t. VI, p. 39.)

2 Witchariumque vocat, qui forte advenerat illuc,
Vir bonus, atque sagax et ratione capax.
(Ibid.)

Quelquefois l'auteur écrit sans déclinaison *Witchar*. L'*e* ouvert des langues germaniques est presque toujours remplacé par un *a* dans l'orthographe latine. *Wither* signifie *sage et éminent*, ou, ce qui revient au même, *éminemment sage*; car il paraît que l'un des deux adjectifs composants, soit le premier, soit le dernier, était pris dans un sens adverbial.

3 « Nempe tributa vetat, necnon et praelia temptat
« Atque minas Francis mandat, et arma parat. »
(Ibid.)

4 « Nunc nunc tempus adest, nec se infelixque suosque
« Decipiat : Francos pace rogando petat. »
(Ibid.)

« L'abbé Wither monte à cheval, et voyage à grandes journées vers la Bretagne. Il connaissait le pays, le chef et sa résidence, car c'était près de la frontière des Bretons que se trouvait la riche abbaye qu'il tenait des bienfaits de l'empereur [1]. Il arrive à un lieu retiré qu'environnaient de toute part une forêt, une rivière, un marécage et de grands fossés garnis de haies; là était l'habitation favorite de Morvan, maison vaste et fortifiée vers laquelle affluaient alors des gens de guerre avec toutes sortes d'armes [2]. Wither se présente, se nomme, et demande qu'il lui soit permis d'entretenir le roi. Quand on vint annoncer à Morvan l'arrivée d'un envoyé de l'empereur, l'inquiétude parut sur son visage; mais il se compose bientôt, prend un air joyeux devant tous les siens, et ordonne qu'on fasse entrer l'envoyé. « Je te salue, « Morvan, dit Wither, et je t'apporte le salut de César, « le pieux, le pacifique, l'invincible. — Je te salue, répon- « dit Morvan, et je souhaite longue vie à César. » Tous « deux, restés seuls, s'assirent, et Wither parla ainsi [3] :

« Lodewig César, la gloire des Franks, l'honneur des « chrétiens, le premier des hommes dans la paix, et le

[1] Witchar equo parat ire celer, pia jussa facessit;
Notus erat sibimet Rex, domus atque locus.
(Ermoldi Nigelli *Carmen*, lib. III, apud *Script. rer. gallic. et francic.*, t. VI, p. 40.)

[2] Est locus hinc silvis, hinc flumine cinctus amœno
Sepibus et sulcis, atque palude situs.
Intus opima domus, hinc inde recurserat armis,
Forte repletus erat milite seu vario.
(Ibid.)

[3] « Salve, Wilchar ait, Murman, tibi dico salutem
« Caesaris armigeri, pacifique, pii. »
Suscipiens prorsus reddit cui talia Murman,
Oscula more dedit: « Tu quoque, Wilchar, ave. »
(Ibid.)

« premier dans la guerre, m'a envoyé vers toi, et je t'ap-
« porte ce message donné de sa propre bouche : Tu ha-
« bites avec ta nation une terre qui est à lui, et tu lui
« refuses le tribut; tu menaces les Franks et tu fais contre
« eux des préparatifs de guerre. Mais le moment est
« venu d'avoir une autre conduite : cesse de t'abuser
« pour ton malheur et d'abuser les tiens; mets-toi en
« route pour aller demander la paix [1]. Voilà ce que César
« te fait dire, et j'ajouterai de ma part quelque chose
« par amitié pour toi. Si tu es disposé à te soumettre aux
« ordres de l'empereur, et à garder envers les Franks
« une paix durable, pars vite, hâte-toi d'aller recevoir
« les ordres de celui qui est ton roi, et de payer ta dette
« ou plutôt celle de ton pays. Peut-être, César dans sa
« bonté, te renverra-t-il maître de ce pays, et peut-être à
« cette largesse en joindra-t-il de plus grandes [2]. Songe à
« tes enfants, songe à ta nation. Les Franks sont forts :
« ils aiment la paix; mais en guerre ils n'ont pas d'égaux,
« et quiconque les provoque court à sa perte. Allons,
« point de retard, ne laisse pas ton esprit flotter et te
« dresser des piéges en hésitant [3]. »

« Le chef des Bretons, durant ce discours, tenait ses

[1] « Nempe tributa vetas, necnon et praelia temptas,
« Arma paras Francis insuper atque minas.
« Nunc nunc tempus adest, nec te infelixque tuosque
« Decipias, illuc pace petendo veni. »
(Ermoldi Nigelli *Carmen*, lib. III, apud *Script. rer. gallic. et francic.*, t. VI, p. 40.)

[2] « Perge celer, Regisque pii pia suscipe jura;
« Non tua, sed potius debita redde soli......
« Ille pius forsan proprium te mittet ad arvum,
« Et majora tibi munera forte dabit. »
(Ibid.)

[3] « Eia age, rumpe moras, nec te in diversa pererrans,
« Mens inimica ferat, insidiando tibi. »
(Ibid., p. 41.)

yeux fixés à terre, et, par moments, frappait du pied. Déjà l'adroit messager, avec ses paroles douces et ses menaces, commençait à le persuader, quand tout à coup entre l'épouse de Morvan, femme altière et insidieuse. C'était l'heure où, chaque soir, avant de se mettre au lit, elle venait suivant la coutume embrasser son époux. Elle lui baise d'abord les genoux, puis les mains et le visage; elle tourne autour de lui, s'éloigne et revient, l'occupant d'elle et cherchant à lui plaire sans laisser voir à quel dessein[1]. Morvan, séduit par ce manége, la serre dans ses bras et lui donne ainsi l'occasion d'en venir à ce qu'elle voulait. Elle la saisit, se penche vers son oreille et lui parle longtemps à voix basse[2]. Puis se redressant et jetant un regard de mépris sur l'envoyé dont elle feint de ne rien connaître : « Roi des Bretons, dit-elle tout haut, quel « est cet étranger? D'où vient-il? De quoi parle-t-il[3]? Est- « ce de paix? Est-ce de guerre? » — « C'est un envoyé des

[1] Mente venenata thalamo quum perfida conjunx
Murman ad amplexus more superba petit.
Oscula prima genu libabat, et oscula collo,
Oscula dat barbis, basiat ora, manus.
Itque redit gyro, tangitque perita per artem,
Officiumque cupit insidiosa dare.
(Ermoldi Nigelli *Carmen*, apud *Script. rer. gallic. et francic.*, t. VI, p. 41.)

[2] Suscipit ille miser tandem hanc, strinxitque lacerto,
Datque locum voti; conjugis acta placent.
Et petit infelix aures, longeque susurrat,
Avertit sensus moxque mariti animum.
(Ibid.)

[3] Atque etiam Missum torvum despectat eumdem,
Sublime aspiciens et rogat arte sua:
. . . .
« Unde tuas talis conjunx pervenit ad arces,
« Hospes, ait, pacem, bellave sive canit? »
Olli subridens finxit mox talia Murman:
« Mittitur a Francis nuntius iste mihi... »
(Ibid.)

« Franks, lui répond en souriant son mari. Qu'il apporte « la guerre ou la paix, ces choses regardent les hommes; « femme, va en repos à tes affaires. » Quand Wither entendit ces paroles dont le sens lui parut suspect, il jugea que d'autres conseils prévalaient sur les siens, et que tout retard lui serait contraire. Aussitôt il requit le chef breton de donner une réponse. « César attend mon retour, « lui dit-il. » — Laisse-moi, répondit Morvan, le temps « de la nuit pour délibérer[1]. »

Le lendemain, au point du jour, l'abbé Wither, faisant diligence, vient à la porte du chef des Bretons et demande à lui parler. Morvan tarde et enfin paraît, ayant peine à ouvrir les yeux, étourdi de sommeil et de vin[2]. « Pars, « dit-il d'une voix altérée comme l'est celle d'un homme « dans l'ivresse, pars sur-le-champ et porte à ton roi ma « réponse : Je n'habite point sa terre et je ne veux point « de ses lois. Qu'il règne sur les Franks, c'est par le « même droit que Morvan règne en Bretagne. Je refuse « le tribut; si les Franks me font la guerre, qu'ils viennent, ils me trouveront prêt[3]. » — « Morvan, repartit

[1] Wicchar ut audivit verbis contraria verba,
Protinus ore tulit haec quoque verba suo...
Ille quidem tristes volvens sub pectore curas,
« Tempora sint placiti haec mihi noctis, ait. »
(Ermoldi Nigelli *Carmen*, lib. III, apud *Sript. rer. gallic. et francic.*, t. VI, p. 41.)

[2] Murmannis ante fores celerans Wiccharius Abba
Mane venit primo, poscit et orsa dari.
Ecce miser tandem potu somnoque sepultus
Murman adest, oculos vix aperire valens.
(Ibid., p 42.)

[3] « Perge, tuo Regi celerans haec verba renarra;
« Nec sua rura colo, nec sua jura volo.
« Ille habeat Francos, Brittonica regmina Murman
« Rite tenet, censum sive tributa vetat. »
(Ibid.)

« le sage Wither, nos anciens ont toujours dit que ta « race était légère et inconstante, et je sais maintenant « que la chose est vraie, car le babil d'une femme a eu « le pouvoir d'énerver ton esprit, et t'a fait changer de ré- « solution. Mais puisque tu ne veux pas suivre mes con- « seils, écoute, je suis prophète pour toi : Dès que les « Franks connaîtront tes détestables paroles, ils pousse- « ront leur cri de guerre et marcheront sur ton royaume. « Tu verras des milliers de lances et de boucliers s'avan- « cer contre toi, nos soldats inonderont tes campagnes. « Tu seras pris avec tous les tiens et traîné en captivité, « ou, mort, tu resteras gisant sur le sable[1]. Et ne te fie « pas pour ton salut à tes bois, à tes marécages, aux fos- « sés qui entourent ta maison... » Outré de colère à ces mots, le chef breton se leva fièrement de son siége, et dit : « J'ai mille chariots pleins de javelines avec lequels « j'irai à vous; j'ai des boucliers coloriés qui valent vos « boucliers blancs, et je n'ai aucune peur du combat[2]. » Alors ils se quittèrent sans échanger entre eux une seule parole.

« L'abbé Wither apporte en grande hâte ces nouvelles au roi des Franks. Aussitôt César commande que dans

[1] « Francia cum primo sermonis dicta nefandi
« Audierit, frendens mox tua regna petet.
« Tum millena tibi concurrent scuta virorum,
« Cuspite francisco forte repletus eris..... »
(Ermoldi Nigelli *Carmen*, lib. III, apud *Script. rer. gallic. et francic.*, t. VI, p. 42.)

[2] Olli respondit furiato pectore Murman;
Se solio adtollens Britto superba canit:
« Missilibus millena manent mihi plaustra paratis,
« Cum quibus occurram concitus acer eis.
« Scuta mihi fucata, tamen sunt candida vobis,
« Multa manent; belli non timor ullus adest. »
(Ibid.)

tout son empire on fasse des revues et qu'on prépare des armes et des munitions de guerre [1]. Il convoque l'armée des Franks et celle des peuples qui leur sont soumis, et il désigne la cité de Vannes comme lieu du rendez-vous. Les Franks, les Swabes, les Saxons, les Thorings, les Burgondes s'y rendent par nations distinctes ou par masses de troupes en nombre impossible à dire. César lui-même se met en route; il visite sur son passage les lieux consacrés, et reçoit partout des présents qui vont augmenter son trésor [2].

« Arrivé sous les murs de Vannes, l'empereur trouve sa nombreuse armée réunie, il lui assigne un ordre pour la marche et des commandants pour le combat. Le chef des Bretons, décidé à repousser l'attaque, s'y prépare à sa manière [3]; et César, toujours bon et doux, lui adresse un dernier message : « Qu'on lui rappelle, dit-il, sa foi « jurée, sa main souvent donnée aux Franks, les devoirs « de vasselage qu'il a rendus à Karl mon père. Qu'on « l'adjure de ne pas s'obstiner dans cette révolte insen- « sée, et de ne pas me contraindre à une guerre que je « lui fais malgré moi [4]. » L'envoyé part et il est bientôt

[1] Interea Caesar Francorum regna recenset,
Et jubet instanter arma parare sibi.
(Ermoldi Nigelli *Carmen*, lib. III, apud *Script. rer. gallic. et francic.*, t. VI, p. 42.)

[2] Ergo illuc Caesar Francos gentesque subactas
Esse jubet placito, pergit et ipse simul.
(Ibid., p. 43.)

[3] Interea Murman satagebat Britto superbus
Bella parare armis, ingenioque suo.
(Ibid., p. 44.)

[4] « Non memorat jurata fides, seu dextera Francis
« Saepe data, et Carolo servitia exhibita? »
(Ibid.)

de retour; Morvan, excité par son orgueilleuse femme, lui a rendu des paroles insultantes[1]. Alors César fait publier devant les Franks la dernière réponse du Breton. Le camp est levé, la trompette sonne, et les soldats passent la frontière[2]. Ils enlèvent les troupeaux et les hommes, ils pillent tout, ravagent tout, brûlent les maisons et n'épargnent que les églises. Aussi adroits qu'ardents à la recherche du butin, ils battent les halliers, explorent les marécages, et creusent le sol pour déterrer l'argent et les vivres enfouis[3]. Aucune troupe ne les aborde de front et n'engage le combat en rase campagne. On aperçoit les Bretons réunis par petites bandes sur les hauteurs, dans les chemins creux, parmi les buissons et les rochers, et l'on entend de loin les cris aigus qu'ils poussent comme signaux, et qui se répondent d'un poste à l'autre. Ils font à l'ennemi une guerre de surprises ou l'attendent retranchés derrière les murs de leurs habitations[4]. Mais de pareils obstacles n'ont pas le pouvoir d'arrêter l'armée dans sa marche en bon ordre. Les

[1] Mandat acerba magis confixus mente, superbae
Conjugis oratu fervida corda gerit.
(Ermoldi Nigelli *Carmen*, lib. III, apud *Script. rer. gallic. et francic.*, t. VI, p. 44.)

[2] Interea Caesar Brittonis dicta superbi
Aure capit, Francis et recitanda jubet.
IIis accensa cohors, jamdudum marte parato,
Castra movent, sonitum dat tuba terribilem.
(Ibid.)

[3] Quaerunturque dapes, lustrisque, paludeque repostæ,
Atque solo sulcis ingenioque datæ.
(Ibid., p. 45.)

[4] Per dumosa procul, silicum per densa reposti
Apparent rari, praelia voce gerunt....
Bella per angustos agitabant improba calles,
Aedibus inclusi praelia nulla dabant.
(Ibid.)

landes sont parcourues, les bois fouillés, les chemins ouverts jusqu'aux approches du lieu où s'élève la somptueuse demeure de Morvan [1].

« Cependant au fond de ses vallées couvertes de hautes bruyères, le chef des Bretons se dispose à combattre; il s'arme pour une course et fait armer l'élite de ceux qui l'entourent [2]. « Serviteurs, enfants, dit-il aux autres, « gardez ma maison et vos cabanes, et comportez-vous « bravement. Moi, avec une troupe peu nombreuse pour « qu'elle soit plus agile, je vais au-devant de l'ennemi; « je reviendrai bientôt chargé de ses dépouilles [3]. » Il prend des javelots pour en armer ses deux mains, saute sur son cheval et, le piquant de l'éperon, galope en différents sens; puis, devant la porte dont il va s'éloigner, il se fait donner, selon l'usage du pays, une énorme coupe qu'il vide [4]. Il embrasse avec un air de joie sa femme, ses enfants et ses serviteurs, et brandissant à plusieurs reprises les javelots qu'il tient dans ses mains : « Femme, dit-il, « vois-tu ces armes que je manie le cœur tout joyeux, tu « les verras aujourd'hui teintes du sang des Franks; le « bras de celui qui t'aime n'en lancera pas une en vain;

[1] Jam, Murmanne, tuae passim peragrantur arenae,
Avia lustra patent, atque superba domus.
(Ermoldi Nigelli *Carmen*, lib. III, apud *Script. rer. gallic. et francic.*, t. VI, p. 45.)

[2] Interea Murman dumosis vallibus instans,
Acer equos agitat, armaque nota capit.
(Ibid.)

[3] « Vos servate domum, conjunx, proles famulique
« Haud timidi vestras frondigerasque casas.... »
(Ibid.)

[4] Scandit equum velox, stimulis praefigit acutis
Frena tenens; gyros dat quadrupes varios.
Et salitante fores potus praegrandia vasa
Ferre jubet solito, suscipit atque bibit.
(Ibid.)

« adieu, femme bien-aimée, adieu[1]. » A ces mots, il part à toute bride et s'enfonce dans la forêt, animé par le vin qu'il a bu et par l'ivresse du courage, s'imaginant qu'il a chance de rencontrer l'empereur lui-même, et de pénétrer jusqu'à lui[2].

« Ses compagnons le suivent d'une course rapide; tous sont pleins d'ardeur pour le combat. Ils n'avaient pas encore traversé la forêt qu'un triste spectacle s'offre à leurs yeux; ils voient des hommes capables de combattre qui sont venus se réfugier là, évitant l'approche de l'ennemi[3]. Ils avancent, et, dans la plaine dévastée, ils voient les traces de son passage: aucun poste n'a tenu devant lui. Les corps des Bretons qui ont résisté en braves jonchent par endroits le sable des landes et les terrains marécageux. A cette vue, Morvan atterré passe de la confiance à une sombre colère; il accuse de désertion ceux qu'il avait appelés aux armes et qui lui avaient promis sur leur foi le service de guerre pour un an[4]. Il invoque le vieux courage, le vieux renom de la Bretagne, et s'écrie: « Si je pouvais « le voir, ce roi des Franks, à portée de ma javeline, il

1 « Lanceolas, quas cernis, ait, manibusque reflexat
« Murman, amata, tuus laetus equo residens;
« Si mihi certa fides, Francorum sanguine tinctas
« Aspicies hodie, me redeunte domum. »
(Ermoldi Nigelli *Carmen*, lib. III, apud *Script. rer. gallic. et francic.*, t. VI, p. 45.)

2 His dictis, celerans silvis se condit apricis,
Ebrius, infelix te, Hludowice, petens.
(Ibid.)

3 « Cernitis en miseros silvis confidere cives,
« Nec campis audent hostibus arma dare.... »
(Ibid.)

4 « Nusquam tuta fides: ubi nunc promissa per annum
« Dextera? nunc Francos nullus adire valet. »
(Ibid., p. 46.)

« aurait de moi ce qu'il me demande, je lui paierais le « tribut en fer. Contre sa vie, je donnerais la mienne pour « l'honneur et le salut de mon pays[1]. » Un de ses compagnons lui répondit : « O roi, dussé-je te déplaire, je vais « te dire la vérité : Ces vœux que tu formes dans ta « tristesse sont maintenant hors de saison. Les Franks ont « envahi la plaine, ils pénètrent dans la forêt. Leur roi « entouré de sa nombreuse garde tient en sûreté les che- « mins battus. Si tu veux, poursuis les hommes qui mar- « chent séparés de l'armée ; ne te flatte pas d'atteindre « l'empereur[2]. » Morvan secoua la tête en silence, et après quelques moments, il dit : « Tes paroles sont vraies, je le « sens, mais elles me sont pénibles. » Les larmes lui vinrent aux yeux et la rage au cœur[3].

« Alors parut dans la campagne un parti de Franks qui conduisait le bagage et le troupeau de l'armée. Morvan, suivi des siens, va droit à cette troupe formée de gens de guerre escortant des chariots et des bergers. Il

1 « Si fortuna forel, possim quo cernere Regem,
« Namque sibi ferrum missile forte darem,
« Proque tributali haec ferrea dona dedissem,
« Oblitusque mei pergerem in arma celer.
« Memet sponte mea morti dare nempe juvaret
« Pro patriae laude, proque salute soli. »
(Ermoldi Nigelli *Carmen*, lib. III, apud *Script. rer. gallic. et francic.*, t. VI, p. 46.)

2 « Rex idem vario stipatus milite celsus
« Tutus iter tritum per tua rura gerit....
« Si, Murmane, placet, raros quos cernis euntes
« Persequere ; ad Regem tendere nulla fides. »
(Ibid.)

3 Ille caput volvens, tandem profatur et infit :
« Certa canis nempe, implacitura tamen. »
Non caruere genae lacrymis, non corda dolore.
In varias partes mens male-sana ruit.
(Ibid.)

se précipite sur elle, il l'attaque de front, sur le flanc, par derrière, s'éloigne et revient à la charge, suivant la tactique de sa nation[1]. Il frappe en furieux, et tue ou blesse tout ce qui se présente devant lui; guerriers et conducteurs de bêtes tombent au hasard sous ses coups[2].

« Il y avait là un certain Kosl, homme de race franke, sans noblesse de famille, sans gloire acquise jusqu'alors, mais auquel une action d'éclat allait bientôt faire un grand nom[3]. Morvan le remarque et pousse son cheval contre lui; le guerrier frank, loin de chercher à l'éviter, se porte lui-même à sa rencontre. « Frank, dit le chef « des Bretons, je veux te faire un présent, il y a long« temps que je te le garde; reçois-le et souviens-toi de « moi[4]. » En disant ces mots, il lance un javelot contre Kosl; mais celui-ci pare le coup avec son bouclier, et s'adressant à Morvan : « Fier Breton, dit-il, j'ai reçu ton « présent, c'est à toi maintenant de recevoir ce que les

[1] Mox quoque in adversos sese dedit ocius hostes;
Terga ferit, ferro pectora lata forat.
Nunc huc, nunc illuc armis furit ante paratis,
More parentis agens, nunc fugit atque redit.
(Ermoldi Nigelli *Carmen*, lib. III, apud *Script. rer. gallic. et francic.*, t. VI, p. 46.)

[2] Turba subulcorum jam Murmanis icta furore
Multa jacet passim, opilioque miser.
(Ibid.)

[3] Il y a ici une lacune évidente que j'ai tâché de remplir par induction.
Coslus erat quidam Francisco germine natus,
Non tamen e primo, nec generosa manus....
(Ibid.)

[4] Protinus hunc Murman verbis compellat acerbis :
« France, tibi primo haec mea dona dabo.
« Haec servata tibi jamdudum munera constant,
« Quae tamen accipiens post memor esto mihi. »
(Ibid.)

« Franks ont à donner[1]. » Alors, au lieu d'employer quelque arme de jet, il aborde le chef breton et lui porte un coup de cette forte lance garnie d'un fer de hache qui est l'arme favorite des Franks et qu'on appelle de leur nom. La lance habilement dirigée atteint Morvan au visage et lui entre dans la tempe[2]. Il tombe de son cheval, et le guerrier frank, sautant à bas du sien, tire son épée et tranche la tête du vaincu. Mais un des compagnons de Morvan le frappe lui-même par derrière, et Kosl périt au moment de sa victoire[3].

« Le bruit de ce qui venait d'arriver, faible d'abord, puis s'accroissant de plus en plus, parvient aux cantonnements de l'armée. On dit que le roi des Bretons, l'insolent ennemi, a reçu la punition de son orgueil, et que sa tête est dans le camp. Les Franks, pleins de joie, accourent en foule pour la voir. On l'apporte toute souillée de sang et l'on fait venir l'abbé Wither pour qu'il la reconnaisse. Wither jette de l'eau sur cette tête, et, l'ayant lavée, il en écarte avec un peigne les longs cheveux, puis il dit : « C'est la tête de Morvan, croyez-moi tous, je la connais bien[4]. » Touché de compassion, l'empereur lui-

[1] « Britto superbe, tuae suscepi munera dextrae;
« Nunc decet accipias qualia Francus habet. »
(Ermoldi Nigelli *Carmen*, lib. III, apud *Script. rer. gallic. et francic.*, t. VI, p. 46.)

[2] Non hoc missilibus certandum est tempore parvis;
Cuspide Francisco tempora lata forat.
(Ibid.)

[3] Murmanis ante comes Coslum percussit eumdem :
Victor et incautus eheu! Cosle, peris.
(Ibid., p. 47.)

[4] Is caput extemplo latice perfundit, et ornat
Pectine : cognovit mox quoque jussa sibi.
« Murmanis hoc caput est, inquit, mihi credite cuncti;
« Cervix ista mihi sat bene nota manet. »
(Ibid.)

même ordonne que le corps du chef breton soit enterré avec les cérémonies de l'Église, comme ceux des Franks morts dans le combat[1]. La même nouvelle, mais lugubre cette fois, parcourt les lieux sauvages où les Bretons se sont retirés: Des voix crient de toutes parts : « Le roi est « mort, notre Morvan est mort atteint par la lance d'un « Frank; malheureux, nous n'avons plus qu'à nous sou- « mettre, pourvu que César nous laisse la vie[2]. » Ainsi contraints par la nécessité, les Bretons demandent à rentrer sous le pouvoir de l'empereur; les fils de Morvan et tous les hommes de sa parenté viennent les premiers. Ensuite l'empereur Lodewig reçoit l'hommage et le serment des chefs de tous les cantons de la Bretagne; il leur donne sa foi et ses ordres, et rend la paix au pays. Enfin, par de solennelles actions de grâces, il remercie Dieu de sa victoire et de ce qu'il a réuni à son empire un royaume longtemps perdu[3]. »

[1] Caesar at ipse plus telluri more cadaver
Imponi miserans pro pietate jubet.
Corpora Francorum mandantur namque sepulcro,
More pio, hymnis munere rite datis.
(Ermoldi Nigelli *Carmen*, lib. III, apud *Script rer. gallic. et francic.*, t. VI, p. 47.)

[2] Altera fama furit Brittonum lustra pererrans,
Voce tonat : « Regem sors tulit atra nimis.
« Heu ! miseri cives concurrite, Caesaris almi
« Quaerere jura decet, dum modo vita datur.
« Murman noster obit Francisco cuspide tactus... »
(Ibid.)

[3] Mox Hludowicus ovans recipit Brittonica jura;
Dat jus, datque fidem; pax requiesque datur.
Inde Deo grates victor persolvit opimas,
Imperio sociat perdita regna diu.
(Ibid.)

Le *Recueil de Chants populaires*, en langue bretonne, publié par M. de la Villemarqué, prouve que le souvenir de Morvan, surnommé *Lez-Breiz*, c'est-à-dire soutien de la Bretagne, est encore vivant dans ce pays. Des six

Les faits de ce curieux récit sont de l'année 818, et, en 822, les Bretons, s'étant donné un nouveau généralissime, recommencèrent la guerre contre les Franks. En 824, Louis le Débonnaire fut obligé de faire en Bretagne une seconde expédition qui fut heureuse et inutile comme la première. Le successeur de Morvan, Guiomarch, mit bas les armes, fit le serment d'obéissance et se révolta presque aussitôt. A sa mort, qui eut lieu dans une surprise tentée par l'un des comtes franks, l'empereur, une troisième fois maître de la Bretagne, lui donna pour chef suprême un jeune Breton élevé à sa cour, issu des anciens rois du pays, et façonné en apparence à la condition de tributaire. Ce jeune homme, appelé Noménoë, aussi patriote et aussi brave que ses devanciers, fut en outre un habile politique. Après de longues années de dissimulation, il jeta le masque, appela sa nation à la délivrance, battit l'armée des Franks et Charles le Chauve en personne, et, devenu conquérant lui-même, s'empara des territoires de Rennes et de Nantes. C'est depuis lors, c'est-à-dire depuis la seconde moitié du IXe siècle, que ces deux villes ont fait partie de la Bretagne [1].

ballades qui se chantent à sa louange, deux sont relatives aux événemens racontés par le poëte contemporain. Je les donne à la fin de ce volume, Appendice, nos I et II. On verra comment la tradition populaire a conservé l'esprit en altérant les faits de cette histoire, et quelle étrange légende patriotique s'est formée de deux circonstances de la mort du héros breton : sa tête coupée par l'ennemi, et lavée dans l'eau par un moine. (Note de la 6e édition.)

[1] Voy. *Script. rer. gallic. et francic.*, t. VII, p. 68 et 190. — On trouve dans le *Recueil des Chants populaires de la Bretagne* une pièce remarquablement belle, remplie de détails de mœurs d'époque très-ancienne, et intitulée par ceux qui la chantent : *Le Tribut de Noménoë*. C'est une peinture énergiquement symbolique de l'inaction prolongée du prince patriote et de son brusque réveil quand il jugea que le moment était venu. Voyez ci-après, Appendice no III.

XVII

NOTES SUR QUATORZE HISTORIENS ANTÉRIEURS A MÉZERAY[1].

§ I. NICOLE GILLES, mort en 1503.

Les Croniques et Annales de France, depuis la destruction de Troye, jusques au Roy Louis unziesme; jadis composées par feu maistre Nicole Gilles, en son vivant Secretaire et Indiciaire du Roy, et Contrerolleur de son tresor. (Titre de l'édition de 1566.) (La première édition, publiée en 1492, la dernière en 1617.)

Cet ouvrage est un extrait des *Grandes Chroniques de France*, enrichi de nombreuses dates, et un peu enjolivé pour le style, surtout dans la partie qui traite des deux premières races. Le peu qu'Aimoin avait conservé de la couleur locale empreinte dans les histoires de Grégoire de Tours et de Frédégaire a disparu, et se trouve remplacé par la phraséologie du xve siècle. Au lieu des sentences dont cet auteur avait semé son livre, pour imiter la manière des historiens classiques, et qui, rendu mot pour mot, en français du temps, dans les *Chroniques de Saint-Denis*, sont à peu près inintelligibles, on trouve des remarques toutes françaises sur les mœurs de la cour, la susceptibilité des femmes, le dévouement des rois très-chrétiens au saint-siége, leur horreur du schisme et de l'hérésie; c'est dans ce sens que sont travestis les discours que Nicole Gilles met dans la bouche de ses per-

[1] Travail fait en 1827, pour la deuxième édition de mes *Lettres sur l'Histoire de France.*

sonnages. Ainsi Clovis, à la bataille de Tolbiac, s'adresse ainsi au roi des chrétiens : « Sire Dieu Jésus Christ, que « la Royne Clotilde, ma femme, croit et adore, délivrez « moy de ce peril ou je suis, et me donnez victoire contre « mes ennemys, et je croyray en vostre nom, et seray « doresnavant vostre serviteur : et tous ceux de mon « royaume qui n'y voudront croire, seront exilez, ou « occis [1]. »

Les *Grandes Chroniques de France* disent seulement : « Dieux tres puissans, que la royne Clotilde coitive et « aoure de cuer et de penssée, je te promet parpetuel « servise de foi enterrine, se tu me donnes maintenant « victoire de mes anemis; et quant je aray esprouvées « tes vertus que l'en preeice de toy, je creray en toy, et « seray baptisé en ton nom [2]. »

En parlant des exactions des rois franks, l'auteur se sert des mots *tailles, maltôtes* et *emprunts :* il ajoute aux grandes chroniques beaucoup de fables et de niaiseries qui, au XIIIe siècle, n'étaient pas encore de l'histoire : les fleurs de lis apportées par un ange au baptême de Chlodowig, la dédicace de l'église de Saint-Denis par Jésus-Christ en personne; l'érection de la terre d'Ivetot en royaume, par le roi Chlother Ier. Cette fable, dont le crédit a duré plus d'un siècle après Nicole Gilles, mérite d'être citée textuellement, comme échantillon du style de l'auteur et de sa bizarre manière de mêler à ses phrases des mots latins ou des membres de phrase latine :

« En l'an de grace cinq cens XXXIII, advint que le dict

[1] Nicole Gilles, *Les Croniques et Annales de France*, etc., Paris, 1566, fol. XIV verso, et fol. XV.

[2] *Chroniques de Saint-Denis; Recueil des Historiens de France*, t. III, p. 170.

« Clotaire, Roy de Soissons, avoit en sa maison un che-
« valier du pays de Neustrie, à présent appellé Norman-
« die, du pays de Caulx, nommé Gaultier d'Ivetot, lequel
« estoit son chambellan : vaillant et hardi en armes, *et*
« *maxime contra adversarios Christianitatis*, et l'aymoit
« moult le Roy pour sa preud'hommie : toutesfoys, au-
« cuns par envie, qui tousjours règne en la court des
« princes, et par faux rapportz, le meirent en l'indigna-
« tion du dict Clotaire, tellement qu'il jura sa mort : par
« quoy ledict Gaultier, recongnoissant la fureur dudict
« Clotaire, pour sa seureté fut contrainct soy absenter : et
« s'enfuyt, et s'en alla par mer hors le royaume, où il fut
« l'espace de dix ans ou environ : pendant lequel temps,
« il feit moult grand' guerre aux Sarrazains, par mer et
« par terre, et sur eux eut plusieurs victoires, *in incre-*
« *mentum et honorem Christianae fidei*. Apres il s'en
« alla à Romme, ou le Pape le receut joyeusement, et à
« grand'honneur, pour la bonne renommée qu'il avoit
« ouye de luy : et pour ce que ledict Gaultier désiroit
« moult naturellement s'en retourner au pays de sa na-
« tion : à sa requeste, le Pape escrivit au Roy lettres en
« sa faveur, qu'attendu qu'il avoit esté exilé par faux
« rapportz, et considéré la fidélité et preud'hommie qui
« estoit en sa personne, et les services qu'il avoit faictz
« à la Chrestienté, qu'il le voulsist rappeler en sa grace,
« et le souffrir demourer en son Royaume. Ledict
« Gaultier apporta lesdictes lettres, et s'en vint vers ledict
« Roy Clotaire, qui estoit à Soissons, ou il arriva le jour
« du vendredy sainct : et ainsi que le Roy estoit en sa
« chapelle, oyant le service, voulant adorer la croix,
« *sicut moris est illo die apud fideles*, iceluy Gaultier
« entra en la dicte chapelle, et presenta au Roy les lettres

« du Pape. Le Roy de prime face ne congneut point « iceluy Gaultier, *propter moram quam fecerat,* si print « et leut les lettres : et apres qu'il les eut leuës, *absque « deliberatione, quasi furibundus accepit gladium cu- « jusdam militis assistentis,* et frappa ledict Gaultier à « mort. Et ce venu à la congnoissance dudict Pape et des « Cardinaux, *indigne tulerunt duram tanti militis ne- « cem in die sancta Veneris factam :* et escrivirent au « Roy, qu'il amendast le forfaict envers Dieu, l'Église, et « les hoirs dudict Gaultier, *alias poneretur interdictum « in regno suo :* parquoy ledict Roy Clotaire, par la deli- « beration de son conseil, statua et ordonna que deslors « en avant les seigneurs d'Ivetot, et leurs hoirs, seroyent « quictes *de homagio, servitio, et servitute ratione terrae « totalis* d'Ivetot, *regi debitis : Maxime cum jus civile « et commune habeant, et concordent ad hoc.* Et de ce « furent par ledict Roy Clotaire faictes et scellées lettres « *liberantes dictum dominum* d'Ivetot, *successoresque « suos*[1]. »

Un des endroits les plus originaux de ce livre est le portrait de Charlemagne, représenté comme une espèce de Gargantua, haut de huit pieds, et mangeant à lui seul le repas de plusieurs personnes; c'est le résultat de traditions populaires d'un ordre inférieur à celles qui avaient donné lieu aux romans du XIIe siècle et à la chronique du faux Turpin.

« Disent iceux aucteurs (*Turpin et Éginhart*) qu'il « estoit de belle et grande stature, bien formé de corps, « et avoit huict piedz de hault, la face d'un espan et demy « de long, et le fronc d'un pied de large, le chef gros, le

[1] Nicole Gilles, *Les Croniques et Annales de France*, etc., Paris, 1566, fol. XIX, recto et verso.

« nez petit et plat, les yeux gros, vers et estincelans, « comme escarboucles..... Il mangeoit petit de pain, « et usoit voluntiers de chair de venaison. Il mangeoit « bien à son disner un quartier de mouton, ou un paon, « ou une grue, ou deux poullailles, ou une oye, ou un « lievre, sans les autres services d'entrée et yssue de « table. Il beuvoit peu de vin, et y mettoit beaucoup « d'eaue, et le plus souvent ne beuvoit que trois fois à « son repas... Il avoit une façon que le plus souvent il « interrompoit son somme et se levoit par nuict, et fai- « soit ses memoires, pour besongner ès grandes affaires « de son royaume, et tousjours entre deux sommes di- « soit une diete du nocturne du psaultier. Quand il estoit « couché par nuict et dormoit, tousjours veilloient au- « tour de luy III.XX Chevaliers tous armés : c'est à « sçavoir XL devant minuict, et XL apres : et y en « avoit dix à son chevet, dix à ses piedz, dix à dextre, « et dix à senestre : et tenoient chascun une espée « nuë en leur dextre main, et un cierge ardant à la se- « nestre..... Il estoit de si grand' force, qu'il levoit facile- « ment de sa main un Chevalier tout armé, de terre, aussi « hault que sa teste. Il eslongeoit et estendoit facilement « à ses mains quatre fers de cheval ensemble, et tous « neufz. Il pourfendoit de son espée un Chevalier tout « armé et son cheval... [1]. »

Le détail des langues que parlait Charlemagne : *latin*, *hébreu*, *arabe*, *français*, *écossais*, *allemand*, *flamand*, n'est pas plus absurde que dans les grandes chroniques, où les mots *Francus*, *Francicus*, toujours traduits par *François*, donnent lieu à de perpétuelles méprises : c'est

[1] Nicole Gilles, *Les Croniqves et Annales de France*, Paris, 1566, fol. XLV verso.

ainsi le que passage latin d'Éginhart : *vestiri solitus erat more Francorum*, qui a un sens très-distinct et exprime la différence qu'il y avait entre l'habillement de Charlemagne et celui des habitants de la Gaule, rendu par les mots suivants : *de robes se vêtoit à la manière de France*, n'a plus aucun sens. Nicole Gilles complète l'absurdité, en écrivant : *il s'habilloit toujours à la mode françoise.* La distinction entre ce qu'il y a de germanique et de gaulois dans les premiers temps de l'histoire de France, date de la fin du XVI[e] siècle ; jusque-là, non-seulement tout était français, mais tous les rois, sans exception, siégeaient à Paris, lorsqu'il n'étaient pas en voyage ou en guerre. Charlemagne, revenu de sa campagne contre les *Sesnes et Sarrazins*, dit Nicole Gilles, *fonda à Paris des écoles des sept arts libéraux ; et de là vint la première institution du corps de l'Université de Paris*[1].

Il admet comme historique, pour le règne de Charlemagne, tous les fragments du faux Turpin insérés dans les grandes chroniques : « Comment sainct Jaques s'apparut à Charlemagne et luy requist qu'il delivrast des « mains des Sarrazins le royaume de Galice, ou estoit « son corps ; — Comment Charlemagne alla visiter le sé- « pulchre de monseigneur sainct Jaques, en la cité de « Compostelle ; — D'un grand géant, nommé Ferragut ; « — Comment Roland, nepveu de Charlemagne, vainquit « et tua le géant Ferragut ; — De la desconfiture que fei- « rent les Sarrazins sur les Chrestiens, par la trahyson de « Ganes, à Roncevaulx[2] »

Après l'extrait de Guillaume de Nangis, dernier historien dont se composent les grandes chroniques de France,

[1] Nicole Gilles, *Les Croniques et Annales de France*, fol. LII, verso.
[2] Ibid. fol. LIII à LVII passim.

ce qui suit appartient en propre à Nicole Gilles, et est dépourvu au même degré de caractère et de talent. Sa méthode est toujours celle des chroniqueurs; elle consiste à joindre les événements bout à bout, sans acception du lieu où ils se passent, et à les réunir ensemble, non par leur affinité naturelle, mais par leur date.

§ II. PAUL-ÉMILE, mort en 1529.

Pauli-AEmilii Veronensis, Canonici Ecclesiæ Parisiensis, de Rebus gestis Francorum, libri quatuor et seq. (La première édition publiée en 1500, la dernière en 1613.)

L'expédition de Charles VIII en Italie fit connaître en France le grand mouvement produit dans les études par la recherche et l'imitation des écrits de l'antiquité. On apprit qu'il y avait une nouvelle manière d'écrire l'histoire, toute différente du style des chroniques et des romans, et plus propre à célébrer les grands exploits et le gouvernement des princes. On l'employa pour la première fois, mais d'une manière maladroite et singulièrement boursouflée, dans le récit des campagnes de Charles VIII. Louis XII, à la fin de ces guerres dont il ne retira d'autre profit que de prendre goût aux arts de l'Italie, voulut avoir une histoire de France égale pour le le style à celle qui était le plus vantée parmi les disciples de la nouvelle école, et demanda qu'on lui envoyât d'Italie un historien. Les personnes chargées de cette commission firent choix de Paul-Émile, Véronais, qui vint s'établir en France et y prendre l'emploi, ce sont ses propres expressions, de faiseur d'histoire pour les Français: *Gallis condimus historias.* En effet, ayant eu à sa disposition tous les monuments existants, et qui se réduisaient, pour la partie ancienne, aux grandes chro-

niques de Saint-Denis, il en fit un extrait mentionnant tous les événements politiques, et, à l'aide d'un sens juste et d'un discernement fin, d'un esprit libre de tous les préjugés nés des traditions populaires, il composa un résumé de l'histoire de France, remarquable pour la sagesse, la clarté et l'élégance du récit. Il est impossible de mieux imiter ce qu'il y a de candeur et de grâce dans les écrivains du meilleur temps de la littérature romaine, de mieux lier les détails aux faits principaux, et de marcher avec plus d'aisance à travers des époques extrêmement embrouillées.

L'imagination de l'auteur est tellement familiarisée avec les hommes et les idées de l'antiquité, que, sans effort apparent, il donne la couleur antique à tout ce qui passe sous sa plume. Tous les rois sont des empereurs ou des consuls romains; tous les ministres, des politiques romains; tous les combats des batailles romaines; toutes les intrigues sont du genre de celles que César développe dans ses Commentaires. Il n'y a pas de messager goth ou frank qui ne fasse des discours en trois parties, exorde, confirmation, péroraison, comme un orateur du Forum; et c'est une impression singulière que celle qu'on éprouve en passant de la lecture des sources à celle de cet ouvrage si parfait, et en même temps si faux pour la forme. Il ne faut s'attendre à y trouver aucune variété dans les caractères, aucune diversité dans les époques; c'est toujours le même temps et les mêmes hommes : Chlodowig, Karl le Grand, Philippe-Auguste, sont taillés sur le même patròn. Il n'y a ni barbarie, ni violence; tout prend un air de civilisation, de mesure et de dignité : il n'y a rien non plus de bizarre ni d'extravagant, et l'auteur a soin d'écarter tous les traits qui pourraient nuire

à l'harmonie de son tableau. Le moyen âge tout entier est jeté dans un nouveau moule fort semblable, sauf les idées philosophiques, à celui dans lequel l'a jeté Robertson dans son Histoire d'Écosse. C'est la même méthode à trois cents ans de distance : elle consiste à ne présenter les actions des hommes que sous leur côté le plus logique, de manière que la lecture de ces actions satisfasse les esprits réfléchis. L'auteur refait les personnages, sinon en beau, du moins en raisonnable. Aux mots que l'histoire a conservés, il substitue des mots ayant plus de portée et un sens plus général. Robertson se donne sur ce point les mêmes libertés que Paul-Émile, quoiqu'il n'aille pas, comme lui, jusqu'à supposer de longs discours qui n'ont jamais été prononcés, et à dire ensuite, le plus sérieusement du monde : « Cette harangue fit une vive impression. »

Ces longs discours supposés furent la matière du principal reproche adressé, durant le XVIe siècle, à l'historien véronais, non pas tant à cause de la supposition, qu'à cause de la longueur; car Dupleix, entre autres, qui le blâme sur ce point, suppose aussi des discours et des lettres. Il faut voir dans l'histoire de Paul-Émile avec quel choix d'expressions Chlodowig et Theodorik s'écrivent l'un à l'autre, au sujet de la guerre contre les Visigoths. Les lettres du second, qui nous ont été conservées, sont entièrement remaniées par l'auteur, pour être mises à la hauteur du style des autres qui sont supposées. Il faut voir aussi comme Chlothilde fait à son mari un discours cicéronien, pour le dissuader de continuer la guerre contre les Burgondes, honteuse, à ce que suppose l'historien, de ce que sa dot était le prétexte de cette guerre; délicatesse qui ne s'accorde nullement

avec les récits originaux. Voici de quelle manière les envoyés de l'empereur Anastase commencent leur harangue à Chlodowig, en lui présentant les ornements consulaires :

« Te Augustus Consulem Patriciumque salutat : qua « tituli majestate secundum Caesarem decus, nullum ma- « jus excelsiusve fastigium excogitare potuit. Regium « enim nomen sanctum esse meminit, sed tibi cum mul- « tis commune. Magnitudo vero tua caeteros supergressa, « novam gloriam postulat [1]. »

Karl-Martel, avant la bataille de Poitiers, s'adresse ainsi à ses soldats :

« Laetor, milites, incidisse tempus, quo nullo nostro « periculo ingentem gloriam parare, et patriam tutando, « Orbis terrarum defensores, et Numinis vindices a genere « humano vocitari possimus [2]....., etc. »

Après quoi, le chef de l'armée arabe, faisant assaut d'éloquence avant d'en venir aux mains, riposte par la harangue suivante ;

« Vestra, milites, alacritas nullam postulat orationem : « hostium vero mens male sana facit, ut pauca dicenda « sint. Dimidiam Galliae partem nostram effecimus [3], etc. »

En général Paul-Émile n'introduit guère dans son histoire que des faussetés de son invention. Il est extrêmement précautionneux pour ce qui regarde les légendes et les récits fabuleux des anciens annalistes : il procède en cela exactement à la manière du XVIII[e] siècle, choqué de ce que ces récits ont d'invraisemblable, et ne tenant aucun compte de ce qu'ils offrent de caractéristique. On trouve pourtant dans son livre quelques erreurs populaires

[1] Pauli-Æmilii *de Rebus gestis Francorum*, Basileae, 1601, p. 12.
[2] Ibid, p. 40. — [3] Ibid., p. 41.

du temps : il dit, entre autres choses, que Chlodowig, avant son baptême, avait pour armes trois couronnes en champ de sinople, et qu'ayant été baptisé, il prit les fleurs de lis en champ d'azur, omettant toutefois qu'elles furent apportées par un ange. C'est lui aussi qui, abusé par un léger changement d'orthographe, dit que Chlodowig (Clodoveus) prit le nom de Louis (Ludovicus) après sa conversion, comme si cette seconde forme du nom germanique était plus chrétienne que la première. Mézeray, qui s'appuya principalement sur Paul-Émile, dans sa réaction contre Dupleix, a pris de lui le récit de la guerre de Louis le Gros contre Thomas de Marle, seigneur de Coucy; mais faute de bien comprendre le beau latin de l'historien véronais, au lieu d'écrire que Thomas de Marle fit périr l'évêque de Laon, Gaudri, en soulevant contre lui un rassemblement séditieux, *manu facta*, il met que *le sire de Coucy tua cet évêque de sa propre main*[1].

L'histoire de Paul-Émile n'eut pas un succès populaire, et cela ne tenait pas seulement à ce qu'elle était rédigée en langue latine, car elle fut de bonne heure traduite; mais cet arrangement savant des faits sans aucune pâture pour l'imagination ne pouvait frapper la masse : faute de véritable couleur locale, les chroniques vulgaires avaient au moins quelque chose de poétique et d'individuel; elles créaient des personnages dont on pouvait retenir la figure, avec lesquels on pouvait faire connaissance : c'étaient *Clodion le Chevelu, le fort roi Clodovée, le bon roi Gontran, les deux méchantes femmes Frédégonde et Brunehault, Pepin le Bref et le grand*

[1] Voyez l'histoire de la commune de Laon, dans mes *Lettres sur l'Histoire de France*, lettre XVIII.

Charlemagne, avec son neveu Roland, *la fleur des chevaliers*. Toutes ces figures, empreintes, il est vrai, d'une couleur uniforme et d'une sorte de type gothique, avaient néanmoins assez d'originalité pour se détacher l'une de l'autre et prendre un air de vie. Dans Paul-Émile, il n'y a de vie que la vie politique, le mouvement des révolutions, des victoires et des défaites, l'élévation et la chute des États. Plus tard, ce genre d'histoire, sauf la couleur romaine, est devenu exclusivement populaire; mais, au xvie siècle, cette disposition d'esprit n'existait que parmi les savants; au xviie siècle la réputation de l'historien véronais s'agrandit beaucoup, et l'on se servit du cadre de son histoire pour briser définitivement le vieux moule dont les chroniques de Saint-Denis avaient fourni le modèle. C'est de lui que Mézeray prit l'exemple d'une narration plus suivie, plus continue, sans division par chapitres et par articles.

§ III. ROBERT GAGUIN, mort en 1520.

Roberti Gaguini *Rerum Gallicarum Annales*, ouvrage traduit en français sous ce titre : *Les Croniques de France : excellens faicts et vertueux gestes des très chrestiens Roys et Princes... par frère Robert Gaguin docteur en décret... et depuis en l'an mil cinq cens et quatorze translatées de latin en nostre vulgaire françois.*

Ce livre est un simple extrait des différentes chroniques conservées à Saint-Denis, et formant, dans la bibliothèque de cette abbaye, le corps de l'histoire de France. Rédigé sur le texte latin des chroniques, il est exempt des anachronismes de mœurs et de coutumes qui s'étaient glissés dans la version française du xiiie siècle, et qui induisaient en erreur ceux qui travaillaient sur cette version : c'est peut-être à cette attention que Robert Gaguin doit le

mérite de n'avoir pas reproduit les fables du faux Turpin sur le règne de Charlemagne, et d'avoir tracé un portrait de ce roi d'après le récit d'Éginhart, sans les particularités bizarres dont la tradition le défigurait. L'auteur paraît homme de sens, d'une grande conscience et d'une grande modestie. Dans le prologue, où il expose l'objet de son livre, il croit avoir besoin d'apologie pour la hardiesse qu'il a d'écrire en latin. C'était le temps où les études latines étaient parvenues au plus haut degré de splendeur en Italie, et où de nombreux imitateurs des historiens de l'antiquité s'élevaient dans ce pays et écrasaient toutes les réputations rivales. L'opinion du monde savant était en général peu favorable au Français, qu'on croyait incapable d'écrire en latin avec correction et élégance. Il paraît que Robert Gaguin fut dissuadé de son projet d'écrire une histoire en langue latine, et blâmé de l'avoir exécuté. Il se plaint des envieux, des médisants, et de la disposition qu'ont les Français à croire que leurs compatriotes ne peuvent faire aussi bien que les étrangers. La France, à la fin du xv[e] siècle, était tourmentée d'italianomanie, comme au xviii[e] elle le fut d'anglomanie, et cela ne provenait point d'un vice de l'esprit national, mais de ce que véritablement les lumières nous venaient de l'Italie au siècle de la renaissance des lettres, comme elles sont venues d'Angleterre au siècle de la philosophie.

L'ouvrage de Robert Gaguin, plus remarquable par le sens que par l'esprit, et n'ayant rien qui s'adressât à l'imagination populaire, eut un succès médiocre. Comme œuvre de style, il fut dépassé de bien loin par celui de Paul-Émile; comme œuvre de science, la lecture des manuscrits du moyen âge, qui devint familière aux savants dans la seconde moitié du xvi[e] siècle, le rendit inutile. De

toutes les erreurs chères au public, et que les historiens étaient dans la nécessité d'admettre ou de combattre respectueusement, on ne trouve guère dans ce livre que le meurtre de Gaultier d'Yvetot, par Chloter Ier, et le *sacre* de Chlodowig. La manière dont s'exprime Robert Gaguin, à l'égard du chef de la troisième race, prouve que les ménagements de style et les précautions des écrivains modernes n'étaient point nécessaires alors, et que, sans passer pour homme de mauvais ton ou de mauvais principes, on pouvait reproduire littéralement les paroles et les opinions des chroniqueurs du moyen âge. J'extrais le passage suivant de la traduction contemparaine :

« Comment Hue Capel qui nestoit de la lignee des « Roys par force et violence obtint le Royaulme. Et se fist « couronner Roy de France et mist Charles en prison, « auquel appartenoit icelluy royaulme... Hue capel puis« sant de couraige et damys, comme il ny eust aucun qui « reprimast ses effors et entreprinses tant fist par force « et par armes quil obtint le royaulme, et se fist cou« ronner roy de France..... Hugues le Grand..... engendra « cestuy Hue Capel, usurpateur du royaulme de France... « Tant seullement y eut ung homme appelle Arnauld conte « de Flandres qui sefforça contrarier et résister a la teme« rite et hardiesse de Hue Capel[1]... »

§ IV. GIRARD DU HAILLAN, mort en 1610.

Histoire générale des rois de France, contenant les choses mémorables advenues tant au royaume de France qu'ès provinces estrangères sous la domination des François, depuis Pharamond jusqu'à Charles VII inclusivement, escrite par Bernard de Girard, seigneur du Haillan. (La première édition publiée en 1576, la dernière en 1627.)

Il y a deux choses à considérer dans cet ouvrage, le

[1] *Les Croniques de France*, édition de 1515, feuillet LVIII.

plan et l'exécution. Le plan, publié d'avance en l'année 1571, sous le titre de *Promesse et Dessein de l'Histoire de France*, ne manque pas de hardiesse : c'est une tentative de réforme complète dans la manière d'écrire l'histoire en langue française, une insurrection contre les chroniques, comme insuffisantes, niaises et diffuses. Le modèle que l'auteur se propose de leur substituer est la forme de l'histoire antique retouchée par les Italiens, et enrichie par eux d'un grand luxe de considérations politico-diplomatiques. Du Haillan, en soutenant que l'histoire doit traiter uniquement des affaires d'État, met toujours au premier rang de ces affaires les négociations, les traités et les alliances. Il accuse les chroniqueurs de son siècle, à commencer par Robert Gaguin, de ne faire connaître que les événements accomplis, sans rien dire de leurs causes ni de leurs suites. Il accuse les chroniqueurs du moyen âge, en masse, d'ignorance et de barbarie, et à ce propos il met sur la même ligne Grégoire de Tours et Frédégaire, dont il ne fait qu'un seul auteur, le faux Hunibald et Aimoin : ce qui montre que, pour l'érudition, il n'était pas au niveau de ceux de ses contemporains qui s'adonnaient à la lecture et au dépouillement des sources manuscrites. Villehardouin, Froissard et Joinville lui-même lui paraissent aussi entachés de barbarie. Cette couleur locale, ces détails pittoresques dont ils abondent et qui nous plaisent tant aujourd'hui, ne paraissent à Du Haillan qu'une friperie indigne de l'histoire, *laquelle*, comme il dit lui-même, *ne doit traicter que les affaires d'État :*

« Or, Lecteurs, combien que les Histoires, ou pour « mieux dire les Chroniques de France, ayent cy-devant « esté escrites par quelques François et autres tant en « Latin qu'en nostre langue, si est-ce que (sauf l'hon-

« neur que nous devons tous à la mémoire des trespas-
« sez qui ont travaillé pour le public et fait ce qu'ils ont
« peu) il n'y en a encores eu aucun pour le moins de
« ceux desquels nous ayons les œuvres entre mains qui
« l'ait traictée de la façon que je la traicte, ny qui luy ait
« donné le lustre qui appartient à une Histoire. Je n'ai
« pas peu attaindre à la perfection qui y est requise,
« mais pour le moins l'ay-je mise en un ordre auquel
« les autres n'ont sceu attaindre. Grégoire de Tours, le
« Moine Aimoinus, Hunibaud, Sigibert, Rhegino, Hil-
« debrand, et autres l'ont escrite en Latin tel qu'il plaisoit
« à la Barbarie de leurs temps, ausquels pour les guerres
« que plusieurs cruelles nations amenerent en Gaule les
« bonnes lettres estant esteintes, les bons livres bruslez
« ou cachez, et les sciences enfouyes sous terre, ils ne
« peurent ny bien Latinement, ny avec jugement, ny avec
« la cognoissance des bons autheurs escrire l'origine, ny
« les gestes des François. D'avantage pour ce que la plus-
« part de ceux là estoient personnes Ecclesiastiques,
« (esquels seules ce peu de Latin qui restoit de ces Bar-
« bares estoit resserré) et estans eslognez des Cours des
« Princes, et de la communication et intelligence des
« affaires d'Estat, ils ont plus escrit des ceremonies et
« autres choses de l'Église et de la vie de leurs Prelats
« que du vray commencement, et accroissement de cest
« Estat, ou des negotiations, affaires, menees, prac-
« tiques, conquestes, entreprises, et conseils des roys,
« Princes et cappitaines. Ceux qui sont venus après eux,
« et qui ont fait les Histoires Dionisiennes et Martiniennes,
« celle de Sainct Germain des Prez, et d'autres qui se
« treuvent ès libraires particulieres et generalles estoient
« pareillement gens d'Eglise, et la plus part Moines de

« S. Denis et de S. Germain des prez, personnages de « bonne et sainte vie et de bon zele, mais manques de « jugement, de la cognoissance des negotiations, et de la « grâce du bien dire qui est nee en nostre France depuis « cinquante ans. Il faut excuser en eux la barbarie de « leurs siecles, ausquels ils estoient les mieux disans, et « louer leur bonne affection, et la peine qu'ils ont prise à « escrire ce qu'ils avoient trouvé ez bouquins de leurs « devanciers, et ce dont ils avoient advis par ceux qui « manioient les affaires, ou qui sortoient des Cours des « Princes, ou qui leur donnoient des memoires de ce qu'ils « avoient recueilli[1]. »

Dans ce travail d'innovation, Du Haillan, comme il arrive presque toujours, n'est pas aussi original qu'il le croit : il suit pas à pas Paul-Émile, dont il prend l'histoire comme un cadre dans lequel il insère, bien ou mal, des fragments de chroniques soit anciennes, soit nouvelles, et des discours d'une longueur démesurée, composés à l'imitation des siens, mais avec une grande infériorité pour le ton et les idées. Par exemple, l'élection de Pharamond donne lieu à une assemblée d'États imaginaires, dans laquelle deux orateurs aussi imaginaires, Charamond et Quadreck, dissertent en neuf pages in-folio, l'un sur les avantages de la monarchie, l'autre sur ceux de l'aristocratie, et entassent tous les lieux communs fournis sur ces deux sujets par les écrivains de tous les siècles. L'auteur attribue à Chlodio une prétendue loi des chevelures, par laquelle, selon lui, il fut ordonné « que delà en avant nul « ne porteroit longue chevelure qu'il ne fût du sang des « Roys[2]. » Des morceaux de Paul-Émile évidemment apo-

[1] Du Haillan, *Histoire de France*, in-f°, 1576, préface aux lecteurs.
[2] Ibid., t. I, p. 14.

cryphes, tels que la harangue de Chlotilde à son mari, celle de Karl-Martel et d'Abdelrahman avant la bataille de Poitiers, sont traduits littéralement sans que l'auteur paraisse douter en aucune manière de leur authenticité. Pour le portrait de Charlemagne, comme il ne veut rien enlever à la gloire de ce grand empereur, il joint ensemble ce qu'en dit Nicole Gilles et ce que fournit le texte d'Éginhart. Ce bizarre mélange le jette dans l'embarras à propos de l'énumération des langues que parlait Karl le Grand, et parmi lesquelles sont comptés le *français*, sa langue naturelle, le *flamand* et l'*allemand*. « Il com« mença une Grammaire en sa langue, et donna aux mois « les noms en icelle, pource qu'auparavant les François les « nommoient ou de noms Latins, ou Barbares, et donna « le nom à douze vents, au lieu qu'auparavant il n'y en « avoit que quatre, qui eussent nom entre les François[1]. » Du Haillan recule devant la nécessité d'écrire ces noms donnés aux mois et aux vents, car ils sont en pure langue tudesque : *wintar-manoth*, *ostar-manoth*, etc., *ostroni wint*, *vestroni*, etc.; circonstance qui aurait défrancisé Charlemagne et détruit l'effet de la phrase suivante, textuellement extraite de Nicole Gilles : « Il s'habilloit à la « mode françoise, et toujours portoit une espee, ou un « poignard, à la garde d'or, ou d'argent[2]. »

L'opinion de Du Haillan sur l'origine des fiefs paraît être l'opinion traditionnelle d'un ancien partage de la Gaule entre les aïeux des rois et de la noblesse, partage auquel on controuvait un principe honnête et légitime, et qu'on plaçait au règne de Charlemagne, la tête de l'histoire de France suivant l'opinion vulgaire au moyen âge. On re-

[1] Du Haillan, *Histoire de France*, p. 228. — [2] Ibid.

trouve les mêmes idées dans l'acte d'association des barons de France contre la puissance du clergé en l'année 1247; pièce vraiment curieuse, qui nous a été conservée par un chroniqueur anglais, Matthieu Paris[1].

« Ceux qui luy attribuent (à Charlemagne) l'institution « des fiefs, disent qu'apres avoir ledit Charles purgé la « France de tant de Barbares nations qui y habitoient, « achevant ce que son Pere et son grand pere y avoient « commencé, qui avoient chassé les Gots, Visigots, Os- « trogots, Vandales, Huns et Sarrazins d'icelle, la France « demeurant deserte et vuide d'habitans, il commença « de donner aux Gentilshommes qui l'avoient servi en « ses guerres, à l'un mille arpens de terre, à l'autre « deux, et ainsi aux autres, tant du plus que du moins, « à la charge de redevance de foy, et de hommage, et de « certains autres tels droicts qu'il luy pleut ordonner à « ceux ausquels il donna ses terres, qu'il appella vas- « saux... »

Malgré le peu de véritable talent qu'on trouve dans l'histoire de Du Haillan, cet ouvrage est remarquable comme le premier de tous où un historien français se soit écarté de la forme narrative en faveur au moyen âge, et ait voulu, suivant son expression encore usitée aujourd'hui, substituer l'*histoire* à la *chronique*. Du Haillan est le père de l'histoire de France, telle que nous l'avons tous lue et apprise : c'est lui qui a produit Mézeray, Daniel, l'abbé Velly et Anquetil; tous ces écrivains, malgré la différence d'époque, suivent la même méthode que lui, ont les mêmes prétentions de sagacité politique et aussi la même impuissance, la même inexactitude, ou, pour

[1] Voy. Matthieu Paris, *Historia major Angliæ*, t. II, p. 720.
[2] Du Haillan, *Histoire de France*, p. 201.

mieux dire, la même fausseté dans la représentation des temps et des hommes. En dépit du peu de mérite réel de cette école d'historiens, on ne peut regarder avec indifférence le premier effort qui ait été fait pour donner à la France une histoire complète et sérieuse. L'homme qui tenta cette entreprise avait, comme ses successeurs, moins d'intelligence que de volonté; il manquait de fortes études, d'études spéciales, et son travail, comme ceux de Mézeray et de Velly, fut en quelque sorte improvisé sur une idée; mais cette improvisation dura plusieurs années, pendant lesquelles Du Haillan travailla du moins avec une constance digne d'éloges. Il faut l'entendre lui-même décrire naïvement les fatigues de ce travail et la lutte de la volonté contre les penchants naturels dans un homme qui se croyait plus fait pour les affaires que pour l'étude, et qui, tout en sentant la nécessité de l'application et des veilles, souffrait de cette nécessité, et aspirait à un autre genre de vie que la vie de savant et d'écrivain. Voici comment il s'exprime en dédiant son livre au roi Henri III :

« Il y a maintenant cinq ans qu'apres que le feu Roy « vostre frere, vous (Sire,) et la Royne vostre mere « eustes veu mon œuvre de l'Estat et succez des affaires « de France imprimé, et les deux premiers livres de « l'Histoire de France non imprimez, ains seulement « escrits à la main, il pleut au dit feu Roy, à la prière « que vous, et la Royne vostre mere luy en fistes, me com- « mander, et vous aussi (Sire,) me le commandastes, « d'escrire en langage François l'Histoire des Roys de « France, vos prédécesseurs cy devant assez mal escrite « par nos François, et assez negligemment ou envieuse- « ment traictée par les estrangers. Et pour me donner « moyen et courage d'entreprendre cest œuvre, [qui

« estoit de longue haleine, comme ceux qui le liront le
« pourront bien connoistre], il pleut au feu Roy vostre
« frere me donner l'Estat d'Historiographe de France,
« et me promettre beaucoup de bien et d'advancement...
« Depuis lors j'ay presque ordinairement nuit et jour tra-
« vaillé à cest ouvrage, à la sueur et peine de mon corps,
« aux dépens de mes années, au grand travail de mon
« esprit, et à la despense de ma bourse au recouvrement
« des livres, Tiltres, Chartres, Memoires, Enchartemens,
« et autres monumens qu'il m'a convenu avoir pour le
« bastiment d'un si grand ouvrage, et ay abandonné et
« quitté mes autres affaires, et les moyens de les accom-
« moder pour me donner tout et du tout à l'accomplis-
« sement d'iceluy, duquel je suis sorti apres cinq annees
« employees à son bastiment, apres plusieurs journees
« passees en estude, en solitude, et en grand rompement
« de teste, apres plusieurs veilles, apres plusieurs nuits à
« demy veillees, et apres une grande lecture, feuillette-
« ment, remuement, et accord de plusieurs livres Latins,
« François et Italiens, tant anciens que modernes, et de
« plusieurs monuments, papiers, Tiltres, paperasses, et
« panchartes feuilletees et tournees. J'y ay tant eu de
« peine, (Sire), que si, lorsque j'entreprins cest œuvre
« j'eusse sceu ou pensé le travail qu'il y falloit prendre
« et que j'y ai prins, je me fusse excusé envers Vos Ma-
« jestez, et n'y eust eu ny don, ny promesse, ny desir
« ou esperance d'honneur, de gloire ou d'advantage qui
« m'eust peu induire à l'entreprendre. Mais quand je
« me suis veu embarqué en ceste mer de travail, et des
« trois, puis des quatre, cinq, six, sept, huit, neuf, et
« dix livres de cest ouvrage, je n'ay peu ny voulu re-
« tourner au rivage, ains tiré ou du devoir, et quelque-

« fois du plaisir que je prenois en ceste navigation, il « m'a fallu suivre ma routte, poursuivre mon voyage, et « aller ou le vent de mon entreprinse, et de vos com- « mandemens poussoit le vaisseau de mes escripts.[1] »

Quelque énorme que soit la quantité de notions fausses et de préjugés historiques que contient l'ouvrage de Du Haillan, les préjugés que cet auteur abandonnait étaient encore assez nombreux et assez fortement enracinés pour soulever contre lui des accusations et des haines. Il y avait des ignorants qui tenaient aux opinions accréditées, faute d'en avoir jamais lu d'autres, et des hypocrites qui criaient tout haut que, toucher aux traditions de la monarchie, c'était attaquer la monarchie :

« J'ay librement dit plusieurs choses que devant moy « aucun n'avoit voulu ny osé dire, et que possible on « n'avoit sceues. Car tant audit œuvre de l'Estat qu'en « cestuy cy j'ay impugné plusieurs choses qui sont de « la commune opinion des hommes, comme la venue « de Pharamond en Gaule, l'institution de la Loy Salique « qu'on luy attribue, la création des Pairs de France attri- « buée à Charlemaigne, et autres points particuliers, « ayant esté si hardi et veritable neantmoins de dire que « jamais Pharamond ne passa le Rhein pour entrer en « Gaule, et qu'il ne fit jamais la Loy Salique pour exclure « les filles de la succession de ceste couronne, veu qu'il « ne passa jamais en nostre France. Surquoy quelques « uns qui se meslent de parler de tout et ne sçavent « rien, et qui pensent de leurs opinions mal fondees, « renverser celles qui sont assises sur le jugement de la « raison, ont voulu dire que je voulois exterminer les

[1] Du Haillan, *Histoire de France*, in-f°, 1676; *Epistre au roy Henri Troisième.*

« principes de nostre Histoire quand je ne veux attribuer « l'institution de ladite loy à Pharamond. Mais (Sire) ce « n'est cela, ains je veux purger une ancienne erreur, me « semblant que la loy Salique est assez ancienne et approu-« vée puisqu'elle a esté pratiquee comme loy dès l'insti-« tution de nos premiers Rois (comme vous pourrez plus « amplement voir au commencement du premier livre de « ceste Histoire en la vie de Pharamond) et ne peult sur « cela mon opinion donner aucun advantage aux estran-« gers ny scandaliser les nostres, sinon ceux qui se « scandalisent de tout horsmis de ce qu'ils pensent et « font. Quelques uns en ce point, en celuy des Pairs de « France, et en d'autres ont trouvé mauvaise ma liberté « de langage, disans que je fais contre le debvoir d'un « Historien de vouloir oster à la France et aux François « l'ancienne opinion qu'elle a euë de la venuë de Phara-« mond en Gaule, de ladite loy Salique faite par luy, et « de l'institution des Pairs de France, et que c'est un « crime d'abroger les choses desquelles l'opinion est inve-« teree et escrite par des ignorans qui n'avoient feuilleté « les bons livres, et cruë par d'autres ignorans qui n'ont « ny le sçavoir ny l'entendement de lire ny d'entendre les « bons et anciens autheurs, ains s'amusent à de vieils « fatras aussi mal polis que leurs esprits [1]. »

§ V. PAPYRE MASSON, mort en 1611.

Papyrii Massoni Annalium libri quatuor : quibus res gestæ Francorum explicantur. Ad Henricum tertium Regem Franciæ et Poloniae. Paris, in-4o. (La première édition publiée en 1578, la dernière en 1598.)

Cet ouvrage paraît avoir été composé dans le but de donner un échantillon de ce que contenaient de neuf et

[1] Du Haillan, *Epistre au roy Henri Troisième.*

d'original les sources inédites de l'histoire de France. L'auteur avait lu en manuscrit presque tous les historiens qui furent plus tard imprimés par les soins d'André Duchesne et des savants du XVIIe siècle. Vivement frappé du grand jour que cette lecture jetait pour lui sur l'histoire de France, et voulant communiquer son impression à ses contemporains, il fit un choix d'extraits courts, mais nombreux, des chroniques, des diplômes, des lettres originales, des morceaux de poésie qui lui avaient passé sous la main, le tout rangé par ordre chronologique, de manière à présenter sous une face inconnue les principaux événements de chaque règne, à mettre en scène des personnages entièrement nouveaux, ou dont le nom seul avait jusque-là figuré dans l'histoire, et à révéler le véritable caractère des vieilles mœurs et des vieilles institutions nationales. L'opinion vulgaire touchant la loi salique se trouve ainsi réfutée par l'analyse des principales dispositions de cette loi; les fables des romans sur Charlemagne, par la suite chronologique des évêques de Reims, d'après laquelle il est impossible que Tilpin ou Turpin, mort avant Charlemagne, ait raconté la mort de ce roi. Enfin, le personnage populaire du fameux traître Ganelon est rapproché de son original historique, l'évêque Wenilo, condamné pour trahison sous le règne de Charles le Chauve, et dont la condamnation fut un événement célèbre.

D'après les lettres du pape Grégoire le Grand, Papyre Masson croit pouvoir se défier des accusations portées contre la reine Brunehilde par les chroniqueurs du VIIe siècle, et il rejette en partie la violence de leurs attaques sur les suites d'une révolution politique. Le poids des opinions de son temps se fait cependant sentir

dans son livre, lorsqu'il ne les a pas trouvées contredites par un texte précis; ainsi, il assimile l'onction de Chlodowig par le saint chrême au sacre des rois de la seconde et de la troisième race, et attribue à Charlemagne la fondation des universités de Paris et de Pavie; il croit que les fleurons analogues aux fleurs de lis qui se rencontrent sur quelques monuments des rois de la première et de la seconde race, sont un signe de l'existence antique des armoiries des rois de France. Son opinion sur l'oriflamme est plus conforme à la saine critique; il reconnaît que c'était la bannière féodale de l'abbaye de Saint-Denis, levée en temps de guerre par les comtes du Vexin français, avoués héréditaires de cette abbaye, et que Louis le Gros, en réunissant à la couronne le comté du Vexin, succéda au droit et aux charges de cet office d'*avouerie*; que le respect pour les saints martyrs Denis, Rustique et Éleuthère donna dès lors à la bannière de leur église, rouge et semée d'ornements d'or, une célébrité nationale, mais que la bannière de France, aux fleurs de lis sur un fond bleu, en demeura toujours distincte.

On doit à Papyre Masson les premières données historiques sur le caractère et les aventures d'Abeilard et d'Héloïse. Ce qu'il en dit n'a rien de romanesque, et est extrait des documents contemporains. Il est le premier qui ait raconté l'anecdote apocryphe de Philippe-Auguste posant sa couronne sur un autel de bois à la bataille de Bovines; anecdote dont la popularité est encore très-grande, quoiqu'elle soit doublement absurde, comme contraire au bon sens et aux mœurs du siècle; voici le texte de l'historien : « Dum hæc apud hostes geruntur, Rex qui ex suis « proceribus quosdam suspectos haberet, ligneam subli- « mem aram inspectante exercitu excitari jussit, detrac-

« tamque capiti suo auream coronam aræ illi imposuit; « et conversus ad proceres, Date, inquit, hoc regium « insigne ei, si quis adest, quem Philippo digniorem « existimare potestis : lubens enim illi parebo, dummodo « Francici nominis dignitatem hodie tueamur. Conclamant « omnes, Vivat Philippus, et aeternum vivat: nos illi fidem « fortemque in praelio operam pollicemur [1]. »

La dédicace de ce livre au roi Henri III mérite d'être citée comme unique en son genre; car non-seulement elle est exempte de toute espèce de flatterie, mais de plus, à part la suscription *Henrico tertio, Franciæ et Poloniæ regi, Papyrius Massonus*, il ne s'y trouve aucune formule qui montre que l'auteur s'adresse au roi. Il y a quelque chose de caractéristique dans ce respect absolu pour le style antique, qui interdisait aux littérateurs latinisants du XVI[e] siècle le langage de l'étiquette contemporaine. Il y a aussi quelque chose d'honorable pour le siècle dans l'exemple de dignité personnelle que donne cet écrivain qui, dédiant à un roi de France un travail scientifique, ne parle d'autre chose que de la science elle-même, de son état et de ses progrès, au prince dont il sollicite le suffrage.

§ VI. CLAUDE FAUCHET, mort en 1603.

Antiquitez gauloises et françoises, par Claude Fauchet, Parisien, Premier President en la Cour des Monnoyes. (La première édition publiée en 1579, la dernière en 1611.)

Cet ouvrage est remarquable par un caractère qui le distingue des autres productions savantes ou ingénieuses de la même époque. L'auteur avait l'amour du moyen âge et le désir de rendre la couleur particulière, les mœurs et le langage du vieux temps. De tous ses contemporains, il

[1] Papyrii Massoni *Annales*, lib. IV, Paris, in-4°, 1578, p. 258.

est presque le seul qui ait apprécié Grégoire de Tours à sa valeur, qui ait senti toute l'importance de cet historien, non-seulement comme faisant connaître une foule de faits et de détails omis par les autres, mais encore à cause de la couleur locale dont sa narration est empreinte :

« Georges Florent, Gregoire, Evesque de Tours (est) le « plus ancien autheur qui ayt escrit des Rois François, et « de leurs Royaumes en Gaule : duquel il faut confesser « (jaçoit qu'on puisse souhaiter plus grande diligence en « luy) que nous tenons les principaux secrets des Anti- « quitez Françoises. Ce bon Prelat yssu d'anciens Gentils- « hommes Gaulois Romains, fut natif d'Auvergne. Il estoit « de petite stature : mais de grand courage : et tant estimé « pour sa bonne vie, qu'il en acquit le nom de sainct..... « Si ceux qui sont venus depuis luy, eussent aussi bien « fait, et recueilly les choses de leur temps, encores « aurions nous plus grande cognoissance des faits passez. « Toutesfois tel qu'il est, il le faut appeller Pere de notre « histoire. Ce qui m'a donné occasion de mettre dans ces « Annalles mot à mot, la pluspart de ce qu'il a escrit, « et l'enclorre parmy ce que j'ay tiré d'autres. Dont j'ay « bien voulu advertir ceux qui me feront cest honneur « que de lire ce que j'ay recueilly, affin qu'ils ne trouvent « estrange, la simplicité de ma narration. D'autant qu'il « m'a semblé (ayant ja fait estat de descouvrir les anti- « quitez Gauloises et Françoises) de ne pouvoir mieux les « donner à cognoistre, que par les Autheurs de ce temps « **là**, et leurs mesmes parolles. Or tout ainsi que les « amples mémoires des choses remarquables, donnent « occasion aux escrivains de hausser leur style, et s'es- « gayer en composant, aussi ne peuvent-ils honnestement « le faire sans authorité, ne hazarder leur fidelité (quelques

« sçavans, ou éloquents qu'ils soyent) sans tels garands, « ce qui aussi (avec ma foiblesse) sera la cause, pourquoy « ces Annales auront peu de grâce, estan bastis d'un « simple et commun langage: tel que mon naturel rond « et facile [1]. »

On s'aperçoit, à la seule lecture de ce passage, que l'auteur avait le sentiment d'une manière d'écrire l'histoire plus vraie et plus naïve que ne le comportait le goût de son temps, travaillé d'un côté par l'imitation pédantesque des anciens, et de l'autre par le style cavalier de la conversation de cour. Mais il sentait son impuissance à lutter contre son siècle, et, dans sa modestie, il s'accusait lui-même de manquer d'habileté et d'éloquence, d'être « trop « rond pour écrire d'un haut style, trop vieux pour « égayer son livre par un style gaillard [2]. » Sa conviction dans ses propres idées n'était pas assez ardente pour qu'il se mît entièrement au-dessus de l'opinion, et cependant il exprime sa dissidence dans des termes qui font voir qu'il croyait au fond que la raison était de son côté. Après avoir extrait de Grégoire de Tours un long morceau, le procès de l'évêque Prætextatus, qui met en scène, de la manière la plus pittoresque, le haut clergé du VIe siècle, il ajoute :

« Je ne fay doute qu'il se trouvera des gens si delicats, « que ce long procés leur ennuyera : aymans plustost ouyr « des harangues contraires, telles que quelque meilleur « orateur que moy eust composées, sur les memoires cy « dessus escripts. Toutesfois, je m'asseure que ceux qui « desirent cognoistre les mœurs et les façons de faire de

[1] Fauchet, *Antiquitez gauloises et françoises*, 1610, t. I, feuillet 147, verso.

[2] Fauchet, *Origine des dignitez et Magistrats de France*, 1610, avis au lecteur.

« nos anciens François, ne trouveront mauvais que je « remplisse mes livres des propres paroles des Autheurs « du temps, qui descouvrent beaucoup mieux l'antiquité. « Aussi tant s'en faut que je m'en repente, que si je « pouvoy representer les habillemens : voire le langage « vulgaire de ce tempslà, je le feroy bien volontiers. Qui « sera la cause, pour quoy je me délibere de mettre en ces « Antiquitez, ou Annales, la pluspart de ce qu'a dit Gre-« goire, tant que l'honneur et la grace de l'histoire le « pourront souffrir, d'autant que c'est dans sa fontaine « qu'il faut puizer nos vieilles mœurs et coustumes Fran-« çoises, comme chez le plus ancien Autheur François « Gaulois que nous ayons. Que s'il advient, que quelques-« fois j'adjouste du mien en cest ouvrage, asseurez vous « que ce ne sera pas au faict, ains pour l'esclarcir : et « me fondant sur de bien bons memoires [1]. »

Ce mélange de bon sens, de timidité et d'esprit a conduit Fauchet à faire une histoire de la Gaule et de la France sous les deux premières races, presque entièrement purgée de fables, où l'on n'a guère à reprendre que quelques complaisances pour des erreurs chéries alors du public [2]; mais où il y a peu de vie, soit dans la peinture des temps, soit dans le caractère des personnages. Pour sentir le mérite d'un pareil livre, il fallait être sérieux et réfléchi, surtout pour pouvoir comparer le travail de Fauchet avec ceux des contemporains; quelques personnes en furent capables, mais le public trouva l'ouvrage ennuyeux. On ne sentait pas encore ce que les faits réels ont de piquant et de poétique, et l'on était choqué de voir l'armée de Charlemagne défaite, et Roland tué, non

[1] Fauchet, *Antiquitez gauloises et françoises*, feuillet 103, recto.
[2] Royaume d'Ivetot, devise de la maison de Montmorency.

plus par cent mille Sarrasins, mais, comme s'exprime Fauchet, par les *Basques* et les *Bandouliers des Pyrénées*. Et si Ferragut, Buligan, Marsille et les autres héros du faux Turpin commençaient à être un peu usés, on demandait que les événements qu'ils avaient servi à grandir pour l'imagination populaire fussent au moins relevés par la rhétorique et l'emphase du style, par de grands discours, de belles sentences et des portraits dessinés avec art. On ne pouvait savoir aucun gré à Fauchet d'une première lueur d'esprit philosophique qui lui fait donner à l'empereur Julien les titres de *bon et sage prince*, et distinguer dans les accusations des auteurs du ve siècle, contre Stilicon, ce qui appartient à la susceptibilité chrétienne et aux préjugés des historiens contre un homme dont le fils était supposé fauteur zélé du paganisme. Fauchet revient souvent, dans l'histoire du démembrement de l'empire romain, sur l'injustice des haines religieuses, sur l'acharnement des sectes dissidentes les unes contre les autres, et sur les faux jugements que l'esprit de parti introduit dans l'histoire. Troublé dans sa vie paisible par les guerres civiles, arraché par elles à ses études et à son repos, il avait senti son amour pour le passé redoubler à la vue des malheurs présents. « Si quelqu'un, dit-il, des-« gousté de ces rences origines et faicts anciens, à son « gré moins plaisans, désiroit tout aussi tost rencontrer « les choses nouvellement passées, je luy responds que je « les ay en horreur: et que tout expressément je m'en « destourne, content de representer celles de nos vaillans « et loyaux predecesseurs, franc de toute passion de fa-« veur, ou de haine, dont je n'ay aucune achoison [1]. »

[1] Claude Fauchet, *Antiquitez gauloises et françoises*, in-4°, 1610, Avant-propos, feuillet 1, verso.

Le livre même de Fauchet s'était ressenti du désordre des guerres civiles. L'auteur avait perdu son manuscrit le plus complet, et il fut obligé de laisser dans l'imprimé des lacunes que sa mémoire ne pouvait remplir. Ce qu'il dit à cet égard dans sa préface mérite d'être cité comme trait du caractère de l'homme et de l'époque.

« Ces antiquitez se sentent du mauvais temps, ayans « esté aussi mal menees par la guerre, que moy mesme: « c'est-à-dire, transportees en divers endroicts, perdues, « deschirees, bruslees en partie, voire prisonnieres et « mises à rançon : tellement que n'ayant peu les racheter, « estans transportees hors le Royaume, elles sont demou- « rees en la main de ceux qui en ont cuidé faire profit, « sans que je les aye peu recouvrer, mais seulement « racoustrer, ce que j'en avois retenu. C'est pourquoy, « Lecteur, tu trouveras tant de blanc, n'ayant peu avec la « memoire remplir ce qui defailloit en ma copie: avec ce « qu'à mon retour à Paris, j'ay trouvé ma librairie dis- « sipee : et en laquelle estoient mes Originaux, et plus de « deux mille volumes de toutes sortes: principalement « d'Histoires escrites à la main en tres-bon nombre. Toutes- « fois ce qui deffaut esdits blancs, ne rompt point telle- « ment le narré, que les moyennement sçavans en l'His- « toire, ne les puissent remplir, s'ils ont quantité de livres; « ce que je prie faire quelqu'un pour moy: s'il advient « que je meure avant que d'y satisfaire. Car veu mon « aage, il est temps de songer à partir: et avant qu'estre « surpris, d'amasser ce que je veux laisser pour l'usage « de la postérité[1]. »

[1] Claude Fauchet, *Antiquitez gauloises et françoises*, L'Autheur au Lecteur.

§ VII. — DU TILLET, mort en 1570.

Recueil des Roys de France, leurs Couronne et Maison. Ensemble le rang des grands de France, par Jean du Tillet. (La première édition publiée en 1577, la dernière en 1618.)

Jean du Tillet, greffier au parlement, joignait à une grande variété de connaissances beaucoup de justesse d'esprit et une assez grande fermeté de critique. Outre les langues anciennes, il paraît qu'il avait étudié les modernes, et en particulier l'allemand. Frappé de l'absurdité des opinions qui attribuaient aux Franks une autre origine qu'une origine germanique, il insiste nettement sur ce point de l'histoire, et cherche dans la langue tudesque l'explication des noms de rois qu'il restitue. Quoique cette restitution ne soit pas toujours heureuse, elle est le signe de ce besoin de vérité locale trop peu senti autrefois, et qui, de nos jours, s'est réveillé avec tant d'énergie. Les passages suivants méritent d'être cités comme preuves du bon sens de l'auteur :

« Ceux qui ont escrit les François avoir esté d'origine « vrays Germains, les ont plus honnorez, que ceux qui les « ont estimez estre venus des Troyens, puisque l'honneur « n'est deu qu'à la vertu. Car il n'y a eu nation qui moins « ait souffert de corruption en ses bonnes mœurs, et qui « si fortement et longuement ait conservé sa liberté par « armes, que la Germanique, laquelle encores aujour-« d'huy seroit la mieux maintenuë, si elle estoit unie [1]. »

« Les François et Françoises n'avoient anciennement « que chacun ou chacune un nom de leur langue vul-« gaire, et signifiance propre à leur charge ou souhait « honnorable. Lesdits Rhenan et Althamer en interprè-

[1] Du Tillet, *Recueil des Roys de France*, etc., in-4°, 1618, p. 1.

« tent aucuns, comme *Pharamond, Childebert, Lothaire,* « *Dagobert, Chilperic, Grimoal, Philibert, Ansigise,* « *Bertrade, Gertrude, Adeltrude, Rotdrude, Hermin-* « *trude, Plectrude* et plusieurs autres. Et parce qu'ils « ne sont plus en usage, il suffira declarer ceux de Loys « et Charles communs à la troisième lignee regnante. « *Luit Wich* par corruption de langue converti en *Clo-* « *dovée.* Puis Clovis et Loys signifie homme d'excellente « *valeur au peuple; Luit* est peuple, *Wich* homme « excellent : *Karle* par ladite corruption adoucy en « Charles signifie magnanime et généreux [1]. »

« Mérovée, ou plus proprement Merwich mot com- « posé de *mer*, c'est-à-dire prefect ou preposé, et *wich* « homme excellent, qui est homme excellent préposé : « régna tant en la Germanie que en la Gaule, de laquelle « il ne peut estre chassé par les Romains, comme avoient « esté ses predecesseurs, parce que leur Empire estoit si « affoibly en Italie, Espagne et Gaule, par diverses nations « belliqueuses et Germaniques, que Ethie Lieutenant « général dudit Empire fut contraint, pour resister à « Attila Roy des Hunnes, appeler à son secours les Fran- « çois, Bourguignons et Visigots [2]. »

« Clodovee ou Clovis et Loys premier de ce nom, « espousa à Soissons Clotide fille de Chilperic frere de « Gundebauld Roy de Bourgongne, Chrestienne de Reli- « gion, sur promesse de l'y laisser vivre. [3] »

« Thierry roi de Metz ou *Ostric,* depuis par corrup- « tion de langage, dicte *Austrasie....* [4]. »

« Lodomire ou Clodomire ou proprement *Luitmeier,* « qui signifie préposé au peuple, Roy d'Orléans, fils de

[1] Du Tillet, *Recueil des Roys de France*, p. 8.
[2] Ibid., p. 12. — [3] Ibid., p. 14. — [4] Ibid., p. 15.

« Clovis le premier, espousa Gundioche, de laquelle il « eut trois fils, Thibault, Guntaire et Cloauld [1]. »

« Dagobert, ou plus proprement Degaubert, eut deux « femmes [2]. »

Cette tentative de restitution et d'interprétation des noms propres appartenants à l'idiome tudesque est la partie la plus originale du travail archéologique de du Tillet. Pour le fond de l'histoire et les développements du récit il n'a pas l'ampleur de Fauchet ni sa précoce intelligence des mœurs et des caractères. Il accorde bien plus de choses que lui aux préjugés traditionnels et à l'opinion populaire. Il cherche à corroborer de preuves scientifiques la croyance à l'antiquité primordiale des fleurs de lis, comme insigne de la royauté gallo-franke. Il proclame l'existence soit réelle, soit hypothétique, de ce genre d'ornements sur des effigies royales de la deuxième et de la première race, fait absolument sans valeur quand bien même il n'y aurait aucune méprise à cet égard.

Le fleuron à trois feuilles, faussement, mais anciennement nommé fleur de lis [1] et qui représente plutôt une espèce de trèfle, fut, depuis les temps de la chute de l'empire romain, la décoration la plus habituelle des diadèmes royaux, même de ceux des empereurs de Constantinople. On le trouve indifféremment et au hasard sur les couronnes des rois de la première, de la deuxième et de la troisième race. A force de paraître à la couronne royale, ce fleuron devint dans la suite des siècles, et par l'effet de l'habitude, le signe de la royauté; comme tel il fut placé d'une manière invariable sur l'écu de France,

[1] Du Tillet, *Recueil des Roys de France*, p. 16.— [2] Ibid., p. 26.

[1] Ducange, *Glossaire*, au mot *Lilium*.

quand les armoiries devinrent héréditaires. C'est alors qu'il fut doublé en quelque sorte, et reçut, comme complément, l'addition d'une partie inférieure, mais dans de plus petites dimensions. Il est impossible de dire avec exactitude sous quel règne cela arriva : il n'y a de date positive que pour l'époque où les fleurs de lis, jusque-là semées à profusion dans le champ de l'écusson royal, furent réduites au nombre de trois.

§ VIII. ÉTIENNE PASQUIER, mort en 1615.

Les *Recherches de la France* d'Étienne Pasquier, conseiller et avocat général du roy en la chambre des comptes de Paris. (La première édition fut publiée en 1560, la dernière en 1723.)

Cet ouvrage est le premier dans lequel on rencontre quelque chose de ce que plus tard on a appelé la philosophie de l'histoire. L'auteur, élève de l'école historique fondée par les Italiens, et grand admirateur de Paul-Émile, ne se borne pas, comme Du Haillan, à rechercher le nœud des intrigues politiques, à analyser des événements selon la méthode de Machiavel; il cherche à tirer de l'histoire des résultats moraux, et surtout à interpréter les faits d'une manière neuve, à leur donner un sens plus général, plus favorable à la liberté de l'esprit humain. C'est dans ce but qu'il passe en revue d'une manière assez désordonnée toutes les parties de l'histoire de France, événements, personnages, institutions, mœurs, coutumes, langage; il passe tout en revue, et sous sa plume tout prend un nouvel air de vie. Étienne Pasquier est plus remarquable par l'abondance que par la précision de ses idées; sa critique est quelquefois subtile au lieu d'être juste; mais son livre a dû fortement remuer l'esprit de ses contemporains : c'est le seul livre d'éru-

dition écrit au XVI[e] siècle qu'on puisse parcourir sans ennui : et il a été réimprimé jusque dans le siècle dernier.

L'effet de ce livre remarquable à tant d'égards est plutôt de faire penser le lecteur que de lui donner une représentation vraie des hommes et des choses d'autrefois. Dans les récits qu'il entremêle à ses dissertations, l'auteur donne presque toujours aux détails historiques la tournure et le style de son temps; il veut être amusant et facile à comprendre; il y réussit, mais aussi il réussit à travestir en rois, en gentilshommes et en dames du XVI[e] siècle les personnages du VI[e]. Ce défaut est sensible dans le morceau où il expose la vie et le caractère de Frédégonde et de Brunehilde. Un autre de ces défauts est la manie argumentative qui porte dans l'histoire quelque chose de la subtilité scolastique. L'envie de lier fortement les faits les uns aux autres dans un temps où l'on avait encore peu d'habitude de généraliser en matière historique, conduit l'auteur à des rapprochements forcés et arbitraires, dont la fausseté lui échappe entièrement. Prenant au sérieux quelques indications généalogiques tout à fait suspectes, il fait de l'avénement de la seconde race une restauration de la famille de Chlodio contre celle de Merowig. Voici le passage, qui peut donner en même temps un échantillon de sa manière de raconter.

« Clodion deuxiesme Roy des François, mourant, laissa « trois petits Princes ses enfans, Ranchaire, Renaut, et « Aulbert, sous la conduite de la Royne leur mere et « cognoissant la foiblesse du sexe de la mere, et du bas « age de ses enfans, il leur ordonna pour Gouverneur « Merovée sien parent, grand Capitaine. Lequel prenant

« ceste occasion à son advantage, se fit proclamer Roy des « François. De manière que la pauvre Princesse fut con- « trainte de se blottir avecques ses enfans dedans quelques « villes du Pays-bas, conquises par le feu Roy son mary, « où ils prindrent le nom et le tiltre de Roys de Cambresy, « Tournay, et Cologne : mais au petit pied. Tiltre qui ne « leur fut envié par Merovée, comme celuy qui pour « avoir les forces en main, aspiroit à plus hauts des- « seins, se promettant de s'habituer avec les siens à « bonnes enseignes dedans le pays de la Gaule comme « il fit...[1]. »

« Il falloit que nostre Clovis, auquel les mains deman- « geoient, eust des pretextes coulourez pour attaquer les « Princes de ces nations. Ces prétextes luy manquoient, « horsmis contre ceux qui estoient les moindres en puis- « sance, je veux dire les Princes issus de Clodion. Nos « anciens Evesques, Abbez et Religieux qui prindrent la « charge de nostre Histoire, nous representent Clovis pour « un Prince accomply de toutes les pieces qu'on pouvoit « desirer en un grand guerrier : Chose très-vraye. Ils y « adjoustent une grande devotion, dont je douterois, n'es- « toit que je ferois conscience de desmentir la venerable « ancienneté. Bien diray-je (et je supplie le Lecteur de le « prendre en bonne part) que dedans sa Religion il y avoit « beaucoup du sage-mondain et de l'homme d'Estat, « comme ses effects nous en porterent tesmoignage[2]. »

« La posterité de Clovis venant par succession de temps « à forligner, les uns par la foiblesse de leurs sens, les « autres par la foiblesse de leurs ans, les Maires du Palais « ayans peu à peu empieté l'authorité Royale, pendant

[1] *Recherches de la France*, liv. v, *Œuvres de Pasquier*, 1723, t. I, col. 433.
[2] Ibid., col. 434 et 435.

« que nos Roys par leur fetardise se blottissoient en leurs « serrails, pour donner lieu à leurs voluptez, Dieu voulut « que la Mairrie aprés avoir changé de diverses mains « aux despens du sang d'uns et autres, aboutit finalement « en Pepin, rejetton de la fille de Clodion : Et voicy com-« ment. Le troisiesme des enfans de Clodion nommé « Aubert eut un fils du nom de Waspert, duquel nasquit « Ausebert, Seigneur en partie de la Mosellanne, lequel, « voyant de quelle façon ses cousins estoient malmenez « par Clovis, pour eschever ce coup s'enfuit à Rome, « où estant recogneu pour Prince du sang des François, « fut par le Roy Theodoric fait Senateur de Rome.

« La fureur des meurtres esteinte par la mort de Clovis, « ce pauvre Prince fugitif trouva moyen d'estre reintégré « en ses biens : Et lors quittant la qualité de Roy, cause « de la ruine des siens, se contenta de celle de Senateur « Romain, qu'il continua jusques au dernier souspir de sa « vie. Cestuy fut pere d'Arnoul grand personnage au « pays d'Austrasie, tant en bonne mœurs que doctrine, « Precepteur du Roy Dagobert pendant son bas aage, et « depuis Maire de son Palais, et sa femme estant de-« cedée fut pour sa preud'hommie et sainteté fait « Evesque de Metz. C'est celuy dont la posterité a cano-« nizé la memoire, et en l'honneur duquel fut fondée « l'Abbaye de Sainct Arnoul, dedans la ville de Metz. « De son mariage nasquit Ansegise qui espousa Becca « fille unique de Pepin le Vieux, grand Seigneur dedans « le pays d'Austrasie. Tous ces Seigneurs selon les occa-« sions et rencontres, furent ôres Maires du Palais d'Aus-« trasie, où ils avoient pris leur naissance, ores de la « Westrie, que nous appelons la France : ores de l'un « et de l'autre Royaume. D'Ansegise et Becca nasquit

« Pespin le Gros, prince sage et de valeur, qui apres « avoir couru diverses fortunes, fut enfin Maire des « deux Royaumes, au gré et contentement de tous les « peuples... [1]. »

Le goût d'Étienne Pasquier pour les explications subtiles lui fait quelquefois préférer de fausses étymologies aux véritables, qu'il rejette quand il les trouve trop naturelles. C'est ainsi qu'il voit dans le mot Languedoc une corruption de ceux-ci : *langue de Goths.* « Je ne fais « aucun doute que le païs de Languedoc n'ait esté dit par « une transposition et alteration de parole quasi langue de « Got : encore que je sçache bien que l'erreur commune « soit telle que l'on estime que ce pays soit ainsi nommé « de cette diction *Oc*, qui signifie entr'eux *Ouy*, pour « laquelle cause quelques ignorans diviserent autrefois la « France en Langue d'oc et Langue d'oüy, comme vou- « lant dire que les uns prononcent *Oc*, les autres *Oüy*. « Mais c'est chose grandement ridicule d'estimer, que « par ces deux distinctions affirmatives l'on ait voulu « diviser toute cette France [2]. »

Où Pasquier se montre surtout neuf et original, c'est dans les jugements qu'il porte sur l'origine, la nature et les effets des institutions de son temps, telles que le parlement, la pairie, les États généraux, l'université, etc. Ses chapitres sur l'établissement du pouvoir temporel des papes et sur leurs querelles avec les rois sont le premier fonds sur lequel ont travaillé ceux qui ont traité après lui l'histoire de l'Église du point de vue philosophique. Il est le premier écrivain qui ait osé envisager avec impartialité l'événement des croisades, et porter sur elles un

[1] *Recherches de la France*, liv. v, *Œuvres de Pasquier*, t. I, col. 436.
[2] Ibid., liv. I. col. 37.

jugement différent de celui que portait l'Église. Voici ce jugement que nous trouvons peu hardi auprès de ceux du XVIIIe siècle, mais qui, pour le XVIe, avait atteint les dernières limites de la témérité :

« Je trouve que nous fismes six voyages notables, tant « pour aller conquerir que conserver la Terre Saincte « lorsque nous l'eusmes conquise. Le premier sous le « regne de Philippes premier, le second sous Louys le « Jeune, le tiers sous Philippes second dict le Con- « querant, le quart par Baudoüin Comte de Flandres, « les cinq et sixiesme par S. Louys. Je supplie tout « homme qui me fera cet honneur de me lire, vouloir « suspendre son jugement jusques à la fin du chapitre: « parce que je me suis icy mis en bute une opinion du « tout contraire à la commune. Car qui est celuy qui ne « celebre ces voyages, sur toutes les autres entreprises, « comme faicts en l'honneur de Dieu et de son Église? « Et quant à moy, s'il m'estoit permis de juger, je dirois « volontiers (toutesfois sous la correction et censure des « plus sages) que ceux qui les entreprindrent à dessein, « y gaignerent, et la pluspart des autres qui s'y achemi- « nerent par devotion, y perdirent. Je seray encore plus « hardy, et diray que ces voyages ont causé presque la « ruine de nostre Église, tant en temporel que spirituel. « J'appelle user par dessein, ceux qui trouverent bons « ces voyages, mais les laisserent exploicter par autres, « ou bien y allerent tant seulement par contenance [1]. »

« Mais d'où peut proceder qu'une si bonne et saincte « plante ait rapporté des fruits si fascheux? Je n'ay pas « entrepris de vous en rendre raison, ains de vous racon-

[1] *Recherches de la France*, liv. VI, *Œuvres de Pasquier*, t. I, col. 613.

« ter l'Histoire : Et neantmoins je vous diray avec toute « humilité ces deux mots, suppliant tout bon et fidele « Chrestien les vouloir prendre de bonne part, à la charge, « si mon opinion n'est bonne, de la réduire à la meilleure. « Je ne me puis persuader qu'il faille advancer nostre « Religion par les armes... [1]. »

§ IX. FRANÇOIS HOTMAN, mort en 1590.

Francisci Hotomanni, Icti celeberrimi Franco-Gallia juxta editionem Francofurt: adauctam accessit Antonii Matharelli Reginæ Galliæ a rebus procurandis primarii Responsio, etc., in-12 Francfort, 1665. (La première édition publiée en 1574, la dernière en 1665.)

François Hotman, savant jurisconsulte, est l'un des hommes qui songèrent à tirer parti des troubles du XVIe siècle pour établir en France des institutions libérales et fonder un système de garanties politiques. Ses principes sont énoncés d'une manière claire dans le passage suivant :

« Nam quemadmodum ex *Frossardo*, *Monstrelletto*, « *Guaguino*, *Cominio*, *Gillio*, et aliis historicis omnibus « cognosci licet, nihilo propè minor in Capevingiorum « familia, quam in superioribus duobus, publici concilii « auctoritas fuit : valuitque apud illos præceptum illud, « tam sæpe et tam valde, numquam tamen satis comme- « moratum : SALUS POPULI SUPREMA LEX ESTO ; neque ullum « tam tyrannicum dominatum unquam post homines natos « fuisse arbitror, præter unum Turcicum, in quo cives « pro pecudibus, non pro hominibus haberentur. Neque « satis eorum hominum imperitiam admirari possum, qui « cum primoribus labris jus civile degustassent, et in « libris nostris legissent, lata lege Regia populum Impera-

[1] *Recherches de la France*, cap. XVII, *Œuvres de Pasquier*, t. I, col. 618.

« tori omne suum imperium et potestatem concessisse : « continuo liberam quandam et infinitam Regum omnium « potestatem commenti sunt, quam Absolutam barbaro « et inepto nomine appellant : quasi vero non etiam Ro- « mani Reges Reipublicæ curam (*ut Pomponius Juris- « consultus* loquitur) per Curiata comitia expedirent : aut, « si liberam Imperatores romani potestatem habuerunt, « continuo verum sit Regibus omnibus eamdem a populo « potestatem tributam esse : neque enim ex uno particu- « lari recte de universis concluditur : et hâc aetate longe « dissimillimam esse Regum Poloniae, Daniae, Sueciae, « Hispaniae rationem, nemo nisi rerum omnium imperi- « tus ignorat. Regibus Germanorum (*inquit Tacitus*) non « est infinita aut libera potestas. Rex Angliæ (*inquit lib. 4 « Cominoeus*) tributa exigendi nullam habet sine Ordi- « num et Statuum consensu potestatem : quod idem de « ceteris omnibus affirmat *l.* 5, *c.* 18...[1]. »

Pour donner de l'autorité à ses idées théoriques, il composa, sous le titre de *Franco-Gallia* (la Gaule franke), un exposé de la constitution de la monarchie française à ses différentes époques, et il essaya de montrer que la souveraineté avait appartenu, dans tous les temps, à un grand conseil national, maître d'élire et de déposer les rois. Dans le tableau qu'il présente des pouvoirs et de la constitution de ce grand conseil, il rapproche et confond ensemble les États généraux des Valois, les cours de la troisième race, les assemblées ecclésiastiques ou politiques de la seconde, les revues militaires et les plaids de la première, et enfin les assemblées germaniques, telles que Tacite les décrit. Il forme ainsi une espèce d'idéal, faux

[1] *Francogallia*, cap. XXI, p. 245, 246 et 247.

en lui-même, mais capable de séduire et de convaincre, grâce aux nombreuses citations de texte sur lesquelles l'auteur se fonde. Voici les titres des principaux chapitres :

« Regnum Francogalliæ utrum hereditate, an suffragiis « defferretur, et de Regum creandorum more.

« De sacrosancta publici Concilii auctoritate, et quibus « de rebus in eo ageretur. » (Sur ces deux points l'auteur s'appuie principalement des exemples de la seconde race.)

« Utrum Pipinus Papæ, an Francogallici Concilii aucto- « ritate Rex factus fuerit.

« De continuata sacrosancti Concilii auctoritate sub Car- « lovingiorum Regno.

« De continuata Concilii publici auctoritate in Capevin- « giorum familia.

« De publici Concilii auctoritate in maximis religionis « negotiis. »

Cet ouvrage a les mêmes défauts que l'ouvrage de l'abbé de Mably, dont il est en quelque sorte l'ébauche, mais il faut remarquer qu'il y a deux siècles d'intervalle entre les deux écrivains, et que d'ailleurs, sous le rapport de la véritable érudition, l'avantage demeure à celui qui est du seizième.

§ X. NICOLAS VIGNIER, mort en 1596.

Sommaire de l'Histoire des Français, recueillie des plus certains auteurs de l'ancienneté, et dirigée selon le vrai ordre des temps en quatre livres extraits de la bibliothèque historiale de Nicolas Vignier de Bar-sur-Seine, docteur en médecine, avec un traité de l'origine, estat et demeure des anciens Français. (La première édition publiée en 1579, la dernière en 1588.)

Cet ouvrage est composé sur les sources avec bon sens, mais sans imagination et sans talent de raconter. L'auteur a fait précéder son histoire de la monarchie franke d'une histoire complète du démembrement de l'empire romain.

Cette partie de son livre est la plus remarquable; le reste est assez exact, mais décousu et fatigant. Nicolas Vignier avait habité l'Allemagne et lu avec attention les ouvrages des savants de ce pays, ce qui donne à ses vues sur les origines plus d'assurance et de netteté, et le garantit du prestige qu'exerçaient en général sur les Français les fausses opinions et les hypothèses qui flattaient la vanité nationale. Il se prononce avec plus de fermeté qu'aucun écrivain de son époque contre les fables du faux Turpin.

On peut reprocher à Vignier de grandes inexactitudes pour ce qui regarde la couleur locale, il n'a aucune vérité dans le style, et manque de talent pour se figurer les temps anciens tels qu'ils étaient, et pour les bien distinguer des temps modernes. Sa répugnance à croire que la Gaule franke n'ait pas toujours formé un seul royaume, et que l'ordre monarchique ait été ainsi troublé, lui fait imaginer une prétendue hiérarchie entre les fils des rois mérovingiens. Cette opinion, quelque absurde qu'elle soit, a souvent été reproduite.

§ XI. FRANÇOIS DE BELLEFOREST, mort en 1583.

Les Grandes Annales et Histoire générale de France, des la venue des Francs en Gaule, jusques au règne du roy tres-Chrestien Henry III, avec les portraits de nos rois, contenans la conqueste d'iceux François du pays Gaulois, les courses de plusieurs nations estranges en iceluy; la suitte des familles du sang Royal et l'ordre de l'Estat François: les maisons de ce Royaume: l'establissement des Officiers de la Couronne, et tout ce qui concerne le gouvernement de la monarchie, soit pour la paix, soit pour la guerre, suivant les Pancartes anciennes, les loix du pais et la Foy des vieux exemplaires : Le tout fait, recueilly et mis en ordre, et party en deux Tomes par François de Belleforests, annaliste du roi. (La première édition publiée en 1579, la dernière en 1621.)

Le principal but de cet ouvrage, comme l'annonce l'auteur lui-même, était de démontrer, contre une opinion alors assez répandue, que la monarchie française avait

de tout temps été héréditaire. Cette intention donne à l'ouvrage le caractère d'un volumineux pamphlet, et la narration est souvent interrompue par des sorties contre les partisans de l'élection, à la tête desquels se trouvait le célèbre jurisconsulte François Hotman.

« Si Pharamond a esté estably Roy par election, et qu'il « ne soit loisible de passer oultre, que suyvant la premiere « forme observée en créant un Roy, vous verrez quelle « consequence on veut tirer de là : et qu'avec prejudice « des Roys, et Princes du sang ces elections sont mension- « nées, et la puissance de l'estat donnée au peuple pour « abatre et la Royale majesté, et la succession de si long- « temps observée en la maison de France. Et pource « que de nostre temps, et n'a gueres il y a eu un homme « docte, veritablement autant qu'autre de sa robe, et « sur tout en la science de laquelle il fait profession, qui « est la jurisprudence, lequel, pour ne sçay quelle occa- « sion, s'affectionnant mal à ses Roys, et despoüillant « celle reverence, et amitié que les Franc Gaulois portent « à leurs Princes, s'est aussi acharné sur l'election, et a « voulu accabler la puissance des Roys, sous la force de « la volonté effrenée d'un peuple : et pour ce faire a eu « recours aux premiers establissemens des Roys en France, « et sur les François : et par ce moien a tasché de « rendre ce Royaume electif tout ainsi ou qu'un Duc à « Venise ou que l'Empereur en Allemaigne [1]. »

Sous le rapport historique, cet ouvrage offre plusieurs points remarquables. L'auteur, qui avait d'abord travaillé d'après Nicole Gilles, dont il avait revu et augmenté la chronique, qui ensuite avait étudié, quoique à la hâte,

[1] *Les Grandes Annales et Histoire générale de France*, t. I, f. 1, recto et verso.

les documents originaux, montre, dans sa manière de considérer les fables en crédit, un singulier mélange de hardiesse et de timidité. Il rejette positivement, dût-il encourir la défaveur du public, la descendance troyenne; mais quand il arrive aux gestes de Charlemagne, il ne peut se résoudre à renoncer entièrement aux récits populaires de l'expédition en Espagne, et de la fameuse défaite de Roncevaux. Pour accommoder ce récit avec celui d'Éginhart, il compte gravement deux expéditions et deux batailles de Roncevaux, l'une de peu d'importance, au commencement du règne, l'autre à la fin, livrée contre les Maures et les chrétiens d'Espagne, réunis dans la même cause.

« Entre nous, qui portons le tiltre masle de France, « haults à la main, et belliqueux, encore s'est venuë loger « ceste delicate courtisane fable, et nous a tellement « chatouillé les oreilles, que nous plaisans, au nom des « Hectors, Paris, et autres tels Images Phrygiens: nous « avons creu aussi que les François, Cymbres, ou Sicam-« biens estoient descenduz de la race et sang Troyen, et « issuz du milieu de l'Asie. Je sçay bien que plusieurs « trouveront et nouveau et estrange, de ce que je tasche « d'obscurcir la memoire de ceux qu'ils tiennent pour leurs « Peres et Majeurs, et que mes escrits rejettent du tout ce « qu'ont dict de si avantageux, pour les Troyens, et que « je leur oste la gloire d'estre les ayeulx de tant de peu-« ples, qui sont à present en Europe, lesquels tous se « disent enfans et semence des reliques de Troye, pillée, « rasée et destruicte : mais d'autre part, je me deffens « par ce trait, que descrivant l'Histoire je ne peux rece-« voir, que les choses vrayes pour là fonder, fortifier et « maintenir en son estre : et vovant que nulle preuve

« valable se nous represente pour porter et deffendre la « cause des Troyens, entant qu'on les dit Peres des « François : je prieray aussi chacun, qu'abondant en « son sens, il me veuille escouter patiemment, et voir « les raisons avec lesquelles je confirme mon dire...[1]. »

Après avoir fait acte de complaisance pour les nombreux partisans du poétique et fabuleux récit de la mort de Rolland et d'Olivier, Belleforest se déclare hautement contre le prétendu voyage de Charlemagne en Galice. Quant au portrait de ce roi, il y applique les mêmes règles de critique, réduisant la largeur de son visage et la longeur de sa barbe à un demi-pied au lieu d'un pied, lui faisant rompre deux fers à cheval au lieu de six, et manger à son repas, au lieu d'un quartier de mouton *et* deux volailles, un quartier de mouton *ou* deux volailles. Cette histoire, placée pour ainsi dire sur la limite commune de la fable et de la vérité, présente une opinion qui a joué un grand rôle durant le XVIIe siècle; c'est celle de la descendance gauloise des Franks, dont l'entrée en Gaule n'aurait été qu'un retour dans leur ancienne patrie.

Un autre aperçu moins célèbre et fort mal débrouillé par l'auteur, mais dont le fond a plus de réalité, est l'idée que l'avénement de la troisième race est la fin du règne des Germains, et que Hugues Capet doit porter le titre de *premier Roy d'entre les Gaulois sur la Gaule Françoise*[2].

« Au reste ne faut tant justifier les matieres, et excuser « le fait de Hue Capet, qu'on ne voye bien que l'usur-

[1] *Les Grandes Annales et Histoire générale de France*, in-f°, 1579; Considérations sur l'origine des Français, Avant-Propos, f. I, recto.
[2] Ibid., t. I, f. 364, recto.

« pation n'y aye quelque place, mais telle qui estoit « guidee par la providence divine, laquelle vouloit rendre « aux Gaulois naturels la police et authorité de leur « pays, et l'oster aux Alemans et François estrangers, « qui jusqu'à ce temps l'avoient usurpee. Car je suis « encor' logé là, et le seray toute ma vie, que Capet, et « ses devanciers ne furent jamais autres que Gauloys, et « issus du pays, où depuis ils commanderent sous le tiltre « de Comtes, et de cecy bien que j'ay rendu quelques « raisons, si faut il qu'encor j'en allegue d'autres aussi « vrayes et solides que celles de ceux qui les font Saxons, « sont foibles et esloignees de la vérité [1]. »

Du reste, une chose louable et qui a disparu de l'histoire après le XVI[e] siècle, où l'érudition était populaire, c'est l'intention d'approprier convenablement les dénominations géographiques. Belleforest, jusqu'à la troisième race, ne dit pas *roi de France*, mais *roi de la Gaule*, et il nomme les habitants *Francs-Gaulois*, mot assez mal composé pour la grammaire, mais plus exact que celui de *Français*, qui a prévalu depuis. Il tente aussi de restituer l'orthographe des noms germaniques; il écrit Ostrogoths et Westrogoths, et cherche à donner, d'après la langue tudesque, l'explication de plusieurs noms propres. Il y réussit assez mal, mais ces tentatives indiquent du moins un certain sentiment de la réalité historique.

§ XII. JEAN DE SERRES, mort en 1598.

Inventaire général de l'histoire de France, par Jean de Serres, historiographe de France. (La première édition publiée en 1597, la dernière en 1660.)

Cet ouvrage est de la dernière médiocrité; il n'y a ni nouveauté dans le plan, ni talent dans l'exécution. La

[1] *Les Grandes Annales et Histoire générale de France*, t. I, f. 362, recto.

préface, qui, chez presque tous nos historiens, présente au moins quelque idée, soit critique, soit théorique, en est absolument dépourvue. Je n'y trouve à remarquer que l'observation qui termine la phrase suivante : « O François, c'est à vous à qui s'addresse vostre Histoire, comme « à ceux qui avez le principal intérest à l'Estat de vostre « Mere, bien que les estrangers ne la peuvent qu'admirer. « Mais quoy, Nos ancestres ont veu toutes ces choses monstrées icy comme en passant et representées en particu- « lier au discours que je vous offre maintenant. Mais je « vous prie, qu'avons-nous veu de nos propres yeux « depuis trente-cinq ans en çà? Avons-nous eu moins de « mal qu'eux, ny expérimenté moindres remèdes? Quels « ont esté nos troubles? et à quel poinct nous avoient-ils « amenez ces années passées? Par la conférence de l'His- « toire de nos ancestres avec la nostre, la nostre nous sert « de commentaire pour la bien entendre....[1]. »

C'est une chose profondément vraie, et le meilleur commentaire pour l'histoire du passé se trouve dans les révolutions contemporaines. Après de longues années de troubles politiques, les esprits doivent être mieux disposés à comprendre la série de mouvements et de crises dont se compose la vie des sociétés. Nous le sentons aujourd'hui, et il semblait qu'un homme capable de faire cette remarque vers le commencement du XVIIe siècle eût dû porter dans l'histoire un nouveau degré de lumière. Au contraire, l'auteur retombe sous le poids des fables populaires qu'on avait déjà rejetées hors du domaine de la science, mais qu'on n'avait pu déraciner de la croyance publique. De Serres raconte au long les guerres de Char-

[1] *Inventaire général de l'histoire de France*, in-fo, 1647; Jean de Se *Touchant l'usage de ce sien Inventaire.*

lemagne contre les rois Aigoland et Bellingan; ses combats contre le géant Ferragut; la trahison de Gannelon et la mort de Roland. Tout en reproduisant ces fables, l'auteur croit sérieusement faire de l'histoire, et tire vanité de ce qu'il n'admet que le fond en rejetant beaucoup de détails: « l'armée qu'il (Charlemagne) fit marcher (contre « les Sarrasins d'Espagne) fut tres-belle, et en nombre « de personnes et en valeur de grands guerriers; car « c'estoit toute l'eslite des plus illustres personnages de la « Chrestienté, entre lesquels on conte Milon Comte d'An- « gers, Roland fils de Milon et de Berthe sœur de Char- « lemagne, Renaud de Montauban, les quatre fils Aimon; « Ogier le Danois, Olivier Comte de Geneve, Brabin, « Arnauld de Bellande, et autres: la singuliere vaillance « desquels a esté fabuleusement racontée par les escri- « vains de ce temps-là tenebreux, par une milliace de « ridicules Romans, indignes de la valeur de ces héroïques « ames: mais preuves de l'ignorance de ce siecle là sté- « rile en doctes esprits. On dit que Charlemagne pour « faire l'entreprise de plus grand lustre, institua en ce « voyage l'ordre des douze Pairs de France[1]. »

L'ouvrage de Jean de Serres jouit quelque temps, comme méthodique et instructif, d'une grande réputation, ce qui ne fait honneur ni à la justesse d'esprit, ni à la science du public d'alors. Il paraît que ce succès vint surtout des opinions religieuses de l'auteur: il avait été ministre calviniste, il fut l'écrivain favori du parti anti-catholique, jusqu'au temps de la réaction, sous le règne de Louis XIII; alors il fut remplacé par Dupleix, qui, à son tour, fut remplacé par Mézeray.

[1] J. de Serres, *Inventaire général de l'histoire de France*, in-f°, 1647; p. 46.

§ XIII. JACQUES CHARRON.

Histoire universelle de toutes les nations, et spécialement des Gaulois ou François, contenant l'origine et lignee de tous les anciens Roys, Princes et peuples de la terre .. Les controverses des Gaulois ou François contre divers peuples pour la gloire et preeminence de leur Nation. L'abus de ceux qui les ont estimez issus des Alemans, ou pensé qu'aucun peuple de France eust autre origine que Gauloise..., par Jacques de Charron, Escuyer, Sieur de Monceaulx, Vallet de Chambre ordinaire de sa Majesté. (Édition unique, publiée en 1621.)

Après que les fables sur la descendance troyenne furent tombées dans un entier discrédit, ce qui arriva dans les dernières années du XVIe siècle, les esprits entêtés du merveilleux s'attachèrent aux prétendues antiquités gauloises, publiées sous le nom de Bérose le Chaldéen, par le célèbre faussaire Annius de Viterbe[1]. On établit ainsi une suite non interrompue de rois de la Gaule, depuis Gomer, petit-fils de Noé, jusqu'à Henri IV et Louis XIII. Cette supposition, qui n'avait rien d'amusant que son extravagance, qui d'ailleurs n'était pas fondée sur une tradition devenue populaire, n'eut pas un très-grand succès. Dupleix est le seul auteur d'un peu de talent qui l'ait répétée pour son compte. Mézeray, dans sa grande histoire publiée vingt ans après celle de Dupleix, laissa de côté tout ce qui précédait chez ses devanciers le règne de Pharamond, et plus tard, dans le morceau sur l'histoire des Gaules, mis en tête de son abrégé chronologique, il tourne en ridicule la liste des rois issus de Gomer.

L'ouvrage de Jacques Charron, spécialement consacré à la biographie des prétendus prédécesseurs de Phara-

[1] Jean Nanni, dominicain, mort en 1502. Il prétendit avoir retrouvé les ouvrages originaux de plusieurs historiens de la plus haute antiquité, tels que Bérose, Manéthon, Archiloque, Mégasthène, Caton, Sempronius et Fabius Pictor.

mond, est dépourvu de toute espèce de talent. L'auteur, qui fait de grands efforts pour paraître raisonnable et pour réduire les fables qu'il raconte à leurs circonstances probables, leur ôte ainsi le piquant qu'elles pouvaient avoir par leur folie même, dans les écrits d'Annius de Viterbe. Selon Charron, il y eut trois dynasties avant celle que nous appelons première race : celle de Gomer, fils de Japhet, père et fondateur des Gaulois; celle de Sicamber, fils de Francus et de la fille du roi Rhémus, *premier Roy des Sicambriens en Pannonie ou Hongrie, et vingt-cinquième en la lignée des Gaulois;* et celle de Francus, onzième de ce nom, fils d'Authaire, premier roi des Français, vingt-huitième des Sicambriens, et *cinquante-deuxième en la lignée des Gaulois, qui régna ès environs du Rhin, tant en Gaule que Alemagne.* Les vingt-quatre rois de la première dynastie ont presque tous des noms tirés, soit des institutions des anciens Gaulois, soit des dénominations géographiques, tels que *Dryus*, *Bardus*, *Celta*, *Galateus*, *Narbo*, *Lugdus*, *Belga Allobrox*, etc. Ceux de la seconde ont des noms troyens, grecs, latins et germaniques, qui se succèdent au hasard et sans ordre, comme *Priam*, *Hector*, *Troynus*, *Tongris*, *Theuto*, *Agrippa*, *Cimber*, *Marcomir*, *Anthenor*, *Dioclès*, *Clodomires*, *Nicanor*, *Clodius*, *Mérodac*, etc. Ceux de la troisième ont, à l'exception de deux seulement, des noms entièrement germaniques: *Clogion*, *Herimer*, *Marcomir*, *Clodomer*, *Rather*, *Richimer*, *Audemar*, *Hilderic*, etc. Pharamond, chef de la quatrième dynastie, est intitulé par l'auteur vingt-huitième roi des Français, premier roi de France, et soixante-dix-huitième en la lignée des Gaulois; et Louis XIII, auquel l'ouvrage est dédié, est appelé

soixante-troisième roi de France, quatre-vingt-dixième des Français, et cent quarante-unième de la lignée des Gaulois.

Les prédécesseurs de Pharamond occupent près de la moitié du volume in-folio, et voici la raison que l'auteur en donne dans sa préface : « Et specialement depuis le Roy « Pharamont, je ne me suis aussi arresté en l'Histoire de « France, qu'aux choses que j'ay estimees les plus neces- « saires de sçavoir : parce que nous avons assez d'Autheurs « qui en ont escrit, et que ce sont choses presque cognuës « de tous, pour lesquelles comprendre entierement en « cet œuvre, il me l'eust fallu multiplier contre mon « intention en plusieurs gros volumes. Mais sur ce qui « estoit d'auparavant et plus ancien que Pharamont, à « quoy il me semble que peu ou point de personnes ne « se sont encores beaucoup efforcees de donner quelque « vraye lumiere, je confesse y avoir travaillé le plus qu'il « m'a esté possible, d'autant que ça esté mon principal « dessein...[1]. »

La seule chose à remarquer dans la seconde partie de l'ouvrage, c'est qu'il n'y a ni esprit ni critique, et que l'auteur est fort en colère contre ceux qui prétendent que les rois de la première et de la seconde race étaient Germains. Il fait de son opinion une sorte de point d'honneur national. Après avoir interprété de la façon la plus bizarre le texte d'Éginhard [2] sur la manière dont s'habillait Charlemagne, poussé à bout par le passage qui renferme le nom donné par ce prince aux vents et aux mois, il déclare Éginhart fort suspect de n'être qu'un auteur supposé.

[1] Jacques de Charron, *Histoire universelle*, Préface aux lecteurs.

[2] Voyez plus haut, p. 319, à l'article de Nicolle Gilles.

« Charlemagne se vestoit (comme plusieurs ont escrit) « en la maniere que les François se vestoient en son « temps; dont appert que les Alemans s'abusent entie- « rement, de dire que puisqu'il s'habilloit à la Françoise, « cela se doit entendre à la mode de ceux de leur Na- « tion; veu mesme qu'on n'appeloit lors aucuns Alemans, « François, ains seulement ceux qui habitoient dans le « pays de Gaule, quoy qu'une partie de l'Alemagne « despendist de la France Orientale. Et de dire que d'au- « tres ont simplement escrit, qu'il se vestoit à la mode de « ceux de son pays : cela faict encores plus contre ces « Alemans, attendu que l'Alemagne ne peut estre prise « pour son pays, ains seulement le pays de Gaule, auquel « son pere avoit regné, et auquel son ayeul et tous ses « ancestres generalement avoient toujours eu leurs biens. « Estats, Seigneuries, domiciles, et sepultures....[1]. »

Ce livre est la dernière histoire de France où l'on ait allégué sérieusement l'autorité de Bérose, de Manéthon, de Hunibald et de Turpin, et reproduit les fables si populaires de la mort de Roland et de la trahison de Gannelon. C'était cependant avec une sorte de peine que le public renonçait à ces fables qui l'avaient charmé si longtemps. Une foule de traditions locales dans toutes les parties de la France attestaient cette popularité. On voyait à Blaye le tombeau de Roland et le cimetière où furent enterrés, disait-on, les paladins morts à Roncevaux. On montrait le fameux cor de Rolland dans une des églises de Bordeaux, et aussi dans une église d'Arles. Enfin un petit bois près de Saint-Germain-en-Laye, sur les bords de la Seine, s'appela le bois de la Trahison, parce que c'était

[1] Jacques de Charron, *Histoire universelle*, in-f°, 1621; p. 777.

là que le traître Gannelon avait pour la première fois tenu conseil avec ses complices. On racontait de ce bois comme une chose merveilleuse et pourtant certaine, que les branches des arbres du côté de la rivière, lieu où la trahison fut résolue, avaient la propriété, lorsqu'elles étaient jetées dans l'eau, d'aller au fond comme les pierres, tandis que celles de l'autre partie du bois, séparée seulement par un chemin, surnageaient et flottaient sur l'eau.

§ XIV. SCIPION DUPLEIX, mort en 1661.

Histoire générale de France, avec l'Etat de l'Eglise et de l'Empire, et *Memoires des Gaules depuis le deluge jusques à l'établissement de la monarchie françoise* par Scipion Dupleix, conseiller et historiographe du Roy. (La première édition publiée en 1621, la dernière en 1663.)

L'histoire générale de France par Scipion Dupleix offre un singulier mélange d'érudition et de niaiseries. Dans la première partie de son ouvrage qui a rapport aux Gaulois, l'auteur joint à des dissertations plus ou moins raisonnables, extraites des historiens et des géographes anciens, une biographie des rois fabuleux de la Gaule imaginés par Annius de Viterbe : *Samothe*, *Magog*, *Saron*, *Dryus*, *Bardus*, *Celta*, *Lugdus*, *Belgius*, et ainsi de suite, jusqu'à la guerre de Troie et à l'arrivée de *Francus* ou *Francion*, sur le compte duquel, dit gravement l'auteur, on a débité de nombreuses fables.

Dans la partie qui traite des deux premières races, Dupleix, aidé des conseils du savant André Duchesne, ne s'en est pas tenu à l'histoire biographique des rois des Franks : il a examiné avec soin leurs relations extérieures, leurs guerres et leurs alliances avec les Goths et les Lombards, et l'état correspondant de l'Italie et de l'Espagne.

Malgré ce mérite, son récit est sans intérêt et sans couleur, parce qu'il est très-morcelé et ne montre aucun discernement des mœurs anciennes. Voici le portrait que, de sa propre imagination, l'auteur trace du roi Chlodowig se présentant pour recevoir le baptême :

« L'heure de la veille de Pasques estant venuë à laquelle le Roi devoit recevoir le baptesme de la main « de S. Remi, il s'y présenta avec une contenance relevée, une démarche grave, un port majestueux, tres-richement vestu, musqué, poudré, la perruque pendante curieusement peignée, gauffrée, ondoiante, « crespée et parfumée, selon la coustume des anciens « rois François. Le sage prelat n'approuvant pas telles « vanités, mesmement en une action si saincte et religieuse, ne manqua pas de lui remonstrer, *qu'il falloit* « *s'approcher de ce Sacrement avec humilité*...[1]. »

Il n'y a rien dans les anciens auteurs qui ait trait à un reproche de coquetterie adressé par saint Remy à son néophyte; mais il n'est pas rare que les historiens du XVIe et XVIIe siècle parlent de leurs propres inventions comme de faits réels et positifs, surtout lorsqu'ils supposent des harangues. Ils ont soin d'en décrire l'effet et de leur attribuer une partie des événements qu'ils racontent ensuite. Dupleix, qui blâme la longueur des harangues de ses devanciers, et paraît sentir ce qu'il y a de faux dans cette imitation maladroite des formes antiques de l'histoire, ne peut cependant se défaire entièrement de cette habitude invétérée; il suppose un discours de Chlodowig à son armée au moment de livrer la bataille de Vouglé, et un contre-discours d'Alarik :

[1] Scipion Dupleix, *Histoire générale de France*, in-fº, 1627, t. I, p. 61.

« Le jour est venu (généreux François) lequel j'ay « desiré avec tant de passion que pour l'avancer j'ai « envoié le gage de bataille de corps à corps au Roi de « nos ennemis que vous avez aujourd'hui en teste : à quoi « j'estois obligé par un juste ressentiment de sa perfidie « en mon endroit et par le desir d'epargner vostre sang « en exposant seul ma vie. Mais puisque sa lascheté a « esté si grande que pour son crime particulier il faille « faire entre-choquer les forces de deux si puissantes na- « tions, vous devez estre autant satisfaits en vos âmes de « mon procedé, que les Goths sont offensés de celui « d'Alaric... » D'autre part Alaric recognoissant que plusieurs des siens estoient assez étonnés de l'alaigre hardiesse des François fit une telle exhortation à son armée : « Mes compagnons, je ressens une entiere satis- « faction en mon âme de ce que ni vos injures envers « les François, ni les miennes particulieres envers leur « Roi, ains la seule vanité de cete superbe nation nous « a armés ce jour d'hui les uns contre les autres [1]. »

L'auteur, après avoir traduit une lettre authentique adressée à Chlodowig Ier par Théodorik, roi des Ostrogoths, se divertit à fabriquer une réponse dans un style tout à fait moderne. Pourtant il a soin d'avertir que cette réponse est de lui : « Nos François plus curieux des « armes que des lettres n'ont pas eu le soin de laisser à « la postérité la reponce que fit Clovis à l'Ostrogoth : mais « son naturel, sa passion et le succés des affaires la nous « dictent en ce peu de mots [2]. »

Dupleix, fougueux catholique, paraît avoir composé son Histoire de France principalement dans le but d'accréditer

[1] Scipion Dupleix, *Histoire générale de France*, t. I, p. 68 et 69.
[2] Ibid., t. I, p. 66.

ses opinions religieuses. Telle fut la cause de la grande vogue de son livre pendant une moitié du règne de Louis XIII, et aussi du peu de durée de cette vogue. Ce fut lorsque le calme des passions religieuses fit sentir le besoin d'une histoire moins partiale sous ce rapport et ayant surtout un sens politique, que, pour répondre à ce besoin, Mézeray entreprit son grand ouvrage. Il eut à cœur de paraître exempt de la bigoterie et de la crédulité de Dupleix, qui a foi au pouvoir des sorciers; mais, ne voulant rien tenir de lui, à ce qu'il semble, il rejeta son érudition, et n'emprunta rien aux parties de son livre qui sont exactes et raisonnables, si ce n'est peut-être les titres de documents originaux et les noms d'auteurs anciens cités en marge. En passant de Dupleix à Mézeray l'histoire de France paraît faire un pas rétrograde sous le rapport de l'érudition, et un pas en avant sous le rapport du bon sens. Mézeray ne parle plus des rois de la Gaule depuis le déluge jusqu'au siége de Troie, et ne se croit plus obligé de discuter l'érection de la terre d'Yvetot en royaume par lettres-patentes de Chloter Ier, etc.

Scipion Dupleix, comme beaucoup de nos historiens modernes, a mieux senti les défauts de ses devanciers qu'il n'a réussi à faire un bon ouvrage, et il y a plus de vigueur dans quelques pages de critiques jointes à sa préface, que dans sa volumineuse composition. L'unique point d'originalité de ce livre est l'attention toute particulière que l'auteur donne à l'histoire de la Gaule méridionale, histoire toujours sacrifiée à celle des provinces du nord ou de la France proprement dite. Dupleix, originaire du pied des Pyrénées, se livre, avec une sorte de zèle patriotique, à la recherche et au récit des faits qui intéressent son pays natal. Il ouvre la liste de ces historiens, nés au sud de la

Loire, qui tentèrent à différentes reprises la réhabilitation du Midi, et dont les efforts ont préparé les grands travaux des savants modernes sur l'ancienne existence sociale, l'ancienne civilisation et l'ancienne littérature de l'Aquitaine et de la Provence.

« Comme Gascon, dit-il, je ne veux pas oublier les va-« leureux exploits d'armes de ceux de ma nation, qui me-« ritent d'avoir bonne part en cete histoire : à quoy je « m'arresteray d'autant plus volontiers que les historiens « François soit par malice ou par ignorance en ont quasi « supprimé la memoire, pensant par leur silence esteindre « la renommée de leur gloire. Car, quoy que la Gascogne « ne soit gueres plus remarquée dans l'histoire de France, « que si c'estoit un desert d'Arabie ou des sablons d'Afrique: « si est il certain, par le tesmoignage de tres-graves au-« teurs que la nation Gasconne a esté de tout temps tres-« belliqueuse, tres bien conditionnée et policée, et qu'avant « qu'elle sortît du lieu de son origine (qui est la contrée « des mons-Pyrénées du costé d'Espagne) elle a souvent « combatu contre les Romains avec beaucoup d'honneur « et de gloire : et ayant occupé une partie de l'Aquitaine « avant et depuis la venuë des François en Gaule, elle a « soustenu les plus furieux assauts des Romains, Goths, « François, Sarrasins, Normans, Anglois, et des derniers « troubles et guerres civiles : et du temps de nos ayeulx « a remply les armées envoyées au delà les Alpes, comme « elle fait encore aujour-d'hui les régimens et garnisons « entretenües par tout ce Royaume[1]. »

[1] Scipion Dupleix, *Mémoire des Gaules*, in-f°, 1627, Préface, p. 3 et 4.

XVIII.

LETTRE A M. CHARLES NODIER.

Sur la restitution des noms propres dans la période germanique de l'histoire de France [1].

Monsieur,

Vous aimez passionnément la belle langue française du xvii[e] siècle, et je l'aime comme vous; vous trouvez que cette langue, déjà altérée au siècle dernier, se dégrade et périt dans le nôtre, et je suis de votre avis; mais je crois que vous vous méprenez sur les causes d'une décadence que nous sommes condamnés à voir sans que nos efforts puissent l'arrêter. En voulant sonder et guérir la plaie, vous la cherchez où elle n'est pas. Il vous semble que le mal provient de quelques particularités, nouvelles ou étranges selon vous, du vocabulaire des sciences physiques, de la philologie et de l'histoire; c'est là que vous l'attaquez avec une ardeur peu réfléchie, et vous détournez les yeux de ses véritables sources, qui sont le néologisme purement littéraire, je veux dire l'incorrection grammaticale, l'impropriété des mots, l'emploi vicieux des locutions, l'abus des figures, le mélange des tons, le défaut de naturel et de clarté dans le style. Si la corruption du goût et du

[1] Cette réponse à un article de la *Revue de Paris* intitulé: *Diatribe du docteur Neophobus contre les fabricateurs de mots*, a paru dans le même recueil le 23 janvier 1812.

langage fait chez nous des progrès effrayants, ce n'est point, comme vous le supposez, la faute de l'Académie des Sciences, ni celle de l'Académie des Inscriptions, ni la mienne. Parce que j'ai restitué naïvement et consciencieusement quelques noms germaniques des premiers temps de notre histoire, il vous a plu de me prêter, dans votre fantasque et spirituelle diatribe, un rôle beaucoup trop grand pour moi. Je laisse à MM. les membres de l'Académie des Sciences le soin de défendre leurs nomenclatures, de montrer qu'il n'y a là ni barbarie ni *ânerie*, et de prouver subsidiairement qu'il est possible de parler en très-bon français de mètres, de centimètres, de litres et de décalitres, aussi bien que d'aunes, de pintes, de demi-pintes et de boisseaux. Quant à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, à laquelle j'ai l'honneur d'appartenir, je dirai quelques mots des reproches que vous lui adressez, et, cela fait brièvement, je passerai à la discussion complète de vos chefs d'accusation contre moi.

Vous dites, Monsieur, que, depuis quarante ans, l'Académie des Inscriptions hâte la ruine de notre langue, en *tranchant à tort et à travers dans l'orthographe étymologique et dans l'onomatologie de l'histoire*, et voici en quels termes vous exposez les méfaits de cette Académie : « Les orientalistes, qui en font le plus bel ornement, ont « imaginé, par exemple, que la lettre K, cette perpendi- « culaire maussade, armée de deux pointes obliques et « divergentes, était une plus belle lettre que le C, si gra- « cieux dans sa jolie forme demi-circulaire, et ils ont « hardiment substitué la première de ces consonnes à « l'autre, dans les mots traduits des langues excentriques « dont ils ont le monopole. Pour que ce changement eût

« le moindre prétexte possible d'utilité, ce qui ne prou-
« verait pas qu'il fût convenable de l'admettre, il faudrait « que le K se prononçât en français autrement que le C « dur, ou qu'il ressemblât mieux, par sa figure, à la lettre « arabe qu'il représente, et cela n'est vrai ni pour la « figure ni pour le son.

« . . . . Après ou avant cette belle réforme « la même Académie avait fait une merveilleuse décou-« verte dont elle n'a malheureusement pas senti la portée. « C'est qu'*al*, première syllabe d'*alcoran*, n'est autre « chose qu'un article arabe qui fait double emploi avec « le nôtre, et elle en a conclu qu'il fallait écrire le *Koran* « pour ne pas tomber dans une répétition oiseuse. Ceci « est logique et profond, mais il n'est pas moins logique « de dire qu'on ne peut admettre un principe sans « accepter ses conséquences. Alcoran n'est pas le seul « mot de notre vieux français qui ait usurpé cet article « arabe, et si on supprime la syllabe initiale d'*alcoran*, il « faut nécessairement la supprimer dans tous les mots « français où elle s'est introduite par *l'ignorance* de « nos pères, du temps de Gabriel Sionite, de Gaulmin, « de Saumaise, de Vattier, de Galland, de Fourmont et « d'Herbelot. »

Je m'explique, Monsieur, votre aversion de la lettre *k*, en admettant que vous avez pour sa forme une de ces antipathies nerveuses communes chez les femmes, dont les hommes ne sont pas exempts, et contre lesquelles la raison ne peut rien; mais je ne puis m'expliquer les erreurs de fait que renferme ce passage. L'emploi du *k* au lieu du *c*, dans la transcription des noms qui appartiennent à l'histoire ou à la géographie de l'Orient, n'est point, comme vous l'avancez, une innovation de notre

siècle; il y a, non pas quarante ans, mais deux cents ans et plus que cela se pratique, et ce que vous dites imaginé par l'une des classes de l'Institut, se montra chez nous au berceau même des études orientales. Ce sont les hommes que vous citez justement comme les pères de ces études, qui furent les promoteurs et les propagateurs de la réforme dont vous êtes si fort choqué. Gabriel de Sion, Gaulmin et ceux qui, de leur temps, c'est-à-dire avant 1650, écrivirent sur les langues et les peuples de l'Asie, usent à profusion de la lettre *k;* ils la substituent au *c* dur, malgré l'apparente inutilité de ce changement; par exemple, ils orthographient : *Kabel, Kufa, Kaïn, Malek, Melek.* Fourmont, venu un demi-siècle plus tard, écrit pareillement : *Tarik, Batrik, Khatun, Armenak, Arbak, Haïkak.* D'Herbelot et Galland écrivent : *Turkestan, Khorassan, Khondemir, Khosroès, Khalife;* de plus, ces deux orientalistes, dont le dernier fut si populaire, s'étudièrent à rectifier, pour l'oreille et pour la vue, certains noms grossièrement reproduits ou devenus monstrueux dans nos langues européennes, tels que Mahomet, Tamerlan, Gengiscan; ils eurent soin d'écrire *Mohammed, Timour, Ginghiz-Kan.* Enfin, c'est par l'un d'eux que le mot Coran fut dégagé en français de son article arabe; c'est d'Herbelot, mort en 1695, qui donna l'exemple d'écrire le *Coran* au lieu de l'*Alcoran.* Cette élimination de la syllabe *al,* qui vous déplaît, comme chose nouvelle, date au moins d'un siècle et demi[1]; et cependant, Monsieur, elle n'a pas encore eu, pour certains mots usuels de notre langue, les conséquences fâcheuses qui, selon vous, doivent en résulter. Malgré la

[1] Voyez la *Bibliothèque orientale de d'Herbelot,* publiée en 1697 par Galland.

logique, moins absolue que vous ne croyez, nous disons toujours une *alcôve* et un *almanach*.

Voltaire, avec son admirable justesse de sens, trouva que les restitutions de la philologie orientale étaient une bonne fortune pour l'histoire; et, non-seulement il les adopta, mais encore il en étendit le principe à tout ce qui nous est étranger par la différence du langage, la distance des lieux ou des temps. Il lui parut que la vraie physionomie des noms d'homme de chaque nation et de chaque époque faisait partie de la vérité de mœurs que l'historien doit curieusement rechercher et rendre fidèlement; que la nomenclature historique ne pouvait être fixée et arrêtée comme le fonds usuel de chaque langue; qu'elle devait, non pas se régler constamment sur les habitudes de l'idiome national, mais tendre à devenir aussi exacte que possible; en un mot, que, si l'usage, aidé de l'incurie des écrivains, avait soumis à des formes vicieuses les noms d'hommes ou de pays, soit étrangers, soit anciens, il était permis de condamner l'usage et de le redresser. Tel est du moins le raisonnement que supposent les formules suivantes qu'on lit à différents chapitres de l'*Essai sur les mœurs et l'esprit des nations:* « Le *Koran*, que je nomme ici l'*alcoran* pour me con-« former à notre vicieux usage. — *Zerdust*, nommé *Zo-« roastre* par les Grecs, qui ont changé tous les noms « orientaux. — *Confutzé*, que nous appelons *Confucius*. « — *Serdan-pull*, que nous nommons *Sardanapale*. — « *Salaheddin*, qu'on nommait en Europe *Saladin*. — « *Timour*, que je nommerai *Tamerlan* pour me confor-« mer à l'usage. — *Kenterbury*, que nous nommons « *Cantorbéri*[1]. » Quelquefois Voltaire se dispense de ces

[1] Voltaire, *Essai sur les mœurs*, chap. VII, V, II, CXCIII, LVI, LXXXVIII, L.

précautions, et il écrit simplement le nom étranger, par exemple *Christophe Colombo* [1], hardiesse dont personne, que je sache, ne lui a demandé compte. Exerçant ce genre de critique dans le champ même de notre histoire, il essaya sur les noms de quelques-uns de ses personnages des rectifications fort curieuses que je mentionnerai ci-après; elles font partie des nouveautés dont vous m'accusez d'être l'inventeur, et je dois avant tout, Monsieur, faire connaître, par vos propres paroles, la gravité de cette imputation.

Parlant des réformes introduites par les orientalistes, vous continuez comme il suit : « Toutes ces tentatives, « que la typographie a consacrées avec une funeste com- « plaisance, n'étaient que présomptueuses et ridicules; « en voici une qui tire au sérieux : un historien dont le « mérite n'est certainement pas contesté s'est avisé tout à « coup, dans une de ces illuminations du génie qui n'éclai- « rent que les grands hommes, de renverser de fond en « comble toute l'onomatologie de l'histoire. On n'ignorait « pas en France le nom de Clovis et de ses premiers suc- « cesseurs, mais personne ne se doutait peut-être que ces « augustes personnages eussent été désignés autrement « dans le jargon théotisque des peuplades sauvages qui « nous les donnèrent pour maîtres. On croyait même, en « général, que les Francs ou Franks (c'est absolument la « même chose) avaient parlé le latin d'Auguste ou le « français de Louis XIV avec une certaine élégance. L'his- « torien académique a daigné nous tirer de cette erreur, « et tout le monde sait maintenant, grâce à lui, que le véri- « table nom de Clovis est Chlodowig, qui ne s'écrivait « pas Chlodowig et qui se prononçait autrement. »

L'ironie, je suis forcé de le dire, manque ici d'à-propos

[1] Voltaire, *Essai sur les mœurs*, chap. CXLV.

et de bon goût; je n'ai jamais eu le ridicule des prétentions au génie; personne, Monsieur, n'a le droit de me railler avec ce mot. En rétablissant d'une manière conforme aux vieux radicaux germaniques les noms défigurés de quelques personnages de la première et de la seconde race, je n'ai point *renversé de fond en comble toute l'onomatologie de l'histoire;* car les deux premières races ne sont qu'une période de cinq siècles dans l'histoire de France, qui elle-même n'est qu'une faible portion de l'histoire universelle. Quant aux raisons qui m'ont déterminé à entreprendre cette réforme, elles ne sont point venues de l'envie de me singulariser, elles ont été sérieuses et réfléchies. Je commençai à m'occuper d'histoire dans un temps où deux écrivains régnaient sur la nôtre, Mably pour la théorie, et Anquetil pour le récit. Mably donne le nom de *Français* aux conquérants de la Gaule, et l'on sait de quels traits faux ou indécis Anquetil marque les figures de ses *premiers rois de France.* Il se peut, Monsieur, qu'alors vous eussiez fait pour vous-même le partage de ce qu'il y a de germanique et de ce qu'il y a de romain dans notre histoire, que vous eussiez nettement aperçu le point où finissent les Francs et où les Français commencent; mais, j'atteste les souvenirs de tous ceux qui ont passé l'âge de trente-cinq ans, le public n'en était pas là. Cet aspect vrai sous lequel, j'aime à le croire, vous vous représentiez les choses et les hommes de nos vieux temps ne se trouvait point dans les livres où le gros du public apprend l'histoire nationale; je me suis dévoué à la tâche de le rendre clair pour toutes les intelligences, de faire saillir la vérité historique sur tous les points, dans le fond et la forme, l'esprit et la lettre, la peinture des mœurs et la physionomie des noms. Et, en touchant

à cette partie de ce qu'on peut nommer le vêtement de l'histoire, j'ai été discret et modéré; je me suis éloigné le moins possible de la tradition usuelle.

Dans beaucoup de noms qui demeuraient suffisamment germaniques, je n'ai pas changé une seule lettre; j'ai écrit Dagobert, Theodebert, Fredegonde, Radegonde, Theodebald, Berthoald. Dans beaucoup d'autres, j'ai, pour tout changement, intercalé la lettre *h*, Chlodomir, Chlothilde, Sighebert, Ingoberghe. Dans d'autres, j'ai seulement changé le *c* en *k*, ou le *v* en *w*, ou le *ch* en *h*, afin d'y rétablir le caractère et la prononciation tudesques: Theoderik, Karloman, Marcowefe, Audowere, Hildebert, Hilderik, Hilperik, Theodehilde. Quant aux noms que j'ai soumis à des rectifications d'un autre genre, ils restent tous reconnaissables pour quiconque les a lus ailleurs, tels sont : Chlother, Merowig, Brunehilde, Gonthramn, Berthramn. La plus considérable de mes innovations a été d'écrire Chlodowig au lieu de Clovis. C'est elle que vous dénoncez le plus hautement, et cependant, vous devez l'avouer, elle n'a dérouté personne. Cette orthographe, parfaitement légitime, répond, d'un côté, à la transcription latine donnée par Grégoire de Tours, et de l'autre à la transcription germanique faite sous la seconde race; elle a le double avantage de différer peu de la forme qui nous est familière, et de figurer d'une manière exacte la prononciation originale. Vous contestez ce dernier point beaucoup trop légèrement; faites un effort, Monsieur, articulez Chlodowig en aspirant la première syllabe, ni plus ni moins que pour un mot grec commençant par les mêmes lettres, et je vous assure que le nom sera prononcé par vous de telle sorte, que, si votre Clovis pouvait l'entendre, il répondrait.

Ce que j'ai fait pour certains noms propres, je l'ai fait

dans le même dessein pour certaines dénominations ethnographiques des premiers temps de notre histoire; j'ai écrit les *Franks* et non pas les Francs; les *Burgondes* et non pas les Bourguignons : vous ne parlez point, Monsieur, de la dernière de ces innovations, et votre silence paraît m'absoudre; mais vous vous raillez de l'autre comme d'une bizarrerie sans objet. Les *Francs* ou les *Franks*, dites-vous, c'est absolument la même chose; je l'accorde en général, mais je soutiens que l'histoire de France doit inscrire dans son vocabulaire l'une et l'autre de ces deux formes, et affecter chacune d'elles à un usage différent. *Frank* est le mot tudesque, le nom national des conquérants de la Gaule, articulé suivant leur idiome; *Franc* est le mot français, le terme qui, dans notre vieille langue, exprimait la qualité d'homme libre, puissant, considérable; d'un côté il y a une signification ethnographique, de l'autre une signification sociale correspondant à deux époques bien distinctes de notre histoire; c'est cette diversité de sens que j'ai marquée d'un signe matériel par la différence d'orthographe. Tel a été pour moi le principal motif de l'introduction du mot *Frank*, et à ce motif s'est joint le désir d'éviter le féminin *franque*, dont l'emploi à la suite du mot langue, quand il s'agit de nos antiquités nationales, peut causer une étrange confusion. Cela peut-être vous semblera subtil, mais l'on ne saurait mettre assez de scrupule et de soin à prévenir l'équivoque, source de tant de méprises et de si fausses impressions en histoire. Croyez-le, Monsieur, en me servant beaucoup de la lettre *k*, je n'ai point eu pour cette lettre, que vous détestez, un amour de caprice. Je voulais rendre aux noms *Franks* leur son original ou du moins celui que leur donnait jadis la transcription latine,

j'ai dû remplacer par un *k*, devant l'*e* et l'*i*, notre *c*, qui, devant ces deux lettres, à un son faible que n'avait pas le *c* latin. Hors des cas où cette substitution était strictement nécessaire, je l'ai maintenu comme signe de germanisme et pour donner la même orthographe à des radicaux identiques, différemment placés dans la composition des noms propres, par exemple dans le nom de femme Rikhilde et dans le nom d'homme Hilderik.

Aux raisons directes que vous alléguez pour la conservation littérale des noms propres tels qu'ils sont écrits dans les livres où, vous et moi, nous avons pris nos premières notions d'histoire, vous joignez, Monsieur un argument indirect, qu'on pourrait nommer comminatoire. Vous annoncez que la fleur de nos historiens français périra, que des ouvrages vénérés ou aimés du public seront mis à néant, si la réforme pour laquelle je prêche d'exemple est jugée utile; vous dites : « Eh mon Dieu! « j'en conviendrai bien volontiers! le temps et l'usage ont « dû introduire dans l'orthographe et dans la prononcia- « tion primitives des noms propres d'étranges altérations; « mais l'usage et le temps sont les arbitres souverains du « langage. Et puis, il faut être conséquent : si cette mé- « thode est bonne à quelque chose pour l'histoire de « France, le mal n'est pas absolu; nous n'y perdrons « guère que Joinville et Froissard, Commines et Mons- « trelet, Mézeray, Daniel et Voltaire... » Rassurez-vous, Monsieur, pour Joinville, Froissard, Commines et Monstrelet; nous ne perdrions pas une syllabe de leurs précieuses histoires; car elles ne contiennent pas un seul nom de la première ni de la seconde race. Nous ne perdrions point Mézeray, et cela par deux raisons; d'abord, parce que l'histoire des deux premières races n'est pas

toute l'histoire de France, et en second lieu parce que Mézeray a essayé pour son compte certaines restitutions de noms germaniques; il écrit Mérovée, et, à la marge, comme nom plus correct, *Merovec;* Clovis, et, à la marge, *Clodovec.* Je n'ai rien à dire sur Daniel, si ce n'est qu'on le regretterait peu; quant à Voltaire, voici ce que lui-même répond : « Le roi Hilderic fut déposé par ordre « du pape Étienne... Le royaume de Pepin ou Pipin « s'étendait de la Bavière aux Pyrénées et aux Alpes; « Karl, son fils, que nous respectons sous le nom de Char- « lemagne, recueillit cette succession tout entière... Pe- « pin avait partagé en mourant ses États entre ses deux « enfants, Karlman ou Carloman et Karl... Hludovic que « nous appelons Louis... » Ces phrases et formules sont extraites des chapitres XIII, XV et XXXII de l'*Essai sur les mœurs et l'esprit des nations;* pourquoi, avant de mettre ici le nom de Voltaire, n'avez-vous pas consulté ce livre?

En général, Monsieur, la thèse que vous soutenez avec tant de confiance est le produit, non de vos lectures, mais de votre seule imagination. Vous supposez que, du moment où le français fut une langue écrite, toute la série des noms mentionnés dans l'histoire de France reçut une forme fixe, dérivant de l'essence même de notre idiome national et obligatoire pour tout historien français. Or, rien de semblable n'eut lieu pour les noms des personnages antérieurs à la complète formation de la langue, c'est-à-dire au XIe siècle; ces noms, que les documents latins avaient seuls conservés, restèrent sans forme authentique dans la langue vulgaire, et par conséquent livrés au hasard et aux caprices de la traduction. De là, pour presque tous, des variantes hétérogènes et une indécision de forme dont les traces ont persisté jusqu'à nos jours; si

les noms des rois mérovingiens paraissent fixés présentement, les noms des reines, et, à plus forte raison, ceux des autres personnages ne le sont pas; pour ces derniers il n'y a encore ni tradition ni loi[1]. Les clercs qui, au XIIIe siècle, entreprirent pour la première fois, d'après les sources, une compilation française de l'histoire de France en usèrent très-librement, comme je l'ai dit, à l'égard de tous les noms propres de la période franke. Ils se mirent à les franciser sans règle et comme la fantaisie leur en venait; tantôt ils les calquèrent lettre pour lettre sur le latin, sauf la désinence, tantôt ils les donnèrent contractés suivant les habitudes et les formes de la langue romane; et parfois ils employèrent les deux procédés alternativement dans le même cas. Il est curieux de suivre, de siècle en siècle et d'historien à historien, les révolutions de cette bizarre onomatologie.

Les manuscrits des *Grandes Chroniques de France*, dites de Saint-Denis, marquent ce qu'on peut nommer le point de départ; on y voit pour les noms franks des variantes sans nombre dues à l'emploi arbitraire de la transcription d'après le latin et de la version en roman. On trouve, par exemple : *Clodovéés, Clodouvées* et une

[1] La femme du roi Chlodomir est appelée par Mézeray *Gundochie* et *Gondioche;* par Cordemoy, *Gondiuque;* par Hénault, *Gondiucque;* par M. de Sismondi, *Gondioque.* Une des femmes de Chloter Ier est nommée par Mézeray *Ghinsine* ou *Chinsène;* par Cordemoy, *Chunsène;* par Hénault et Velly, *Chonsène;* par M. de Sismondi, *Chemsène.* Une des femmes de Haribert est appelée par Mézeray et Cordemoy *Mèroflède;* par Velly et Hénault, *Mirefleur.* Une autre femme du même roi est nommée par Mézeray et Cordemoy *Theodegilde;* par Velly et Hénault, *Theudegilde;* par Anquetil, *Theodechisilde;* par M. de Sismondi, *Theudechilde.* Une femme de Hilperik Ier est appelée par Mézeray *Galsuinte* et *Galsonte;* par Cordemoy, *Galasonte;* par Velly et Anquetil, *Galsuinde;* par M. de Sismondi, *Galswinthe.*

fois seulement *Cloovis* [1]; — *Theoderic, Theodoric, Thederic,* et, une fois, *Tierri,* et cette fois (chose à noter), il s'agit de Theoderik, roi des Ostrogoths; — *Cherebert, Haribert* et *Karibert;* — *Brunchilde, Bruneheut* et *Brunehoult;* — *Nantilde* et *Nantheut;* — *Karle* et *Charles;* — *Lothaire* et *Lohier;* — *Charlemaine* et *Karolomaine* pour Carloman; — *Challés, Kalles* et *Kallomaine* pour Charlemagne. Enfin, il y a des noms qu'on a de la peine à reconnaître sous leur forme française depuis longtemps inusitée, comme *Bautheut, Richeut* et *Maheut,* pour Bathilde, Rikhilde et Mathilde. Les mêmes variantes et d'autres encore se montrent dans l'édition *princeps* des *Chroniques de Saint-Denis,* imprimée en 1476; on y trouve *Clodoves, Clodoes* et *Clovis,* — *Crotilde* et *Clotilde,* — *Theodoric, Theodorich* et *Thierry,* — *Brunechilde* et *Bruneheust,* — *Theodebaut* et *Thiebaut.* Ce fut Nicole Gilles, auteur des *Annales et Croniques de France,* histoire populaire de la fin du xve siècle à celle du siècle suivant [2], qui, le premier, adopta sans variante le nom de Clovis. Il fixa l'usage pour ce nom et pour quelques autres; mais, sous sa plume, la confusion des formes s'augmenta encore par des noms presque imaginaires, tels que *Sordorée* femme de Hilperik, *Ingebarde* femme de Haribert, *Cheutilde* femme de Theodebert II, et par des noms de dialecte local, comme *Bauldour* et *Rixant* pour Bathilde et Rikhilde.

Lorsque l'érudition du xvie siècle se tourna vers l'étude des chroniques et des autres documents du moyen âge, les noms des époques antérieures à l'existence du français

[1] Les chroniques en vers du xiie et du xiiie siècle donnent à ce nom les formes suivantes: *Clodoraus, Clodo's, Clovicz* et *Cloévis.*

[2] Voyez plus haut, p. 335.

furent considérés comme un problème dont il fallait chercher la solution. Jean du Tillet et Claude Fauchet, les pères de la science de nos antiquités nationales [1], firent, chacun pour sa part, d'une façon plus ou moins heureuse, les restitutions suivantes : « Pharamond ou *Waramund*, « — Mérovée ou plus proprement *Merwich*, — *Luit-* « *wich*, par corruption de langue, converti en Clodovée, « puis Clovis et Loys, — Lodomire ou Clodomire, ou « proprement *Luitmeier*, — Gunthran ou *Guntchram*, — « *Brunnichilde* ou Brunehaut, — *Karle*, par corruption « adouci en Charles. » Fauchet et du Tillet introduisent dans leurs transcriptions le *w* germanique ; ils orthographient *Wultrogothe*, *Wisigarde*, *Walderade* ; pour Nanthilde et Bathilde, ils s'en tiennent invariablement à la forme correcte. Dans ce mouvement de recherches et de restitutions onomatologiques, les auteurs d'histoire narrative ne restèrent pas en arrière des purs érudits. Nicolas Vignier [2] écrit *Theoderic* et *Theotric*, jamais Thierry. François de Belleforest [3] donne une fois la double forme *Theodoric* ou *Thierry*, et cela fait, il écrit toujours Theodoric ; il germanise, d'après du Tillet, dans les corrélatifs *Ostric* et *Westric*, *Ostrogoths* et *Westrogoths*. Avant d'être parvenu au démembrement définitif de l'empire de Charlemagne, il n'use point des mots *France* et *Français* ; il ne dit pas *roi de France*, mais *roi de la Gaule*.

Au commencement du XVII[e] siècle, on voit l'historien Scipion Dupleix [4] s'enquérir pareillement de la forme primitive et de l'étymologie des noms franks, et, si les restitutions qu'il tente sont peu hardies et peu nom-

[1] Voyez plus haut, p. 366 et 360. — [2] Voyez plus haut, p 377.
[3] Voyez plus haut, p. 378. — [4] Voyez plus haut, p. 389.

breuses, elles servent au moins d'avertissement et de direction pour le lecteur. Dupleix met en regard du nom de Clovis deux variantes originales, *Ludovic* et *Luduin;* pour d'autres noms, il présente de même plusieurs formes : *Hilderic* ou *Childeric*, — *Haribert* ou *Cherebert.* Il préfère à la transcription d'usage l'orthographe des textes ou de certains textes originaux, il écrit *Brunechild, Sigibert, Gelsuinthe, Gonthran*, etc. Mézeray, qui vint après Dupleix, et qui le fit oublier, essaie d'interpréter le nom de Pharamond et de le rectifier en écrivant *Waramond;* il corrige Merovée par *Merovec*, et Clovis par *Clodovec* et *Ludwin*, employant ici avec un vrai discernement le *w*, signe étranger à l'alphabet français. Après Mézeray, cessent malheureusement chez les écrivains d'histoire de France ces scrupules de transcription et d'interprétation. Daniel, Velly et Anquetil, n'ont aucun souci de prémunir le lecteur contre l'illusion que produit l'identité de formes entre les noms donnés aux personnages de la première ou de la seconde race et des noms français modernes, aucun soin de donner, même en passant et une fois pour toutes, quelque spécimen des formes originales. Leur unique précaution est de séparer l'une de l'autre les deux formes *Théodoric* et *Thierry*, et d'appliquer, au rebours des chroniques de Saint-Denis, la première aux rois des Goths, la seconde aux rois mérovingiens, par cette raison lumineuse que le nom germanique est fait pour les rois étrangers, et le nom français pour les rois de France.

On pourrait s'en tenir à ce principe éminemment national et aux transcriptions d'Anquetil et de Velly, si les livres de ces historiens réunissaient tous les noms des personnages qui figurent dans les documents de la pé-

riode franke, ou s'il était facile de trouver à chacun de ces noms son dérivé dans notre langue; mais il n'en est rien ni sur un point ni sur l'autre. Aucune histoire de France ne donne les annales complètes des temps mérovingiens et carolingiens[1]; la plus volumineuse de toutes ne rappelle pas la dixième partie des noms insérés dans les chroniques et les diplômes. Or, chaque jour l'érudition et le talent vont chercher dans ces sources de notre vieille histoire, des questions à résoudre, des mœurs à peindre, des faits à raconter, et par là, une foule de noms tirés de l'oubli s'élèvent au rang de noms historiques. Que fera de ces noms l'écrivain jaloux de se conformer à l'usage? Ils n'ont encore passé dans aucun livre français; il n'y a pas d'usage pour eux. Votre théorie, Monsieur, est ici en défaut. Direz-vous que, dans le silence des livres, il faut recourir au peuple, ce souverain auteur du langage, et chercher, dans nos listes électorales et nos almanachs d'adresses, à chaque nouveau nom germanique, son dérivé par corruption? Ce serait sans doute un louable travail, mais, outre que la bizarrerie de ses résultats pourrait vous effrayer vous-même, ils n'auraient pas toujours chance de succès; car il y a beaucoup de noms germains qui n'ont point passé dans le français du moyen âge, et dont la crudité native se refuse à ce genre d'assimilation. Par exemple, on trouve dans Grégoire de Tours l'histoire d'un seigneur frank que l'écrivain latin appelle *Rauchingus;* comment traiter ce nom à la française? On hésite à forger celui de *Rauchingue*, et, pour se tirer d'embarras, on transcrit, lettre

[1] Le mot *carlovingien*, usité aujourd'hui, est un monstrueux barbarisme, contre lequel je proteste au nom de toutes les lois du langage; Mézeray écrivait: *rois carliens, dynastie carlienne*, ce qui valait cent fois mieux.

pour lettre, jusqu'à la désinence latine inclusivement. Les noms germaniques ainsi terminés en *us* peuvent se relever par centaines dans de savants ouvrages contemporains[1]; et, chose fâcheuse, plus un livre sera érudit, plus il touchera aux points obscurs et inexplorés, plus il contiendra de pareils noms. Jugez, Monsieur, si mes tentatives de restitution tudesque sont l'unique obstacle à cette conformité harmonique, à cette analogie, à cette euphonie française que vous rêvez pour tous les noms d'hommes ou de femmes qui appartiennent à notre histoire. Considérée dans son état actuel, en dehors de ce que j'ai proposé, l'onomatologie franke est un chaos de noms disparates, germains purs, germano-latins, français, semi-français, formés à des époques diverses, corrompus à différents degrés. Le seul remède à cette confusion toujours croissante est d'aller droit au vrai par une réforme systématique; de poser une règle de transcription qui, appliquée jusqu'au xe siècle à tous les noms d'origine franke, laisse passer ceux qui sont de bon aloi, transforme les uns, corrige les autres, impose à tous le cachet originel. Chercher cette méthode et l'établir dans sa vraie et juste mesure, voilà, Monsieur, ce que j'ai fait.

Et en cela, je le répète, je n'ai point brisé des règles constamment observées et faisant loi dans notre histoire, je n'ai point innové en dépit de la tradition nationale et du concert unanime de tous les historiens français. Un tel concert n'existait pas. J'ai trouvé nos historiens partagés en deux bandes, l'une curieuse du vrai dans la

[1] En voici quelques-uns que je prends au hasard : *Buccelinus*, *Chrodinus*, *Gailenus*, *Wandelinus*, *Droctulfus*, *Sunnegiselus*, *Eberulfus*, *Wiomadus*, *Sicharius*, *Roccolenus*, *Berthefridus*, *Corbus*, *Vulfius*.

forme aussi bien que dans le fond de l'histoire, et voulant que la vérité fût partout, jusque dans les noms propres, l'autre s'endormant là-dessus et recevant sans contrôle les types transmis par quelque devancier immédiat. Je me suis rallié aux premiers et séparé des seconds. J'ai suivi ceux qui, par des innovations aujourd'hui légitimées pour vous-même, ont remis les noms germains *Theodebald, Mathilde* et *Bathilde*, à la place des noms français *Thiébaut, Maheut* et *Bautheut* ou *Baudour*. J'ai été de la brigade des érudits du xvie siècle, de celle du vieux Fauchet, du bon Mézeray, de Voltaire enfin, cet esprit si éveillé sur toutes les choses de science et de goût. Venu après eux, j'ai creusé plus avant qu'eux dans le même sillon, j'ai voulu accomplir les changements qu'ils avaient préparés de loin, j'ai repris, d'ensemble et d'une façon rationnelle, leurs essais rares et isolés. Voilà pour la question de science et de méthode; quant à la question de goût, telle que vous la posez, je n'y vois qu'une pauvre chicane. Vous m'accusez (je cite vos paroles) de bigarrer mon style d'horribles noms ostrogoths qui ne peuvent être rendus ni par nos signes dans l'écriture, ni par nos articulations familières dans la prononciation. Quoi, Monsieur, vous refusez à l'historien, qui en fait de noms n'a pas le choix libre, ce que de nos jours tout le monde accorde au poëte et au romancier! Qui s'avise de reprocher à M. de Chateaubriand son Chactas, fils d'Outalissi, fils de Miscou, et à d'autres moins illustres, mais dont, j'en suis sûr, vous ne contesterez ni le talent ni le succès, leurs Sbogar, Trilby et antres noms d'une mélodie fort peu française! A-t-on rendu le style de l'écrivain solidaire de l'étrangeté de ces noms? Point du tout; on les articule de son mieux, et,

s'ils sont rudes à la bouche, on ne trouve pas pour cela moins attrayants les récits où ils figurent. Je vous demande, Monsieur, la même grâce pour Merowig et Chlodowig.

Je pourrais terminer là cette réponse, j'ai mis de mon côté assez de preuves et de raisons; mais je ne veux pas paraître éluder le moindre de vos arguments. Vous m'en adressez un tout personnel qui intéresse, non plus ce que vous appelez spirituellement l'état civil de l'histoire, mais mon propre état civil; vous dites : « Je reviens au « docte historien dont je parlais tout à l'heure, pour lui « proposer un dilemme qui mérite quelque attention. Les « révolutions du langage sont un fait acquis. Faut-il reve- « nir sur ce fait, ou faut-il le reconnaître? Suivant la « solution que M. Thierry voudra bien donner à cette « question modeste, nous saurons à quoi nous en tenir. « Le roi Thierry continuera de s'appeler Thierry comme « par le passé, ou bien M. Thierry, l'historiographe, « s'appellera Théodoric. Il n'y a pas de milieu; c'est ce que « la vieille logique désignait sous le nom de l'*argument « de Popilius.* » Avant de répondre à ce dilemme, je vous arrête sur un mot, sur l'épithète d'historiographe dont il vous plaît de me qualifier. Ouvrez le dictionnaire de l'Académie au mot *Historiographe*, vous y lirez : *Celui qui est nommé par un brevet du prince pour écrire l'histoire du temps.* Or, je n'ai ni commission ni brevet de ce genre, et vous confondez ici (à plaisir, je suppose) le sens des mots *historiographe* et *historien.* Que dira de vous, Monsieur, l'Académie française que vous accusez d'une tolérance complice pour les violations du langage? Voilà une de ces fantaisies ou de ces négligences d'écrivain, qui sont pour les langues ce qu'est l'insecte au cœur de

l'arbre; voilà quelque chose de plus dangereux que toutes les innovations possibles en fait de nomenclature historique, et vous êtes sous le poids de vos propres anathèmes. Cela dit, je sors de votre cercle de Popilius par une réponse d'enfant, digne de l'objection; la voici: Quoi qu'il advienne de l'orthographe des noms écrits dans notre histoire, le mien est, et sera toujours, le nom sous lequel je suis inscrit dans les registres de ma ville natale, celui que j'ai reçu de mon père, qui l'avait reçu du sien, c'est-à-dire Thierry, lettre pour lettre. Quant au fils aîné du roi Chlodowig, né en Gaule, de parents germains, quatre siècles avant la naissance d'une nation et d'une langue françaises, quel nom doit lui donner l'histoire, suprême registre de l'état civil? le nom que lui donnèrent ses parents si elle le retrouve. Comme eux, elle l'appellera Theoderik, ce qui, dans leur langue, signifiait *puissant parmi le peuple* [1].

Contre cette fidélité naïve que le plus simple bon sens recommande à quiconque note ou rédige comme archiviste ou historien, vous alléguez, pour dernière raison, l'autorité des deux grands peuples de qui nous vient la tradition de nos arts et de nos lumières. « Les Grecs et « les Latins, dites-vous, nos modèles en toutes choses, « avaient bien eu aussi quelques légères communications

[1] Les noms germains étaient formés de deux mots dont la réunion offrait un sens de bon augure. Le poëte Fortunat, s'adressant au roi Hilperik, rappelle, pour le flatter, que son nom veut dire *fort pour le secours*.

Chilperice potens, si interpres Barbarus extet,
Adjutor fortis, hoc quoque nomen habes.
Non fuit in vanum sic te vocitare parentes,
Praesagium hoc totum laudis et omen erat.

(FORTUNATI *Carmina.*, lib. IX, apud *Script. rer. gallic. et francic.*, t. II, p. 520.)

« avec les barbares qu'ils soumirent à leur religion et à « leurs lois; mais profondément respectueux pour le « goût, pour l'euphonie et pour la syntaxe, ils n'accueil- « lirent l'onomatologie rude et grossière des peuples vain- « cus que sous la condition de la soumettre aux règles et « aux flexions de leur admirable langage. » Entendons-nous, Monsieur, sur ces mots *règles* et *flexions*. Voulez-vous dire que les Grecs et les Latins déclinaient les noms étrangers, comme ceux de leur propre langue, au moyen d'une terminaison qui variait suivant le genre, le nombre et le cas? Je vous l'accorde; mais cela ne prouve absolument rien. Voulez-vous dire qu'en grec et en latin les noms étrangers à ces deux langues n'étaient point écrits tels que l'oreille les avait perçus; que l'usage était de les altérer d'une façon systématique? Je le nie. Dans l'antiquité comme à présent, l'oreille faisait de son mieux pour percevoir les noms étrangers, la bouche pour les rendre, la main pour les écrire; mais toutes les trois sont faillibles, la dernière peut manquer de signes convenables; de là vinrent, chez les anciens, d'excessives altérations des noms barbares, qu'il est d'autant plus ridicule de louer, qu'elles furent involontaires. Je ne disputerai point ce qui regarde les Grecs; quant aux Romains, nos maîtres immédiats, pour ne parler que de ce qu'ils firent à l'égard des noms germaniques, je soutiens qu'ils eurent l'intention sérieuse de reproduire exactement ces noms par l'écriture, et qu'ils y réussirent presque toujours. Chez les historiens latins, ces noms sont parfaitement articulés; ils laissent voir distinctement les racines tudesques, ils ne sont autres que le mot barbare lui-même, augmenté d'une syllabe finale pour marquer le genre et la déclinaison : *Ariovist-us, Inguiomer-us, Arbogast-es,*

Haldegast-es, Malaric-us, Radagais-us, Marcomer-es, Hildemund-us, Hartomund-us, etc. Qu'on retranche la terminaison latine, et le nom original se montre intact. Nous, dont la langue ne décline point les mots par leurs désinences, nous n'avons pas besoin d'ajouter une seule lettre aux noms germaniques; mais nous pouvons nous attacher à les reproduire aussi nettement qu'un Romain les écrivait quand il avait bien entendu, et je ne demande pas autre chose.

En invoquant l'exemple des Grecs et des Latins, vous assimilez, je le vois, aux flexions grammaticales de la déclinaison antique les syncopes successives qu'ont subies les noms propres en passant de la langue latine ou de la prononciation romaine, dans la langue romane du Nord, et de celle-ci, dans le français moderne. Ce que vous voulez faire entendre, c'est que l'écrivain français doit obéir, dans ses transcriptions de noms historiques, aux lois qui ont fait sortir, par une corruption graduelle, le roman du latin et le français du roman; qu'entre diverses formes d'un même nom, il doit toujours choisir la plus française, celle qu'a élaborée et fixée l'usage populaire. Mais ce principe, que vous posez comme linguiste spéculatif, en avez-vous, comme littérateur, prévu et adopté les conséquences? Certes, il n'y a pas de noms propres en qui le travail de contraction qui a mis le sceau à notre idiome se fasse mieux voir que dans les noms de quatre saints de la période mérovingienne, saint Ouen, saint Cloud, saint Dié et saint Yrier; s'ensuit-il, selon vous, que l'historien qui raconte les faits du VI[e] et du VII[e] siècle soit tenu d'avoir dans ses récits des personnages mélodieusemeut nommés, Ouen, Cloud, Dié, Yrier, et non pas Audowin, Chlodoald, Deodatus, Aridius? Ici, Monsieur,

la question s'élargit; elle embrasse, non-seulement la restauration des noms germaniques, mais encore la conservation des noms latins dans la période historique où ces deux classes de noms subsistèrent collatéralement. Or, ce que j'ai fait pour l'une, je l'ai aussi fait pour l'autre, et par des raisons identiques. Je n'ai point altéré les noms latins d'après les habitudes de notre langue, je je n'ai point appelé Gilles, l'évêque de Reims, Ægidius; si vous êtes conséquent, vous m'en blâmerez. Mais, cette fois, vous ne me taxerez pas de complaisance pour la barbarie; il faudra que vous m'accusiez d'un respect hors de saison pour l'euphonie et pour le goût.

Mon crime est double, et, si je suis absous d'un côté, je le serai de l'autre. Y a-t-il dans notre langue des règles obligatoires pour la reproduction des noms latins? S'il n'y en a pas, si l'on est parfaitement libre de les donner intacts, avec leur désinence, ou de les tronquer à la française, il faudra bien que le même genre de liberté soit reconnu pour les noms germaniques. Je remonte à l'époque où l'Académie française reçut, comme vous le dites, Monsieur, le mandat de *conserver* et de *fixer* la langue; alors Corneille écrivait les noms suivants : Romule, Procule, Rutile, Icile, Pompone, Métel, Cosse, Tite, Brute, Cassie, Décie. Regrettez-vous que l'Académie n'ait pas sanctionné pour toujours ces noms devant lesquels, maintenant, vous reculeriez vous-même, si l'on vous parlait d'en user? Elle ne l'a pas fait; elle n'a pris aucun parti entre la forme tronquée et la forme pure; elle a laissé à l'historien et au poëte leur libre arbitre à cet égard. Elle a sagement jugé que les noms propres, à moins qu'ils ne fussent formés d'un substantif ou d'un adjectif de la langue nationale, étaient hors des lois de cette langue; qu'ils

relevaient, non de ses habitudes particulières, mais des seules convenances du goût et de la vérité historique. Lequel est le plus français d'écrire *Claude* ou *Claudius?* Racine va répondre :

> Ne parlons plus ici de Claude et d'Agrippine...
> Claudius à son fils les avait destinés...
> Claude même lassé de ma plainte éternelle...
> Cependant Claudius penchait vers son déclin...
> Silanus, sur qui Claude avait jeté les yeux...
> La cour de Claudius en esclaves fertile[1]...

Ces vers contiennent une leçon de liberté onomatologique; ils montrent, par l'exemple de notre plus grand maître en fait de style et de goût, que le nom d'usage et le nom restauré peuvent, aussi bien l'un que l'autre, figurer dans une phrase française. Littérairement parlant, l'option est indifférente; historiquement parlant, elle ne l'est pas[2]. En histoire, la forme native, étrangère, barbare, si l'on veut, celle qui étonne le lecteur et le transporte loin de son temps, a une valeur que n'a pas l'autre. En frappant la vue, elle prévient l'esprit; elle nous met en garde contre le penchant que nous avons à nous figurer tout d'après nous-mêmes, nos habitudes et nos mœurs. Le nom francisé de Grégoire de Tours en dit moins sur ce personnage que ses noms romains Georgius Florentius

[1] Voyez *Britannicus*, acte I, scènes 1 et 2; acte II, scène 3; acte IV, scène 2. — J'ai compté dix fois le premier de ces noms et sept fois le second.

[2] Montaigne le pensait au XVIe siècle : « Ie sçais bon gré, dit-il, à « Iacques Amyot d'avoir laissé, dans le cours d'une oraison françoise, « les noms latins touts entiers, sans les bigarrer et changer pour leur « donner une cadence françoise. Cela sembloit un peu rude au commen- « cement, mais desia l'usage, par le crédit de son Plutarque, nous en « a osté toute l'estrangeté. I'ai souhaité souvent que ceulx qui escrivent « les histoires en latin nous laissassent nos noms touts tels qu'ils sont... » (*Essais*, liv. I, chap. XLVI. éd. d'Amaury-Duval, in-8o, 1820, t. II, p. 131.)

Gregorius; le nom de Clovis, analogue à celui d'Amadis. forme un véritable contre-sens avec les images rudes et sanglantes de la barbarie germaine.

Vous avez beau dire, Monsieur, la nomenclature usuelle pour les premiers temps de l'histoire de France porte à l'esprit je ne sais quoi de louche, qu'il est bon de secouer, ici par un changement de nom, là par un changement d'orthographe. J'en trouve chez vous-même une preuve que je vous signale en finissant. Vous avez lu quelque part que le roi Chilperic (j'orthographie comme vous) eut la fantaisie d'ajouter quatre lettres à l'alphabet, qu'il ordonna que les enfants fussent enseignés de cette manière, et que les livres fussent grattés à la pierre ponce et écrits de nouveau [1]; votre mémoire a brouillé ce trait avec d'autres lectures, et vous avez écrit sérieusement les lignes que voici : « Nous ne sommes plus, hélas! au « temps où Chilpéric, et Auguste, et Denys de Syracuse, « confessaient, avec une noble simplicité, que les rois « eux-mêmes ne sauraient, dans leur toute-puissance, « donner le droit de cité à un mot repoussé par l'usage. » Ce qu'il y a ici de plus étrange, ce n'est pas l'erreur de fait, l'inexactitude matérielle, c'est l'association de ces trois noms que vous glorifiez ensemble : Chilpéric, Auguste et Denys. Ou je me trompe fort, ou si, comme moi, vous écriviez Hilperik, vous n'auriez pas composé une pareille tirade. Le *k*, cette lettre insolite que vous dépeignez si bien, cette *perpendiculaire maussade, armée de deux*

[1] « Addidit autem et litteras litteris nostris, id est ω, sicut Græci habent, AE, THE, VUI, quarum characteres subscripsimus. Hi sunt ω, Ψ, Z, Δ. Et misit epistolas in universas civitates regni sui, ut sic pueri docerentur; ac libri antiquitus scripti, planati pumice rescriberentur. » (Greg. Turon. *Historia Francorum*, lib. V, cap. XLV. Apud, *Script. rer. gallic. et francic.*, t. II, p. 260.

pointes obliques et divergentes, se serait dressé à vos yeux comme une enseigne de barbarie, et vous aurait averti de réfléchir un peu avant de prêter au mari de Fredegonde le mérite d'une modestie de bon goût et d'une noble simplicité.

Dans vos plaisanteries, quelquefois piquantes, sur le système métrique et sur la nomenclature des sciences naturelles, vous n'avez nommé personne; vous auriez pu, sans me nommer, soutenir la même thèse en ce qui regarde l'histoire. Vous ne l'avez pas fait; vous avez préféré, sur ce point, la satire personnelle au simple combat des idées. Traduit par vous devant le tribunal des railleurs littéraires, attaqué d'une manière directe, j'ai répondu directement. J'aurais peut-être négligé ce droit de légitime défense, si votre diatribe ne m'eût donné l'occasion de rétablir dans ses véritables termes une question embrouillée à plaisir, mais tellement claire par elle-même, qu'il suffit de la bien poser pour qu'elle soit résolue. Je devais au public, notre juge à tous, de lui exposer avec détail les raisons d'une méthode qui, en beaucoup de points, choque l'habitude, qu'on ne trouble jamais impunément; vous m'y avez contraint, Monsieur, et c'est un bon office dont je vous sais gré. J'ai dit tout ce que j'avais à dire, le débat est clos de mon côté; si, du vôtre, il ne l'était pas, vous parleriez seul, je n'ajouterai plus un mot. Mes heures de travail sont rares et courtes, je les dois à quelque chose de plus grave et de plus utile qu'une joute d'esprit, difficile d'ailleurs pour moi autant qu'elle est facile pour vous.

Recevez, Monsieur, l'assurance de ma haute considération.

APPENDICE

CHANTS POPULAIRES SUR LES DEUX CHEFS BRETONS *MORVAN* SURNOMMÉ *LEZ-BREIZ* [1] ET *NOMÉNOE*.

(Extraits de l'ouvrage intitulé : *Barzas-Breiz, chants populaires de la Bretagne*, recueillis et publiés avec une traduction française, des arguments et des notes, par M. Th. Hersart de la Villemarqué, 3e édition, t. I, p. 163 et suiv.)

N° I.

LEZ-BREIZ, cinquième chant.

LE ROI [2].

Ce jour-là le seigneur Lez-Breiz allait à l'encontre du roi lui-même;

A l'encontre du roi pour le combattre, suivi de cinq mille hommes d'armes à cheval.

Or, comme il allait partir, voilà un coup de tonnerre, de tonnerre des plus épouvantables !

Son doux écuyer, y prenant garde, en augura mal. — Au nom du ciel ! maître, restez à la maison; ce jour s'annonce sous de fâcheux auspices !

— Rester à la maison ! mon écuyer; c'est impossible : j'en ai donné l'ordre, il faut marcher !

[1] *Lez-Breiz* signifie à la lettre : *Hanche de la Bretagne ;* de *lez*, hanche, figurément soutien, et de *Breiz*, Bretagne. Voyez plus haut, p. 345 et suiv.

[2] Le poëme populaire dont Lez-Breiz est le héros est divisé en six parties qui se chantent séparément, et dont les quatre premières ont pour titre : *le Départ, le Retour le Chevalier du roi* et *le Maure du roi.*

Et je marcherai tant que la vie, que la vie sera allumée dans ma poitrine,

Jusqu'à ce que je tienne le cœur du roi du pays des forêts [1], entre la terre et mon talon.

La sœur de Lez-Breiz voyant cela, sauta à la bride du cheval de son frère :

— Mon frère, mon cher frère, si vous m'aimez, vous n'irez point aujourd'hui combattre;

Ce serait aller à la mort ! et que deviendrons-nous après?

Je vois sur le rivage le blanc cheval de mer [2]; un serpent monstrueux l'enlace;

Enlace ses deux jambes de derrière de deux anneaux terribles, et ses flancs de trois autres anneaux,

Et ses jambes de devant et son cou de deux autres encore, et il monte le long de son poitrail, il le brûle, il l'étouffe.

Et le malheureux cheval se dresse debout sur ses pieds, et renversant la tête de côté, il mord la gorge du monstre :

Le monstre bâille; il agite son triple dard rouge comme du sang, et déroule ses anneaux en sifflant;

Mais ses petits l'ont entendu, ils accourent: fuis ! la lutte est inégale, tu es seul. Oh ! fuis, sain et sauf !

— Qu'il y ait des Franks par milliers ! je ne fuis pas devant la mort !

Il n'avait pas fini de parler qu'il était déjà loin, bien loin de sa demeure.

N° II.

LEZ-BREIZ, sixième chant.

L'ERMITE.

Comme l'ermite du bois d'Helléan [3] dormait, on frappa trois coups à sa porte.

[1] La France, par opposition aux côtes de l'Armorique.

[2] Symbole des Bretons, comme habitants d'une contrée maritime, *Armor*.

[3] Ce bois faisait autrefois partie de l'immense forêt de Brécilieu ; il n'en reste plus que le nom.

— Bon ermite, ouvrez-moi la porte; je cherche un asile où me retirer.

Le vent souffle glacé du côté du pays des Franks : c'est 'heure où les troupeaux et même les bêtes sauvages ont cessé d'errer çà et là.

Le vent souffle glacé du côté de la mer; il n'est pas bon d'être dehors.

— Qui êtes-vous, qui frappez à ma porte à cette heure de minuit et qui demandez à entrer?

— La Bretagne me connaissait bien; dans ses jours d'angoisse j'étais Lez-Breiz (le soutien de la Bretagne).

— Je ne vous ouvrirai pas ma porte; vous êtes un séditieux, je l'ai ouï dire;

Vous êtes un séditieux, je l'ai ouï dire; vous êtes l'ennemi du roi béni.

— Je ne suis pas un séditieux, j'en prends Dieu à témoin, ni un traître non plus.

Maudits soient les traîtres, et le roi et les Franks !

Leur langue sue, comme la langue du chien, une sueur qui fait trou comme la sueur des damnés.

Maudits soient les traîtres, sans eux j'aurais remporté la victoire.

— Fils de l'homme, garde-toi de maudire jamais ni ami, ni ennemi, ni personne ainsi;

Ni par-dessus tout le seigneur roi, car il est l'oint de Dieu.

— L'oint de Dieu, il ne l'est pas ! l'oint du démon, je ne dis pas.

L'oint de Dieu, il ne l'est pas celui qui ravage la terre des Bretons.

Mais l'argent qui vient du démon se dépense pour ferrer Pol[1]; se dépense pour ferrer le vieux Pol, et toujours il est déferré[2]. Vieil ermite, ouvrez-moi, que j'aie une pierre où m'asseoir.

[1] C'est le nom qu'on donne au diable en Basse-Bretagne.

[2] C'est-à-dire : Bien mal acquis ne profite pas.

— Je ne vous ouvrirai pas ma porte; les Franks me chercheraient querelle.

— Vieil ermite, ouvrez-moi la porte, ou je la jette dans la maison.

Le vieil ermite entendant ces paroles sauta à bas de son lit; et il alluma une petite torche de résine; et il alla ouvrir la porte.

Or quand la porte fut ouverte, il recula épouvanté

En voyant s'avancer un spectre tenant dans ses deux mains sa tête,

Les yeux pleins de sang et de feu, tournoyants d'une manière horrible.

— Silence ! vieux chrétien, ne vous effrayez pas; c'est le seigneur Dieu qui l'a permis.

Le seigneur Dieu a permis aux Franks de me décapiter pour un temps;

Et maintenant il vous permet à vous-même de replacer ma tête, si vous le voulez,

Parce que j'ai été débonnaire et secourable à mes sujets.

— Si le seigneur Dieu me permet de replacer votre tête, selon mon bon vouloir,

Parce que vous avez été débonnaire et secourable à vos sujets;

Que votre tête soit replacée, mon fils, au nom de Dieu Père, Fils et Saint-Esprit !

Et par la vertu de l'eau bénite, le fantôme devint homme.

Quand le fantôme fut devenu homme, l'ermite parla de la sorte :

— Maintenant vous allez faire pénitence, rude pénitence avec moi;

Vous porterez pendant sept ans une robe de plomb cadenassée à votre cou.

Et chaque jour, à l'heure de midi, vous irez à jeun chercher de l'eau à la fontaine au sommet de la montagne.

— Qu'il soit fait selon votre sainte volonté; comme vous le dites, je le dis.

Quand les sept ans furent révolus, sa robe écorchait ses talons;

Et sa barbe devenue grise ainsi que la chevelure de sa tête, descendait jusqu'à sa ceinture;

A le voir, on eût dit d'un chêne mort depuis sept ans.

Quiconque l'eût vu ne l'eût pas reconnu;

Il ne le fut que par une dame vêtue de blanc qui passait sous le bois vert :

Elle le regarda et se mit à pleurer : — Lez-Breiz, mon cher fils, est-ce bien toi !

Viens ici, mon pauvre enfant, viens ici que je te décharge bien vite de ton fardeau;

Que je coupe ta chaîne avec mes ciseaux d'or : je suis ta mère, sainte Anne d'Armorique.

II

Or il y a sept ans et un mois que son écuyer le cherchait partout.

Et son écuyer disait en cheminant par le bois d'Helléan :

— Si j'ai tué son meurtrier, je n'en ai pas moins perdu mon cher seigneur. —

Alors il entendit à l'extrémité du bois les hennissements plaintifs d'un cheval.

Et le sien mettant le nez au vent, y répondit en caracolant.

Arrivé à l'extrémité du bois, il reconnut le cheval noir de Lez-Breiz.

Il était près de la fontaine, la tête penchée, mais il ne paissait ni ne buvait;

Seulement il flairait le gazon vert et il grattait avec les pieds.

Puis il levait la tête, et recommençait à hennir lugubrement.

A hennir lugubrement : quelques-uns disent qu'il pleurait.

— Dites-moi, ô vous, vénérable chef de famille, qui venez à la fontaine, qui est-ce qui dort sous ce tertre?

— C'est Lez-Breiz qui dort en ce lieu; tant que durera la Bretagne, il sera renommé;

Il va s'éveiller tout à l'heure en criant, et va donner la chasse aux Franks !

N° III

LE TRIBUT DE NOMÉNOE.

L'herbe d'or est fauchée [1]; il a bruiné tout à coup.

— Bataille ! —

— Il bruine, disait le grand chef de famille du sommet des montagnes d'Arez;

Il bruine depuis trois semaines, de plus en plus, de plus en plus du côté du pays des Franks,

Si bien que je ne puis en aucune façon voir mon fils revenir vers moi.

Bon marchand, qui cours le pays, sais-tu des nouvelles de mon fils Karo?

— Peut-être, vieux père d'Arez; mais comment est-il et que fait-il?

— C'est un homme de sens et de cœur; c'est lui qui est allé conduire les chariots à Rennes,

Conduire à Rennes les chariots traînés par des chevaux attelés trois par trois,

Lesquels portent sans fraude le tribut de la Bretagne, divisé entre eux.

— Si votre fils est le porteur du tribut, c'est en vain que vous l'attendrez.

Quand on est allé peser l'argent, il manquait trois livres sur cent,

Et l'intendant a dit : — Ta tête, vassal, fera le poids.

Et, tirant son épée, il a coupé la tête de votre fils.

Puis il l'a prise par les cheveux, et il l'a jetée dans la balance.

Le vieux chef de famille, à ces mots, pensa s'évanouir.

Il tomba rudement sur le rocher, et le visage couvert de ses cheveux blancs;

Et la tête dans ses mains, il s'écria en gémissant : — Karo, mon fils, mon pauvre cher fils !

[1] L'herbe d'or, ou le sélage, ne peut être, dit-on, atteint par le fer sans que le ciel se voile et qu'il arrive un grand malheur.

II

Le grand chef de famille chemine, suivi de toute sa parenté;

Le grand chef de famille approche, il approche de la maison forte de Noménoë.

— Dites-moi, chef des portiers, le maître est-il à la maison?

— Qu'il y soit ou qu'il n'y soit pas, que Dieu le garde en bonne santé !

Comme il disait ces mots, le seigneur rentra au logis;

Revenant de la chasse, précédé par ses grands chiens folâtres;

Il tenait son arc à la main, et portait un sanglier sur l'épaule,

Et le sang frais, tout vivant, coulait sur sa main blanche, de la gueule de l'animal.

— Bonjour ! bonjour à vous, honnêtes montagnards; à vous d'abord, grand chef de famille;

Qu'y a-t-il de nouveau? que voulez-vous de moi?

— Nous venons savoir de vous s'il est une justice, s'il est un Dieu au ciel, et un chef en Bretagne.

— Il est un Dieu au ciel, je le crois, et un chef en Bretagne, si je puis.

— Celui qui veut, celui-là peut; celui qui peut, chasse le Frank.

Chasse le Frank, défend son pays, et le venge et le vengera !

Il vengera vivants et morts, et moi, et Karo mon enfant,

Mon pauvre fils Karo décapité par le Frank excommunié;

Décapité dans sa fleur, et dont la tête, blonde comme du mil, a été jetée dans la balance pour faire le poids !

Et le vieillard de pleurer, et ses larmes coulèrent le long de sa barbe grise,

Et elles brillaient comme la rosée sur un lis, au lever du soleil.

Quand le seigneur vit cela, il fit un serment terrible et sanglant :

[1] L'empereur Charles, surnommé le Chauve.

— Je le jure par la tète de ce sanglier, et par la flèche qui l'a percé;

Avant que je lave le sang de ma main droite, j'aurai lavé la plaie du pays!

III

Noménoë a fait ce qu'aucun chef ne fit jamais :

Il est allé au bord de la mer avec des sacs pour y ramasser des cailloux,

Des cailloux à offrir en tribut à l'intendant du roi chauve[1].

Noménoë a fait ce qu'aucun chef ne fit jamais :

Il a ferré d'argent poli son cheval, et il l'a ferré à rebours.

Noménoë a fait ce que ne fera jamais plus aucun chef :

Il est allé payer le tribut, en personne, tout prince qu'il est.

— Ouvrez à deux battants les portes de Rennes, que je fasse mon entrée dans la ville.

C'est Noménoë qui est ici avec des chariots pleins d'argent.

— Descendez, seigneur; entrez au château, et laissez vos chariots dans la remise;

Laissez votre cheval blanc entre les mains des écuyers, et venez souper là-haut.

Venez souper, et tout d'abord laver; voilà que l'on corne pour l'eau; entendez-vous?

— Je laverai dans un moment, seigneur, quand le tribut sera pesé.

Le premier sac que l'on porta (et il était bien ficelé),

Le premier sac que l'on apporta, on y trouva le poids.

Le second sac qu'on apporta, on y trouva le poids de même.

Le troisième sac que l'on pesa : — Ohé ! ohé ! le poids n'y est pas !

Lorsque l'intendant vit cela, il étendit la main sur le sac;

Il saisit vivement les liens, s'efforçant de les dénouer.

— Attends, attends, seigneur intendant, je vais les couper avec mon épée.

A peine il achevait ces mots, que son épée sortait du fourreau.

[1] L'empereur Charles, surnommé le Chauve.

Qu'elle frappait au ras des épaules la tête du Frank courbé en deux,

Qu'elle coupait chair et nerfs et de plus une des chaînes de la balance.

La tête tomba dans le bassin, et ainsi le poids y fut bien.

Mais voilà la ville en rumeur : — Arrête, arrête l'assassin !

Il fuit ! il fuit ! portez des torches; courons vite après lui !

— Portez des torches, vous ferez bien; la nuit est noire et le chemin glacé;

Mais je crains fort que vous n'usiez vos chaussures à me poursuivre,

Vos chaussures de cuir bleu doré; quant à vos balances, vous ne les userez plus;

Vous n'userez plus vos balances d'or à peser les pierres des Bretons. — Bataille! —

FIN DE DIX ANS D'ÉTUDES HISTORIQUES

TABLE DES MATIÈRES

PREMIÈRE PARTIE.

HISTOIRE D'ANGLETERRE.

SECONDE PARTIE.

HISTOIRE DU MOYEN AGE ET HISTOIRE DE FRANCE.

Corbeil, typ. et ster. de Crété.

